



**RAPPORT ANNUEL
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
EXERCICE 2007-2008**



INFOGRAMES
Entertainment

RAPPORT ANNUEL

DOCUMENT DE REFERENCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} août 2008, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Le présent document ne contient pas d'informations *pro forma*.

En application de l'article 28 du règlement de la Commission Européenne (CE) n° 809/2004, les informations suivantes seront incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 mars 2007, tels que présentés dans le document de référence enregistré le 31 juillet 2007 sous le numéro D 07-0784, tel qu'actualisé le 19 décembre 2007 sous le numéro D 07-0784 A01.
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 mars 2006, tels que présentés dans le document de référence enregistré le 22 septembre 2006 sous le numéro D 06-0869.

Comptes consolidés
Exercice clos le 31 mars 2008

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	4
PROFIL	4
STRATEGIE	6
HISTORIQUE	7
LE MARCHE DES LOGICIELS DE LOISIRS INTERACTIFS	9
METIERS	11
FRANCHISES/LICENCES	13
CONTRATS MAJEURS DU GROUPE	14
POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	16
PERSPECTIVES D'AVENIR	17
FACTEURS DE RISQUES	17
MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR SECURISER L'ACTIVITE	17
FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	19
RESSOURCES HUMAINES ET EFFECTIFS	19
LOCAUX DU GROUPE	19
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 MARS 2008	20
INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION ET AUX ETATS FINANCIERS	21
1. ENVIRONNEMENT ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	21
2. ANALYSE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	25
3. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA SOCIETE MERE (INFOGRAMES ENTERTAINMENT)	33
4. ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES	37
5. ACTIONNARIAT	39
6. AFFECTATION DU RESULTAT	41
7. MANDATAIRES SOCIAUX	41
8. RISQUES LIES A L'ACTIVITE	53
9. INFORMATIONS SOCIALES	62
10. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	64
11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES	64
12. PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE	64
13. RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE INFOGRAMES ENTERTAINMENT AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	66
14. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE ET UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS PENDANT L'EXERCICE 2007-2008 (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)	67
COMPTES CONSOLIDES	69
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	70
BILAN CONSOLIDE	71
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	72
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	73
PRESENTATION DU GROUPE	74
NOTE 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	74
NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES	76
NOTE 3 – GOODWILL	89
NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	91
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93
NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS	95
NOTE 7 – STOCKS	95
NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	96
NOTE 9 – AUTRES ACTIFS - COURANTS	96
NOTE 10 – TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	96
NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES	97
NOTE 12 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – COURANTES / NON COURANTES	99
NOTE 13 – ENDETTEMENT	101
NOTE 14 – AUTRES PASSIFS - COURANTS / NON COURANTS	109
NOTE 15 – JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	109
NOTE 16 – INFORMATION SECTORIELLE	111
NOTE 17 – COUTS DE RESTRUCTURATION	114

NOTE 18 – FRAIS DE PERSONNEL.....	114
NOTE 19 – PAIEMENT EN ACTIONS.....	114
NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER.....	118
NOTE 21 – IMPOTS SUR LE RESULTAT.....	119
NOTE 22 – ACTIVITES NON POURSUIVIES.....	121
NOTE 23 – ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	123
NOTE 24 – GESTION DES RISQUES DE MARCHE.....	124
NOTE 25 – PASSIFS EVENTUELS.....	125
NOTE 26 – PARTIES LIEES.....	127
NOTE 27 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE.....	128
NOTE 28 – SOCIETES CONSOLIDEES.....	129
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	130
INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE MERE.....	132
COMPTES SOCIAUX ANNUELS.....	132
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	155
RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE.....	157
RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL.....	161
MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE.....	178
DIVIDENDES.....	180
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	181
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE.....	181
ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE.....	187
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	191
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL.....	191
CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	192
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	192
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PREVU A L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE.....	200
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE INFOGRAMES ENTERTAINMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.....	208
EVOLUTION RECENTE.....	209
1. COMMUNIQUE DU 31 JUILLET 2008.....	209
2. OBJECTIFS FINANCIERS.....	211
RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATIONS.....	212
PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	212
POLITIQUE D'INFORMATION.....	213
DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL.....	214
TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE N° 809/2004.....	217

PRESENTATION GENERALE

PROFIL

Infogrames Entertainment (« IESA », la « Société ») est la société-mère du Groupe Atari, cotée sur l'Eurolist d'Euronext compartiment B (code ISIN : FR-0010478248) et détient 2 filiales principales : Atari Europe, filiale non cotée, et Atari, Inc., filiale américaine elle-même cotée sur le « Pink Sheets ».

Le Groupe Atari produit, édite et distribue dans plus de 60 pays dans le monde, des logiciels de loisirs interactifs couvrant l'ensemble des segments du marché pour toutes les plates-formes de jeux existantes (Microsoft, Nintendo et Sony), et les cédéroms PC.

L'exercice 2007/2008 a été marqué par la restauration de moyens financiers importants grâce à une émission d'Oranes pour un montant de 150 millions d'euros qui permettront notamment au Groupe d'asseoir sa stratégie de développement, la restructuration de sa filiale américaine (Atari, Inc.) qui sera à terme intégrée à 100% dans le Groupe grâce au rachat des actions restant en circulation par la Société.

Début 2008, le Conseil d'administration a mis en place un nouveau management pour relancer la Société dans une stratégie de croissance, avec l'arrivée de David Gardner comme Directeur Général Exécutif, de Phil Harrison en tant que Directeur Général Délégué et de Fabrice Hamaide en tant que Directeur Financier. Mathias Hautefort a été nommé Directeur Général Adjoint Distribution.

CHIFFRES CLÉS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, le chiffre d'affaires s'établit à 290,7 millions d'euros contre 305,3 millions d'euros réalisés sur la même période lors de l'exercice précédent.

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Chiffre d'affaires	290,7	305,3
Résultat opérationnel courant	(45,2)	(39,3)
Résultat opérationnel	(45,5)	(61,8)
Résultat net (part du Groupe)	(51,1)	(103,1)
Total du bilan	303,8	313,6
Capitaux propres part du Groupe	153,4	65,3
Capitaux propres de l'ensemble	159,9	85,2
Trésorerie nette / (dette nette)	48,7	(40,5)
Effectif	555	604

CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES ZONES GÉOGRAPHIQUES (EXERCICE 2007-2008)

La ventilation des résultats par zones géographiques reflète la bonne performance opérationnelle de la zone Europe, base historique du Groupe, qui totalise cette année 71% du volume d'activité global sur l'exercice, soit 206,8 millions d'euros. Les activités européennes contribuent positivement à hauteur de 4,8 millions d'euros dans le résultat opérationnel consolidé.

Les activités américaines ont été décevantes et sont en recul de 43% pour atteindre 52,1 millions d'euros sur l'exercice. Elles représentent 18 % du volume d'activité du Groupe et impactent négativement de - 49,9 millions d'euros le résultat opérationnel du groupe.

Enfin, la zone Asie - Pacifique est en progression soutenue de +27% et compte pour 11% du chiffre d'affaires de cet exercice.

(en millions d'euros)	US	Europe	Asie	Corporate	Total
Chiffre d'affaires	52,1	206,8	31,5	0,3	290,7
Résultat opérationnel courant	-44,7	6,5	1,7	-8,7	-45,2
Résultat opérationnel	-49,9	4,8	1,7	-2,1	-45,5

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR FORMAT DE PLATEFORME

Le Groupe Atari développe, édite et distribue des titres pour toutes les plates-formes de jeux existantes, telles que la PSP, la PlayStation 3 et la PlayStation 2 de Sony, la Xbox 360 de Microsoft, la Nintendo DS™, la Wii et la GameBoy Advance de Nintendo et également pour PC.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2008, la répartition du chiffre d'affaires par format de plateformes s'analyse ainsi :

Playstation 2	33%
Nintendo DS et Wii	31%
PC	16%
XBox 360 et Playstation 3	12%
PSP	8%
Total	100%

	31 mars 2008	31 mars 2007	31 mars 2006
Playstation 2	33%	37%	44%
PC	16%	22%	31%
PSP	8%	10%	3%
Xbox 360	8%	10%	8%
Nintendo DS	17%	10%	3%
Wii	14%	5%	-
GBA	-	4%	7%
Playstation 3	4%	1%	-
Autres	-	1%	4%

Le Groupe Atari dispose d'un catalogue de titres grand public articulé autour de franchises originales (Alone in the Dark, Test Drive, V-Rally) et de licences internationales (Dragon Ball Z, Donjons & Dragons), distribués dans plus de 60 pays par le biais de ses 27 filiales, agences ou bureaux locaux implantés sur tous les continents.

Le catalogue couvre les principaux segments de marché des jeux interactifs (enfants-famille, action, aventure, courses de voitures, stratégie, simulation) avec des positions importantes notamment sur les segments action, enfants-famille et courses de voitures.

Le Groupe développe et édite également des titres s'appuyant sur des licences d'univers très connus telles que Dragon Ball Z, Arthur et les Minimoys. Le Groupe dispose aussi de licences adaptées à une audience familiale avec par exemple, Titeuf, Totally Spies, Kid Paddle, Astérix. Le Groupe est également titulaire d'une licence mondiale exclusive pour l'exploitation des droits de propriété intellectuelle Donjons et Dragons sur tous les formats interactifs, y compris online et Wireless.

Lors de l'acquisition en 2001 d'Hasbro Interactive, l'ex-division interactive du groupe américain Hasbro, Inc., la Société est devenue propriétaire de la marque Atari. En mai 2003, la Société a décidé d'adopter le nom de cette marque légendaire dans l'industrie du jeu vidéo pour l'ensemble de ses opérations commerciales et de ses activités. En particulier, Infogrames, Inc., cotée au NASDAQ, est devenue Atari, Inc. (symbole ATAR). La Société a en revanche conservé sa dénomination sociale et son code Euronext.

Parallèlement aux produits développés dans le studio interne du Groupe (Eden Games, France), le Groupe privilégie aujourd'hui la collaboration avec de nombreux studios externes. La dimension internationale du Groupe en fait l'un des pôles d'édition et de

distribution les plus attractifs, lui permettant d'attirer et de s'entourer de talents internationaux reconnus dans l'industrie du jeu vidéo, qu'ils soient internes ou externes.

Le Groupe réalise également une partie de son activité avec des éditeurs-tiers qui lui confient la distribution ou la coédition de leurs titres au niveau mondial ou sur une zone géographique donnée. Parmi les principaux partenaires du Groupe depuis 2005 figurent notamment l'éditeur japonais Bandai Namco, avec lequel le Groupe collabore en Europe et aux Etats-Unis. L'activité éditeurs-tiers a représenté globalement 71% du chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2007-2008.

Acteur global de la filière du jeu vidéo, le Groupe a pour objectif de proposer des logiciels de loisir interactifs de qualité couvrant l'ensemble des segments du marché pour les principales plates-formes de jeux disponibles au grand public en respectant deux principes éthiques : le respect de la dignité humaine et le refus de la violence gratuite.

STRATEGIE

L'exercice 2007/2008 a été marqué par le renforcement des moyens de financement. La Société estime bénéficier aujourd'hui d'un bilan suffisamment restructuré pour engager une nouvelle étape de son développement.

Dans un marché des jeux vidéo en évolution et attendu en croissance, le Groupe dispose aujourd'hui d'atouts importants et notamment :

- d'une présence internationale avec un réseau de distribution leader en Europe qui lui a permis de maintenir des positions importantes sur le marché en proposant des titres de qualité adaptés aux spécificités locales,
- d'un portefeuille riche de droits de propriété intellectuelle (marques) et de franchises à fort potentiel, lui permettant d'être présent sur les différents formats et genres de jeux vidéo proposés au public, avec un catalogue de titres phares mixant des franchises établies aux succès commerciaux reconnus et des concepts innovants.
- de la marque « Atari » reconnue dans le monde entier

La stratégie de relance s'articule autour de 3 axes fondamentaux pour le développement de l'entreprise :

1. renforcer la rentabilité de la Distribution,
2. relancer le Publishing avec un axe prioritaire sur les jeux Online,
3. poursuivre l'optimisation opérationnelle.

1. RENFORCER LA DISTRIBUTION

Le Groupe s'attachera à renforcer ses activités de distribution en s'appuyant sur sa présence internationale et son réseau global ainsi que sur le développement de nouvelles formes de distribution liées à Internet. Le renforcement de la distribution repose sur 4 piliers :

- « ATARI GROUP PRODUCTS » (produits groupe) : renforcer la part des produits internes dans le volume d'activité global et donner une visibilité mondiale aux franchises internes grâce à notre expertise,
- « ATARI GLOBAL PARTNERSHIPS » : consolider les partenariats globaux et contrats mondiaux (Bandai / Namco...),
- « ATARI LOCAL PARTNERSHIPS » : poursuivre la stratégie d'ouverture locale de notre réseau de distribution international aux autres acteurs du marché (éditeurs tiers) ;
- Optimiser la structure de la distribution, tant hiérarchique qu'opérationnelle, pour amener la Distribution à une rentabilité correspondante au standard du marché.

2. RELANCER LE PUBLISHING

Dans le cadre de son activité d'éditeur (« Publishing »), le Groupe a pour objectif de réorganiser ses structures et d'apporter une gestion centralisée de son portefeuille de franchises et de droits de propriété intellectuelle. Le Groupe se concentrera dans un premier

temps sur les segments de marché les plus importants (consoles/PC/distribution numérique et business modèles on line), en tirant profit de ses points forts.

La stratégie de relance de l'activité publishing se structurera en 3 volets complémentaires :

- « ATARI INSIDE » : établir un plan de relance progressif des franchises historiques du Groupe (Alone In the Dark, NeverWinter Nights, Test Drive, V-Rally, Baldur's Gate, Total Annihilation, etc.) et valoriser le portefeuille restant de propriétés intellectuelles à fort potentiel ; dans le cadre de son activité habituelle d'éditeur, le Groupe peut être amené à optimiser la gestion de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle, par acquisition ou cession.
- « ATARI OPEN TO THE WORLD » : s'adresser aux segments communautaires en s'appuyant sur l'offre de création indépendante qui présente des opportunités de développement de nouvelles franchises originales. Dans le cadre de sa stratégie, parallèlement aux produits développés en interne, Atari privilégie une collaboration avec de nombreux studios de développement externes dans le monde ; la gestion du projet restant sous la responsabilité des équipes de production internes. Dans ce cadre, les compétences internes de production pourront être optimisées par la mise en place de processus de gestion de projets et par l'apport de nouvelles compétences.
- « ATARI OUT OF THE BOX » : créer des nouvelles expériences de jeu et se positionner sur les nouveaux modèles économiques : développement des fonctionnalités on line sur toutes les franchises clés, développement de l'in-game advertising, et le renforcement des activités B2B (licensing out, développement de la marque Atari et produits dérivés, etc.). Le développement de ces fonctionnalités on line amènera la revue des compétences internes pour identifier en particulier les compétences à renforcer ou créer.

3. POURSUIVRE L'OPTIMISATION OPERATIONNELLE

Le renforcement de la distribution et la relance du pôle édition s'accompagneront d'une politique de gestion opérationnelle centralisée et rationalisée pour s'adapter à une croissance du chiffre d'affaires, sans augmenter les coûts fixes de l'entreprise grâce à :

- une simplification des processus de décisions en vue d'accroître la réactivité et la productivité,
- une organisation plus globale des opérations pour améliorer les ratios d'exploitation dans le cadre de la future croissance,
- une gestion plus optimisée les budgets de Recherche & Développement afin d'accroître leur retour sur investissement.

HISTORIQUE

1983	Création d'Infogrames Entertainment par Bruno Bonnell et Christophe Sapet.
1993	Infogrames Entertainment s'introduit au Second Marché de la Bourse de Paris.
1994-1995	Infogrames Entertainment implante ses filiales de distribution en Allemagne, au Royaume Uni et au Benelux.
1996	Infogrames Entertainment procède à une première croissance externe significative avec l'acquisition de l'éditeur britannique Ocean, spécialiste de l'édition de titres sur les consoles de nouvelle génération comme la PlayStation. La cotation d'Infogrames Entertainment est transférée au Premier Marché de la Bourse de Paris.
1997	Infogrames Entertainment poursuit sa croissance externe en reprenant les activités de distribution de Philips Media BV et devient le leader européen de la distribution de produits de loisir interactif. Infogrames Entertainment lance le premier titre de la franchise V-Rally.
1998	Infogrames Entertainment prend une participation de 62,5% dans le distributeur australien Ozisoft. Infogrames Entertainment obtient la licence exclusive de Warner Bros pour les personnages Looney Tunes.
1999	Infogrames Entertainment réussit une OPA amicale sur les actions de l'éditeur britannique Gremlin, spécialiste de l'édition de simulations sportives. Infogrames Entertainment renforce ses équipes de développement avec l'acquisition dans la zone Asie-Pacifique du développeur australien Beam Software (renommé Melbourne House). Aux Etats-Unis, Infogrames Entertainment acquiert l'éditeur américain Accolade, puis prend le contrôle à 62% (porté depuis à 89%) d'un éditeur et distributeur américain, GT Interactive Software Corp. devenu Infogrames, Inc., puis Atari, Inc. Cette acquisition renforce sa structure de développement, d'édition et de distribution, avec un

portefeuille au sein duquel se trouvent notamment les « franchises » Driver, Unreal, Unreal Tournament et Deer Hunter.

2000 Infogrames Entertainment acquiert le studio américain de développement Paradigm Entertainment, basé à Dallas (Texas).

2001 Infogrames Entertainment acquiert Hasbro Interactive, division d'Hasbro, Inc., incluant la marque Atari, et conclut avec Hasbro une licence exclusive d'exploitation sur supports interactifs des jeux et des univers créés par Hasbro pour une durée de 15 ans, renouvelable pour 5 ans.

Le Groupe signe des contrats avec :

- Bandai pour la distribution européenne des Digimon en exclusivité
- Square Soft pour la distribution européenne de Final Fantasy IX en exclusivité
- Sega pour l'édition et la distribution (hors Etats-Unis et Japon) de produits Sega pour Xbox, GameCube et GameBoy Advance.

Infogrames Inc. acquiert les droits d'édition aux Etats-Unis de la franchise Dragon Ball Z.

2002 Le Groupe signe avec le développeur Bioware pour l'édition mondiale de Neverwinter Nights, jeux de rôle fondé sur la licence Donjons et Dragons par les créateurs de la série des Baldur's Gate.

Infogrames Entertainment rachète Eden Studio S.A. (studio de développement français) en charge du développement de la franchise V-Rally.

Le Groupe acquiert Shiny Entertainment, studio de développement américain en charge du développement du jeu Matrix, en même temps que la licence des suites du film Matrix, « The Matrix Reloaded » et « The Matrix Revolution », concédée par Warner Bros.

Le Groupe obtient de C-2 Pictures et Intermedia les droits mondiaux et exclusifs sur consoles et PC de Terminator 3.

2003 Infogrames Entertainment modifie la date de clôture des comptes consolidés du Groupe au 31 mars (au lieu du 30 juin).

« Enter The Matrix » rencontre un large succès mondial, avec des ventes dépassant les 5 millions d'unité sur l'exercice 2003-2004.

Le Groupe change de nom commercial et adopte la marque ATARI pour l'ensemble de ses opérations. Toutes les sociétés majeures, sauf Infogrames Entertainment S.A., adoptent ATARI comme dénomination sociale ; notamment Infogrames, Inc. devient Atari, Inc.

Infogrames Entertainment procède à une offre au public d'actions de sa filiale américaine, ATARI, Inc. ; à l'issue de cette opération, la participation d'Infogrames dans Atari, Inc. est de 67,36% contre 88,20% avant l'opération.

Infogrames Entertainment lance une offre publique d'échange sur les OCEANES 2004 et 2005 qui permet de restructurer environ 200 millions d'euros de dettes convertibles.

2004 Infogrames Entertainment nomme Jean-Michel Perbet Président de sa filiale Atari Europe, qui supervise l'ensemble des filiales européennes.

Le Groupe lance le 3^{ème} opus de la série Driver, qui se place dans le top des charts mondiaux dès sa sortie.

Le Groupe annonce un accord de collaboration avec Marc Ecko, pionnier de la culture urbaine et graffiti pour le développement d'un jeu inédit.

Le Groupe développe sa stratégie online et met en place une stratégie de distribution de ses produits avec des acteurs spécialisés.

Le Groupe procède au débouclage intégral du financement mis en place en juin 2004 avec la société Nexgen et sa participation dans le capital d'Atari, Inc. est désormais de 61%.

2005 En janvier, le Groupe cède 11 millions d'actions Atari, Inc. et sa participation est de 52%.

Dans le cadre du plan de règlement de l'OCEANE 2005, succès de l'attribution de Bons de Souscription d'Actions aux actionnaires et levée de 39 millions d'euros de capitaux propres.

ATARI, Inc. renouvelle la licence Dragon Ball Z pour 5 ans aux Etats-Unis.

Le Groupe continue sa restructuration financière et lance une Offre Publique d'Echange sur les OCEANES 2005, grâce à laquelle 93,7 millions d'euros sont restructurés. A l'issue de cette opération, le capital social d'Infogrames Entertainment est porté à 183 496 508 actions.

Le 9 juin 2005, le Groupe a conclu un nouvel accord avec Hasbro Inc., portant sur la revente des droits numériques de l'ensemble des propriétés d'Hasbro pour un montant de 65 millions de dollars ; cet accord est intervenu dans le cadre de la rationalisation du catalogue du Groupe, entamée au cours de l'exercice 2004/2005, et lui permet de renforcer ses capacités d'investissements sur les développements futurs.

- Infogrames Entertainment rachète les actifs d'Humongous à Atari, Inc.
- 2006 Poursuite et renforcement du plan d'actions pour faire face aux engagements financiers du Groupe avec notamment :
- la signature d'un nouvel accord bancaire
 - la poursuite du plan de cession d'actifs avec la vente de Games.com, Timeshift, Driver, Stuntman et les actifs des studios de développement Paradigm (US), Atari Melbourne House, Reflections et Shiny.
- Annonce du plan de restructuration de la dette restante.
- 2007 Mise en œuvre et finalisation le 16 mars 2007 du plan de restructuration de la dette globale, au terme duquel 165 millions de dettes ont été restructurés. Ce plan comprenait : une augmentation de capital pour un montant de 74 millions d'euros, dont le produit a notamment permis le remboursement intégral de l'obligation 2006/2008, l'émission de 265 331 539 de Bons de Souscription d'Actions dont 217 900 000 pour les investisseurs (BlueBay Value Recovery Fund et Sark Fund) et le solde pour les actionnaires, et une Offre Publique d'Echange sur les Océanes 2003/2009.
- BlueBay Value Recovery Fund et GLG détiennent de concert 29% du capital d'Infogrames Entertainment jusqu'à la fin de leur concert. Au terme de leur action de concert (20 avril 2007), BlueBay Value Recovery Fund devient l'actionnaire de référence du groupe détenant 19,3% du capital ; GLG est le deuxième actionnaire du Groupe avec 9,7%.
- Le 4 avril 2007, Patrick Leleu est nommé Président Directeur Général d'Infogrames Entertainment, en remplacement de son Président fondateur Bruno Bonnell.
- 2008 La Société réalise en janvier 2008 une émission d'Oranes pour un montant de 150 millions d'euros lui permettant ainsi de restaurer des moyens financiers importants destinés au financement de la stratégie de croissance du groupe.
- Réalisation du regroupement d'actions (4 mars 2008) par attribution de 1 action nouvelle de 1 euro de nominal pour 100 actions anciennes de 0,01 euro de nominal
- Le Conseil d'Administration met en place un nouveau management de renommée internationale avec l'arrivée de David Gardner en tant que Directeur Général Exécutif, Phil Harrison en tant que Directeur Général délégué et Michel Combes en tant que Président du Conseil d'Administration non exécutif. Fabrice Hamaide est nommé Directeur Financier du Groupe.
- Restructuration importante de la filiale américaine : en avril 2008, en accord avec Atari, Inc., le Conseil d'Administration décide le rachat en numéraire par la Société des actions d'Atari, Inc. encore en circulation pour détenir 100% du capital d'Atari, Inc.

LE MARCHE DES LOGICIELS DE LOISIRS INTERACTIFS

L'industrie des logiciels de loisirs interactifs délivre principalement des logiciels destinés aux consoles ou plates-formes de jeu (telles que la PlayStation 2, la PlayStation 3, la Xbox 360, la Wii), aux consoles de jeu portables (telles que la Game Boy Advance, la Nintendo DS et la Sony PSP) et aux ordinateurs personnels. Les éditeurs de logiciels de jeux vidéo comprennent les fabricants de consoles eux mêmes, qui éditent leurs propres jeux pour leurs propres consoles (« éditeurs directs »), et les éditeurs tiers, tels qu'Infogrames/Atari, dont le positionnement consiste à développer, éditer et distribuer des logiciels de jeux vidéo sur les différentes plateformes disponibles. Par ailleurs, l'utilisation de terminaux sans fil (tels que les téléphones portables et les assistants numériques personnels) comme plateforme de jeu, sous l'appellation « jeu sur mobile », connaît une croissance rapide. Selon l'International Development Group (IDG), une société indépendante spécialisée dans l'analyse des statistiques des marchés technologiques et des médias notamment, les ventes en Amérique du Nord, en Europe et au Japon des jeux sur PC, consoles fixes et portables (applications sans fil non comprises) ont atteint 22.5 milliards d'USD en 2007.

LE MARCHÉ DES CONSOLES FIXES ET PORTABLES

Les consoles ont connu une évolution technologique considérable depuis le lancement par Nintendo en 1985 de la première génération de consoles modernes. En règle générale, les fabricants de consoles lancent une nouvelle console de jeu dotée d'une technologie plus avancée tous les quatre à cinq ans. Les consoles dites portables ont également évolué depuis leur apparition, bien que connaissant traditionnellement des cycles produits plus longs (en moyenne 4 à 5 ans pour les consoles fixes et pour les consoles portables 10 ans pour la GameBoy, et 6 ans pour la GameBoy Advance). La base de consommateurs des logiciels de jeux vidéo s'élargit à chaque nouveau cycle, à mesure que les jeunes joueurs passionnés deviennent adultes et que les progrès technologiques réalisés au niveau des supports et des logiciels de jeux vidéo attirent de nouveaux joueurs, ce qui a généré jusqu'ici des ventes de consoles supérieures à

celles du cycle précédent. Les ventes de consoles connaissent un pic au début de chaque cycle, les consommateurs s'équipant des technologies de nouvelle génération.

Sony a été le premier fabricant à mettre sur le marché la génération précédente de consoles avec le lancement en 2000 de la plateforme PlayStation 2. L'année suivante, Nintendo a mis sur le marché la GameCube et la Game Boy Advance. Cette génération de consoles a également été marquée par l'arrivée dans l'industrie du jeu vidéo de Microsoft avec le lancement de la console Xbox.

Fin 2005, Microsoft a lancé une nouvelle génération de consoles (dite nextgen) avec la commercialisation de la Xbox 360 sur un marché dominé par la Playstation 2 de Sony (sortie en 2000). La Nintendo Wii est sortie en décembre 2006 et la Sony PS3 fin 2006. Ces systèmes marquent une évolution significative de la technologie des jeux vidéo et pourront atteindre des publics plus larges : tandis que Microsoft et Sony renforcent la puissance et les fonctionnalités online de leurs machines pour une expérience de jeu encore plus réaliste et plus poussée (et aussi de nouvelles utilisations dans le domaine du loisir vidéo avec le nouveau disc laser HD), Nintendo expérimente de nouvelles façons de jouer en remplaçant la traditionnelle manette de jeu (gamepad) par une télécommande et un détecteur de mouvement.

Avec les bénéfices de ces innovations technologiques, la concurrence s'est intensifiée en ce qui concerne le positionnement sur les linéaires et le talent créatif. Les consommateurs sont devenus également plus sélectifs. Par conséquent, l'actualité de l'industrie du jeu vidéo est de plus en plus marquée des phénomènes de « hits », ce qui a conduit à l'augmentation des budgets consacrés à la production de chaque jeu, à des processus de développement plus longs, plus coûteux et plus complexes à amortir sur des cycles de vie des produits généralement plus courts. L'importance de publier les titres à succès au moment opportun ainsi que l'accroissement de l'ambition et de la complexité des projets, ont accru la nécessité d'instaurer des processus rationnels de développement des produits permettant un contrôle des coûts et des délais. Ceci a en conséquence renforcé l'importance d'exploiter les technologies, les personnages et les scénarios de hits existants dans de nouvelles franchises de logiciels de jeu vidéo afin de répartir les coûts de développement sur de multiples produits.

L'innovation se poursuit également sur le marché des consoles portables où les fabricants proposent des systèmes plus évolués, tels que la PSP de Sony et la Nintendo DS, qui offrent de nombreuses caractéristiques et possibilités ainsi que des fonctionnalités de jeu et une connectivité sans fil.

LES ORDINATEURS PERSONNELS

L'évolution de la technologie des ordinateurs personnels est plus linéaire que celle de la technologie des consoles fixes et portables. L'évolution des microprocesseurs, des puces graphiques, de la capacité des disques durs, des systèmes d'exploitation et de la capacité de la mémoire a largement développé l'aptitude des ordinateurs personnels à faire office de plate-forme de jeux vidéo. Cette évolution technologique a permis aux développeurs de proposer des jeux vidéo sur PC bénéficiant d'une technologie de jeu plus sophistiquée et de graphismes de pointe. Le fait que le marché PC ne soit traditionnellement pas tributaire de cycles technologiques et que les éditeurs ne soient pas tenus de payer des redevances de support et d'assumer des coûts de production élevés pour les produits PC rend ce marché attrayant pour les éditeurs de jeux vidéo. Bien que les détaillants aient réduit la place allouée aux produits PC sur les linéaires, cette tendance pourrait être contrebalancée par la demande de jeux en ligne massivement multi-joueurs (*Massively Multiplayer Online Games – MMOG*). En outre, les progrès réalisés dans le domaine de la connectivité à haut débit ont permis d'élargir la communauté à des joueurs en ligne occasionnels. Impliquant des coûts de développement bien plus faibles, le marché du jeu occasionnel ouvre des perspectives nouvelles pour les années à venir.

LE ON LINE

Les revenus générés par le marché du Online s'articulent actuellement autour de trois grands pôles :

Les jeux dits MMO, qui nécessitent pour la plupart des souscriptions payantes mensuelles ou trimestrielles. Ce sont des jeux de qualité basés sur les interactions entre de nombreux joueurs et dont le contenu est mis à jour régulièrement par les équipes de développement. Le plus connu et plus apprécié des joueurs aujourd'hui est World of Warcraft.

Le micro paiement, qui consiste à proposer du contenu additionnel aux joueurs disposant déjà d'un jeu payant ou non. Les contenus les plus classiques sont l'ajout de fonctionnalités particulières ou l'accès à des zones ou des niveaux supplémentaires.

Le casual gaming, qui consiste à proposer des jeux simples et gratuits jouables via le navigateur internet. Cette activité génère des revenus par la publicité in-game ou présente sur le portail d'où les jeux sont téléchargeables.

LE MARCHE DES JEUX DITS « CASUAL »

Développés pour le grand public, les jeux « casuels » sont non violents, faciles et rapides à jouer. Les sessions de jeux sont plus courtes qu'un jeu vidéo traditionnel et s'échelonnent entre 2 et 10 minutes en moyenne par partie. Disponibles sur tout type de support, les jeux casuels ont fait leur percée en apparaissant sur le net.

La croissance des jeux « casuels » est aujourd'hui une tendance forte du marché PC puisqu'ils représentent 15 à 20% du marché PC en 2007. Sur cette même période, les jeux « casuels » ont générés plus de 50 millions de dollars de revenus. Les jeux dits « casuels », caractérisés par la simplicité, l'humour et le divertissement, peuvent être téléchargés sur de nombreux sites internet tels que Yahoo ! Games, MSN, Pogo, Miniclip, Hasbro Hotel, Club Penguin, etc. Ces jeux génèrent des revenus à travers la publicité, les micro transactions, les abonnements et autre types de revenus issus d'internet.

METIERS

Les métiers du Groupe sont l'édition, la production et la distribution de jeux interactifs pour les principaux systèmes interactifs disponibles sur le marché.

L'EDITION - « LE PUBLISHING »

L'édition consiste à analyser et segmenter le marché, déterminer les attentes du consommateur, construire un catalogue de produits cohérent puis en assurer la commercialisation grâce à une politique marketing adaptée.

Le Groupe a annoncé en juin 2007 une nouvelle stratégie, basée notamment sur la relance de l'activité d'édition (« publishing »). La réorganisation des structures dédiées à l'édition et la redéfinition des objectifs stratégiques de l'entreprise dans ce domaine permettront d'apporter une gestion centralisée et rigoureuse du portefeuille de franchises et de droits de propriété intellectuelle (cf. Stratégie définie précédemment).

Les activités d'édition englobent la définition de la politique éditoriale, la gestion des marques et des droits de propriété intellectuelle, la gestion des alliances stratégiques, la sélection des projets, la gestion des droits, la relation avec les fabricants de consoles, avec les autorités publiques de référence dans le domaine du jeu vidéo, le développement produit, les financements spécifiques éventuels, le marketing global, la gestion des contrats de distribution et des royalties, et la mise à la disposition des distributeurs de logiciels de jeux vidéo pour l'ensemble des plates-formes.

Le Groupe édite des produits conçus et créés par des équipes de développement internes ou externes. Le choix entre développement interne et externe est effectué en fonction de différents critères, en particulier l'existence d'expertises spécifiques, la réactivité et la rentabilité. Le développement externe permet notamment d'identifier et de fidéliser de nouveaux talents.

LA PRODUCTION / LE DEVELOPPEMENT

Intégrés dans l'ensemble « publishing », la production et le développement consistent à assurer la gestion de l'ensemble des éléments concourant à la réalisation d'un jeu interactif, et notamment : la définition des performances futures du jeu, le développement technique, la gestion des équipes ainsi que le contrôle de la qualité, des délais et des budgets. A partir d'une idée originale du Groupe ou d'un

studio de développement externe, un jeu interactif est composé de différentes expressions artistiques (écriture de scénarii, graphisme, édition musicale, photo réalisme, etc.... basées sur le développement de diverses technologies logicielles.

Ce savoir-faire technique et artistique permet au Groupe d'exploiter des « licences » existantes, ou de créer de nouvelles « franchises ». A ce titre, Le Groupe travaille régulièrement avec les meilleurs professionnels du divertissement et du monde de l'interactivité.

Les ressources de production mobilisées par le Groupe se répartissent, au 31 mars 2008, entre :

- un studio de développement interne : Eden Games (Lyon – France ; Effectif : 133 personnes). Eden Games est à l'origine de la franchise à succès V-Rally qui a vendu près de 4 millions d'unités. Il s'est concentré sur le développement de 2 titres majeurs du Groupe notamment sur consoles de nouvelle génération avec Test Drive Unlimited Xbox 360 et PC, et Alone in the Dark sur Xbox 360, PlayStation 3, et PC dont la sortie est prévue sur l'exercice 2008/2009.
- des studios de développement externes partenaires dont les principaux sont en 2008 :

Hydravision (*Alone in the Dark*)

CD Projekt (*The Witcher*)

Dream On (*Titeuf & Nadia*)

Etranges Libellules (*Astérix aux Jeux Olympiques*)

Mistic Software (*My Horse & Me, Kid Paddle*)

Wgames (*My Horse & Me*)

Neko (*Lucky Luke Goes West*)

Tate Interactive (*Lanfeust, Lucky Luke Goes West*)

Visual Impact (*Lanfeust*)

Zeal (*Tabaluga*)

Keen (*JO cooking*)

Little Worlds (*Asterix Brain trainer*)

3G (*Airborne Rangers*)

Southlogic Studios (*Deer Hunter*)

Silverbirch Studios (*N+*)

Simbin (*Race Pro*)

Obsidian (*NWN 2 xpak 1 & 2*)

Pipeworks (*Godzilla*)

Santa Cruz Games (*Godzilla*)

Razerback (*Today*)

Spark Unlimited (*Legendary*)

Farsight Technologies (*Backyard*)

Ossian Studios (*NWN 2*)

Atomic Planet (*Jenga*).

LA DISTRIBUTION

La distribution consiste, au travers de sociétés de commercialisation établies dans chaque pays disposant d'une force de vente dédiée et d'un support logistique performant, à assurer la vente, la livraison et l'après-vente des produits issus de la branche édition du Groupe ou d'éditeurs-tiers. Le Groupe distribue ses produits dans près de 60 pays dans le monde à travers les plus grandes chaînes de distribution en Europe et aux Etats-Unis. Au Japon et sur les marchés asiatiques, en raison des spécificités liées à l'exploitation sur cette zone géographique, la distribution s'effectue essentiellement sous forme de licences d'exploitation ou de ventes à des grossistes qui assurent la mise en place des produits sur les marchés locaux.

Le Groupe possède un réseau de distribution global performant (notamment en Europe et en Asie), avec une capacité à servir plus de 50 000 points de vente, par le biais de ses 27 filiales, agences ou bureaux locaux implantés sur tous les continents. Cette implantation internationale du Groupe favorise la diffusion de son catalogue de titres sur les linéaires et contribue à une meilleure connaissance des marchés locaux.

Le Groupe détient à 100% la quasi-totalité de ses filiales de distribution en Europe lui donnant ainsi une grande indépendance. Aux Etats-Unis, le réseau local du Groupe permet d'approvisionner directement la quasi-totalité des revendeurs nationaux et d'être référencé auprès des grands centres de distribution de masse.

D'une façon générale, le Groupe contracte sur la base de ses conditions générales de vente. Dans certains pays où il ne dispose pas d'une filiale de distribution, le Groupe commercialise ses produits à travers des contrats de licence.

Les jeux du Groupe sont distribués dans les grandes enseignes internationales telles que Wal-Mart, Toys « R » Us, Auchan, Metro, Carrefour ainsi que dans les grands circuits de distribution nationaux ou régionaux (Cora, Casino,...), multi spécialistes (Virgin, Fnac, Boulanger,...), les chaînes de discount, les réseaux spécialisés jeux vidéo (Micromania, Games, ...) et plus généralement dans les "convenience stores".

FRANCHISES/LICENCES

La stratégie du Groupe est d'éditer et de distribuer des produits pour l'ensemble des principaux supports interactifs grand public (consoles de jeux, PC), basés sur des franchises originales ou des licences prestigieuses.

Ces produits sont développés à partir d'univers ou de personnages dont la Société est propriétaire ou qu'elle exploite sous licence. Le Groupe est dans la majorité des cas propriétaire du logiciel inclus dans le produit. Un droit de propriété intellectuelle disposant d'une forte notoriété constitue une « franchise » jouissant d'une valeur intrinsèque déclinable sur d'autres supports. Grâce à son activité de développement et d'édition le Groupe dispose, au 31 mars 2008, d'un véritable portefeuille de marques exclusives et de droits de propriété intellectuelle reconnues telles que, V-Rally, Backyard, Neverwinter Nights, Alone in the Dark, Test Drive. Le Groupe développe et édite également des titres bénéficiant de licences d'univers importantes telles que Dragon Ball Z ou Donjons et Dragons.

Le Groupe dispose aussi de licences adaptées à une audience familiale avec par exemple Titeuf, Astérix, Dora ou Kid Paddle. La rémunération du concédant de licence peut être constituée par une redevance fixe ou par une redevance proportionnelle basée sur un pourcentage des ventes réalisées, en fonction des contrats. La plupart du temps, le concédant requiert des avances sur royalties payables par tranches réparties sur toute la durée du contrat et assorties de minimum garantis. Selon un usage établi, les avances s'imputent généralement sur le montant total de la rémunération due, de telle sorte que le licencié puisse être en mesure de récupérer l'équivalent des avances versées avant d'être requis de verser une rémunération supplémentaire.

Ces licences présentent des avantages incontestables tant sur le plan du développement d'un produit que sur celui de sa commercialisation :

- durant le développement d'un produit, la licence permet l'accès sans études et recherches préalables à un contenu riche et préexistant ;
- d'un point de vue commercial, le succès déjà acquis d'un univers ou d'un personnage préexistant bénéficiera au jeu, atténuant le risque d'échec commercial d'un produit compte tenu d'une notoriété spontanée. En outre, le produit pourra profiter indirectement de l'ensemble de la communication faite autour des personnages ou de l'univers dans d'autres secteurs d'activités.

Afin de pouvoir développer des jeux compatibles avec les consoles de constructeurs tels que Sony, Nintendo ou Microsoft, le Groupe conclut des accords avec ces fabricants. Ces accords portent principalement sur quatre domaines :

- l'autorisation d'utiliser la technologie du fabricant ;
- les modalités d'approbation préalable du concept éditorial du jeu ;
- les modalités d'approbation de la version définitive du jeu avant fabrication ;
- les modalités financières et techniques de duplication des copies du jeu (« fabrication ») par le fabricant.

Ces accords sont conclus sous la forme d'accord-cadre, pour une génération de plates-formes donnée, pour une période généralement de 3 à 5 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Les licences de contenu comme les licences de support imposent le respect d'un certain nombre de contraintes éthiques, graphiques et techniques. L'édition et la sortie commerciale du produit sont en effet soumises à la validation préalable de l'ayant-droit ou du fabricant de support.

CONTRATS MAJEURS DU GROUPE

Les contrats importants conclus par le Groupe les deux dernières années concernent l'exploitation de droits de propriété intellectuelle et de hardware (consoles) et peuvent être synthétisés de la façon suivante :

CONTRAT DE DISTRIBUTION INTRA-GROUPE

Ce contrat établit les modalités de distribution par l'intermédiaire des filiales du Groupe des produits édités par le Groupe et/ou par des éditeurs-tiers. Atari, Inc. et Atari Europe SAS sont notamment convenues d'une exclusivité réciproque de distribution, sur leurs territoires respectifs, des jeux édités par l'autre.

CONTRAT DE LICENCE AVEC HASBRO

Il est rappelé à titre préliminaire qu'Hasbro, Inc. avait fait apport en janvier 2001 à Infogrames Entertainment SA de la totalité de sa division jeux vidéo comprenant notamment :

- 100% des actions ordinaires de la société Hasbro Interactive, Inc. (actuellement Atari Interactive, Inc.), éditeur de nombreux jeux. Hasbro Interactive, Inc. était déjà, à cette date, leader sur le marché famille et enfants, avec des produits développés sous licence interne à partir du catalogue du Groupe Hasbro (Monopoly, Risk, Scrabble,...) et des produits développés sous licence de tiers (Wheel of Fortune, Frogger, Jeopardy, NASCAR...). Cette société détenait également des droits en propre comme la franchise Roller Coaster Tycoon ou Tycoon City ;
- la marque Atari et son logo ;
- des studios de développement et des filiales de distribution en Europe dont la plupart ont été par la suite intégrés ou fermés.

Cette acquisition s'était accompagnée d'un accord de licence exclusive (« licence-cadre ») avec Hasbro, Inc., le vendeur, conclu pour une durée initiale de 15 ans, par lequel Hasbro, Inc. concédait à la Société et ses filiales les droits exclusifs d'exploitation de l'ensemble de droits de propriété intellectuelle (hors ceux vendus avec la division jeu-vidéo) passés, présents et futurs sur tout support interactif, à l'exception des jouets, comme par exemple : Dungeons et Dragons, Monopoly, Scrabble, etc.

En juin 2005, Infogrames Entertainment SA et Hasbro, Inc. ont renégocié le contrat de licence-cadre datant de 2001 et sont convenues :

- de la revente à Hasbro, Inc. pour un montant de 65 millions de dollars des droits numériques de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle d'Hasbro concernés par l'accord de « licence-cadre »,
- de concéder à la Société une nouvelle licence d'exploitation exclusive pour 10 ans de l'univers Dungeons and Dragons sur tous les supports actuels « classiques » (dits aussi « numériques » : PC, cartouches pour plateforme de jeux) et sur tous les supports interactifs (incluant notamment les applications suivantes : on-line, téléphonie mobile, wireless, Tv interactive, etc) ;
- de concéder à Infogrames Entertainment SA une nouvelle licence d'exploitation exclusive, d'une durée de 7 ans, des droits de propriété intellectuelle portant sur 9 droits de propriété intellectuelle du portefeuille Hasbro destinés au segment « famille - enfants » : Monopoly, Scrabble, Risk, Game of Life, Clue, Yahtzee, Battleship, Boggle et Simon sur les applications on-line, téléphonie mobile, wireless, Tv interactive.

Conformément à la stratégie de relance du publishing annoncée par le Groupe le 21 juin 2007 et à la volonté de concentrer les investissements du Groupe sur des franchises majeures à fort potentiel, la Société a signé le 18 juillet 2007 un accord avec Hasbro, Inc. portant sur :

- l'extension jusqu'en 2017 des droits d'exploitation relatifs aux droits de propriété intellectuelle de l'univers de Dungeons & Dragons, en exclusivité sur tous les formats interactifs, y compris on line et wireless. Cet accord porte sur tous les produits existants et à venir tirés de cet univers, parmi lesquels figurent NeverWinter Nights, Baldur's Gate.
- le rachat par Hasbro pour 14,1 millions d'euros (19,3 millions de dollars US) des droits online et wireless de 9 licences (Monopoly, Scrabble, Risk, Game of Life, Clue, Yahtzee, Battleship, Boggle, Simon). L'incidence de cette cession sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008 est négligeable.

CONTRATS DE DISTRIBUTION BANDAI NAMCO

Le Groupe Bandai Namco est un partenaire commercial important pour le Groupe.

En Europe, le Groupe a conclu avec le Groupe Bandai Namco un accord de distribution qui lui permet d'accéder à une partie significative du catalogue produits existants ainsi qu'après accord de Bandai aux nouveaux produits du Groupe Bandai Namco, notamment sur le segment « mangas ». Chaque jeu fait l'objet d'un contrat contenant des conditions particulières. A ce jour, les principaux titres concernés sont : Dragonball Z-Shin Budokai, Dragonball Z-Budokai Tenkaichi, Dragonball Z Budokai 2, Dragonball Z Budokai 3, DBZ Harukanaru Densetsu, DBZ Tenkaichi, Naruto Ultimate Ninja, Dragonball Z Burst Limit.

S'agissant du territoire Nord-Américain, Atari, Inc. a conclu le 11 janvier 2005 avec FUNimation Productions un contrat en exclusivité, pour la licence DRAGON BALL, couvrant également l'Australie, la Nouvelle Zélande et l'Afrique du Sud. Ce nouvel accord conclu pour une durée de 4 ans renouvelable 1 an, donne à Atari, Inc. les droits exclusifs de développement, d'édition et de distribution de jeux vidéo interactifs tirés des séries d'animation et des personnages Dragon Ball, Dragon Ball Z® et Dragon Ball GT® sur toutes les consoles de jeu et systèmes de jeu portables actuels.

En octobre 2007, en raison d'un litige portant sur des redevances passées, Atari, Inc. a reçu de la part de FUNimation Productions une notification mettant fin à deux contrats de licence pour les jeux Dragon Ball Z. A l'issue de négociations, les parties ont convenu de poursuivre normalement les contrats jusqu'à leur terme.

CONTRATS AVEC LES FABRICANTS DE CONSOLES

Des contrats entre la Société et/ou ses filiales et les fabricants de consoles (Nintendo, Sony Computer Entertainment et Microsoft) régissent le fonctionnement de la relation privilégiée entre les parties. Ces contrats concrétisent l'autorisation que les fabricants de consoles ont donné à la Société d'utiliser leur technologie aux fins d'éditer des produits compatibles avec les consoles concernées. Ces contrats abordent notamment, de façon détaillée, l'utilisation des kits de développement, le process d'autorisation d'éditer, les redevances de l'éditeur au fabricant, la durée de la relation, les territoires concernés, les coûts de fabrication ainsi que la logistique y afférant, les termes de paiement et les obligations de confidentialité auxquelles sont tenues les parties.

ACCORDS DE LICENCE TEST DRIVE UNLIMITED

Atari, Inc. a concédé les droits d'exploitation de la licence Test Drive Unlimited à la Société en vertu d'un accord d'une durée de six ans pour un montant de cinq millions de dollars US sous forme d'une avance de redevance. L'accord autorise la Société, dont le Studio Eden a développé le premier Test Drive Unlimited pour Atari, Inc., à produire au minimum deux nouvelles versions commercialisées du jeu pendant la durée de la licence. L'accord, signé le 8 novembre 2007, permet d'assurer la continuité et le développement de la franchise.

CONTRATS AVEC LES PRINCIPALES ENSEIGNES DE REVENDEURS

Le Groupe distribue ses produits par l'intermédiaire d'un réseau de distribution centralisé constitué d'un portefeuille de clients « grands comptes ». Au 31 mars 2008, aucun client ne représentait plus de 8% du solde des créances clients. Le risque lié à la dépendance à l'égard des clients est détaillé dans la partie du présent document de référence relative aux risques liés à l'activité (voir « RISQUES CONTRACTUELS »).

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Groupe investit principalement dans des achats de licences (acquérir le droit d'exploitation d'un univers ou d'une marque sur les formats disponibles sur le marché des loisirs interactifs), dans les développements de franchises (création d'un univers attractif pour des consommateurs de jeux vidéo) et les développements de jeux (logiciels spécialisés), ou dans des sociétés de distribution.

Le Groupe peut investir par le biais d'acquisitions (de sociétés, de franchises,) ou par la capitalisation de dépenses de développement. De façon plus accessoire, le groupe investit dans les moyens de production traditionnels qui constituent le support des activités de la Société (locaux, matériels, logiciels de gestion, etc.)

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT EN RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Depuis le 1er avril 2005 la Société capitalise au bilan les dépenses de développement interne de jeux à compter de la date de fin de la phase de pré-production. Ces coûts font l'objet d'un amortissement dégressif sur 6 trimestres à compter de la date de commercialisation des jeux.

Les montants dépensés au cours des 2 derniers exercices s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2008	31 mars 2007	Variation
R&D interne activée	8,0	11,5	-3,5
R&D externe activée	17,1	7,4	9,7
Autres R&D (*)	24,1	27,5	-3,4
Total	49,2	46,4	2,8

(*) Ce poste intègre principalement le coût opérationnel des studios, la pré-production sur les développements initiés, les coûts d'organisation du département publishing ainsi que le coût de tout projet dont la faisabilité technique n'a pu être démontrée.

Politique du Groupe en matière de recherche et développement : le Groupe a élaboré une stratégie d'investissement visant à offrir un catalogue de produits disponibles sur toutes les plates-formes. Les décisions d'investissement sur le plan éditorial seront analysées selon un processus rigoureux, projet par projet, qui comprend notamment : la compatibilité entre le concept du jeu, la compétence technologique du studio de développement, la taille et les perspectives du parc installé des plateformes concernées, le segment de clientèle adressé et un compte d'exploitation prévisionnel.

Le Groupe répartit ses capacités de production entre son studio interne de développement et les studios externes choisis pour leurs compétences technologiques, éditoriales et artistiques, et répartit ses risques en pondérant ses investissements sur plusieurs plates-formes. Pour le cycle technologique en cours (XBox 360, Wii, PS3, PSP et Nintendo DS), le Groupe maintient sa stratégie et envisage de continuer sa politique de pondération sur les différentes plates-formes.

Principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 : le Groupe a continué au cours de l'exercice son effort d'investissement dans les titres majeurs qui sortiront au cours de l'exercice en cours : Alone in the Dark, Neverwinter Nights, Legendary. Ces investissements ont été financés soit par la trésorerie disponible de la Société, soit par l'utilisation de lignes de crédit. Les principaux investissements futurs concernent d'une part le développement des jeux vidéos et d'autre part l'acquisition des minoritaires de la filiale Atari, Inc. Le Groupe prévoit de financer ces investissements soit sur ses fonds propres, soit au travers de lignes de crédit nouvelles ou existantes.

Les frais de recherche et développement du Groupe pour l'exercice clos sont exposés en détail dans l'annexe aux comptes consolidés.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Cette information est fournie dans la partie « INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION ET AUX ETATS FINANCIERS », sous-partie n°12 « PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE » ainsi que la partie « EVOLUTION RECENTE ».

FACTEURS DE RISQUES

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est confronté à des risques dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Les principaux risques identifiés sont décrits en section 8 du rapport de gestion, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive car d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée à la date de dépôt du présent Rapport Annuel, sont susceptibles d'avoir également un effet défavorable significatif.

AUTRES RISQUES PARTICULIERS

A l'exception des risques mentionnés à la section 8 du rapport de gestion, la Société n'a pas connaissance de risques particuliers susceptibles d'avoir une incidence significative sur son activité.

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR SECURISER L'ACTIVITE

PROTECTION DES DROITS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Afin de réduire les risques exposés ci-dessus et d'entretenir la confiance de ses partenaires, le Groupe a recours à des processus de formalisation et de validation juridique et technique de toutes les étapes de production et d'exploitation d'un produit. Une équipe internationale de juristes spécialisés répartis en Europe et aux Etats-Unis assure la gestion, la surveillance et l'acquisition des droits de propriété intellectuelle pour le Groupe. Le Groupe travaille également avec des cabinets extérieurs réputés pour leur savoir-faire dans ce domaine. Chaque fois que cela est approprié, le Groupe procède à l'enregistrement des marques et copyrights de ses produits dans le plus grand nombre de pays, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. De plus, chaque fabricant de consoles incorpore à ses plates-formes des dispositifs de sécurité destinés à empêcher toute utilisation hors licence.

La lutte contre le piratage fait l'objet d'une approche pragmatique, laquelle varie en fonction des risques identifiés et des territoires concernés. En France et en Europe, le Groupe collabore étroitement avec la cellule anti-piratage mise en place notamment par le SELL (Syndicat des Editeurs (Français) de Logiciels de Loisirs), l'ELSPA (Entertainment Leisure Software Publishing Association) et le service des douanes.

Aux Etats-Unis, ATARI Inc. adhère au syndicat des éditeurs Américains, l'ESA (Entertainment Software Association) qui anime un programme de contrôle du respect des copyrights de ses membres, ainsi qu'au programme de lutte contre la contrefaçon initié par Ebay, le Ebay's Verified Rights Owner anti-piracy program. Le Groupe travaille également en collaboration avec les douanes américaines dans le cadre de leurs missions de lutte contre la contrefaçon.

Par ailleurs, le Groupe a recours à des sociétés spécialisées afin de lutter contre le téléchargement illégal de ses produits et associe à ses produits des logiciels ayant vocation à empêcher la réalisation de copies illégales.

Le Groupe ne dépose pas de brevets pour ses jeux et n'est pas dépendant d'un brevet particulier.

CARENCE DU FOURNISSEUR

Le Groupe cherche à réduire le risque d'approvisionnement en diversifiant ses sources de fabrication. En ce qui concerne les produits édités pour PC (16% des ventes du Groupe dans le monde), ce risque est réduit en raison du grand nombre de sociétés de duplication disponibles en Europe et aux Etats-Unis et de la réactivité de celles-ci. En revanche, le Groupe ne maîtrise pas le risque de fabrication de produits édités sur les supports propriétaires car les fabricants de consoles en gardent le contrôle. Ce risque est toutefois réduit en raison de la structure généralement binomiale des sites de fabrication des constructeurs.

ASSURANCES

Le Groupe bénéficie d'une couverture mondiale s'agissant notamment des risques de dommages aux biens, de perte d'exploitation et de responsabilité civile exploitation, professionnelle et propriété intellectuelle. Le Groupe assure également la responsabilité civile de ses mandataires sociaux et dirigeants. D'une façon générale, l'activité du Groupe ne présente pas de risques propres de nature extraordinaire, à l'exception de la carence éventuelle d'un fournisseur ou des conséquences du retrait massif d'un jeu. Les polices souscrites au niveau local (et notamment en Amérique du Nord) afin de tenir compte des spécificités des marchés nationaux, sont complétées par un programme mondial. Le tableau ci-dessous résume les niveaux de protection mis en place s'agissant des principales polices.

	Monde hors Atari, Inc. (€)
Dommages aux biens /Perte d'exploitation	Valeur de remplacement avec limite à 19,9 millions
Responsabilité civile professionnelle	Limite à 10 millions
Responsabilité civile exploitation	Limite à 12 millions
Responsabilité relative à la propriété intellectuelle	Limite à 5 millions
Responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux	Limite à 20 millions

Le montant total des primes d'assurance payées par Infogrames Entertainment pour son compte et pour le compte de ses filiales (hors Atari, Inc.) au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 s'élève à 590 000 euros.

Le tableau ci-après résume les niveaux de protection mis en place s'agissant d'Atari, Inc. exclusivement.

	Atari, Inc. (US\$)
Dommages aux biens /Perte d'exploitation	Valeur de remplacement avec limite à 75 millions
Responsabilité civile professionnelle	Limite à 10 millions
Responsabilité civile exploitation	Limite à 2 millions
Responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux	Limite à 40 millions

ATARI, Inc. assure ses propres risques de façon autonome et bénéficie d'une couverture supplémentaire (*umbrella policy*) à hauteur de 15 millions d'US\$ en matière de responsabilité civile générale.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Aucun fait exceptionnel n'est intervenu sur l'exercice 2007/2008, à l'exception de : 1) l'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes, décidée le 19 décembre 2007 par le Président Directeur Général ; 2) les modifications opérées au sein de la direction générale, notamment les 30 janvier et 2 mars 2008 ; 3) le processus de restructuration du Groupe, en cours.

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives ou fiscales. Le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'incidence remarquable sur les comptes de la Société.

Les risques juridiques significatifs du Groupe (y compris Atari, Inc.) sont présentés dans le présent document de référence, dans la rubrique *Risques juridiques (Informations relatives à la gestion et aux états financiers)*.

RESSOURCES HUMAINES ET EFFECTIFS

L'effectif moyen employé pendant les 2 derniers exercices était le suivant :

Exercice 2006-2007 :

Effectif moyen de 719 personnes.

Au 31 mars 2007, l'effectif du Groupe s'élevait à 604 personnes.

Exercice 2007-2008 :

Effectif moyen de 596 personnes.

Au 31 mars 2008, l'effectif du Groupe s'élevait à 555 personnes.

ACCORD RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL

Pour les effectifs français, un « accord 35 heures » a été signé en juillet 2000 et ratifié par les salariés en septembre 2000, le rendant effectif en octobre 2000. Cet accord prévoit l'octroi de 12 jours de RTT avec mise en place d'un horaire variable pour les salariés non cadres et cadres intégrés, et d'une convention annuelle de forfait pour les cadres autonomes.

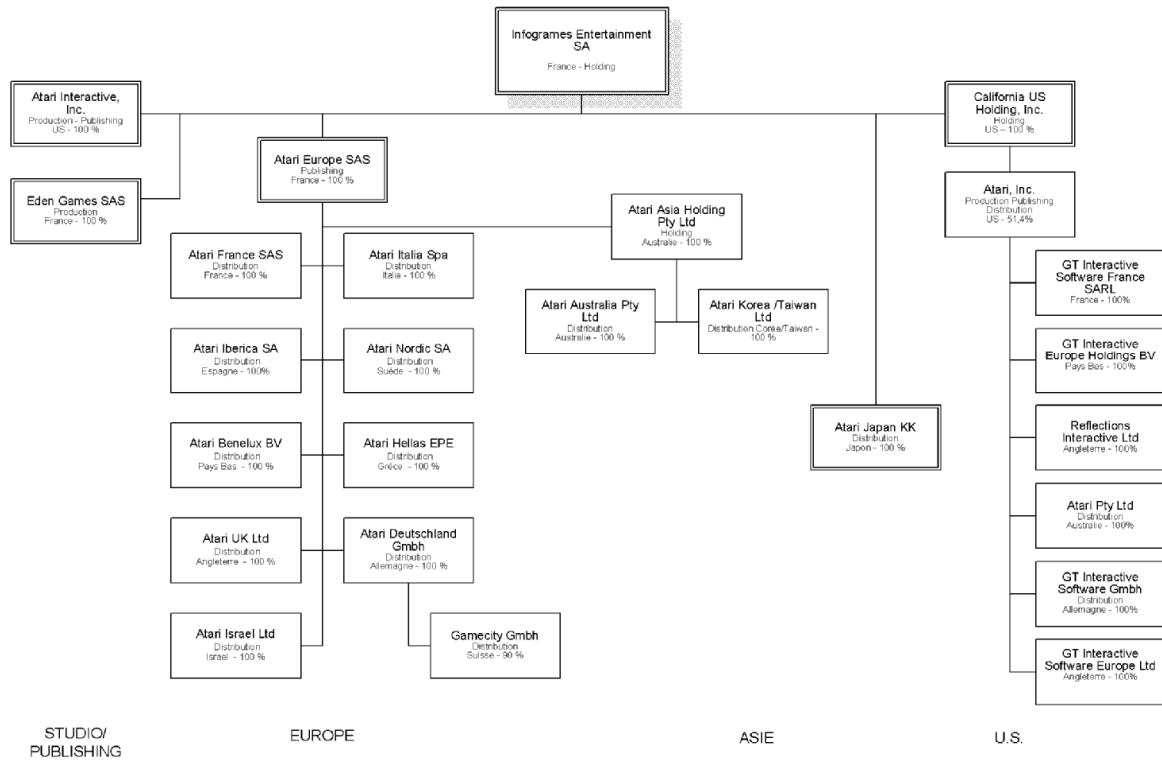
De plus, l'accord prévoit la récupération des heures supplémentaires sous forme de repos compensateurs de remplacement.

Les autres informations sociales relatives aux sociétés françaises du Groupe figurent au paragraphe 9 du rapport de gestion.

LOCAUX DU GROUPE

Les activités du Groupe en France sont regroupées sur le site de Vaise à Lyon (à l'exception d'Eden Games), dont la Société est locataire depuis 2001 et pour une période ferme de neuf ans. Les filiales du Groupe exercent leurs activités dans des locaux dont elles sont également locataires. Les bailleurs de l'ensemble des locaux loués sont des tiers, indépendants du Groupe et des actionnaires.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 MARS 2008



INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION ET AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2008

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DU GROUPE

1. ENVIRONNEMENT ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Le Groupe Infogrames Entertainment / Atari (ci-après le « Groupe »), un des grands développeurs et éditeurs mondiaux de logiciels de jeux interactifs, réalise l'essentiel de son activité sur les marchés européen et nord américain. Ces marchés ont évolué de la manière suivante au cours de l'année 2007 :

- **LE MARCHE EUROPÉEN (SOURCE : GFK)**

D'après les instituts d'étude spécialisés, le marché européen du logiciel de loisirs a connu en 2007 une forte croissance : +23% en volume et +32% en valeur. L'élargissement du parc installé des consoles de nouvelle génération (Xbox360, Wii sorties fin 2006 et PS3 sortie aux US à la fin de l'année 2006 et en Europe en Mars 2007) augmente mécaniquement le nombre de softwares vendus et dans des proportions suffisantes pour pallier les décroissances des consoles plus anciennes – en particulier la PS2. Le marché software de la Nintendo DS enregistre pour sa part une croissance très impressionnante pour une console sortie en Mars 2005 : +150% en volume, +130% en valeur.

- **LE MARCHE AMÉRICAIN (SOURCE : IDG)**

En Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada), il s'est vendu 271,5 millions de jeux pour 9,4 milliards d'USD en 2007 soit une croissance de +19% en valeur et +6% en volume. Le marché croit beaucoup plus en valeur qu'en volume car la forte décroissance du marché software PS2 pèse moins sur le cumul en euros, le prix moyen des jeux PS2 étant nettement en dessous de celui des jeux de nouvelle génération.

- **LE MARCHÉ HARDWARE (SOURCE : IDG)**

La répartition des ventes Hardware s'analyse comme suit :

(millions d'unités vendues cumulées)	North America Hardware	Europe Hardware
	Année 2007	Année 2007
Total consoles	32.5	23.9
PlayStation 2	4.1	2.9
Xbox 360	5.0	1.6
Wii	6.6	4.7
Playstation 3	2.7	2.9
Sony PlayStation Portable (PSP)	3.9	3.0
Nintendo DS	8.6	8.2
GBA	1.3	0.5
Game Cube	0.3	0.1

- **LE MARCHÉ SOFTWARE (SOURCE : IDG)**

Les ventes de logiciels de loisirs interactifs pour l'année 2007 se répartissent comme suit :

(millions d'unités vendues)	North America Software	Europe Software
	Année 2007	Année 2007
Total Software	271.6	200.5
PlayStation 2	57.0	39.0
Xbox 360	44.5	13.8
Wii	28.6	16.9
Playstation 3	12.8	8.0
Sony PlayStation Portable (PSP)	16.5	16.9
Nintendo DS	42.2	36.3
PC	43.1	60.6
GBA	13.3	4.1
Game Cube	6.2	1.9
XBox	7.4	3.0

1.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.2.1. MODIFICATION DE LA DIRECTION GENERALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à la refonte de son équipe de direction, avec la nomination de David Gardner, personnalité de l'industrie des jeux vidéos cumulant expérience et vision, au poste de Directeur Général Exécutif. Il est épaulé par Phil Harrison,

Directeur Général Délégué, Fabrice Hamaide, Directeur Financier, et Mathias Hautefort, Directeur Général Adjoint en charge de la distribution mondiale.

Par ailleurs, Michel Combes a été nommé Président non exécutif du nouveau Conseil d'Administration.

1.2.2. RENFORCEMENT DES MOYENS FINANCIERS

Dans le cadre de la mise en place des financements de son plan de relance, la Société a conclu le 20 juin 2007 un accord avec ses principaux partenaires financiers. Par plusieurs avenants à l'accord bancaire existant, les lignes bancaires disponibles ont été augmentées d'un montant total de 33,5 millions d'euros, portant le plafond à 68,5 millions d'euros. Ces lignes complémentaires sont à échéance au 28 février 2009. Au 31 mars 2008, la ligne de crédit s'élève à 54,7 millions d'euros ; elle est utilisée à hauteur de 22,5 millions d'euros en stand-by.

Le 4 janvier 2008, Infogrames Entertainment a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est constitué de 1 500 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursable en 8,91 actions nouvelles ou existantes. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année, à compter de 2009. Les produits brut et net s'élèvent respectivement à 150,0 millions d'euros et 144,1 millions d'euros.

L'émission d'ORANE a permis de renforcer la structure financière du Groupe et de rembourser la totalité des dettes en numéraires envers Banc of America.

Par ailleurs, Bluebay Value Recovery Fund (1er actionnaire du Groupe) a exercé au cours de l'exercice 50,0 millions de Bons de Souscription d'Actions pour une valeur de 7,5 millions d'euros.

1.2.3. CESSION DE LA LICENCE HASBRO

Conformément à la stratégie de relance du pôle édition annoncée par le Groupe le 21 juin 2007 et à la volonté de concentrer les investissements du groupe sur des franchises majeures à fort potentiel, la Société a annoncé le 18 juillet 2007 la signature d'un accord avec Hasbro portant sur :

- l'extension jusqu'en 2017 des droits d'exploitation de la propriété intellectuelle de l'univers Donjons & Dragons, en exclusivité sur tous les formats interactifs, y compris online et wireless. Cet accord porte sur tous les produits existants et à venir tirés de cet univers, parmi lesquels figurent Neverwinter Nights, Baldur's Gate...
- le rachat par Hasbro pour 19,3 millions de dollars US des droits online et wireless de 9 licences (Monopoly, Scrabble, Risk, Game of Life, Clue, Yahtzee, Battleship, Boggle, Simon). L'incidence de cette cession sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008 est négligeable.

Cette transaction a les conséquences comptables suivantes :

- enregistrement d'un gain de cession de 13,3 millions d'euros résultant de la différence entre le prix de cession de 14,1 millions d'euros (19,3 millions de dollars US), la sortie de l'actif incorporel lié aux 9 licences cédées (7,3 millions d'euros), l'extinction de la dette liée aux 9 licences cédées (6,7 millions d'euros) et des frais de cession (0,2 million d'euros),
- la capitalisation à hauteur de 0,7 million d'euros correspondant à l'extension d'exploitation exclusive de deux ans de la licence Dungeons & Dragons ; un montant identique a été comptabilisé en passif financier non courant.

1.2.4 ATARI INC

REORGANISATION DE LA FILIALE

Au cours de l'exercice, Atari, Inc. a annoncé deux plans de restructuration, respectivement en mai et novembre 2007, portant sur 20% et 30% de ses effectifs. Atari, Inc. a également annoncé le recentrage de ses opérations sur l'édition et la distribution en Amérique du

Nord. La structure opérationnelle sera constituée des fonctions vente et marketing, logistique, et acquisitions de produits d'Infogrames et d'éditeurs tiers.

Conformément aux objectifs stratégiques qu'il s'est fixé, le Conseil d'Administration d'Infogrames Entertainment a décidé, lors de sa réunion du 5 octobre 2007, d'exercer son droit, en qualité d'actionnaire majoritaire d'Atari Inc. et conformément à la réglementation en vigueur dans l'État du Delaware, de modifier la composition du Conseil d'Administration d'Atari Inc. Infogrames Entertainment a donc annoncé formellement (sous forme d'un « written consent ») à Atari Inc. et aux membres de son conseil d'administration sa décision de révoquer cinq de ses administrateurs. Le 15 octobre 2007, Atari Inc. a annoncé la nomination de quatre nouveaux administrateurs indépendants et d'un « Chief Restructuring Officer ». Le 31 mars 2008 le conseil d'administration d'Atari Inc. a nommé Jim Wilson au poste de « Chief Operating Officer and President ». Monsieur Wilson reprend les fonctions de « Chief Operating Officer » assumées depuis octobre 2007 par Curtis G. Solsvig III en tant que « Chief Restructuring Officer ».

En termes de financements, Atari, Inc. a annoncé le 25 octobre 2007 que des fonds affiliés à BlueBay Asset Management plc ont racheté l'encours du crédit Guggenheim Corporate Funding, LLC, consenti à Atari, Inc. puis ont accordé une ligne de financement portant sur un montant de 10 millions de dollars disponible jusqu'au 31 décembre 2009, en substitution du crédit Guggenheim. Par avenant en date du 4 décembre 2007, le montant de la ligne de crédit a été porté à un montant de 14 millions de dollars. Au 31 mars 2008, cette ligne tirée en totalité figure dans les dettes financières consolidées pour un montant de 8,5 millions d'euros.

Atari, Inc. a concédé les droits d'exploitation de la licence Test Drive Unlimited à Infogrames Entertainment en vertu d'un accord d'une durée de 7 ans pour un montant de 5 millions de dollars sous forme d'une avance de royalties. L'accord autorise INFOGRAMES ENTERTAINMENT, dont le Studio Eden Games a développé le premier opus de Test Drive Unlimited pour Atari, Inc., à produire au minimum deux nouvelles versions commercialisées du jeu pendant la durée de la licence. L'accord, signé le 8 novembre 2007, permet d'assurer la continuité et le développement de la franchise. Au 31 mars 2008 la licence Test Drive Unlimited a été cédée par Infogrames Entertainment à sa filiale Atari interactive, Inc.

COTATION SUR LE « PINK SHEETS »

Le 7 mai 2008, la société a reçu une lettre l'informant qu'à compter du 9 mai 2008, les actions Atari, Inc. seraient radiées de la liste des actions cotées au NASDAQ car la valeur de marché du flottant est inférieure à 15 millions de dollars. A la suite de cette radiation, les actions Atari Inc. sont désormais cotées sur le « Pink Sheets », un service de cotation en temps réel maintenu par Pink Sheets LLC.

ACCORD EN VUE DU RACHAT EN NUMERAIRE PAR INFOGRAMES DES ACTIONS D'ATARI, INC. ENCORE EN CIRCULATION

Le 30 avril 2008, Infogrames Entertainment et Atari, Inc. ont annoncé avoir conclu un accord définitif visant à compléter leur rapprochement. Aux termes de l'accord, Infogrames Entertainment acquerra les actions d'Atari, Inc. encore en circulation (autres que les actions ordinaires détenues par Infogrames et ses filiales, qui seraient annulées) pour 1,68 dollar par action, ce qui correspondait à un paiement en numéraire d'environ 11,0 millions de dollars. La Société est actuellement l'actionnaire majoritaire d'Atari, Inc. avec une participation d'environ 51,4%. A l'issue de l'opération, Atari, Inc. sera une filiale à 100% d'Infogrames Entertainment.

1.2.5 REGROUPEMENT D'ACTIONS

Le 4 mars 2008, une opération de regroupement d'actions est intervenue. La parité de regroupement était de 100 actions anciennes de 0,01 euro de nominal pour 1 action nouvelle de 1 euro de nominal.

Ce regroupement d'actions permet à la Société de disposer d'un cours de bourse conforme aux standards de marché.

2. ANALYSE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1. ACTIVITE ET COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

ELÉMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31 mars 2008	31 mars 2007	Variation
Chiffre d'affaires	290,7	305,3	-14,6 -4,8%
Coût des ventes	-179,6 -61,8%	-179,3 -58,7%	-0,3 0,2%
Marge brute	111,1 38,2%	126,0 41,3%	-14,9 -11,8%
Frais de recherche & développement	-50,4 -17,3%	-57,9 -19,0%	7,5 -13,0%
Frais marketing & commerciaux	-54,2 -18,6%	-58,2 -19,1%	4,0 -6,9%
Frais généraux et administratifs	-48,2 -16,6%	-49,2 -16,1%	1,0 -2,0%
Paiements non cash en actions (incentive)	-3,5 -1,2%	-	-3,5
Résultat opérationnel courant	-45,2 -15,5%	-39,3 -12,9%	-5,9 15,0%
Coûts de restructuration	-13,4	-8,7	-4,7
Résultat de cession d'actifs	-	2,7	-2,7
Cession de la licence Hasbro	13,3	-	13,3
Dépréciation des goodwill	-	-17,3	17,3
Autres produits et charges opérationnels	-0,2	0,8	-1,0
Résultat opérationnel	-45,5 -15,7%	-61,8 -20,2%	16,3 -26,4%

CHIFFRE D'AFFAIRES

A l'issue de l'exercice clos le 31 mars 2008, le chiffre d'affaires (produit des activités ordinaires) s'établit à 290,7 millions d'euros (à taux de change courant) contre 305,3 millions d'euros réalisés sur la même période de l'exercice précédent, soit une baisse de 4,8%.

Globalement, cette baisse de chiffre d'affaires est la conséquence directe du report de lancement de deux titres majeurs (Alone in the Dark et Dragon Ball Z : Burst Limit), compensé néanmoins en partie par les performances réalisées sur les zones européennes et asiatiques.

L'analyse par zone géographique fait apparaître des évolutions contrastées :

- les activités européennes sont en progression de 9,4% et représentent 71% du chiffre d'affaires du Groupe ;
- les activités asiatiques ont connu une progression soutenue de 27,0% et représentent 11% du chiffre d'affaire total ;
- aux Etats-Unis, le volume d'activité est en retrait de 42,9% ; les ventes sur le territoire américain représentent 18% du chiffre d'affaires du Groupe.

La répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé se résume donc comme suit :

	31-mars-08	31-mars-07
Europe	71%	62%
Etats-Unis	18%	30%
Asie	11%	8%
Total	100%	100%

Au 31 mars 2008, la répartition du chiffre d'affaires par format continue de montrer une contribution forte des plateformes traditionnelles Playstation 2 et PC qui représentent 49% des ventes. Néanmoins, les consoles dites de « mass market » (Wii et NDS) et les autres consoles de nouvelle génération (Xbox 360 et PS3) représentent respectivement 31% et 12% du chiffre d'affaires au 31 mars 2008 contre 15% et 11% au 31 mars 2007.

La répartition par plateforme du chiffre d'affaires consolidé s'établit ainsi :

	31-mars-08	31-mars-07
PlayStation 2	33%	37%
PC	16%	22%
Xbox 360	8%	10%
PSP	8%	10%
Nintendo DS	17%	10%
Nintendo Wii	14%	5%
GameBoy Advance	0%	4%
PS3	4%	1%
Xbox	-	-
Autres	-	1%
Total	100%	100%

MARGE BRUTE

Au 31 mars 2008, le taux de marge brute s'élève à 38,2% contre un taux de 41,3% l'année précédente. Cette évolution s'explique par une diminution significative de la part des produits édités par le Groupe par rapport au volume d'activité généré par les titres d'éditeurs tiers. De plus, la part du chiffre d'affaires réalisé sur les produits PC diminue sensiblement (-6 points) or la marge brute dégagée sur ce support est supérieure à la marge brute dégagée sur les produits pour consoles fixes et portables.

FRAIS DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 50,4 millions d'euros, contre 57,9 millions d'euros pour la période précédente. Ils comprennent une charge d'amortissement et de dépréciation des actifs incorporels à hauteur de 26,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2007/2008 contre 33,4 millions d'euros l'exercice précédent.

Les autres frais incluent les coûts de pré-production liés aux développements n'ayant pas atteint le stade de faisabilité technique, les coûts de l'activité Online, les coûts de tests et de localisation ainsi que certains coûts d'organisation.

Les dépenses en R&D se sont élevées à 49,2 millions d'euros sur l'exercice contre 46,4 millions d'euros l'an dernier. Le Groupe a maintenu son effort d'investissement tant sur certains titres majeurs développés par le Groupe (Alone in the Dark) que sur des titres développés par des studios externes.

FRAIS MARKETING & COMMERCIAUX

Les coûts marketing et commerciaux s'élèvent à 54,2 millions d'euros contre 58,2 millions d'euros pour la période précédente. La diminution de 4,0 millions d'euros traduit la poursuite d'une optimisation des coûts marketing et commerciaux.

FRAIS GÉNÉRAUX & ADMINISTRATIFS

Les frais généraux et administratifs sont stables sur la période et s'élèvent à 48,2 millions d'euros contre 49,2 millions d'euros pour la période précédente.

PAIEMENTS NON CASH EN ACTIONS (INCENTIVE)

Les paiements en actions s'élèvent à 3,5 millions d'euros et traduisent les avantages consentis aux membres de la nouvelle équipe de direction.

COÛTS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration s'élèvent au 31 mars 2008 à 13,4 millions d'euros et incluent principalement des coûts de réduction d'effectifs à hauteur de 5,8 millions d'euros, des coûts liés à la réorganisation du Groupe pour 5,1 millions d'euros, et des charges liées à des locaux inutilisés pour 2,5 millions d'euros.

DÉPRÉCIATION DES GOODWILL

Au 31 mars 2007, la dégradation des performances réalisées par la société de distribution aux Etats-Unis au cours de l'exercice s'était traduite par la comptabilisation d'une perte de valeur du goodwill de l'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) « Distribution US » de 17,3 millions d'euros. Au 31 mars 2008, le test de dépréciation des goodwill n'a pas conduit à constater une dépréciation complémentaire.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le **résultat opérationnel consolidé** ressort à -45,5 millions contre -61,8 millions d'euros pour l'exercice précédent. Il est la résultante d'une perte liée à l'activité de 45,2 millions d'euros, de la plus-value de cession des droits Hasbro pour 13,3 millions d'euros, de coûts de restructuration pour 13,4 millions d'euros et d'autres charges opérationnelles pour 0,2 million d'euros.

AUTRES ELÉMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	31 mars 2008	31 mars 2007	Variation
Résultat opérationnel	-45,5 -15,7%	-61,8 -20,2%	16,3 -26,4%
Coût de l'endettement financier	-14,0	-25,6	11,6 -45,3%
Autres charges et produits financiers	-1,2	1,8	-3,0 -166,7%
Résultat de l'OPE	-	-18,7	18,7 -100,0%
Quote-part des MEE	-	-0,5	0,5 -100,0%
Impôt sur les résultats	-1,3	1,1	-2,4 -218,2%
Résultat net des activités poursuivies	-62,0	-103,7	41,7 -40,2%
Résultat des activités non poursuivies	-0,5	-8,8	8,3 -94,3%
Résultat net de l'ensemble consolidé	-62,5 -21,5%	-112,5 -36,8%	50,0 -44,4%
Intérêts minoritaires	11,4 3,9%	9,4 3,1%	2,0 21,3%
Résultat net (part du groupe)	-51,1 -17,6%	-103,1 -33,8%	52,0 -50,4%

RÉSULTAT FINANCIER

Le **résultat financier** s'élève à -15,2 millions d'euros sur la période contre -42,5 millions d'euros l'exercice précédent. Il comprend principalement une charge de 14,0 millions d'euros représentative du coût de l'endettement contre une charge de 25,6 millions sur l'exercice 2006/2007. Au 31 mars 2007, le résultat financier intégrait une perte de 18,7 millions d'euros liée à l'offre publique d'échange portant sur les océanes 2003/2020.

IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

L'**impôt sur les résultats** de l'exercice est une charge nette de 1,3 million d'euros contre un produit net de 1,1 million d'euros l'exercice précédent.

RESULTAT DES ACTIVITES NON POURSUIVIES

Le **résultat des activités non poursuivies** s'élève à -0,5 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008. L'exercice précédent, le résultat des activités non poursuivies de -8,8 millions d'euros était représentatif de la cession des activités de développement des studios Paradigm Entertainment, Reflections Interactive, Shiny et Melbourne House.

RÉSULTAT NET

Le **résultat net consolidé** ressort à -51,1 millions d'euros contre une perte de 103,1 millions d'euros pour la période précédente.

2.2. CONTRIBUTION DE CHACUNE DES ZONES

La contribution de chacune des zones géographiques au compte de résultat consolidé figure ci-dessous :

31 mars 2008 (en millions d'euros)	Revenus nets		Résultat opérationnel	Résultat net (*)
Etats-Unis	52,1	17,9%	-49,9	-47,1
Europe	206,8	71,1%	4,8	-13,5
Asie	31,5	10,8%	1,7	2,3
Corporate (**)	0,3	0,1%	-2,1	7,2
Total	290,7	100,0%	-45,5	-51,1

31 mars 2007 (en millions d'euros)	Revenus nets		Résultat opérationnel	Résultat net (*)
Etats-Unis	91,2	29,9%	-64,0	-64,7
Europe	189,3	62,0%	9,2	-2,8
Asie	24,8	8,1%	-0,1	-3,0
Corporate	-	-	-6,9	-31,9
Autre	-	-	-	-0,7
Total	305,3	100,0%	-61,8	-103,1

(*) résultat net part du Groupe

(**) intégrant le résultat de la revente des droits numériques à Hasbro

Sur l'exercice clos au 31 mars 2008, la zone Etats-Unis réalise un chiffre d'affaires de 52,1 millions d'euros et représente 17,9% des ventes du groupe contre un chiffre d'affaires de 91,2 millions d'euros sur l'exercice précédent, soit 29,9% des ventes du groupe. Au 31 mars 2008, le résultat opérationnel et le résultat net part du groupe sur la zone Etats-Unis s'établissent à une perte respective de 49,9 millions d'euros et 47,1 millions d'euros contre une perte respective de 64,0 millions d'euros et 64,7 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2008, la zone Europe a vu son chiffre d'affaires progresser de 17,5 millions d'euros ; à la clôture de l'exercice, il s'élève à 206,8 millions d'euros. Par ailleurs, la part contributive de la zone Europe par rapport au chiffre d'affaires du Groupe continue de progresser pour atteindre 71,1% du total des ventes contre 62,0% l'exercice précédent. Sur cette même période, le résultat opérationnel et le résultat net part du groupe de la zone Europe s'établissent respectivement à 4,8 millions d'euros et à une perte de 13,5 millions d'euros contre respectivement un résultat opérationnel de 9,2 millions d'euros et une perte nette de 2,8 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007.

La zone Asie connaît également sur l'exercice clos au 31 mars 2008 une progression de son chiffre d'affaires, à 31,5 millions d'euros, soit 10,8% des ventes du groupe contre un chiffre d'affaires de 24,8 millions d'euros sur l'exercice précédent (8,1% des ventes du groupe). Sur cette même période, le résultat opérationnel et le résultat net part du groupe de la zone Asie s'établissent respectivement à 1,7 million d'euros et à 2,3 millions d'euros contre respectivement une perte opérationnelle de 0,1 million d'euros et un résultat net négatif de 3,0 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Le résultat opérationnel Corporate au 31 mars 2008 s'élève à -2,1 millions d'euros. Il est représentatif des coûts de structure du Groupe et intègre également une quote-part du résultat de cession de la licence Hasbro. Au 31 mars 2008, le résultat net de la zone Corporate s'établit à 7,2 millions d'euros. Le résultat net de l'exercice clos au 31 mars 2007 intégrait la perte liée à l'offre publique d'échange portant sur les océanes 2003/2020 pour un montant de 18,7 millions d'euros.

2.3. BILAN CONSOLIDE

BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ AU 31 MARS 2008 ET 31 MARS 2007

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Goodwill	77,9	89,0
Immobilisations incorporelles	43,1	61,9
Autres immobilisations	8,4	10,1
Autres actifs non courants	5,5	5,6
Actifs non courants	134,9	166,6
Actifs courants	85,5	100,4
Trésorerie & équivalents de trésorerie	83,4	46,6
Actifs courants	168,9	147,0
Total Actifs	303,8	313,6
Capitaux propres groupe	153,4	65,3
Intérêts minoritaires	6,5	19,9
Capitaux propres consolidés	159,9	85,2
Dettes financières à long terme	11,8	12,5
Autres passifs non courants	6,9	13,5
Passifs non courants	18,7	26,0
Dettes financières à court terme	22,9	74,6
Passifs courants	102,3	127,8
Passifs courants	125,2	202,4
Total Passifs	303,8	313,6

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'élèvent à 159,9 millions d'euros au 31 mars 2008 contre 85,2 millions d'euros au 31 mars 2007. Les capitaux propres Groupe s'établissent, au 31 mars 2008, à 153,4 millions d'euros contre 65,3 millions d'euros au 31 mars 2007. Leur évolution sur l'exercice s'analyse comme suit :

Capitaux propres part du groupe au 31 mars 2007	65,3
Résultat net part du groupe	(51,1)
Emission d'Orane	141,1
Exercice de BSA	7,8
Païement en actions	2,7
Variation de l'écart de conversion	(12,0)
Autres variations	(0,4)
Capitaux propres part du groupe au 31 mars 2008	153,4

Cette évolution reflète principalement le résultat net de l'exercice pour -51,1 millions d'euros (Part Groupe), l'émission d'Oranes pour 141,1 millions d'euros, l'exercice de 51 886 483 BSA pour 7,8 millions d'euros et la variation de l'écart de conversion sur l'exercice de -12,0 millions d'euros qui résulte de l'évolution défavorable de la parité €/US\$ (1,5812 au 31 mars 2008 contre 1,3318 au 31 mars 2007).

TRESORERIE NETTE

Au 31 mars 2008, le Groupe dispose d'une trésorerie nette positive de 48,7 millions d'euros contre une dette nette de 40,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent. La trésorerie nette et la dette nette se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31-mars-08	31-mars-07	Variation
Oceane 2011 et 2020	(5,9)	(5,9)	-
Orane	(2,9)	-	(2,9)
Ligne de crédit Banc of America	(0,5)	(46,3)	45,8
Ligne de crédit BlueBay	(8,5)	-	(8,5)
Fonds de production	(2,3)	(17,1)	14,8
Autres dettes financières	(14,6)	(17,8)	3,2
Endettement	(34,7)	(87,1)	52,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	83,4	46,6	36,8
Trésorerie nette / (endettement net)	48,7	(40,5)	89,2

La trésorerie nette/(endettement net) est définie comme la trésorerie et équivalents de trésorerie diminuée de la dette financière courante et non courante.

L'amélioration de la situation de trésorerie nette (+89,2 millions d'euros) résulte principalement du produit d'émission des Oranes effectuée en janvier 2008.

Sur la période, la variation de l'endettement brut s'élève à 52,4 millions d'euros et résulte :

- de l'augmentation de la ligne de crédit BOA pour 29,0 millions d'euros et de son remboursement à hauteur de 78,9 millions d'euros,
- du remboursement à des fonds de production externes pour 15,9 millions d'euros,
- de l'octroi et l'utilisation d'une ligne de crédit BlueBay pour la filiale Atari, Inc. pour un montant de 9,9 millions d'euros,
- de la comptabilisation de 2,9 millions d'euros d'intérêts futurs actualisés des Oranes,
- d'autres variations pour 0,6 million d'euros.

Les dettes financières s'élèvent à 34,7 millions d'euros et se ventilent par maturité ainsi :

(en millions d'euros)	Montants
Exercice clos le 31 mars 2008 :	
< mars 2009	22,9
< mars 2010	1,1
< mars 2011	0,8
< mars 2012	6,1
Au-delà	3,8
Total	34,7

Le montant de 22,9 millions d'euros dont la maturité est inférieure au 31 mars 2009 est principalement constitué des éléments suivants :

- la dette courante vis-à-vis de fonds de production européens pour un montant de 2,3 millions d'euros,
- la ligne de crédit BlueBay pour 8,5 millions d'euros,

- la dette de 6,0 millions d'euros liée aux opérations d'affacturage sur lesquelles le groupe conserve le risque de non paiement de la part des clients,
- 3,9 millions d'euros d'intérêts courus et de découverts bancaires.

Au 31 mars 2008, le Groupe possède une ligne de crédit auprès de Banc of America de 54,7 millions d'euros conditionnée aux respects de covenants qui restent à définir. L'utilisation de cette ligne de crédit se résume comme suit :

(en millions d'euros)	31-mars-08
Tirage en numéraire	-
Tirage en LC Stand-by	22,5
Ligne non utilisée	32,2
Ligne de crédit totale BOA	54,7

Le rapport trésorerie nette/endettement net sur les capitaux propres s'établit ainsi :

	31-mars-08	31-mars-07
Trésorerie nette / (endettement net)	€48,7m	€-40,5m
Capitaux propres Part Groupe (CPG)	€153,4m	€65,3m
Capitaux propres (CP)	€159,9m	€85,2m
Ratio de trésorerie nette / (endettement net) sur CPG	31,7%	-62,0%
Ratio de trésorerie nette / (endettement net) sur CP	30,5%	-47,5%

AUTRES ÉLÉMENTS DU BILAN

Les **autres actifs non courants** s'élèvent à 5,5 millions d'euros au 31 mars 2008 contre 5,6 millions d'euros au 31 mars 2007 et sont constitués des impôts différés actifs.

L'excédent **en fonds de roulement** (défini comme les actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie diminués des passifs courants hors dettes financières courantes, et incluant les provisions courantes) diminue de 10,6 millions d'euros par rapport à la période précédente. Cette évolution découle essentiellement de la réduction de l'activité du Groupe sur le dernier trimestre de l'exercice et d'un assainissement progressif de la situation financière du Groupe.

Les **goodwill** s'élèvent à 77,9 millions d'euros au 31 mars 2008 contre 89,0 millions d'euros au 31 mars 2007. L'évolution du poste provient uniquement de la variation de change entre le 31 mars 2007 et 31 mars 2008 (et principalement de la parité euros/dollar US)

Les **immobilisations incorporelles** s'élèvent à 43,1 millions d'euros au 31 mars 2008 contre 61,9 millions d'euros au 31 mars 2007. La variation sur la période intègre d'une part, la capitalisation des coûts de développement interne pour 8,0 millions d'euros et externes pour 17,1 millions d'euros et d'autres immobilisations incorporelles pour 9,6 millions d'euros (notamment licences) et d'autre part les effets des dotations/reprises aux amortissements et dépréciations (-40,2 millions d'euros), la sortie des licences liées à la rétrocession des droits Hasbro (-7,3 millions d'euros), les effets de change et reclassements (-6,0 millions d'euros).

Les **autres passifs non courants (y compris provisions non courantes)** s'établissent à 6,9 millions d'euros au 31 mars 2008 (13,5 millions d'euros au 31 mars 2007). Ces éléments sont constitués à hauteur de 5,1 millions d'euros des minimums garantis relatifs aux contrats d'exploitation de la licence Hasbro.

2.4. FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

La trésorerie s'élève à 83,4 millions d'euros au 31 mars 2008 contre 46,6 millions d'euros en début d'exercice.

Au cours de l'exercice, les principales ressources financières du Groupe ont été constituées :

- des ressources provenant de la cession d'actifs pour 14,2 millions d'euros ;
- de l'augmentation des dettes financières pour 41,3 millions d'euros (dont notamment l'augmentation de la ligne BOA pour 29,0 millions d'euros et la mise en place de la ligne BlueBay afin de financer les opérations d'Atari, Inc. pour 9,9 millions d'euros)
- des opérations financières de haut de bilan (émission des Oranes pour 144,1 millions d'euros nets de frais d'émission et exercice de bons de souscription en actions de 7,8 millions d'euros).

Les principaux emplois de l'exercice sont détaillés ci-après :

- des flux de trésorerie utilisés par l'activité pour 21,4 millions d'euros ;
- des investissements en recherche et développement (internes et externes) et en licences pour un montant de 34,6 millions d'euros ;
- du remboursement net de dettes financières pour un montant de 98,1 millions d'euros consécutif notamment au remboursement de la totalité de l'emprunt BOA (78,9 millions d'euros) et du remboursement partiel des dettes envers les fonds de production (15,9 millions d'euros) ;
- des paiements nets de frais financiers (11,0 millions d'euros).

3. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA SOCIETE MERE (INFOGRAMES ENTERTAINMENT)

3.1. ACTIVITE

La Société est la société de tête, animatrice du Groupe Infogrames / Atari. Elle tire l'essentiel de ses revenus (hors produits financiers) des services rendus et facturés à ses filiales (direction générale, gestion financière et juridique, gestion de trésorerie, systèmes d'information, moyens généraux, etc). Son niveau d'activité n'est donc aucunement représentatif de l'activité du Groupe.

3.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Il n'est pas intervenu d'autres événements marquants propres à la Société mère autres que ceux mentionnés au paragraphe 1.2 ci-dessus.

3.3. COMPTES DE RESULTAT RESUMES

(en millions d'euros)	31 mars 2008	31 mars 2007
Résultat d'exploitation	(6,5)	(4,6)
Résultat financier	(53,3)	(79,5)
Résultat exceptionnel	6,7	(6,2)
Impôt sur les bénéfices	1,9	1,5
Résultat de l'exercice	(51,2)	(88,8)

Les produits d'exploitation s'élèvent à 23,5 millions d'euros contre 14,0 millions d'euros pour l'exercice précédent ; ils incluent principalement des refacturations de services aux filiales du Groupe ainsi que des transferts de charges d'exploitation.

Les charges d'exploitation atteignent 30,0 millions d'euros contre 18,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

La perte d'exploitation atteint 6,5 millions d'euros contre 4,6 millions d'euros l'an dernier. Elle traduit le déséquilibre entre les charges supportées par la société mère et leur refacturation au titre des management fees.

Le résultat financier s'élève à – 53,3 millions d'euros contre – 79,5 millions d'euros l'an dernier. La perte financière nette de l'exercice inclut principalement :

- les dotations aux provisions (nettes de reprises) pour titres de participations et créances rattachées de respectivement 30,6 millions d'euros et 9,0 millions d'euros ;
- des intérêts et produits assimilés pour 8,5 millions d'euros dont 8,1 millions d'euros d'intérêts facturés au titre des prêts octroyés aux sociétés du Groupe ;
- des intérêts et charges assimilées pour 2,3 millions d'euros facturées au titre des prêts accordés à la société par les sociétés du Groupe ;
- le coût de l'endettement financier externe (emprunts obligataires, concours bancaires) à hauteur de 0,3 million d'euros ;
- la dotation aux provisions pour dépréciation d'un prêt de 0,9 million d'euros ;
- une dotation nette pour provision pour risque de change de 20,5 millions d'euros.

La perte financière relative à l'exercice clos le 31 mars 2007 intégrait principalement :

- les dotations aux provisions pour titres de participations et créances rattachées de respectivement € 46,7 millions d'euros et 16,9 millions d'euros ;
- l'abandon de compte courant octroyé à IDRS SA à hauteur de 11,3 millions d'euros ;
- des intérêts et produits assimilés pour 10,9 millions d'euros dont 6,3 millions d'euros d'intérêts facturés au titre des prêts octroyés aux sociétés du Groupe ainsi que des dividendes versés par Paradigm Entertainment pour 4,4 millions d'euros ;
- des intérêts et charges assimilées pour 2,2 millions d'euros facturées au titre des prêts accordés à la Société par les sociétés du Groupe ;
- le coût de l'endettement financier externe (emprunts obligataires, concours bancaires) à hauteur de 4,4 millions d'euros ;
- la dotation aux amortissements des primes de remboursement des emprunts obligataires de 1,6 millions d'euros ;
- une dotation nette pour provision pour risque de change de 8,6 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2007/2008 est positif à hauteur de 6,7 millions d'euros contre un résultat négatif de 6,2 millions d'euros l'an dernier. Ce résultat inclut notamment :

- le gain net généré par la cession de la licence Hasbro à Hasbro Inc pour 10,9 millions d'euros ;
- une charge de 2,7 millions d'euros au titre d'indemnités de départ ;
- une charge de 1,4 millions d'euros au titre de la restructuration d'Atari, Inc. ;

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2006/2007 était négatif à hauteur de 6,2 millions et incluait notamment :

- une charge de 3,0 millions d'euros au titre d'indemnités de départ ;
- la perte générée par l'offre publique d'échange portant sur les Océanes 2003/2009 pour 3,4 millions d'euros ;
- une provision pour litige d'un million d'euros ;
- le remboursement de TVA d'un montant de 1,7 million d'euros par l'administration fiscale au cours du troisième trimestre de l'exercice.

Après prise en compte de la perte d'exploitation, des éléments financiers et exceptionnels, le résultat net de la période après un produit d'impôt de 1,9 millions d'euros (boni d'intégration fiscale), s'établit à une perte de 51,2 millions d'euros au 31 mars 2008 contre une perte de 88,8 millions d'euros au 31 mars 2007.

3.4. BILANS RESUMES

(en millions d'euros)	31 mars 2008	31 mars 2007
Immobilisations incorporelles et corporelles	0,8	0,9
Immobilisations financières	280,8	242,8
Autres créances et comptes de régularisation	53,9	28,2
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	61,3	18,9
TOTAL ACTIF	396,8	290,8
Capitaux propres	159,2	203,0
Autres fonds propres	150,0	-
Provisions pour risques et charges	51,4	33,8
Dettes financières	25,6	42,0
Autres dettes et comptes de régularisation	10,6	12,0
TOTAL PASSIF	396,8	290,8

L'actif total de la Société s'établit à 396,8 millions d'euros et inclut essentiellement des immobilisations financières.

Les immobilisations financières sont principalement constituées au 31 mars 2008 de titres de participations (166,2 millions d'euros) et de créances rattachées à des participations (114,1 millions d'euros). L'augmentation des immobilisations financières au 31 mars 2008 par rapport au 31 mars 2007 de 38,0 millions d'euros résulte essentiellement de :

- l'augmentation nette des créances rattachées comptabilisées sur l'exercice d'un montant net de 77,6 millions d'euros ;
- l'augmentation des provisions sur titres de participations comptabilisées sur l'exercice d'un montant net de 30,6 millions d'euros ;
- l'augmentation des provisions sur créances rattachées comptabilisées sur l'exercice d'un montant net de 9,0 millions d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 159,2 millions d'euros contre 203,0 millions d'euros au 31 mars 2007 et présentent une diminution de 43,8 millions d'euros en raison de :

- l'exercice de bons de souscription d'actions pour un montant de 7,8 millions d'euros ;
- l'imputation de frais sur la prime d'émission pour un montant de 0,4 million d'euros ;
- la perte de l'exercice de 51,2 millions d'euros.

Les autres fonds propres totalisent 150,0 millions d'euros et résultent de l'opération d'émission des Oranes réalisée en janvier 2008. Ces Oranes sont à échéance 1^{er} Avril 2014.

Les provisions pour risques et charges sont principalement constituées de provisions pour risques de change à hauteur de 43,8 millions d'euros et d'une provision de 7,3 millions d'euros destinée à couvrir les risques associés à des filiales de la Société présentant une situation nette négative.

Les dettes financières s'élèvent à 25,6 millions d'euros au 31 mars 2008 et sont composées à hauteur de 19,4 millions d'euros de dettes vis-à-vis des filiales, et de 5,9 millions d'euros d'emprunts obligataires. Ces emprunts obligataires sont amortissables comme suit :

- en totalité au 1er avril 2020 pour les OCEANES 2003 - 2020 (ex 2003-2009) (0,6 millions d'euros) ;
- en totalité au 1^{er} juillet 2011 pour les OCEANE 2000 - 2011 (5,3 millions d'euros).

La diminution de 16,4 millions d'euros des dettes financières par rapport au 31 mars 2008 résulte principalement :

- de la diminution des dettes envers des filiales du Groupe, pour un montant net de 15,9 millions d'euros ;
- de l'annulation des intérêts des découverts bancaires pour un montant net de 0,7 million d'euros.

3.5. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE RESUME

(en millions d'euros)	31 mars 2008 (12 mois)	31 mars 2007 (12 mois)
Flux net de trésorerie d'exploitation	3,1	(7,9)
Flux net de trésorerie d'investissement	(1,3)	(0,1)
Flux net de trésorerie de financement	40,6	26,8
Flux net de trésorerie de l'exercice	42,4	18,8
Trésorerie à l'ouverture	18,9	0,1
Trésorerie à la clôture	61,3	18,9

La trésorerie nette de la Société a augmenté de 42,4 millions d'euros sur la période et est positive à hauteur de 61,3 millions d'euros au 31 mars 2008.

Les flux nets de trésorerie d'exploitation de 3,1 millions d'euros résultent d'une marge brute d'autofinancement positive de 7,5 millions d'euros et d'une variation négative du besoin en fonds de roulement de 4,4 millions d'euros.

Les flux nets de trésorerie de financement de 40,6 millions d'euros au 31 mars 2008 comprennent :

- l'exercice de bons de souscription d'actions à hauteur de 7,8 millions d'euros ;
- l'émission d'Oranes (nette de frais) à hauteur de 144,0 millions d'euros ;
- la variation nette des comptes courants envers les filiales du Groupe à hauteur de 111,2 millions d'euros ; cette forte variation résulte principalement du remboursement en totalité de la ligne de crédit tirée en numéraire de Banc of America par la Société alors que la dette a été contractée par la filiale Atari Europe.

4. ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES

Seules sont présentées ci-après les filiales significatives de la Société.

- **ATARI, INC.**

Société américaine incorporée dans l'Etat du Delaware et cotée à la bourse de New York, ATARI, Inc. est détenue à 51,39% par la Société. Au cours de l'exercice, Atari, Inc. a recentré son activité exclusivement sur la distribution de jeux vidéos sur les territoires nord américain, canadien et mexicain.

Au titre de son exercice fiscal clos le 31 mars 2008, la société Atari, Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de \$80,1 millions (€ 56,6 millions) contre \$122,3 millions (€ 95,3 millions) pour l'exercice 2006/2007, un résultat d'exploitation négatif de \$21,9 millions (€ 15,4 millions) contre un résultat négatif de \$77,6 millions (€ 60,5 millions) pour l'exercice 2006/2007 et un résultat net négatif de \$23,6 millions (€ 16,6 millions) contre une perte de \$69,7 millions (€ 54,3 millions) pour l'exercice 2006/2007. A noter que les chiffres mentionnés ci-dessus correspondent à ceux publiés dans le rapport annuel de la filiale (SEC filings/10K).

Les résultats d'Atari, Inc. s'améliorent par rapport à l'exercice précédent mais constituent toujours des pertes significatives. La réorganisation de la filiale se poursuit.

- **ATARI INTERACTIVE, INC.**

ATARI Interactive, Inc., détenue à 100 % par la Société, a une activité de développement et d'édition de jeux vidéo, notamment en ce qui concerne les jeux issus du catalogue Hasbro. Atari Interactive, Inc. est par ailleurs détentrice des droits se rapportant à la marque « ATARI ».

Au titre de son exercice fiscal clos au 31 mars 2008, la société Atari Interactive, Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de \$8,5 millions (€6,0 millions), principalement constitué de revenus de licences avec les sociétés du Groupe, pour un résultat net négatif de \$49,1 millions (€34,6 millions).

La perte de la société traduit une baisse du nombre de projets de développement ainsi que des efforts entrepris d'optimisation et de rationalisation des dépenses de recherche et développement.

Au 31 mars 2007 le chiffre d'affaires s'élevait à \$20,9 millions (€16,3 millions), et le résultat net négatif de \$24,2 millions (€18,8 millions).

- **EDEN GAMES S.A.S.**

Eden Games, détenue à 100 % par la Société est un studio français de développement de jeux vidéo, qui emploie plus de 130 personnes, majoritairement des développeurs.

Pour son exercice fiscal clos le 31 mars 2008 (12 mois), la société Eden Games a réalisé un chiffre d'affaires de 12,1 millions d'euros (contre 10,6 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007), pour un résultat d'exploitation positif de 0,2 million d'euros et un résultat net positif de 1,0 million d'euros (contre un résultat net positif de 0,5 million d'euros pour l'exercice 2006/2007).

- **ATARI EUROPE**

Atari Europe, détenue à 100 % par la Société, a un rôle d'animation et de coordination du réseau de distribution européen et asiatique des produits Atari ; dans ce cadre, Atari Europe détient le capital des principales filiales de distribution européennes du Groupe.

Au titre de son exercice fiscal clos le 31 mars 2008 (12 mois), la société ATARI Europe a réalisé un chiffre d'affaires de 62,9 millions d'euros (contre 89,5 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007) pour un résultat d'exploitation négatif de 5,3 millions d'euros (contre un résultat d'exploitation positif de 1,6 million d'euros pour l'exercice 2006/2007) et un résultat net négatif à hauteur de 16,9 millions d'euros (contre un résultat net négatif de 6,8 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007).

- **ATARI FRANCE**

Atari France, détenue à 100% par ATARI Europe, est distributeur de l'ensemble des produits Atari sur le territoire français.

Au titre de son exercice fiscal clos le 31 mars 2008, la société Atari France a réalisé un chiffre d'affaires de 60,2 millions d'euros (contre 52,7 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007) pour un résultat d'exploitation positif de 4,8 millions d'euros (contre 3,6 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007) et un résultat net positif de 3,6 millions d'euros (contre un résultat net positif de 2,7 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007).

- **ATARI DEUTSCHLAND GMBH**

Au titre de son exercice fiscal clos au 31 mars 2008, la société Atari Deutschland GmbH a réalisé un chiffre d'affaires de 37,8 millions d'euros (contre 32,4 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007) pour un résultat d'exploitation positif de 0,9 million d'euros (résultat d'exploitation à l'équilibre pour l'exercice 2006/2007) et un résultat net positif de 0,9 million d'euros pour l'exercice 2007/2008 (contre un résultat à l'équilibre pour l'exercice 2006/2007).

- **ATARI UK LIMITED LTD**

Au titre de son exercice fiscal clos le 31 mars 2008, la société Atari UK Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 22,5 millions d'euros (contre 33,0 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007) pour un résultat d'exploitation négatif de 2,6 millions d'euros (résultat d'exploitation positif de 0,3 million d'euros pour l'exercice 2006/2007) et un résultat net négatif de 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007 (contre un résultat positif de 14,3 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007).

La perte de l'exercice 2007/2008 reflète principalement l'insuffisance de jeux Groupe sortis au cours de l'année et le décalage du nouvel opus Alone in the dark.

- **ATARI BENELUX**

Atari Benelux, détenue à 100% par Atari Europe, est distributrice de l'ensemble des produits Atari au Benelux.

Au titre de son exercice fiscal clos le 31 mars 2008, la société Atari Benelux a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 millions d'euros (contre 12,8 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007) pour un résultat d'exploitation négatif de 0,2 million d'euros (contre un résultat net négatif de 0,8 million d'euros pour l'exercice 2006/2007) et un résultat net négatif à hauteur de 0,1 million d'euros (contre un résultat net négatif de 0,6 million d'euros pour l'exercice 2006/2007).

▪ ATARI IBERICA

Atari Iberica, détenue à 100% par Atari Europe, est distributrice de l'ensemble des produits Atari en Espagne et au Portugal.

Au titre de son exercice fiscal clos le 31 mars 2008, la société Atari Iberica a réalisé un chiffre d'affaires de 42,1 millions d'euros (contre 31,9 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007) pour un résultat d'exploitation positif de 1,3 million d'euros (contre 0,9 million d'euros pour l'exercice 2006/2007) et un résultat net positif de 1,0 million d'euros (contre 0,6 million d'euros pour l'exercice 2006/2007).

▪ ATARI ITALIE

Atari Italie, détenue à 98% par Atari Europe et 2% par la Société, est distributrice de l'ensemble des produits Atari en Italie.

Au titre de son exercice fiscal clos le 31 mars 2008, la société Atari Italie a réalisé un chiffre d'affaires de 35,3 millions d'euros (contre 26,9 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007) pour un résultat d'exploitation positif de 2,6 millions d'euros (contre 1,6 million d'euros pour l'exercice 2006/2007) et un résultat net positif de 1,1 million d'euros (contre 0,5 million d'euros pour l'exercice 2006/2007).

▪ ATARI AUSTRALIA PTY LIMITED

Cette filiale qui distribue les produits Atari et également un grand nombre de produits d'éditeurs tiers en Australie a réalisé un chiffre d'affaires de 27,0 millions d'euros (contre 22,2 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007) pour un résultat d'exploitation positif de 1,6 million d'euros (contre 1,3 million d'euros pour l'exercice 2006/2007) et un résultat net positif à hauteur de 2,9 millions d'euros (contre 2,0 millions d'euros pour l'exercice 2006/2007).

5. ACTIONNARIAT

5.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 29 avril 2008, le nombre de droits de vote attachés aux actions de la Société était de 12 885 964. Les données ci-dessous sont établies sur la base des informations obtenues par la Société auprès de l'établissement teneur de titres.

A la connaissance de la Société, cette répartition s'établissait de la façon suivante au 29 avril 2008 :

	Nombre d'actions	en %	Nombre de droits de vote	en %
BlueBay Asset Management ¹	4 044 891	31,49	4 044 891	31,39
GLG ²	644 324	5,01	644 324	5,00
Public	8 157 757	63,50	8 196 749	63,61
Total	12 846 972	100,00	12 885 964	100,00

Par ailleurs, la Société a été informée qu'à cette date :

- GLG détenait 136 134 ORANES,
- BlueBay Asset Management détenait 132 119 743 BSA et 1 327 731 ORANES.

Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

¹ The BlueBay Value Recovery (Master) Fund et The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited

² GLG Partners Frunds

A la connaissance de la Société, et sous réserve de ce qui suit, il n'existe pas, au 29 avril 2008, d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

5.2. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA DETENTION DU CAPITAL

En application des dispositions de ses statuts prévoyant la déclaration de toute détention de plus de 2% du capital ou des droits de vote, la Société a été informée, au cours de l'exercice, des franchissements de seuils suivants :

- Par lettre du 26 avril 2007, (i) The BlueBay Value Recovery (Master) Fund (anciennement dénommé BlueBay High Yield (Master) Fund) et (ii) GLG Market Neutral Fund, GLG Global Convertible UCITS Fund et GLG Global Convertible Fund PLC, ont déclaré de concert avoir franchis, à la baisse le 20 avril 2007, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20% et 25% du capital de la Société. Les déclarants ont par ailleurs précisé que ce franchissement de seuils résultait de la fin de l'action de concert et que leurs participations respectives demeuraient inchangées.
- Par lettre du 5 avril 2007, Morgan Stanley & Co. International Plc. a déclaré être passé, le 2 avril 2007, au dessus du seuil de détention de 5% du capital et détenir 7,60% du capital de la Société et 7,58% des droits de vote.
- Par lettre du 11 avril 2007, UBS AG a déclaré être passé, le 2 avril 2007, au dessus du seuil statutaire de détention de 2% du capital et détenir 2,88% du capital de la Société et 2,88% des droits de vote.
- Par lettre du 17 avril 2007, Morgan Stanley & Co. International Plc. a déclaré être passé, le 13 avril 2007, au dessus du seuil de détention de 10% du capital et détenir 10,41% du capital de la Société et 10,38% des droits de vote.
- Par lettre du 9 mai 2007, Morgan Stanley & Co. International Plc. a déclaré être passé, le 2 mai 2007, sous le seuil de détention de 5% du capital et détenir 4,38% du capital de la Société et 4,37% des droits de vote.
- Par lettre du 9 mai 2007, Morgan Stanley & Co. International Plc. a déclaré être passé, le 7 mai 2007, au dessus du seuil de détention de 5% du capital et détenir 7,58% du capital de la Société et 7,55% des droits de vote.
- Par lettre du 31 mai 2007, UBS AG a déclaré être passé, le 25 mai 2007, sous seuil statutaire de détention de 2% du capital et détenir 1,98% du capital de la Société et 1,97% des droits de vote.
- Par lettre du 4 juin 2007, Morgan Stanley & Co. International Plc. a déclaré être passé, le 30 mai 2007, sous le seuil de détention de 5% du capital (et par la même occasion sous le seuil statutaire de 2%) et détenir 1,74% du capital de la Société et 1,74% des droits de vote.
- Par lettre du 2 juillet 2007, Morgan Stanley & Co. International Plc. a déclaré être passé, le 26 juin 2007, au dessus du seuil de détention de 5% du capital et détenir 6,20% du capital de la Société et 6,18% des droits de vote.
- Par lettre du 2 juillet 2007, Morgan Stanley & Co. International Plc. a déclaré être passé, le 27 juin 2007, sous le seuil de détention de 5% du capital et détenir 4,22% du capital de la Société et 4,20% des droits de vote.
- Par lettre du 12 juillet 2007, UBS AG a déclaré être passé, le 5 juillet 2007, au dessus du seuil statutaire de détention de 2% du capital et détenir 2,73% du capital de la Société et 2,73% des droits de vote.
- Par lettre du 20 juillet 2007, UBS AG a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de détention de 2% du capital et détenir 1,76% du capital de la société et 1,76% des droits de vote.
- Par lettre du 24 juillet 2007, BlueBay Asset Management a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 20% du capital et des droits de vote à la suite de l'exercice de 50 millions de bons de souscription d'actions et détenir 22,50% capital et 22,43% des droits de votes.
- Par lettre du 31 décembre 2007, BlueBay Asset Management a déclaré avoir franchi à la hausse, le 20 décembre 2007, le seuil de détention de 25% du capital et détenir 25,72% du capital et 25,64% des droits de vote.

5.3. OPERATIONS SUR ACTIONS PROPRES

La Société n'a pas réalisé de transaction significative sur ses actions propres au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008.

La Société détenait 2 470 actions propres aux 31 mars 2008. Elle ne détenait aucune action propre au 31 mars 2007.

5.4. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 mars 2008, les salariés détenaient environ 0,04% du capital de la Société par l'intermédiaire du Plan d'Epargne Entreprise.

6. AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale d'affecter la perte de l'exercice écoulé, d'un montant de 51 169 131 euros, en report à nouveau.

6.1. DIVIDENDES ET AVOIRS FISCAUX AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des 3 derniers exercices et il n'est pas envisagé de proposer le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2007-2008.

6.2. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les dépenses non déductibles fiscalement s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 à 29,4 milliers d'euros qui se décomposent comme suit :

- les amortissements sur les véhicules de tourisme pour 16,9 milliers d'euros ;
- la taxe sur les véhicules de tourisme pour 12,5 milliers d'euros.

7. MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations liées à la liste des mandats et la composition de la Direction Générale sont fournies dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du Document de Référence.

REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

(Information en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Les mandataires sociaux d'INFOGRAMES ENTERTAINMENT sont constitués de ses administrateurs, dont le Directeur Général et Directeur Général Délégué, seuls mandataires sociaux dirigeants d'INFOGRAMES ENTERTAINMENT.

LA REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les Conseil d'Administration du 27 février 2008 et 29 juillet 2008 ont établi la rémunération annuelle fixe du Président à 50 000 euros (incluant les jetons de présence), augmentée d'une rémunération variable à hauteur d'un maximum de 50 000 euros dont le versement et le montant dépendent de la réalisation de critères de performance tant quantitatifs (à hauteur de 60%) que qualitatifs (à hauteur de 40%).

Cette rémunération a été complétée d'une attribution d'actions gratuites représentant un maximum de 295 518 actions. Cette attribution est soumise aux conditions cumulatives suivantes :

- l'expiration de la "Période d'Acquisition" définie comme une période de trois (3) années à compter du 27 février 2008, sauf si un changement de contrôle d'INFOGRAMES ENTERTAINMENT a lieu avant, auquel cas la Période d'Acquisition prendra fin à la plus

tardive des deux dates suivantes : (y) l'expiration d'une période de deux ans à compter du 27 février 2008 et (z) la date de changement de contrôle ;

- la présence continue de Monsieur Michel Combes au sein d'INFOGRAMMES ENTERTAINMENT en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société ou la cessation de son mandat suite à une révocation autre que pour faute grave ou lourde, une incapacité ou un départ à la retraite, auquel cas une partie seulement des actions gratuites lui sera attribuée ; et
- la réalisation, totale ou partielle, de critères de performance devant être atteints à la fin de chaque exercice fiscal lesquels seront fixés par le Conseil d'Administration.

Les actions gratuites seront attribuées à Monsieur Michel COMBES en tout ou partie par tiers pour chaque exercice au cours de la Période d'Acquisition au vu de la réalisation, totale ou partielle, des critères de performance. Le Conseil d'Administration a décidé qu'à l'issue de la Période d'Acquisition d'une période de conservation de deux années, Monsieur Michel Combes devra conserver, pendant toute la durée de son mandat un minimum de 15% des actions issues de cette attribution.

INDEMNITE EN CAS DE REVOCATION

Le Conseil d'administration de la Société a accordé au Président le droit au versement d'une indemnité de départ qui pourrait lui être versée en cas de révocation suite à un changement de contrôle d'INFOGRAMMES ENTERTAINMENT ; Cette indemnité sera due sous réserve de la réalisation de critères de performance. Le montant en sera déterminé en fonction de la réalisation, totale ou partielle, des critères de performance applicables au versement de la rémunération variable lors du ou des exercices précédant la révocation du Président et du pourcentage de rémunération variable ainsi perçu. Ce pourcentage s'appliquera au total de sa rémunération annuelle (fixe et variable), étant précisé qu'il s'appliquera à la rémunération fixe seule en cas de départ avant le 27 février 2009. Dans le cas où les critères de performance tels que visés ci-dessus ne seraient pas atteints, aucune indemnité de départ ne sera due.

LA REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

REMUNERATION FIXE ET VARIABLE

La rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, respectivement les 30 janvier et 2 mars 2008, est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable. La part variable de la rémunération est liée à la réalisation, en tout ou partie, d'objectifs fixés pour l'exercice par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Ces objectifs sont constitués d'objectifs quantitatifs ou financiers (évolution du résultat opérationnel courant avant paiements en actions du Groupe) et d'objectifs qualitatifs liés à la réalisation de projets spécifiques. Le degré de réalisation des objectifs et le montant de la rémunération variable sont ensuite déterminés par le Conseil qui approuve les comptes de l'exercice, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

Le pourcentage de la rémunération variable liée aux objectifs quantitatifs ou financiers est de 60 %, et celui de la rémunération variable liée aux objectifs qualitatifs est de 40 %.

Pour l'exercice 2007/08, la rémunération brute fixe versée à Monsieur David Gardner (Directeur Général) s'est élevée à 68 115 euros. Cette rémunération brute porte sur deux mois. David Gardner a également perçu une prime d'arrivée dans le Groupe de 500 000 d'euros. Pour l'exercice 2008/2009, le montant de la rémunération annuelle fixe de Monsieur David Gardner telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration le 30 janvier 2008 reste inchangée, soit 400 000 euros, et sa rémunération variable pourra atteindre, sous réserve de la réalisation complète de l'ensemble des objectifs, 600 000 euros. Monsieur David Gardner a droit en outre au remboursement de ses frais de mission et de représentation.

Pour l'exercice 2007/08, la rémunération brute fixe versée à Monsieur Phil Harrison (Directeur Général Délégué) s'est élevée à 37 500 d'euros. Cette rémunération brute porte sur un mois. Phil Harrison a également perçu une prime d'arrivée dans le Groupe de 500 000 euros. Pour l'exercice 2008/2009, le montant de la rémunération annuelle fixe de Monsieur Phil Harrison telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration le 2 mars 2008 reste inchangée, soit 450 000 euros, et sa rémunération variable pourra atteindre, sous réserve de la

réalisation complète de l'ensemble des objectifs, 650 000 euros. Monsieur Phil Harrison a droit en outre au remboursement de ses frais de mission et de représentation.

ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont bénéficié à leur arrivée dans le Groupe d'une allocation d'options de souscription d'actions conditionnelles et inconditionnelles. Le Conseil d'Administration a décidé que le Directeur Général et le Directeur Général Délégué devront conserver pendant toute la durée de leurs mandats respectifs un minimum de 15% des actions souscrites suite à la levée de ces d'options.

BONUS COMPLEMENTAIRES

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a alloué, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, respectivement à Monsieur David Gardner et à Monsieur Phil Harrison un bonus complémentaire lié au montant de la capitalisation boursière de la Société, pouvant aller jusqu'à 20 000 000 euros pour Monsieur David Gardner et jusqu'à 15 000 000 euros pour Monsieur Phil Harrison. Le droit à ce bonus complémentaire sera déclenché, en une ou plusieurs fois, dans l'hypothèse où la capitalisation boursière de la Société sur une base entièrement diluée dépasserait au plus tard le 31 mars 2013, en moyenne pendant trois mois d'affilée un montant de 500 000 000 euros. Le montant dudit bonus sera alors calculé comme suit :

- pour Monsieur David Gardner : sur la base d'une interpolation linéaire entre zéro euro pour une capitalisation boursière de 500 000 000 euros et 20 000 000 euros pour une capitalisation boursière de 900 000 000 euros ou plus; et
- pour Monsieur Phil Harrison : sur la base d'une interpolation linéaire entre zéro euro pour une capitalisation boursière de 500 000 000 euros et 15 000 000 euros pour une capitalisation boursière de 900 000 000 euros ou plus.

Pour être éligibles à ce bonus complémentaire, Monsieur David Gardner et Monsieur Phil Harrison devront être présents au sein de la Société à la date de clôture du semestre (soit le 30 septembre et le 31 mars) au cours duquel le niveau de la capitalisation boursière de la Société aura déclenché le droit au paiement dudit bonus.

Le bonus complémentaire sera versé à chaque bénéficiaire soit en numéraire soit en actions ordinaires de la Société (leur nombre étant déterminé sur la base de la moyenne du cours des actions de la Société échangées au cours des 10 jours de bourse précédant la décision de Conseil sur le versement dudit bonus) dans le respect des règles applicables du Code de commerce en matière d'attribution d'actions, au choix de la Société au moment de son versement. A ce stade, la Direction Générale prévoit de dénouer ce bonus complémentaire par paiement en actions nouvelles.

INDEMNITES EN CAS DE REVOCATION

Le Conseil d'Administration de la Société a pris également certains engagements à l'égard du Directeur Général et du Directeur Général Délégué portant sur les indemnités qui pourraient leur être versées à l'occasion de la cessation de leurs mandats au sein de la Société, sous réserve de la réalisation de critères de performance. Le montant de l'indemnité sera déterminé en fonction de la réalisation, totale ou partielle, des critères de performance applicables à la rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué tels que mentionnés ci-dessus lors du ou des exercices précédant la fin de leur mandat et du pourcentage de rémunération variable ainsi perçu. Ce pourcentage s'appliquera à la somme de (i) leur dernière rémunération annuelle fixe et de (ii) 50% de leur rémunération variable annuelle maximum pour l'exercice de leur départ.

Ainsi, en cas de cessation de leurs fonctions au sein de la Société, Monsieur David Gardner et Monsieur Phil Harrison pourront recevoir le pourcentage de leur indemnité de départ égal :

- au pourcentage de la rémunération variable auquel ils auraient eu droit s'ils étaient restés en fonction pour l'ensemble de l'exercice 2008-2009, en cas de départ avant le 1er avril 2009 ; et
- à la moyenne des pourcentages des rémunérations variables annuelles qui leur auront été versées au cours des exercices précédents leur départ en cas de départ après le 1er avril 2009.

Le montant des indemnités de départ éventuellement versées à Messieurs David Gardner et Phil Harrison sera en tout état de cause au moins égal à 50% de leur dernière rémunération annuelle (fixe et variable) à la condition de performance expresse que le résultat opérationnel courant de la Société avant paiement en actions de la Société au 31 mars 2009 soit égal ou supérieur à celui au 31 mars 2008, étant précisé que cette condition de performance sera applicable en cas de départ avant le 1er avril 2009 et sera revue en cas de départ pour les années futures. Dans le cas où les critères de performance tels que visés ci-dessus ne seraient pas atteints, aucune indemnité de départ ne sera due.

JETONS DE PRESENCE VERSES AUX ADMINISTRATEURS

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération autre que des jetons de présence, à l'exception du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

Le montant maximum des jetons de présence pouvant être réparti au titre d'un exercice entre les membres du Conseil d'Administration a été fixé à 250 000 euros par l'assemblée générale du 20 octobre 2005.

Les règles de répartition des jetons de présence sont décidées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. La répartition des jetons de présence entre les administrateurs est déterminée librement par le Conseil d'Administration. Des rémunérations exceptionnelles peuvent être allouées par le Conseil d'Administration à ses membres chargés de missions ou de mandats spéciaux. Les rémunérations exceptionnelles sont soumises aux dispositions des articles L. 225-28 à L. 225-42 du Code de commerce.

Lorsque les membres des Comités sont également administrateurs de la Société, ils peuvent recevoir une rémunération exceptionnelle au titre de la mission qui leur est confiée conformément à l'article L. 225-46 du Code de commerce. Il ne peut leur être alloué de rémunération permanente, cependant une part de jetons de présence supérieure à celle des autres administrateurs peut leur être attribuée en vertu de l'article R.225-33 du Code de commerce.

Le montant total des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2007/08 s'est élevé à 233 333 euros (178 508 euros au titre de l'exercice précédent).

MONTANT DES REMUNERATIONS EFFECTIVEMENT VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2007/08

(Information en application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Le montant global des rémunérations versées lors de l'exercice clos le 31 mars 2008 par l'ensemble des sociétés du Groupe aux dirigeants et mandataires sociaux du Groupe s'est élevé à 7,6 millions d'euros (y compris indemnités de rupture et jetons de présence) soit 1,3 millions d'euros pour la partie fixe et 6,3 millions d'euros pour la partie variable contre un montant total de 2,2 millions d'euros lors de l'exercice clos le 31 mars 2007 (1,8 million d'euros au titre de la partie fixe et 0,4 million au titre de la partie variable).

Les tableaux ci-dessous présentent conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les montants bruts avant impôt effectivement versés aux mandataires sociaux au cours des exercices 2007/08 et 2006/07.

Montants versés au cours de l'exercice 2007/08 (16)

(en milliers d'euros)	Rémunération fixe brute	Rémunération brute variable	Autres primes	Avantages en nature	Jetons de présence	Indemnités de rupture	Total
David Gardner (7)	68	-	500	-	-	-	568
Phil Harrison (8)	38	-	500	-	-	-	538
Patrick Leleu (1)	341	-	-	-	10	600	951
Bruno Bonnell (2)	1	-	350	2	-	2 050	2 403
Thomas Schmider (3)	276	200	-	4	10	1 110	1 600
Jean-Michel Perbet (4)	301	180	-	4	25	-	510
Evence-Charles Coppée (5)	4	150	-	-	25	650	829
Michel Combes (6)	-	-	-	-	25	-	25
Dominique D'Hinnin	-	-	-	-	55	-	55
Didier Lamouche (9)	-	-	-	-	17	-	17
Christophe Sapet (10)	-	-	-	-	25	-	25
Jeff Lapin (11)	-	-	-	-	17	-	17
Benoit De Maulmin (12)	-	-	-	-	25	-	25
Gina Germano (13)	-	-	-	-	-	-	-
Pascal Cagni (14)	-	-	-	-	-	-	-
Eli Muraidekh (15)	-	-	-	-	-	-	-

(1) Mandat ayant pris fin le 30 janvier 2008

(2) Mandat ayant pris fin le 4 avril 2007

(3) Mandat d'administrateur ayant pris fin le 26 novembre 2007 ; son contrat de travail a pris fin le 21 mars 2008.

(4) Mandat d'administrateur ayant pris fin le 26 novembre 2007 ; son contrat de travail prendra fin le 18 août 2008.

(5) Mandat ayant pris fin le 4 avril 2007

(6) Administrateur à compter du 27 septembre 2007 et Président du Conseil d'administration à compter du 30 janvier 2008

(7) Mandat ayant débuté le 30 janvier 2008

(8) Mandat ayant débuté le 2 mars 2008

(9) Administrateur à compter du 26 novembre 2007

(10) Mandat ayant pris fin le 5 décembre 2007

(11) Administrateur à compter du 3 décembre 2007 en tant que représentant permanent de BlueBay

(12) Benoit De Maulmin a été censeur jusqu'au 24 avril 2008

(13) Mandat ayant débuté le 6 novembre 2006

(14) Mandat ayant débuté le 13 juin 2008

(15) Représentant permanent de BlueBay High Yield Investment (Luxembourg) SARL à compter du 16 janvier 2008. Auparavant, il était représentant permanent de BlueBay Asset Management.

(16) L'ensemble des rémunérations mentionnées dans ce tableau ont été versées soit directement par la Société soit indirectement par sa filiale Atari Europe.

Montants versés au cours de l'exercice 2006/07

(en milliers d'euros)	Rémunération fixe brute	Rémunération brute variable	Autres primes	Avantages en nature	Jetons de présence	Indemnités de rupture	Total
Bruno Bonnell (1)	560	-	-	188	30	-	778
Thomas Schmider	240	192	-	4	30	-	466
Jean-Michel Perbet	300	120	-	4	23	-	447
Evence-Charles Coppée	300	99	-	-	18	-	417
Dominique D'Hinnin	-	-	-	-	19	-	19
Christophe Sapet	-	-	-	-	26	-	26
David Ward	-	-	-	-	7	-	7
Benoit De Maulmin	-	-	-	-	25	-	25

(1) La rémunération globale de Monsieur Bruno. Bonnell sur l'exercice 2006/2007 s'est élevée à 559 700 euros pour sa partie fixe et n'a pas perçu aucune rémunération au titre de la partie variable de celle-ci. Il est rappelé que la partie fixe de la rémunération de Monsieur Bonnell versée par la Société au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général a été réduite à partir de 2004 à 5 000 euros brut/mois par décision du Conseil d'Administration du 13 décembre 2004 afin de tenir compte de la rémunération versée aux Etats-Unis

par Atari, Inc. au titre de ses fonctions de Chairman of the Board of Directors and Chief Creative Officer. Sur la période de 12 mois close au 31 mars 2007, la rémunération de Monsieur Bruno Bonnell par la Société s'est élevée à 60 000 euros. Sur la même période, la rémunération versée à Monsieur Bruno Bonnell par Atari, Inc. s'est élevée à 499 658 euros (640 951 \$).

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Pour chacun des plans, le prix d'exercice, fixé par le Conseil d'Administration le jour où les options sont consenties, ne comporte aucune décote. Il correspond à la moyenne des vingt cours de Bourse ayant précédé la date du Conseil d'administration. La durée de vie des plans d'options est de huit ans et les options ne sont généralement exerçables qu'à l'expiration d'une période d'acquisition évoluant entre un et quatre ans à compter de leur attribution. En France, les bénéficiaires doivent en outre conserver les actions souscrites jusqu'à l'expiration d'une période de quatre ans suivant la date d'attribution.

OBLIGATIONS DE CONSERVATION APPLICABLES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En application de la réglementation en vigueur, le Conseil d'Administration a arrêté les règles de conservation applicables au Directeur Général et Directeur Général Délégué dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions et à Monsieur Michel Combes dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions conditionnelles consenti au cours de l'exercice 2007/08.

Ces bénéficiaires doivent ainsi conserver au nominatif, pendant toute la durée de leurs fonctions, au minimum 15% des actions issues des levées d'options ou des actions issues de l'attribution.

RESUME DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS CONSENTIS

Au 31 mars 2008, le nombre total d'options pouvant être levées au titre de l'ensemble des plans existants représente 5.39% du capital à la même date. Le plan d'options de souscription d'actions conditionnelles et mi conditionnelles mis en place au cours de l'exercice, porte sur un nombre maximal de 2 614 652 actions à émettre (hors ajustements ultérieurs éventuels) correspondant à environ 20.4% du capital de la Société au 31 mars 2008.

Les principales caractéristiques de l'ensemble des plans d'options mis en place par INFOGRAMES ENTERTAINMENT et en cours de validité sont résumées dans le tableau ci-après et il n'existe pas de plan d'options mis en place par d'autres sociétés du Groupe donnant droit à l'acquisition d'actions INFOGRAMES ENTERTAINMENT.

	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10
Date de l'Assemblée Générale	15/12/1997	16/12/1999	15/12/2000	15/12/2000	17/12/2001	17/12/2001
Date du Conseil d'Administration	01/10/1999	30/10/2000	24/10/2001	24/10/2001	15/03/2002	07/11/2002
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées (1)	5 040 687	540 546	2 255 044	341 574	303 199	4 153 513
Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration (2)	—	—	27 061	—	—	19 329
Point de départ d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	01/10/1999	30/10/2000	24/10/2001	24/10/2001	15/03/2002	07/11/2002
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	01/10/2007	30/10/2008	24/10/2009	24/10/2009	15/03/2010	7/11/2010
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)	525	811	295	525	431	99 (3)
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	20% par an	20% par an	25% par an	25% par an	25% par an	25% par an
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2007	2 971 924	54 121	1 729 511	265 535	244 189	3 467 927
Options de souscription ou d'achat d'actions levées entre 1 ^{er} avril 2007 et 31 mars 2008	—	—	—	—	—	96
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées entre 1 ^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008	2 971 924	—	—	—	—	—
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2008	—	54 121	1 729 511	265 535	244 189	3 467 831
Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration (2)	—	—	27 061	—	—	19 233

(1) Tous les chiffres ont été ajustés pour refléter les ajustements requis par la loi en conséquence des événements suivants : (i) les divisions d'actions approuvées par les Assemblées Générales du 15 décembre 1997 et du 16 décembre 1999, (ii) l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 actions détenues au 15 janvier 2002, (iii) l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) en date du 4 janvier 2005, (iv) l'attribution le 22 décembre 2006 de Bons de Souscription d'Actions au profit des actionnaires de la société, (v) l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'attribution de bons de souscription en date du 24 janvier 2007 et (vi) le regroupement d'actions du 4 mars 2008 approuvé par l'assemblée générale du 15 novembre 2006.

(2) Dans sa composition au 31 mars 2008.

(3) 104 euros pour les bénéficiaires résidant aux Etats-Unis.

	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16
Date de l'Assemblée Générale	29/05/2002	29/05/2002	29/05/2002	19/01/2005	27/09/2007	27/09/2007
Date du Conseil d'Administration	16/09/2003	03/03/2004	27/07/2004	7/09/2005	30/01/2008	02/03/2008
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées (1)	2 779 326	386 579	1 417 456	5 432 319	142 076 000	119 389 200
Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration (2)	19 329	—	77 316	126 333	142 076 000	119 389 200
Point de départ d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	16/09/2003	03/03/2004	27/07/2004	07/09/2005	30/01/2008	02/03/2008
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	16/09/2011	03/03/2012	27/07/2012	07/09/2013	30/01/2016	02/03/2016
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)	181	137	75	55	11,45	14,40
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	25 % par an	25 % par an	25% par an	25% par an		
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2007	2 360 717	386 579	1 166 180	4 184 781	—	—
Options de souscription ou d'achat d'actions levées entre 1 ^{er} avril 2007 et 31 mars 2008	—	—	—	—	—	—
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées entre 1 ^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008	—	—	74 094	1 010 664	—	—
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2008	2 360 717	386 579	1 092 086	3 174 117	142 076 000	119 389 200
Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration (2)	19 329	—	77 316	126 333	142 076 000	119 389 200

(1) Tous les chiffres ont été ajustés pour refléter les ajustements requis par la loi en conséquence des événements suivants : (i) les divisions d'actions approuvées par les Assemblées Générales du 15 décembre 1997 et du 16 décembre 1999, (ii) l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 actions détenues au 15 janvier 2002, (iii) l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) en date du 4 janvier 2005, (iv) l'attribution le 22 décembre 2006 de Bons de Souscription d'Actions au profit des actionnaires de la société, (v) l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'attribution de bons de souscription en date du 24 janvier 2007 et (vi) le regroupement d'actions du 4 mars 2008 approuvé par l'assemblée générale du 15 novembre 2006.

(2) Dans sa composition au 31 mars 2008.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX D'INFOGRAMES ENTERTAINMENT AU COURS DE L'EXERCICE 2007/08 ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 MARS 2008 (Établi conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce)

Chers Actionnaires,

Dans le cadre de notre Assemblée générale ordinaire, et conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous informons, par le présent rapport, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la Société a attribué un total de 261 465 200 options donnant droit à 2 614 652 actions, réparties comme suit :

	Nombre d'options	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options	Prix d'exercice unitaire(en €)	Date d'échéance des options
Plan du 30 janvier 2008 (David Gardner) (*)	142 076 000	1 420 760	11,45	30-janv-16
Plan du 2 mars 2008 (Phil Harrison) (**)	119 389 200	1 193 892	14,40	02-mars-16

(*) dont 113 660 799 options sont conditionnelles

(**) dont 89 541 900 options sont conditionnelles

Au cours du même exercice, 96 actions (représentant une valeur totale d'environ 14 euros) ont été émises par exercice d'options précédemment attribuées par la Société, afin de permettre le traitement des arrondissements liés au regroupement d'actions décidé par le Conseil d'administration le 22 février 2008.

Aux termes de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous détaillons également dans ce rapport spécial des informations nominatives sur les attributions et les exercices d'options par les mandataires sociaux et les personnes ayant bénéficié des plus importantes attributions.

1. Options de souscription d'actions consenties par la Société à chacun de ses mandataires sociaux

Le nombre total d'options attribuées par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 à Messieurs David Gardner, Directeur Général, et Phil Harrison, Directeur Général Délégué, s'élève respectivement à 142,1 et 119,4 millions d'options. La valorisation de l'attribution individuelle à Messieurs David Gardner et Phil Harrison s'élève respectivement à 9,5 et 8,0 millions d'euros.

Aucune option n'a été attribuée par la Société à d'autres mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice 2007/2008.

Récapitulatif du nombre d'options détenues par Messieurs David Gardner et Phil Harrison à la clôture de l'exercice 2007/2008 :

	Nombre d'options	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options	Prix d'exercice unitaire(en €)	Date d'échéance des options
Plan du 30 janvier 2008 (David Gardner) (*)	142 076 000	1 420 760	11,45	30-janv-16
Plan du 2 mars 2008 (Phil Harrison) (**)	119 389 200	1 193 892	14,40	02-mars-16

(*) dont 113 660 799 options sont conditionnelles

(**) dont 89 541 900 options sont conditionnelles

Les critères d'exercice des options ainsi attribuées ont été définis de manière individuelle en fonction d'objectifs de performance et de rentabilité pour chacun des bénéficiaires ci-dessus.

2. Options de souscription d'actions consenties par des filiales de la Société à des mandataires sociaux

Nous vous informons qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée à des mandataires sociaux de la Société par l'une de ses filiales au cours de l'exercice 2007/2008.

3. Actions souscrites ou achetées par des mandataires sociaux par levée d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société ou ses filiales

Aucune option n'a été levée par des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007/2008.

4. Options de souscription d'actions consenties par la Société et ses filiales aux salariés

Au cours de l'exercice 2007/2008, la Société n'a attribué aucune option de souscription d'actions aux salariés de la Société non mandataires sociaux.

5. Actions souscrites par des salariés de la Société par levée d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société ou ses filiales au profit des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé

Au cours du même exercice, 96 actions (représentant une valeur totale d'environ 14 euros) ont été émises par exercice d'options précédemment attribuées par la Société, afin de permettre le traitement des arrondissements liés au regroupement d'actions décidé par le Conseil d'administration le 22 février 2008.

Fait à Paris, le 29 juillet 2008

Le Conseil d'administration

RESUME DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Au 31 mars 2008, le nombre total d'actions gratuites attribuées en circulation au titre de l'ensemble des plans existants s'élève à 639 584 actions et représente 4,98% du capital à la même date.

Les principales caractéristiques de l'ensemble des plans d'actions gratuites mis en place par INFOGRAMES ENTERTAINMENT et en cours de validité sont résumées dans le tableau ci-après et il n'existe pas de plan d'actions gratuites mis en place par d'autres sociétés du Groupe.

Plan d'attribution gratuite d'actions gratuites	2007 A	2007 B	2007 C	2008 A (a)	2008 B	2008 C	2008 D
Date de l'assemblée d'autorisation	15/11/2006	15/11/2006	15/11/2006	15/11/2006	15/11/2006	15/11/2006	15/11/2006
Date du conseil d'administration/attribution	19/06/2007	19/06/2007	19/06/2007	27/02/2008	02/03/2008	02/03/2008	02/03/2008
Date d'acquisition (vesting)	19/06/2008	19/06/2009	19/06/2010	27/02/2011	19/06/2008	19/06/2009	19/06/2010
Nombre totale d'actions gratuites attribuées à l'origine	147 324	147 324	147 324	295 518	100 486	100 486	100 486
Dont aux membres de la Direction et du conseil d'administration	147 324	147 324	147 324	295 518	100 486	100 486	100 486
Cours de l'action (en euro)	24,0	24,0	24,0	14,0	15,0	15,0	15,0
Coefficient de réalisation des conditions de performance	30%	100%	100%	100%	30%	100%	100%
Juste valeur de l'instrument à la date d'attribution (en euro)	24,0	24,0	24,0	14,0	15,0	15,0	15,0
Durée d'inaccessibilité	2 ans après la période d'acquisition	2 ans après la période d'acquisition	2 ans après la période d'acquisition	2 ans après la période d'acquisition	2 ans après la période d'acquisition	2 ans après la période d'acquisition	2 ans après la période d'acquisition
Actions gratuites attribuées entre le 1er avril 2007 et le 31 mars 2008	147 324	147 324	147 324	295 518	100 486	100 486	100 486
Actions gratuites perdues entre le 1er avril 2007 et le 31 mars 2008	-132 592	-98 216	-98 216	0	-70 340	0	0
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 mars 2008	14 732	49 108	49 108	295 518	30 146	100 486	100 486
Dont aux membres de la Direction et du conseil d'administration	14 732	49 108	49 108	295 518	30 146	100 486	100 486
Nombre de bénéficiaires au 31 mars 2008	1	1	1	1	1	1	1

(a) les conditions de performance liées à ce plan ont été définies postérieurement au 31 mars 2008. La juste valeur de l'instrument au 31 mars 2008 s'établit à 14 euros; elle sera mise-à-jour à la date de définition définitive de l'ensemble des modalités d'attribution.

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 MARS 2008**
(établi conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce)

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons, par le présent rapport, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce.

Aux termes de la seizième résolution, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 novembre 2006 a autorisé, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-197-2 dudit code.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a décidé lors de ses réunions du 19 juin 2007, du 27 février 2008 et du 2 mars 2008 d'attribuer gratuitement des actions à émettre de la Société au bénéfice des personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous et selon les conditions et critères décrits ci-dessous.

Les critères d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées ont été définis de manière individuelle en fonction d'objectifs pour chacun des bénéficiaires.

Nom et fonction des bénéficiaires	Nombre d'actions gratuites consenties (après prise en compte du regroupement d'actions décidé le 22 février 2008)	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Existence de critères d'acquisition
Patrick Leleu	294 648	19 juin 2007	De un à trois ans	Deux ans	Oui
Mathias Hautefort	147 324	19 juin 2007	De un à trois ans	Deux ans	Oui
Michel Combes	295 518	27 février 2008	Trois ans	Deux ans	Oui
Mathias Hautefort	301 458	2 mars 2008	De un à trois ans	Deux ans	Oui

Fait à Paris, le 29 juillet 2008

Le Conseil d'administration

MODALITES DE DEPART DE MONSIEUR THOMAS SCHMIDER

Sur la base des propositions et validation du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a approuvé dans sa séance du 11 février 2008 les modalités de cessation des fonctions de Monsieur Thomas Schmider, mandataire social de la Société jusqu'au 26 novembre 2007.

Dans le cadre de la cessation de ses fonctions, la Société a versé à Monsieur Schmider différentes indemnités pour un montant total de 1 110 milliers d'euros, dont une indemnité de 350 milliers d'euros, en contrepartie d'engagements pris par Monsieur Schmider en faveur du Groupe.

La totalité du coût a été comptabilisée dans les comptes clos le 31 mars 2008.

8. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

RISQUES FINANCIERS

RISQUES LIES A LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET AUX PERTES OPERATIONNELLES

L'information sur la continuité de l'exploitation et l'endettement est présentée en note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés inclus dans ce document de référence.

Les tableaux de flux trésorerie établis par la Société au cours des trois derniers exercices, font apparaître les tendances suivantes :

Millions d'euros	03/08	03/07	03/06
Flux nets de trésorerie (utilisés)/générés par l'activité	(21,4)	(11,5)	9,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(24,4)	(27,1)	11,6
<i>dont acquisitions</i>	<i>(39,5)</i>	<i>(34,9)</i>	<i>(61,5)</i>
Trésorerie nette dégagée par / (utilisée pour) le financement	83,8	30,6	(5,5)
<i>dont intérêts nets versés</i>	<i>(11,0)</i>	<i>(16,0)</i>	<i>(8,5)</i>
Autres flux *	(1,2)	12,0	(9,2)
Variation de la trésorerie nette	36,8	4,0	6,3
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité après prise en compte des acquisitions d'immobilisations	(60,9)	(46,4)	(52,1)

* Principalement trésorerie dégagée par les activités non poursuivies et l'incidence des variations du cours des devises.

Il ressort qu'au cours des trois dernières années, la Société a utilisé 159,4 millions d'euros au titre du financement de ses opérations et de ses acquisitions d'immobilisations. Le Groupe a notamment enregistré des pertes opérationnelles d'un montant de 45,5 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008, à comparer avec des pertes opérationnelles de 61,8 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Compte tenu des pertes enregistrées, la direction du Groupe a engagé postérieurement à la clôture 2007/08 un nouveau plan d'action destiné à réduire les coûts opérationnels.

Ces différentes restructurations ont permis de passer d'un endettement net de 173,2 et 40,5 millions d'euros respectivement au 31 mars 2006 et 2007 à une trésorerie nette positive de 48,7 millions d'euros au 31 mars 2008.

Bien que la Société ait réduit significativement son endettement au cours de l'exercice 2007/08 grâce notamment à l'émission des Oranes en janvier 2008 (les Oranes étant considérées comme un instrument de capitaux propres pour les comptes consolidés établis

selon le référentiel IFRS) et ait ainsi reconstitué des moyens de financement, la Société continue à avoir une visibilité restreinte sur son futur qui limite sa marge de manœuvre, ce qui peut restreindre sa capacité :

- à investir en recherche et développement afin de développer des titres pour consoles de nouvelles générations, ce qui est essentiel pour l'activité du Groupe ;
- à contracter de nouveaux emprunts pour financer son fonds de roulement et ses investissements ;
- à résister à une baisse de l'activité et à une tendance économique défavorable.

Le Groupe met en vigueur de nouvelles procédures, réactive des relations commerciales, et procède actuellement à la mise en place de son organisation en même temps qu'il relance son activité d'édition. Le Groupe poursuit en outre sa recherche de talents clés. Néanmoins, au cours de ces différentes restructurations, le Groupe a perdu de nombreux actifs et talents et continue d'avoir une visibilité financière limitée dont la résolution mobilise la direction et limite par prudence la capacité d'initiative et d'investissement. Il se heurte également à une image de solidité opérationnelle et financière dégradée. Les risques d'exécution découlant de ces éléments pourraient avoir un impact négatif sur la réalisation du plan de relance et la situation financière du Groupe.

Les prévisions de trésorerie du Groupe font apparaître qu'il sera en mesure de faire face à ses échéances de remboursement ainsi qu'à ses besoins de financement d'exploitation et d'investissement au moins jusqu'à la fin de l'exercice 2008/09 mais il n'exclut pas de connaître à nouveau des problèmes de liquidité au-delà s'il ne parvenait pas à restaurer sa capacité à générer un résultat opérationnel bénéficiaire et à continuer à accéder à des lignes de crédit. Si tel était le cas, il pourrait être contraint de vendre des actifs, de retarder la réalisation de certains investissements envisagés, de retarder le lancement de jeux, de devoir trouver de nouveaux fonds propres ou de restructurer à nouveau sa dette.

Les Océanes 2011 émis par le Groupe bien que n'étant assortis d'aucune clause d'exigibilité fondée sur des ratios financiers peuvent toutefois être rendues exigibles en cas d'exigibilité d'une autre dette d'emprunt du Groupe et dans divers autres cas de défauts.

Les emprunts et dettes financières souscrites par Infogrames Entertainment sont également assortis de clauses d'exigibilité anticipée en cas de défaut croisé, entre prêteurs, prévoyant l'exigibilité anticipée en cas de non-respect d'une des échéances. Ainsi, le non-respect d'une échéance donnée pour un des prêteurs bancaires entraîne l'exigibilité de la totalité de ce prêt mais aussi des autres prêteurs bancaires.

Selon les circonstances qui prévaudraient alors, le Groupe pourrait être dans l'impossibilité de mener à bien l'une ou l'autre de ces actions dans des conditions favorables, voire dans l'impossibilité totale de les réaliser. Les contrats de financements auxquels le Groupe est partie limitent sa capacité à prendre des décisions qui pourraient générer de nouvelles sources de revenus.

RISQUE LIE AUX CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS

Par une lettre en date du 20 juin 2007, BlueBay Asset Management a informé la Société de ce qu'elle s'engageait, au nom et pour le compte, et en sa qualité de société de gestion du fonds The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, à fournir à Banc of America Securities Limited une garantie portant sur les montants prêtés, au titre d'un avenant en date du 20 juin 2007 à un contrat de crédit court terme conclu le 21 avril 2006, par Banc of America Securities Limited aux sociétés Atari Europe SAS, Atari France SAS et Atari Deutschland GMBH, filiales et sous filiales de la Société.

Le 18 octobre 2007, des fonds affiliés à BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.A.R.L., administrateur de la Société, ont racheté l'encours du crédit octroyé par Guggenheim Corporate Funding, LLC à Atari, Inc., représentant une valeur totale de 3 millions de dollars. Le 23 octobre 2007, Atari, Inc. a obtenu une ligne de crédit de 10 millions de dollars US auprès de BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.A.R.L., administrateur de la Société, disponible jusqu'au 31 décembre 2009, en substitution du crédit consenti par Guggenheim Corporate Funding, LLC. Par avenant en date du 4 décembre 2007, le montant de cette ligne de crédit a été porté à 14 millions de dollars US.

BlueBay Asset Management détenait, pour le compte des fonds The BlueBay Value Recovery (Master) Fund et The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited, dont elle assure la gestion, 31,49% du capital et 31,40% des droits de vote de la Société au 29 avril 2008. BlueBay Asset Management détenait également 132.119.747 bons de souscription d'actions donnant accès à 1.321.343 actions

de la Société et 1.327.731 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes donnant accès à 11.830.203 actions de la Société au 29 avril 2008.

BlueBay Asset Management est administrateur au Conseil d'administration de la Société.

BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.A.R.L. est administrateur au Conseil d'administration de la Société.

Le cumul par des sociétés appartenant au même groupe des qualités d'actionnaire principal, d'administrateur et de créancier de la Société pour des montants significatifs est de nature à créer des conflits d'intérêts.

RISQUE LIE A LA REALISATION DES GARANTIES OCTROYEES PAR LE GROUPE

Au titre des financements court et moyen terme mis à la disposition de la Société et de ses filiales européennes et asiatiques dans le cadre du refinancement de sa dette bancaire, le Groupe a été amené en avril 2006 à renouveler et à concéder à Banc of America des garanties (sûretés, nantissements de premier rang) portant sur des actifs essentiels du Groupe.

En cas de défaillance du Groupe, le prêteur pourrait exiger la réalisation des garanties accordées et réduire en conséquence de manière extrêmement significative les actifs du Groupe, ce qui mettrait en péril sa continuité d'exploitation.

Aux termes des avenants 4 et 6 au contrat de crédit court terme conclu avec Banc of America le 21 avril 2006, respectivement en date des 20 juin 2007 et 17 décembre 2007, la Société a réitéré les garanties précédemment données et les a étendues aux nouveaux encours pour un montant maximal de 54,7 millions d'euros.

Cette extension des garanties accroît significativement le risque de réduction des actifs du Groupe évoqué ci-dessus.

RISQUE LIE AUX FONDS DE PRODUCTION

Dans le cadre de sa politique de diversification de ses sources de financement, le Groupe a mis en place ces dernières années des financements de jeux par des fonds de production européens. Le groupe envisage de continuer sa politique de financement de jeux par les fonds de production. Le fait que le Groupe ne puisse plus n'avoir recours dans le futur serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur sa capacité à éditer certains jeux.

RISQUE LIE A LA CAPACITE DISTRIBUTIVE DU GROUPE

La Société n'a pas distribué de dividendes au titre de l'exercice 2007/2008 et n'envisage pas d'en distribuer dans un futur proche. Sa capacité à distribuer des dividendes dépend de sa capacité à générer des bénéfices distribuables (qui dépend de son résultat d'exploitation, du niveau de ses liquidités et de sa situation financière). En outre, certains contrats de financement auxquels la Société est partie, limitent ou interdisent le paiement de dividendes dans certaines circonstances.

RISQUES CONTRACTUELS

RISQUE LIE AUX CONTRATS DE LICENCE

Le Groupe ne détient pas en propre l'ensemble des actifs nécessaires à son activité. Il dépend pour une large mesure de contrats de licence d'univers (personnages, histoires, marques, ...). Le succès de sa politique éditoriale est lié dans une large mesure à l'acquisition de propriétés intellectuelles et à leur exploitation dans le respect d'un cadre contractuel strict. En conséquence, la pérennité et le renouvellement des contrats de licences d'univers concédés au Groupe par des tiers, au-delà des exigences financières, sont également soumis au respect des conditions de reproduction et d'exploitation des éléments des univers concernés. Le Groupe est en

particulier astreint à des règles de confidentialité en ce qui concerne la technologie concédée par les ayants droit et les conditions financières des contrats conclus avec ceux-ci.

Aucune des licences exploitées par le Groupe ne représentait plus de 20 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au cours de l'exercice clos au 31 mars 2008. En conséquence, le Groupe considère que la perte d'une licence (non-renouvellement ou résiliation) ne serait pas, à elle seule, de nature à avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou le résultat du Groupe. Toutefois, la perte simultanée de plusieurs licences serait de nature à avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou le résultat du Groupe, dès lors que ces pertes ne seraient pas compensées par de nouvelles licences ayant le même impact économique.

L'activité du Groupe dépend également fortement de licences d'utilisation de consoles (hardware) concédées par les fabricants de consoles pour une durée moyenne de trois ans. Ces licences permettent le développement et l'exploitation d'un produit sur un support propriétaire (Game Boy Advance, Nintendo DS, PS2, PSP, Xbox 360, PS3, Wii etc...). Ces accords mettent également à la charge du Groupe une garantie contre les recours qui pourraient leur être intentés directement par des tiers du fait de ses produits. Cette garantie concerne le contenu, le marketing, ou la vente de ses produits et couvre les atteintes aux droits de Propriété Intellectuelle détenus par des tiers. En revanche, aucune licence de hardware n'est nécessaire pour les produits édités sur le format compatible PC.

RISQUE LIE AUX EDITEURS-TIERS

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2008, le Groupe a réalisé 71% de son chiffre d'affaires avec des éditeurs tiers qui lui confient la distribution ou la co-édition de leurs titres au niveau mondial, régional ou local. Les contrats de distribution passés avec les éditeurs tiers étant principalement fondés sur des bases titre par titre, le portefeuille de titres à distribuer n'est sécurisé qu'à court terme. Par ailleurs, les dates de commercialisation effectives restent tributaires des décisions ultimes des éditeurs et peuvent varier par rapport aux prévisions.

Si la collaboration de la Société avec certains des éditeurs majeurs venait à cesser, la perte des revenus tirés de cette activité de distribution aurait un effet significatif défavorable sur la situation financière du Groupe.

RISQUE LIE A LA DEPENDANCE A L'EGARD DES CONSTRUCTEURS DE CONSOLES DE JEUX

Le Groupe est dépendant des constructeurs de consoles auprès de qui, comme tous les éditeurs de jeux pour consoles, le Groupe achète les cartouches et autres supports de jeux. La présence des produits consoles du Groupe sur le marché est donc assujettie à la fabrication et la délivrance des dits supports par leurs fabricants. Pour le jeu PC, il n'y a aucune dépendance particulière.

RISQUE LIE A LA DEPENDANCE A L'EGARD DES CLIENTS ET DE DEREFEREMENT

Le Groupe distribue ses produits principalement par l'intermédiaire d'un réseau de distribution centralisée constitué d'un portefeuille de clients « grands comptes ». La plupart des filiales de distribution du Groupe réalisent la majorité de leurs ventes auprès d'un nombre limité de clients, ce qui présente en conséquence une dépendance significative à leur égard. Au niveau du Groupe, cette dépendance est moins sensible. Ainsi, si la perte d'un client « grands comptes » au niveau d'une filiale est susceptible d'affecter négativement ses comptes sociaux individuels, celle-ci aurait une incidence moins significative au niveau des comptes consolidés du Groupe. Par ailleurs, au 31 mars 2008, aucun client ne représentait plus de 8% du solde des créances clients.

RISQUE LIE AU DECALAGE DE LA DATE DE SORTIE D'UN JEU MAJEUR

Le plan de relance de l'activité d'édition du Groupe est fondé notamment sur la sortie d'un nombre limité de franchises "clés". Le retard de la sortie d'un jeu ou son abandon peut être le fait du studio de développement interne du Groupe ou celui des studios externes sélectionnés par le Groupe avec lesquels ce dernier conclut des contrats de développement. Si le Groupe accorde une attention toute particulière au choix de ses développeurs externes et à la rigueur de leurs processus de production, le risque de décalage, voire de non délivrance des jeux ne peut pas pour autant être éliminé. L'effet peut être particulièrement significatif lorsque le jeu dont la sortie est

retardée doit être commercialisé en même temps que le film dont il s'inspire. Le retard ou l'abandon de la sortie de jeux majeurs serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la réalisation du plan de relance et la situation financière du Groupe.

RISQUES LIES AU MARCHÉ DES JEUX VIDEOS

RISQUE LIE AUX CONSOLES DE NOUVELLE GENERATION

Les éditeurs de jeux pour consoles se doivent d'engager des investissements de plus en plus importants en recherche et développement afin de développer des titres pour les consoles de nouvelle génération dites « nextgen » que sont à ce jour la Xbox 360 de Microsoft, la Playstation 3 (PS3) de Sony, dont la puissance et les fonctionnalités online sont accrues, et la Wii de Nintendo qui expérimente avec succès une nouvelle façon de jouer. Cet accroissement des coûts s'explique notamment par le nombre de personnes qui sont désormais mobilisées dans le développement de ces jeux et le temps qui leur est consacré. L'objectif pour un éditeur est de bien anticiper et donc de bien choisir le(s) format(s) de développement de ses jeux. Ce choix sélectif et stratégique est capital au vu des montants investis. Un choix inapproprié ou encore un retard dans la sortie d'une console dont le format a été choisi, pourraient avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires projeté. De la même façon, les coûts marketing pour promouvoir les jeux augmentent sans cesse.

Pour diminuer le risque lié à l'adhésion des consommateurs à un système donné, le Groupe entend conserver sa stratégie d'indépendance par rapport aux formats technologiques en proposant des titres pour l'ensemble des principales plateformes de jeu disponibles.

RISQUE LIE A LA DUREE DE VIE ET AU SUCCES D'UN JEU

Les principaux risques intrinsèques au métier d'éditeur de jeux vidéo concernent la durée de vie fondamentalement courte d'un jeu donné et la mutation très rapide des technologies. Dans un marché du loisir interactif très concurrentiel et de plus en plus centré sur des phénomènes de « hits », le maintien du succès d'un éditeur de jeux dépend de sa capacité à proposer régulièrement de nouveaux titres susceptibles de répondre aux attentes des joueurs sans pour autant être dépendant du succès d'un seul titre en particulier. Le succès commercial de ces œuvres est tributaire de l'accueil du public, qui n'est pas toujours prévisible.

Au-delà de l'ensemble des moyens créatifs et techniques mis en œuvre pour optimiser la qualité de chaque jeu lancé, le Groupe cherche à se prémunir contre ce risque en proposant un portefeuille de produits équilibré et diversifié mêlant titres originaux, franchises propres et titres fondés sur des licences fortes d'univers reconnus.

RISQUE LIE AU PIRATAGE

La lutte contre le piratage fait l'objet d'une approche pragmatique en fonction des risques identifiés et des territoires concernés. En France et en Europe, le Groupe collabore étroitement avec la cellule anti-piratage mise en place notamment par le SELL (Syndicat des Editeurs (Français) de Logiciels de Loisirs), l'ELSPA (*Entertainment Leisure Software Publishing Association*) et le service des douanes.

Aux Etats-Unis, ATARI Inc. adhère au syndicat des éditeurs Américains, l'ESA (*Entertainment Software Association*) qui anime un programme de contrôle du respect des copyrights de ses membres, ainsi qu'au programme de lutte contre la contrefaçon initié par Ebay, le *Ebay's Verified Rights Owner anti-piracy program*. La Société travaille également en collaboration avec les douanes américaines dans le cadre de leur mission de lutte contre la contrefaçon.

Par ailleurs, le Groupe a recours à des sociétés spécialisées afin de lutter contre le téléchargement illégal de ses produits et associe à ses produits des logiciels ayant vocation à empêcher la réalisation de copies illégales.

RISQUE LIE A LA SAISONNALITE DE L'ACTIVITE

Le secteur du jeu vidéo est exposé à une forte saisonnalité d'activité qui se traduit par un haut niveau d'activité sur le deuxième semestre de l'exercice et plus particulièrement du troisième trimestre avec la période de Noël. Ce phénomène d'amplitude variable est susceptible d'affecter les résultats intermédiaires et les résultats annuels du Groupe. Le chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2008 a ainsi représenté environ 46% du chiffre d'affaires total de l'exercice.

RISQUE LIE AU DECALAGE DE LA DATE DE SORTIE D'UN JEU MAJEUR

Le plan de relance de l'activité d'édition du Groupe est fondé notamment sur la sortie d'un nombre limité de franchises "clés". Le retard de la sortie d'un jeu ou son abandon peut être le fait du studio de développement interne du Groupe ou celui des studios externes sélectionnés par le Groupe avec lesquels ce dernier conclut des contrats de développement. Si le Groupe accorde une attention toute particulière au choix de ses développeurs externes et à la rigueur de leurs processus de production, le risque de décalage, voire de non délivrance des jeux ne peut pas pour autant être éliminé. L'effet peut être particulièrement significatif lorsque le jeu dont la sortie est retardée doit être commercialisé en même temps que le film dont il s'inspire. Le retard ou l'abandon de la sortie de jeux majeurs serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la réalisation du plan de relance et la situation financière du Groupe.

RISQUES JURIDIQUES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives ou fiscales. Les risques juridiques significatifs du Groupe (y compris Atari, Inc.) sont présentés ci-dessous.

En dehors des litiges relatés dans le présent document, il n'existe pas, pour la période couvrant les douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance et qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

Litiges auxquels la Société est partie

1) Ancien salarié

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers. La demande avoisine les 17 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant.

Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état, sans qu'il y ait eu d'avancée significative sur l'exercice 2007-2008. L'audience n'a pas été fixée et cette affaire ne devrait pas être jugée avant décembre 2008.

Le Groupe considère qu'en l'état de la procédure et des éléments mis à la disposition de la Société, le litige doit être traité comptablement comme un passif éventuel selon les critères définis par IAS 37. En conséquence, la Société considère qu'il n'y a pas lieu de constituer une provision sur ce litige.

2) Stanley contre IESA, Atari, Inc. et les membres du Conseil d'administration d'Atari, Inc.

Le 18 avril 2008, un actionnaire minoritaire d'Atari, Inc. a engagé une action collective (Verified Class Action Complaint) devant la Delaware Court of Chancery à l'encontre d'Atari, Inc., de certains des dirigeants actuels et passés d'Atari, Inc. et de la Société.

Le demandeur considère que les dirigeants d'Atari, Inc. visés par la plainte ont manqué à leur devoir fiduciaire (Breach of Fiduciary Duty) vis-à-vis des actionnaires minoritaires, en autorisant l'acquisition par la Société de l'intégralité des actions d'Atari, Inc. qu'elle ne détenait pas encore et cela à un prix insuffisant. Le demandeur réclame à la Cour, soit d'interdire la fusion, soit de l'annuler dans l'hypothèse où elle serait réalisée. Par ailleurs, le demandeur cherche à obtenir le versement de dommages et intérêts.

Le Groupe considère que ladite procédure est sans fondement.

Litiges publiés dans le rapport annuel d'Atari, Inc.

1) Bouchat contre Champion Products, et al (Accolade)

En 1999, Bouchat a déposé plainte devant la District Court du Maryland à l'encontre de la National Football League (NFL) ainsi que de 500 autres défendeurs, dont la société Accolade, Inc. (devenue Atari, Inc.), tous détenteurs d'une licence NFL. Le demandeur invoque la violation des droits d'auteur attachés à un logo utilisé par les Baltimore Ravens dont il revendique la création.

En 2003, la District Court a rejeté sa demande de dommages et intérêts. Le demandeur a interjeté appel de cette décision.

2) Ernst & Young, Inc. contre Atari, Inc.

Le 21 juillet 2006, Atari, Inc. a reçu une plainte déposée par Ernst & Young, administrateur judiciaire d'HIP Interactive, Inc. L'action a été engagée devant la Cour Suprême de l'Etat de New York, dans le Comté de New York. HIP est une société canadienne qui a fait faillite et avec laquelle Atari, Inc. avait signé un contrat de distribution aux termes duquel Atari, Inc. s'engageait à distribuer pour le compte d'HIP divers logiciels aux Etats-Unis. HIP invoque la rupture de ce contrat du fait du non-paiement par Atari, Inc. de produits à hauteur de 0,7 millions de dollars américains. A son tour, Atari, Inc. a décidé de constituer une demande reconventionnelle (Counterclaims) contre HIP, HIP étant redevable vis-à-vis d'elle de sommes d'argent au titre de la distribution de produits au Canada, par l'intermédiaire de la société Hyperactive.

En août 2006, Atari, Inc. a déposé ses conclusions (Answer and Counterclaims) et entamé une procédure d'information (Discovery) à l'encontre d'Ernst & Young. Des négociations sont en cours depuis septembre 2006.

3) Research in Motion Limited contre Atari, Inc. et Atari Interactive, Inc.

Le 26 octobre 2006, Research in Motion Limited (RIM) a déposé une plainte contre Atari, Inc. et Atari Interactive, Inc. (ci-après désignées ensemble « Atari ») devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. RIM a demandé à ce qu'il soit établi, (i) que le jeu BrickBreaker, les droits d'auteur y afférents, le droit de distribuer, de vendre et de communiquer des copies du jeu au Canada et aux Etats-Unis, ne constituaient pas une atteinte aux droits d'auteur détenus par Atari sur Breakout et Super Breakout (ci-après désignés ensemble « Breakout ») au Canada ou aux Etats-Unis, (ii) que les représentations audio-visuelles de Breakout n'étaient pas protégées par la loi canadienne, et (iii) qu'Atari ne détenait aucun droit (notamment aucun droit de propriété intellectuelle) sur Breakout, au sens de la loi américaine ou canadienne. Par ailleurs, RIM a notamment réclamé le remboursement des frais de procédure.

Le 19 janvier 2007, RIM a formulé de nouvelles requêtes dans le cadre de la procédure et a demandé à ce qu'il soit établi, (i) que son jeu Meteor Crusher ne portait pas atteinte aux droits d'auteur détenus par Atari sur Asteroids au Canada, (ii) que les représentations audio-visuelles d'Asteroids n'étaient pas protégées par la loi canadienne, et (iii) qu'Atari ne détenait aucun droit (notamment aucun droit de propriété intellectuelle) sur Asteroids, au sens de la loi canadienne.

En décembre 2006, Atari a demandé à la Cour de débouter RIM de sa demande au motif que la loi canadienne ne pouvait offrir aucune solution au litige. Cette requête a été rejetée par les magistrats en août 2007. A présent, chaque partie est tenue de fournir à la Cour une déclaration sous serment spécifiant les pièces liées au litige qu'elle détient ou est en mesure de se procurer. A la suite de cet échange de documents, le calendrier de la procédure d'information sera déterminé.

4) Stanley contre IESA, Atari, Inc. et les membres du Conseil d'administration d'Atari, Inc.

Ce litige est relaté ci-dessus.

Risque lié à l'évolution de la réglementation relative aux jeux vidéo

L'activité du Groupe n'est soumise à aucune réglementation particulière et ne requiert pas d'autorisations administratives. Toutefois, une mauvaise évolution de la perception qu'a le public des jeux vidéo, et des jeux d'action en particulier, pourrait entraîner l'instauration d'un paysage réglementaire plus contraignant en ce qui concerne la classification et la distribution des produits.

Risque lié à l'environnement réglementaire du Groupe

Du fait de sa cotation en bourse en France et de la cotation de sa filiale Atari, Inc. aux Etats-Unis, le Groupe est notamment soumis à de nombreuses obligations en matière boursière et d'information financière. Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est ainsi

sujet à des demandes d'informations et est susceptible d'être mis en cause dans le cadre d'enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) ou de la Securities and Exchange Commission (la SEC) aux Etats-Unis, dont l'issue pourrait avoir des conséquences sur l'évolution du cours de bourse.

A ce titre, le Président de l'AMF a notifié à la Société, le 19 janvier 2006, une lettre de griefs relative aux interventions de la Société sur le marché s'agissant de ses propres titres. Aux termes d'une décision en date du 16 janvier 2008, marquant l'issue de la procédure, la Commission des Sanctions de l'AMF a considéré que la notification de griefs était fondée et a prononcé à l'encontre de la Société une sanction pécuniaire d'un montant de 40.000 euros. La Société n'a déposé aucun recours contre cette décision.

RISQUE LIE AUX PARTICIPATIONS DETENUES PAR INFOGRAMES ENTERTAINMENT

Infogrames Entertainment détient de nombreuses filiales dans le monde sur lesquelles elle exerce un contrôle à travers sa participation majoritaire aux organes sociaux et au capital. Or, Atari Inc., société de droit américain bien que détenue à 51,39% par Infogrames Entertainment (le solde du capital étant détenu par le public), est soumise à la législation américaine relative notamment aux nominations d'administrateurs indépendants et à la protection de actionnaires minoritaires qui ne permet pas à Infogrames Entertainment d'exercer un contrôle de l'activité de sa filiale américaine de la même manière que pour ses autres filiales.

RISQUE LIE AUX RESSOURCES HUMAINES

Risque lié au départ d'hommes clés

En cas de départs d'hommes clés, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour les remplacer et ses activités pourraient s'en trouver ralenties, ou sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs en être affectés.

Risque lié aux besoins de recrutement, plus particulièrement en période de restructuration

La réussite du Groupe est en grande partie due à la performance des équipes techniques et de leur encadrement. Le développement des nouvelles technologies et la volonté de faire des jeux de plus en plus performants et innovants nécessitent des compétences de plus en plus spécifiques.

Le Groupe met en vigueur de nouvelles procédures, réactive des relations commerciales, et procède actuellement à la mise en place de son organisation en même temps qu'il relance et adapte sa stratégie éditoriale.. Le Groupe est en phase de recherche de compétences clé, notamment dans les domaines du « Online » et de l'exploitation digitale.

Or, tout comme la plupart des acteurs de l'industrie des jeux vidéo, le Groupe s'expose à des difficultés de recrutement de ces compétences techniques spécialisées et expérimentées. La mise en œuvre de sa stratégie de croissance et de réorganisation dépendra de sa faculté à conserver ses talents et à en attirer de nouveaux car la longue période de restructuration financière à laquelle le Groupe a dû faire face l'a grevé d'un certain nombre de ses actifs et compétences. Les risques d'exécution découlant de ces éléments sont susceptibles d'avoir un impact sur la réalisation du plan de relance et la situation financière du Groupe.

Néanmoins, notamment grâce à une politique active en matière de ressources humaines, le Groupe a toujours été capable d'attirer les meilleurs talents pour renforcer ses équipes.

RISQUES LIES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Risque lié à l'évaluation des Goodwill

La mise à jour des paramètres utilisés pour la détermination de la valeur d'inventaire des goodwill peut avoir un impact significatif sur leur évaluation. Les paramètres sont de deux natures :

- Techniques : Evolution des taux de Weighted Average Cost of Capital (WACC), taux de croissance des flux de trésorerie, taux de croissance à l'infini des free cash flows ;

- Economiques : Evolution des paramètres économiques et financiers prospectifs des activités du Groupe tenant compte des évolutions du marché et des risques liés à la durée de vie et de succès d'un jeu et des risques liés au décalage de la sortie d'un jeu. La note 3 de l'annexe aux comptes consolidés fournit de plus amples précisions relatives à la méthodologie retenue lors de l'élaboration du test de dépréciation ainsi qu'une analyse de la sensibilité de ce test.

RISQUES DE MARCHE

Risque lié au change

Le Groupe réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires dans la zone euro et ne présente pas de risques de change significatifs liés à son activité commerciale. En effet, chacune des principales zones de devises (€, US\$) est globalement équilibrée entre ses encaissements et ses décaissements. Pour cette raison, le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

S'agissant des risques de change liés au financement des filiales, ils sont centralisés au niveau de la maison mère et, le cas échéant, des couvertures spécifiques sont mises en place en fonction des stratégies de financement envisagées. Le Groupe n'a pas, au 31 mars 2008, mis en place une politique de couverture de change sur l'ensemble de ces montants, s'agissant de financements à long terme des activités américaines du Groupe.

Toutefois, les états financiers du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les états financiers consolidés du Groupe. En cas d'appréciation de l'euro par rapport à toute autre devise, la valeur en euros des actifs, passifs, produits et charges du Groupe initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation de l'euro. En conséquence, les variations de change de l'euro peuvent avoir un effet sur la valeur en euros des actifs, passifs produits et charges hors de la zone euro du Groupe, même si leur valeur est restée inchangée dans leur devise d'origine. Le risque de conversion le plus critique concerne le chiffre d'affaires, le résultat des filiales qui enregistrent leurs transactions en US\$, ainsi que les actifs incorporels et écarts d'acquisition du Groupe dans ces filiales.

Une variation défavorable de la parité euro/dollar n'aurait pas de conséquence significative sur la position nette globale en devise. A titre indicatif, une variation de 1% défavorable de l'US\$ par rapport à l'euro entraînerait, sur la base des comptes clos au 31 mars 2008, une variation de -0,5 million d'euros du chiffre d'affaires consolidé, de 0,5 million d'euros du résultat consolidé du Groupe et de 1,0 million d'euros des capitaux propres consolidés.

Risque lié aux taux

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. Au 31 mars 2008, la position emprunteuse à taux variable s'élève à 19,7 millions d'euros.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts, la charge complémentaire d'intérêts au 31 mars 2008 n'aurait pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés. Elle aurait représenté environ 0,7 million d'euros, soit environ 5% du coût de l'endettement net consolidé au 31 mars 2008.

Risque de crédit

La répartition mondiale de la clientèle du Groupe et les procédures de gestion des risques commerciaux ont pour conséquence l'absence d'une concentration excessive du risque de crédit.

Risque industriel et lié à l'environnement

L'activité du Groupe consiste à développer, éditer et distribuer des logiciels de loisir. Cette activité n'a aucun impact significatif direct sur l'environnement. Le Groupe sous-traite intégralement la fabrication des supports (CD, cartouches, etc.) à des tiers.

AUTRES RISQUES PARTICULIERS

A l'exception des risques ci-dessus, la Société n'a pas connaissance de risques particuliers susceptibles d'avoir une incidence significative sur son activité.

MOYENS MIS EN OEUVRE POUR SECURISER L'ACTIVITE

Cette information est fournie dans la partie « Présentation générale » du rapport annuel.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Cette information est fournie dans la partie « Présentation générale » du rapport annuel.

9. INFORMATIONS SOCIALES

Informations requises en application de Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques :

Le périmètre de ce rapport comprend les entités de l'UES Infogrames Entertainment c'est-à-dire la société holding, Infogrames Entertainment S.A., ATARI Europe S.A.S. et ATARI France S.A.S., hors Eden Games S.A.S. et hors dirigeants.

Au 31 décembre 2007, les entités françaises de l'UES citée ci-dessus comptaient 160 salariés, contre 140 au 31 décembre 2006. Sur ces 160 salariés, 153 bénéficient d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et 3 d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD).

La répartition par fonction et par sexe de ces effectifs était la suivante :

Fonction	Effectifs	Répartition Homme/Femme		%
		H	F	
Employés	14	3	11	8,7%
Techniciens	29	16	13	18.2 %
Agents de Maîtrise	12	4	8	7.5 %
Cadres	105	71	34	65.6 %
Total	160	H : 94	F : 66	100 %

Au cours de l'année 2007, le nombre total d'embauches dans les filiales françaises du Groupe s'est élevé à 30 contrats à durée indéterminée (dont 1 mutation venant du groupe) et à 13 contrats à durée déterminée. L'effectif intérimaire moyen a été de 2.53, équivalent temps plein annuel.

Le nombre total de départs en 2007 a atteint 22 (contre 47 en 2006), dont 1 licenciement pour raison économique, 1 licenciement pour autres causes, 5 départs pour fin de CDD, 13 démissions, 2 fins de mandat.

ORGANISATION ET DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL, ABSENTEISME

Les horaires de travail au sein des filiales françaises de l'Unité Economique et Sociale se répartissent en plages fixes où la présence des salariés est obligatoire et en plages variables permettant une grande souplesse d'organisation personnelle, pour les personnes déclarant des horaires. Pour les cadres autonomes, le temps de travail est basé sur un nombre maximal de jours à travailler dans l'année. La durée moyenne de travail hebdomadaire est de 35 heures, selon l'accord en vigueur au sein de l'Unité Economique et Sociale. Le nombre total de jours ouvrés d'absence a atteint 2.674 au cours de l'année 2007 [Hors CP, ARTT, CET et conflit], soit, sur

un nombre de journées théoriques travaillées de 32.778 jours, un ratio journées d'absence/journées travaillées de 8,15 % essentiellement attribuable aux congés maternité, congés parentaux et arrêts maladie des salariés.

MAIN-D'ŒUVRE EXTERIEURE A LA SOCIETE

La Société fait appel à de la main-d'œuvre extérieure, notamment pour des tâches d'entretien de ses locaux ainsi que pour les services d'accueil et de standard, qui sont en partie mutualisés avec les autres locataires du site.

REMUNERATION

La masse salariale brute annuelle (hors mandataires sociaux et stagiaires) pour l'ensemble des filiales françaises composant l'Unité Economique et Sociale est de 7 155 milliers d'euros sur l'année civile 2007, contre 7 220 milliers d'euros en 2006.

La Société ne paye pas d'heures supplémentaires à ses salariés. Celles-ci sont récupérées et prennent la forme d'un repos compensateur de remplacement du fait de l'accord 35 heures.

CONDITION D'HYGIENE ET DE SECURITE

Le nombre d'accident de travail et de trajet affectant les entités françaises du Groupe est extrêmement faible. En 2006, 2005 et 2004, aucun accident du travail n'a été à déplorer et aucun accident de trajet a été signalé en 2007 (1 en 2006 et 0 en 2005). Par ailleurs, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2007, 2006 et 2005.

FORMATION

Le pourcentage consacré à la formation a été de 1,5% de la masse salariale en 2007.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

ACCORD DE PARTICIPATION

Un accord de participation des salariés aux résultats a été conclu le 15 décembre 1999. Il concerne les sociétés françaises du Groupe. Les sommes attribuées aux salariés sont calculées conformément à la formule de calcul légale de la participation et sont réparties entre les salariés des sociétés françaises de l'Unité Economique et Sociale. Cet accord de participation prévoit la possibilité pour les salariés de verser les sommes attribuées au Plan d'Epargne Entreprise du Groupe (voir ci-dessous).

Le montant provisionné au 31 mars 2008 au titre de la participation des salariés aux résultats est de 233 220 euros.

Il n'existe pas de contrat d'intéressement.

PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

Un plan d'Epargne Entreprise a également été mis en place dans les sociétés françaises du Groupe le 15 décembre 1999. Il peut recevoir les sommes versées aux salariés dans le cadre de l'accord de participation du Groupe ainsi que des versements volontaires des salariés dans les limites prévues par la loi.

Lors des ouvertures du capital réservées aux salariés réalisées en décembre 2001 et juin 2003, les augmentations de capital se sont élevées respectivement à 1,3 millions et 2,5 millions d'euros. L'augmentation de capital réservée aux salariés de mars 2005 s'est

élevée à 1.9 millions d'euros. Au 25 juillet 2008, les salariés français détenaient 5400 actions, soit environ 0,04 % du capital par l'intermédiaire du Plan d'Epargne Entreprise.

Les sommes versées au Plan d'Epargne Entreprise sont investies, au choix du salarié, (1) dans un fonds commun de placement (« FCPE ») Infogrames constitué d'actions de la Société et pour moins de 5% de SICAV monétaires, (2) dans un FCPE exclusivement constitué de produits monétaires, ou (3) dans des fonds communs de placement diversifiés (Actions Monde/Obligations).

10. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a pas d'activité directe en ce domaine. Les informations au niveau Groupe sont données au paragraphe 2.1 de ce rapport.

11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES

ACCORDS ENTRE INFOGRAMES ENTERTAINMENT ET ATARI INC

Le 30 avril 2008 Infogrames Entertainment et Atari, Inc. ont conclu un accord de rachat des minoritaires d'Atari, Inc. par la Société. Au terme de cet accord, toute action en circulation, non détenue par la Société et ses filiales donnera droit à recevoir US\$1,68 en numéraire, ce qui correspond à un paiement d'environ US\$11 millions. La Société est actuellement l'actionnaire majoritaire d'Atari, Inc. avec une participation d'environ 51,4%. A l'issue de l'opération, Atari sera une filiale détenue indirectement à 100% par la Société.

Par ailleurs un accord de financement entre Infogrames Entertainment et Atari, Inc. a été conclu le 30 avril 2008. Selon cet accord, la Société s'engage à prêter jusqu'à 20 millions de dollars à Atari, Inc. à un taux annuel de LIBOR + 7 %. Cette facilité de financement arrivera à son terme avec la réalisation du rachat des minoritaires ou suite à un accord entérinant la non-réalisation de ce rachat.

REORGANISATION DU GROUPE

Le Groupe a mis en œuvre en 2007 un projet ambitieux visant à simplifier son organisation mondiale, sa forme juridique et sa structure de coûts. Le premier volet du plan a été réalisé aux Etats-Unis, avec la restructuration financière d'Atari Inc. et l'accord finalisant le rapprochement complet avec Infogrames en avril 2008, qui permettra au Groupe de se doter d'une plateforme de croissance future aux Etats-Unis. En mars 2008, Jim Wilson a été nommé Chief Executive Officer d'Atari Inc. En juin 2008 la Direction Générale a annoncé la mise en œuvre du plan de restructuration « Atari Transformation » dans l'ensemble du Groupe. L'incidence financière de ce plan sera prise en compte dans les comptes clos le 30 septembre 2008.

12. PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE

Dans un marché attendu en croissance soutenue sur les trois prochaines années et en développement sur l'ensemble des segments, quels que soient les zones géographiques et les types de jeux, le Groupe dispose d'actifs importants : un réseau de distribution européen qui a démontré son efficacité et un portefeuille de franchises et licences disposant d'un potentiel commercial important mais sur lequel le Groupe n'a pas suffisamment investi au cours des exercices précédents.

Fort de la stratégie du groupe énoncée fin juin 2007, le Groupe prévoit d'accroître ses efforts pour relancer l'activité Edition, d'une part en capitalisant sur ses actifs (propriétés intellectuelles fortes) et d'autre part, en accompagnant de nouvelles tendances de marché qui permettent d'adresser des segments communautaires importants tels que le monde équestre, l'univers de la bande dessinée, les licences locales.

Dans le même temps, le Groupe se positionnera sur de nouveaux business models tels que le Online (internet) ou l'In-game Advertising. La nouvelle organisation d'un pôle Edition (« Publishing ») au niveau du Groupe et la plus grande maîtrise des budgets de Recherche & Développement vont permettre de rationaliser et gérer de manière optimisée le portefeuille de titres et les ressources opérationnelles du Groupe. Parallèlement à la relance des activités d'Edition, les sociétés de distribution du Groupe poursuivront et étendront le développement de leur politique de partenariats avec des éditeurs locaux.

Le Conseil d'Administration a adopté un business plan de croissance fondé sur un investissement accru dans l'édition de titres de jeux et une meilleure productivité des ressources du Groupe.

Le développement actuel de la ligne éditoriale sera notamment marqué par la sortie des titres suivants sur l'exercice 2008/2009 :

Alone in the Dark	PC / PS2 / 360 / Wii/PS3
Legendary	PC/PS3/360
DBZ Burst Limit	360 / PS3
DBZ Final	PS2
Jamies Oliver's Cooking	NDS
Affro Samouraï	PS3/360
Race Pro	360
Neverwinter Nights XP2	PC
Heroes	PS3/360/PC
My Horse & Me 2	NDS/PC/Wii/PS2/360
Family Trainer	Wii
Naruto Ultimate Ninja Storm	PS3

13. RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE INFOGRAMES ENTERTAINMENT AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications (en milliers d'euros)	30/06/2004 (12 mois)	31/03/2005 (9 mois)	31/03/2006 (12 mois)	31/03/2007 (12 mois)	31/03/2008 (12 mois)
Capital social	74 334	111 895	115 694	12 326	12 845
Nombre d'actions ordinaires existantes	121 900 566	183 496 508	189 726 158	1 232 599 421	12 844 860
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes et cumulatif	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	28 738 107	28 482 356	25 846 320	261 018 695	18 669 947
Par conversion d'obligations	19 153 232	18 235 065	18 235 065	3 540 412	13 400 379
Par exercice d'options de souscription	6 287 437	6 802 305	7 611 255	16 833 361	2 742 400
Par exercice de droits de souscription	3 297 438	3 363 386	0	240 644 922	1 887 584
Par attribution d'actions gratuites	-	-	-	-	639 584
Chiffre d'affaires hors taxes	17 172	8 295	12 694	12 115	8 856
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (dotations nettes de l'exercice)	(54 809)	(49 660)	9 316	(126 851)	5 542
Impôts sur les bénéfices	1 611	185	943	1 505	1 871
Participation des salariés due au titre de l'exercice (charge de l'exercice)	(49)	0	(4)	(14)	(20)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(289 949)	(16 088)	(192 527)	(88 838)	(51 169)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (dotations nettes de l'exercice) par action	(0,44)	(0,27)	0,05	(0,10)	0,43
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions par action	(2,38)	(0,09)	(1,01)	(0,07)	(3,98)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	57	10	16	14	14
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 401	1 207	2 042	2 646	6 770
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 485	337	576	713	2 159

14. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE ET UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS PENDANT L'EXERCICE 2007-2008 (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée générale Référence de la résolution	Durée	Montant nominal d'augmentation de capital (m€) ³	Utilisation au cours de l'exercice écoulé	Montant nominal disponible (m€)
		Terme			
Délégation consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 novembre 2006 9 ^{ème} résolution	26 mois	7,5 ⁴ (sur la durée)	Non utilisée sur l'exercice	5,893
		14 janvier 2009			
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en cas d'offre publique initiée par la Société sur ses propres titres ou sur les titres d'une autre société	15 novembre 2006 12 ^{ème} résolution	26 mois	7,5 ² (sur la durée)	Non utilisée sur l'exercice	5,893
		14 janvier 2009			
Délégation consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 novembre 2006 10 ^{ème} résolution	26 mois 14 janvier 2009	7,5 ² (sur la durée)	<u>Visa AMF n°07-485 en date du 19 décembre 2007</u> Emission de 1.500.000 obligations remboursables en actions ordinaires nouvelles ou existantes d'un montant nominal unitaire de 100 euros	5,893
Délégation consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	15 novembre 2006 15 ^{ème} résolution	26 mois	8,0 (sur la durée)	Non utilisée sur l'exercice	7,993
		14 janvier 2009			
Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	27 septembre 2007 13 ^{ème} résolution	26 mois	0,01 / émission ⁵	Non utilisée	0,01 / émission
		26 novembre 2009			
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration aux fins	15 novembre 2006	38 mois	Dans une limite de 10% du capital social	Allocation d'actions gratuites au profit de Messieurs Mathias Hautefort (approbation)	0,008

³ Les montants sont ajustés pour tenir compte du regroupement d'actions intervenu le 4 mars 2008 par attribution de 1 action nouvelle de 1 euro de valeur nominale pour 100 actions anciennes de 0,01 euro de valeur nominale.

⁴ Les plafonds en montant nominal au titre des 9^{ème}, 10^{ème} et 12^{ème} résolutions de l'Assemblée générale du 15 novembre 2006 sont communs.

⁵ En cas d'utilisation de la délégation, ce montant s'imputera sur le plafond maximal d'augmentation de capital fixé par la 9^{ème} résolution de l'Assemblée générale du 15 novembre 2006.

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée générale	Durée	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (m€) ³	Utilisation au cours de l'exercice écoulé	Montant nominal disponible (m€)
	Référence de la résolution	Terme			
d'attribuer des actions gratuites	16 ^{ème} résolution	14 janvier 2010		du Conseil les 19 juin 2007 et 2 mars 2008) et Michel Combes (approbation du Conseil le 27 février 2008)	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en fixant librement le prix d'émission	15 novembre 2006	26 mois	Dans une limite de 10% du capital social par an	Non utilisée	
	11 ^{ème} résolution	14 janvier 2009			
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	15 novembre 2006	26 mois	Dans une limite de 10% du capital social	Non utilisée	
	13 ^{ème} résolution	14 janvier 2009			
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 novembre 2006	26 mois	Dans une limite de 15% de l'émission initiale	Non utilisée	
	14 ^{ème} résolution	14 janvier 2009			
Délégation consentie au Conseil d'Administration aux fins d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	27 septembre 2007	38 mois	Limite de l'article L.225-182 du Code de commerce (cf. R.225-143)	Allocation d'options de souscription d'actions au profit de Messieurs David Gardner (approbation du Conseil le 30 janvier 2008) et Philip Harrison (approbation du Conseil le 2 mars 2008)	
	11 ^{ème} résolution	26 novembre 2010			
Délégation consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions	27 septembre 2007	Validité jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2008	Dans une limite de 10% du capital social par période de 24 mois	Non utilisée	
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	27 septembre 2007	18 mois	0,05	Non utilisée	
	12 ^{ème} résolution	26 mars 2009			

COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos au 31 mars 2008

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	70
BILAN CONSOLIDE	71
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	72
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	73
PRESENTATION DU GROUPE.....	74
NOTE 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L’EXERCICE	74
NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES	76
NOTE 3 – GOODWILL	89
NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	91
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93
NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	95
NOTE 7 – STOCKS.....	95
NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.....	96
NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS.....	96
NOTE 10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	96
NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES.....	97
NOTE 12 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – COURANTES / NON COURANTES	99
NOTE 13 – ENDETTEMENT	101
NOTE 14 – AUTRES PASSIFS - COURANTS / NON COURANTS.....	109
NOTE 15 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS.....	109
NOTE 16 – INFORMATION SECTORIELLE	111
NOTE 17 – COUTS DE RESTRUCTURATION.....	114
NOTE 18 – FRAIS DE PERSONNEL.....	114
NOTE 19 – PAIEMENT EN ACTIONS	118
NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER	119
NOTE 21 – IMPOTS SUR LE RESULTAT.....	121
NOTE 22 - ACTIVITES NON POURSUIVIES.....	123
NOTE 23 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	124
NOTE 24 – GESTION DES RISQUES DE MARCHE.....	125
NOTE 25 – PASSIFS EVENTUELS.....	127
NOTE 26 – PARTIES LIEES.....	128
NOTE 27 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	129
NOTE 28 – SOCIETES CONSOLIDEES	130

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	31-mars-08	31-mars-07
Produit des activités ordinaires	16	290,7	305,3
Coût des ventes		(179,6)	(179,3)
Marge brute		111,1	126,0
Frais de recherche et développement		(50,4)	(57,9)
Frais marketing et commerciaux		(54,2)	(58,2)
Frais généraux et administratifs		(48,2)	(49,2)
Paiements non cash en actions (**)	19	(3,5)	-
Résultat opérationnel courant	16	(45,2)	(39,3)
Coûts de restructuration	17	(13,4)	(8,7)
Résultat de cession d'actifs		-	2,7
Résultat de cession de la licence HASBRO	1.3	13,3	-
Dépréciation des goodwill	3	-	(17,3)
Autres produits et charges		(0,2)	0,8
RESULTAT OPERATIONNEL	16	(45,5)	(61,8)
Coût de l'endettement financier	20	(14,0)	(25,6)
Autres produits et charges financiers	20	(1,2)	1,8
Résultat de l'OPE		-	(18,7)
Impôt sur les résultats	21	(1,3)	1,1
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		-	(0,5)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(62,0)	(103,7)
Résultat des activités non poursuivies	22	(0,5)	(8,8)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(62,5)	(112,5)
Intérêts minoritaires		11,4	9,4
RESULTAT NET (Part du Groupe)	16	(51,1)	(103,1)
Résultat net par action en euros			
Activités poursuivies et non poursuivies			
- de base	11	(4,03)	(33,92)
- dilué	11	(4,03)	(33,92)
Activités poursuivies			
- de base		(4,01)	(31,75)
- dilué		(4,01)	(31,75)
Nombre moyen pondéré de titres en circulation *		12 669 162	3 039 754
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation *		12 669 162	3 039 754

(*) Les nombres moyens pondérés de titres en circulation au titre des exercices présentés ont été retraités de l'opération de regroupement d'actions réalisé le 4 mars 2008 comme si cette opération avait toujours existé

(**) charge associée aux options de souscription d'actions, actions gratuites et bonus « incentive » par paiement en actions
Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	31-mars-08	31-mars-07
Goodwill	3	77,9	89,0
Immobilisations incorporelles	4	43,1	61,9
Immobilisations corporelles	5	5,5	7,0
Actifs financiers non courants	6	2,9	3,1
Autres actifs non courants		-	0,2
Impôts différés actifs	21	5,5	5,4
Actifs non courants		134,9	166,6
Stocks	7	24,5	28,0
Clients et comptes rattachés	8	43,1	60,5
Actifs d'impôts exigibles		0,2	0,4
Autres actifs courants	9	17,7	10,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	83,4	46,6
Actifs sur activités non poursuivies	22	-	0,9
Actifs courants		168,9	147,0
Total actif		303,8	313,6
Capital		12,8	12,3
Primes d'émission		1 100,1	952,0
Réserves consolidées		(959,5)	(899,0)
Capitaux propres (part du Groupe)	11	153,4	65,3
Intérêts minoritaires		6,5	19,9
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		159,9	85,2
Provisions pour risques et charges non courantes	12	0,7	0,4
Dettes financières non courantes	13	11,8	12,5
Impôts différés passifs		-	-
Autres passifs non courants	14	6,2	13,1
Passifs non courants		18,7	26,0
Provisions pour risques et charges courantes	12	3,4	3,8
Dettes financières courantes	13	22,9	74,6
Dettes fournisseurs		79,3	99,5
Dettes d'impôts exigibles		0,9	0,4
Autres passifs courants	14	18,7	24,1
Passifs sur activités non poursuivies		-	-
Passifs courants		125,2	202,4
Total passif		303,8	313,6

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Résultat net consolidé de l'ensemble consolidé	(62,5)	(112,5)
Charges et produits sans effets sur la trésorerie		
Dotation (reprise) aux amortissements et sur provisions sur actifs non courants	44,3	67,1
Charges (produits) liés aux stocks options et assimilées	2,6	-
Perte / (profit) sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(13,3)	7,7
Perte / (profit) sur cession de titres	(1,0)	0,1
Résultat de l'OPE	-	18,7
Autres	3,0	(4,5)
Coût de l'endettement financier	14,0	25,6
Charges d'impôts (exigible et différée)	1,3	(1,1)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(11,6)	1,1
Impôts versés	(1,1)	(0,1)
Variation du besoin en fonds de roulement		
Stocks	2,9	6,7
Créances clients	15,0	(13,4)
Dettes fournisseurs	(16,1)	(5,5)
Autres actifs et passifs courants	(10,5)	(0,3)
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité	(21,4)	(11,5)
Décaissements sur acquisition ou augmentation		
Immobilisations incorporelles	(34,6)	(31,3)
Immobilisations corporelles	(3,6)	(2,4)
Actifs financiers non courants	(1,3)	(1,2)
Encaissements sur cessions ou remboursement		
Immobilisations incorporelles	13,1	7,8
Immobilisations corporelles	0,1	-
Actifs financiers non courants	1,9	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement	(24,4)	(27,1)
Fonds nets reçus par:		
Augmentation de capital	7,5	74,5
Emission des Oranes	144,1	-
Augmentation des dettes financières	41,3	38,5
Fonds nets décaissés par:		
Intérêts et frais financiers nets versés	(11,0)	(16,0)
Diminution des dettes financières	(98,1)	(66,4)
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement	83,8	30,6
Trésorerie nette dégagée par les activités abandonnées	0,6	12,8
Incidence des variations du cours des devises	(1,8)	(0,8)
Variation de la trésorerie nette	36,8	4,0
TRESORERIE :	31-mars-08	31-mars-07
Solde à l'ouverture	46,6	42,6
Solde à la clôture (a)	83,4	46,6
Variation	36,8	4,0
(a) dont :		
Disponibilités	22,2	46,5
Valeurs mobilières de placement	61,2	0,1
Total	83,4	46,6

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Titres autodétenus	Réserves Consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres, part groupe	Minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 1er avril 2006	115,7	650,3	-	(788,5)	0,4	(22,1)	31,9	9,8
Réduction de capital (1)	-114,5	114,5				-		-
Augmentation de capital (2)	5,7	64,8				70,5		70,5
Exercice de BSA (3)	0,2	3,5				3,7		3,7
Offre publique d'échange (4)	5,2	118,9				124,1		124,1
Variation de l'écart de conversion					(8,1)	(8,1)	(2,3)	(10,4)
Option de souscriptions d'actions				0,3		0,3	(0,3)	-
Résultat de la période				(103,1)		(103,1)	(9,4)	(112,5)
Solde au 1er avril 2007	12,3	952,0	-	(891,3)	(7,7)	65,3	19,9	85,2
Augmentation de capital		(0,3)				(0,3)		(0,3)
Exercice de BSA (3)	0,5	7,3				7,8		7,8
Émission des Orane (5)		141,1				141,1		141,1
Variation de l'écart de conversion					(12,0)	(12,0)	(1,9)	(13,9)
Paievements en actions				2,7		2,7	(0,1)	2,6
Résultat de la période				(51,1)		(51,1)	(11,4)	(62,5)
Autres variations			(0,1)			(0,1)		(0,1)
								-
Solde au 31 mars 2008	12,8	1 100,1	(0,1)	(939,7)	(19,7)	153,4	6,5	159,9

(1) L'assemblée générale du 15 novembre 2006 a décidé d'une réduction de capital social non motivée par des pertes à hauteur de 114,5 millions d'euros par réduction de la valeur nominale des actions.

(2) Le 24 janvier 2007, la Société a procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de 74,0 millions d'euros par création de 4 932 880 actions nouvelles au prix unitaire de 15 euro à raison de 26 actions nouvelles pour dix anciennes. Les frais de cette opération financière d'un montant de 3,5 millions d'euros ont été imputés sur la prime d'émission.

Une augmentation du capital social d'un montant de 0,7 million d'euros a également été décidée le 27 novembre 2006 par augmentation de la valeur nominale des actions conformément à la 7ème résolution de l'assemblée générale du 15 novembre 2006.

(3) Sur l'exercice clos le 31 mars 2007, 265 331 539 bons de souscription d'actions ont été gratuitement attribués aux actionnaires permettant pour 100 bons de souscrire une action nouvelle au prix unitaire de 15 euros. Au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008, 24 686 617 bons et 51 886 483 bons ont été respectivement exercés conduisant respectivement à la création de 246 866 et 518 865 actions nouvelles et générant un produit d'émission de 3,7 millions d'euros et 7,8 millions d'euros.

(4) L'offre publique d'échange portant sur les océanes 2020 a abouti à la création de 5 248 987 actions nouvelles et une augmentation de capital de 124,1 millions d'euros après déduction de 1,9 millions d'euros de frais. La juste valeur des actions émises a été déterminée sur la base du cours de l'action du 16 mars 2007 soit 24 euros correspondant à l'annonce des résultats de l'OPE par l'Autorité des Marchés Financiers.

(5) Le 4 janvier 2008, Infogrames Entertainment a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1^{er} avril 2014. Cet emprunt obligataire d'une valeur nominale de 150 millions d'euros comprend une composante capitaux propres et une composante passif financier. L'incidence de cet instrument se décompose comme suit :

- Valeur nominale	Capitaux propres	Dettes financières
- Frais d'émission	147,1	2,9
	(6,0)	-
	-----	-----
	141,1	2,9

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

PRESENTATION DU GROUPE

Infogrames Entertainment SA (ci-après la « Société ») et ses filiales forment un groupe (ci-après le « Groupe »), dont l'activité consiste en la conception, la production, l'édition et la distribution de logiciels de jeux interactifs, destinés à une grande variété de systèmes (consoles de jeux, PC, etc.). Le produit des activités ordinaires du Groupe provient, pour l'essentiel, des ventes et licences de produits créés en interne ou de produits créés par des tiers extérieurs et faisant l'objet de contrats d'édition, de la distribution des produits d'autres éditeurs et de la production de logiciels pour le compte de tiers. La clientèle du Groupe est composée de distributeurs généralistes, de magasins spécialisés dans les logiciels de jeux, de grandes surfaces spécialisées dans l'informatique et d'autres éditeurs et distributeurs répartis dans le monde entier.

Le siège social de la Société est situé au 1, place Verrazzano 69009 Lyon (France).

NOTE 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. MODIFICATION DE LA DIRECTION GENERALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à la refonte de son équipe de direction, avec la nomination de David Gardner, personnalité de l'industrie des jeux vidéo, au poste de Directeur Général Exécutif. Il est épaulé par Phil Harrison, Directeur Général Délégué, Fabrice Hamaide, Directeur Financier, et Mathias Hautefort, Directeur Général Adjoint en charge de la distribution mondiale.

Par ailleurs, la composition du conseil d'administration a été modifiée à plusieurs reprises au cours de l'exercice. Au 31 mars 2008, le conseil d'administration est désormais composé de :

- Michel Combes, Président non exécutif
- Dominique D'Hinnin, Vice-Président non exécutif
- David Gardner, Administrateur - Directeur Général exécutif
- Phil Harisson, Administrateur - Directeur Général Délégué
- Didier Lamouche, Administrateur indépendant
- Gina Germano, Administrateur
- BlueBay, représenté par Mr. Jeffrey Lapin
- BlueBay High Yield Investments (Luxembourg), représenté par Mr. Eli Muraidekh
- Benoit Regnault de Maulmin, Censeur (jusqu'au 24 avril 2008)

1.2. RESTRUCTURATION FINANCIERE

Dans le cadre de la mise en place des financements de son plan de relance, la Société a conclu le 20 juin 2007 un accord avec ses principaux partenaires financiers. Par plusieurs avenants à l'accord bancaire existant avec Banc Of America, les lignes bancaires disponibles ont été augmentées d'un montant total de 33,5 millions d'euros, portant le plafond à 68,5 millions d'euros. Ces lignes complémentaires sont à échéance au 28 février 2009.

Le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1^{er} avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est représenté par 1 500 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursable en 8,91 actions nouvelles ou existantes. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1^{er} avril de chaque année, à compter de 2009. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 150,0 millions d'euros et 144,1 millions d'euros.

Conjointement à l'émission des ORANes, le plafond de la ligne de crédit envers Banc Of America (« BOA ») a été ramené à €54,7 millions d'euros. Par ailleurs, le produit d'émission des ORANes a permis à la Société de rembourser en totalité la dette en numéraire

de la ligne BOA. Ainsi, cette ligne est utilisée uniquement en stand-by à hauteur de 22,5 millions d'euros au 31 mars 2008 ; l'enveloppe disponible s'élève donc à cette date à 32,2 millions d'euros.

1.3. CESSION DE LA LICENCE HASBRO

Conformément à la stratégie de relance du pôle édition annoncée par le Groupe le 21 juin 2007 et à la volonté de concentrer les investissements du groupe sur des franchises majeures à fort potentiel, la Société a annoncé le 18 juillet 2007 la signature d'un accord avec Hasbro portant sur :

- l'extension jusqu'en 2017 des droits d'exploitation de la propriété intellectuelle de l'univers Donjons & Dragons, en exclusivité sur tous les formats interactifs, y compris on line et wireless. Cet accord porte sur tous les produits existants et à venir tirés de cet univers, parmi lesquels figurent NeverWinter Nights, baldur's Gate...
- le rachat par Hasbro pour 19,3 millions de dollars US des droits online et wireless de 9 licences (Monopoly, Scrabble, Risk, Game of Life, Clue, Yahtzee, Battleship, Boggle, Simon). L'incidence de cette cession sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008 est négligeable.

Cette transaction a les conséquences comptables suivantes : enregistrement d'un gain de cession de 13,3 millions d'euros résultant de la différence entre le prix de cession de 14,1 millions d'euros (19,3 millions de dollars US), la sortie de l'actif incorporel lié aux 9 licences cédées (7,3 millions d'euros), l'extinction de la dette liée aux 9 licences cédées (6,7 millions d'euros) et des frais de cession (0,2 million d'euros), la capitalisation à hauteur de 0,7 million d'euros correspondant à l'extension d'exploitation exclusive de deux ans de la licence Dungeons & Dragons ; un montant identique a été comptabilisé en passif financier non courant.

1.4. ATARI INC

Réorganisation de la filiale

Au cours de l'exercice, Atari, Inc. a annoncé deux plans de restructuration, respectivement en mai et novembre 2007, portant sur 20% et 30% de ses effectifs. Atari, Inc. a également annoncé le recentrage de ses opérations sur l'édition et la distribution en Amérique du Nord. La structure opérationnelle sera constituée des fonctions vente et marketing, logistique, et acquisitions de produits d'Infogrames et d'éditeurs tiers.

Conformément aux objectifs stratégiques qu'il s'est fixé, le Conseil d'Administration d'Infogrames Entertainment a décidé, lors de sa réunion du 5 octobre 2007, d'exercer son droit, en qualité d'actionnaire majoritaire d'Atari Inc. et conformément à la réglementation en vigueur dans l'État du Delaware, de modifier la composition du Conseil d'Administration d'Atari Inc. Infogrames Entertainment a donc annoncé formellement (sous forme d'un « written consent ») à Atari Inc. et aux membres de son conseil d'administration sa décision de révoquer cinq de ses administrateurs. Le 15 octobre 2007, Atari Inc a annoncé la nomination de quatre nouveaux administrateurs indépendants et d'un « Chief Restructuring Officer ». Le 31 mars 2008 le conseil d'administration d'Atari Inc a nommé Jim Wilson au poste de « Chief Operating Officer and President ». Monsieur Wilson reprend les fonctions de « Chief Operating Officer » assumées depuis octobre 2007 par Curtis G. Solsvig III en tant que « Chief Restructuring Officer ».

En termes de financements, Atari, Inc. a annoncé le 25 octobre 2007 que des fonds affiliés à BlueBay Asset Management plc ont racheté l'encours du crédit Guggenheim Corporate Funding, LLC, consenti à Atari, Inc. Atari, Inc. a annoncé également avoir contracté une ligne de financement avec BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.A.R.L. La ligne de crédit accordée à Atari Inc par BlueBay porte sur un montant de 10 millions de dollars disponible jusqu'au 31 Décembre 2009, en substitution du crédit Guggenheim. Par avenant en date du 4 décembre 2007, le montant de la ligne de crédit a été porté à un montant de 14 millions de dollars. Au 31 mars 2008, cette ligne a été tirée en totalité et figure dans les dettes financières pour un montant de 8,5 millions d'euros.

Atari Inc a concédé les droits d'exploitation de la licence Test Drive Unlimited à Infogrames Entertainment en vertu d'un accord d'une durée de 7 ans pour un montant de 5 millions de dollar sous forme d'une avance de royalties. L'accord autorise IESA, dont le Studio Eden a développé le premier Test Drive Unlimited pour Atari, à produire au minimum deux nouvelles versions commercialisées du jeu

pendant la durée de la licence. L'accord, signé le 8 novembre 2007, permet d'assurer la continuité et le développement de la franchise. Au 31 mars 2008 la licence Test Drive Unlimited a été cédée par Infogrames Entertainment à Atari interactive, Inc.

Cotation sur le « Pink Sheets »

Le 7 mai 2008, la société a reçu une lettre l'informant qu'à compter du 9 mai 2008, les actions Atari, Inc. sont radiées de la liste des actions cotées au NASDAQ car la valeur de marché du flottant est inférieur à 15 millions de dollars. A la suite de cette radiation, les actions Atari Inc. sont désormais cotées sur le « Pink Sheets », un service de cotation en temps réel maintenu par Pink Sheets LLC.

Accord en vue du rachat en numéraire par Infogrames des actions d'Atari, Inc. encore en circulation

Le 30 avril 2008, Infogrames Entertainment et Atari, Inc. on annoncé avoir conclu un accord définitif visant à compléter leur rapprochement. Aux termes de l'accord, Infogrames acquerra les actions d'Atari, Inc. encore en circulation (autres que les actions ordinaires détenues par Infogrames et ses filiales, qui seraient annulées) pour 1,68 dollar par action, ce qui correspondant à un paiement en numéraire d'environ 11,0 millions de dollars. Infogrames est actuellement l'actionnaire majoritaire d'Atari avec une participation d'environ 51,4%. A l'issue de l'opération, Atari, Inc. sera une filiale à 100% d'Infogrames.

1.5 REGROUPEMENT D' ACTIONS

Le 4 mars 2008, une opération de regroupement d'actions est intervenue. La parité de regroupement était de 100 actions anciennes de 0,01 euro de nominal pour 1 action nouvelle de 1 euro de nominal. L'ensemble des informations chiffrées incluses dans ces états financiers ont été retraités comme si cette opération de regroupement d'actions avait toujours eu lieu.

Ce regroupement d'actions permet à la Société de disposer d'un cours de bourse conforme aux standards de marché.

NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés d'INFOGRAMES ENTERTAINMENT au 31 mars 2008 ont été établis :

Conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1er avril 2007 ; en utilisant les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation qu'au 31 mars 2007.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 juin 2008.

APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Au cours des exercices précédents, le Groupe a réalisé des pertes importantes. En outre, il a dû faire face à des échéances de remboursement de dettes bancaires et obligataires que ses cash-flows opérationnels ne lui permettaient pas d'assumer. Le Groupe a ainsi mis en œuvre au cours de ces périodes une série d'opérations destinées à restructurer sa situation financière et, tout particulièrement, à diminuer son endettement financier. Ces opérations ont consisté en des cessions d'actifs, la mise en place de nouvelles lignes bancaires, la réalisation d'une augmentation de capital de 74,0 millions d'euros et d'une offre publique d'échange portant sur les Océanes 2003/2009 devenues 2003/2020 générant une augmentation de capital de 126,0 millions d'euros. Au 31 mars 2007 et à l'issue de ces opérations, l'endettement net du Groupe a été ramené à 40,5 millions d'euros et les capitaux propres consolidés s'établissaient 85,2 millions d'euros.

Afin de lui permettre de financer ses opérations et ses investissements, le Groupe a notamment réalisé, au cours de l'exercice écoulé, les opérations suivantes :

- Emission des Oranes souscrite majoritairement par son principal actionnaire ; le produit d'émission net de frais de 144,1 millions d'euros a permis de rembourser en totalité, par anticipation, les prêts tirés en numéraire octroyés par Banc Of America. Au 31 mars 2008, la ligne de crédit envers Banc Of America s'élève à 54,7 millions d'euros et est utilisée en stand-by à hauteur de 22,5 millions d'euros ;
- Exercice par son principal actionnaire de 50 millions de ses bons de souscription d'actions pour un montant de 7,5 millions d'euros,
- Obtention d'une ligne de crédit de 8,5 millions d'euros (14 millions de dollars US) accordé à Atari Inc par le principal actionnaire du Groupe,
- Cession des droits online et wireless de licences à Hasbro pour un montant de 14,1 millions d'euros,
- Mise en place d'une ligne d'affacturage en France.

Grace à ces opérations et malgré une perte de 62,5 millions d'euros sur l'exercice, les capitaux propres consolidés et la trésorerie nette positive s'établissent au 31 mars 2008 respectivement à 159,9 et 48,7 millions d'euros (trésorerie et équivalents de trésorerie de 83,4 millions d'euros diminués des dettes financières de 34,7 millions d'euros).

La Direction Générale du Groupe considère que les moyens financiers existants au 31 mars 2008, à savoir notamment la ligne de crédit de Banc Of America, les lignes de financement court terme par affacturage et les lignes de crédit garantie par des créances clients, sont suffisants pour couvrir les besoins de l'exploitation et d'investissement prévisionnels pour l'exercice 2008-09. A noter que certaines de ces lignes sont soumises au respect de ratios financiers dont la définition reste à finaliser ; sur la base des éléments connus à ce jour, la Direction Générale ne prévoit pas d'indisponibilité de ces lignes avant leur échéance, ni de demande de remboursement anticipé. Par ailleurs, dans le cadre de la relance de son activité, le Groupe poursuit ses recherches pour renforcer ses ressources de financement. A ce titre, la Direction Générale est en cours de négociation avec ses partenaires financiers et d'autres établissements financiers pour :

- Renouveler et/ou augmenter les lignes existantes
- Mettre en place de nouvelles lignes.

Sur la base des éléments ci-dessus, le Groupe a préparé ses comptes consolidés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

EXEMPTIONS A LA REGLE D'APPLICATION RETROSPECTIVE DES IFRS RETENUES LORS DE LA PREMIERE APPLICATION DES IFRS (1ER AVRIL 2004)

Les exemptions suivantes autorisées par IFRS 1 ont été utilisées par le Groupe pour l'établissement du bilan à la date de première application des IFRS, le 1er avril 2004 :

- Regroupement d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er avril 2004 ;
- Ecart de conversion : le montant cumulé des écarts de conversion au 1er avril 2004 a été transféré en réserves ;
- Paiements fondés sur des actions : le Groupe a choisi d'appliquer, à compter du 1er avril 2004, la norme IFRS 2 aux seuls instruments attribués après le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS D'APPLICATION OBLIGATOIRE POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2008

Les normes et interprétations suivantes sont devenues applicables pour la préparation des états financiers consolidés au 31 mars 2008 :

- Amendement de la norme IAS 1 relative aux informations à fournir sur le capital ;
- IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers ».

Leur application entraîne uniquement des modifications dans le contenu des Notes aux états financiers et n'a aucune incidence sur les principes comptables appliqués.

La norme IAS 1 introduit de nouvelles exigences d'informations pour le Groupe permettant à l'utilisateur des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures en matière de gestion du capital.

IFRS 7 impose la production d'informations permettant à l'utilisateur des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers utilisés par le Groupe ainsi que la nature et le degré de risque attachés à ces instruments.

Le Groupe n'a identifié dans les états financiers présentés aucune transaction ou évaluation qui entrerait dans le périmètre d'application des interprétations suivantes de l'IFRIC :

- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions » ;
- IFRIC 9 « Réévaluation des instruments dérivés incorporés » ;
- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe ».

NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS PUBLIEES MAIS ENTRANT EN VIGUEUR APRES PUBLICATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée dans les états financiers consolidés au 31 mars 2008 des normes et interprétations suivantes :

- Interprétations qui, sous réserve de leur approbation par l'Union européenne, entreront en vigueur pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 mars 2009 :
 - IFRIC 12 « Concessions de services »,
 - IFRIC 14 « IAS 19 - Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum et leur interaction » ;
- Normes et interprétations qui, sous réserve de leur approbation par l'Union européenne (à l'exception d'IFRS 8 d'ores et déjà approuvé), entreront en vigueur pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 mars 2010 :
 - Version révisée d'IAS 1 « Présentation des états financiers »,
 - Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunt »,
 - Version révisée d'IAS 32 « Instruments financiers remboursables à la juste valeur au gré du porteur et obligations générées par une liquidation »,
 - Version révisée d'IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »,
 - IFRS 8 « Secteurs opérationnels »,
 - IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients » ;
- Normes qui, sous réserve de leur approbation par l'Union européenne, entreront en vigueur pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 mars 2011 :
 - Version révisée d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et amendements d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » en résultant.

Le Groupe étudiera l'évaluation des incidences futures de ces nouvelles normes et interprétations sur ses comptes.

2.2. METHODES DE CONSOLIDATION

INTEGRATION GLOBALE

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe consolide les entités ad hoc qu'il contrôle en substance parce qu'il a le droit d'obtenir la majorité des avantages ou qu'il conserve la majorité des risques résiduels inhérents à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

SOCIETES NON CONSOLIDEES

Les titres de participation représentant les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées sont analysés comme des « titres disponibles à la vente ». Ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur ou leur coût d'acquisition lorsque le groupe estime qu'il représente leur juste valeur en l'absence d'un marché actif et suivent les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Une liste des principales filiales et entreprises associées du Groupe, ainsi que leurs méthodes de consolidation respectives sont présentées en Note 28.

2.3. TRANSACTIONS INTERNES

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.4. LES TRANSACTIONS EN DEVISES

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets dans les filiales étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.5. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères est la monnaie locale en vigueur.

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste « Ecart de conversion », pour la part revenant au groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société. Les cours des principales devises utilisées par le Groupe sont les suivants :

En euros	31-mars-08		31-mars-07	
	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
Dollar US	1,58120	1,41796	1,33180	1,28278
Livre anglaise	0,79580	0,70551	0,67980	0,67793
Dollar Australien	1,73340	1,63222	1,64840	1,67686

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Ils sont convertis au taux de clôture à la fin de la période.

2.6. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne " actifs sur activités non poursuivies " du bilan dès lors qu'ils sont significatifs. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur la ligne " passifs sur activités non poursuivies " du bilan.

Une activité cédée ou en cours de cession est définie comme un composant de l'entreprise faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente, qui :

- représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- fait partie d'un plan global de cession d'une activité ou d'une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou est une filiale significative acquise uniquement dans le but de la revente.

Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère significatif.

2.7. UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation de comptes consolidés conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qu'il juge raisonnable et réaliste. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les autres principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des états financiers portent généralement sur les hypothèses retenues pour la valorisation des goodwill, des actifs incorporels, les provisions pour retour et discounts, les provisions pour dépréciation de créances clients, les provisions pour risques et charges et l'évaluation des impôts différés.

Notamment, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année au 31 mars ou, plus fréquemment, dès qu'apparaissent des indices de perte de valeur. Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés utilisé pour déterminer la juste valeur des unités génératrices de trésorerie utilise un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie fondés sur une hypothèse d'une reprise de la croissance de l'activité, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables, et requiert en conséquence l'exercice du jugement de façon substantielle.

2.8. GOODWILL

Le goodwill représente, lors d'un regroupement d'entreprises, l'excédent du coût de l'acquisition sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. L'évaluation initiale des justes valeurs est finalisée dans les

douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement de ces justes valeurs est comptabilisé sous forme de correction rétroactive du goodwill. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Lorsque le Groupe prend le contrôle d'une entreprise en une seule opération la part des actifs et des passifs revenant aux minoritaires est également comptabilisée à sa juste valeur. Lorsque le groupe acquiert ultérieurement des actifs et des passifs auprès des minoritaires d'une entité contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la réévaluation à la juste valeur de ceux-ci n'est comptabilisé. L'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs est comptabilisée en goodwill sauf si cet écart est négatif auquel cas il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les Goodwill relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrées à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Conformément à la norme IFRS 3, les Goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an. Pour ce test, les Goodwill sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les modalités de tests de perte de valeur des UGT sont détaillées dans la Note 3.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel sur la ligne "Dépréciation des Goodwill".

2.9. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments tels que les logiciels de gestion acquis, les droits d'exploitation des licences acquises, les marques et les frais de développement de jeux vidéo.

Conformément à l'option donnée par la norme IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs incorporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

LICENCES

Les licences de droit d'utilisation de propriétés intellectuelles sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à partir de la date de signature du contrat lorsqu'aucune obligation significative n'est attendue de la part du bailleur ; le montant immobilisé correspond à la somme actualisée des redevances minimums annuelles prévues au contrat. Les montants payés au-delà des minimums garantis sont comptabilisés en charges.

Ces licences sont amorties à compter de leur date d'exécution sur la base du taux le plus important entre le taux contractuel appliqué aux unités vendues et le taux linéaire basé sur la durée de vie de la licence. La charge d'amortissement est enregistrée en « coût des ventes ».

Le Groupe s'assure régulièrement de la valeur recouvrable des montants capitalisés et effectue un test de dépréciation, tel que décrit au paragraphe 2.12, dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée dans les postes « coût des ventes » si le jeu auquel est rattaché cette licence a été commercialisé et « frais de recherche et développement » dans le cas contraire.

COÛTS DE DEVELOPPEMENT DES JEUX VIDEO

Le groupe comptabilise une immobilisation incorporelle au titre des coûts de développement des jeux vidéo (dépenses de développement des studios internes ou externes) dès lors que la faisabilité technique du jeu est atteinte correspondant à la fin du stade de la pré-production. La faisabilité technique est appréciée titre par titre. Les coûts capitalisés correspondent aux « milestones » payés aux développeurs externes et coûts directement attribuables aux développements de projets internes. Les coûts relatifs à des développements dont le critère de faisabilité technique n'est pas atteint sont comptabilisés en charges dans le poste « frais de recherche et développement ».

L'amortissement des coûts capitalisés est constaté à partir de la date de commercialisation du jeu dans le poste « frais de recherche et développement » du compte de résultat, sur une durée de 18 mois, selon une méthode dégressive par trimestre qui reflète les perspectives commerciales des produits. Cette méthode dégressive revient à amortir 90% de la valeur du jeu sur l'année qui suit sa date de commercialisation.

Le Groupe s'assure régulièrement de la valeur recouvrable des montants capitalisés et effectue un test de dépréciation, tel que décrit au paragraphe 2.12, dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Dans le cas des jeux en cours de développement, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée dans le poste « frais de recherche et développement » du compte de résultat.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles incluent les actifs incorporels identifiables provenant d'acquisitions (marques, catalogues de jeux par exemple) et les logiciels acquis en vue d'un usage interne (logiciels comptables par exemple). A l'exception des marques, ces immobilisations sont amorties dans le poste « Frais généraux et administratifs » ou « Frais de recherche et développement » selon la méthode linéaire sur une période qui ne peut excéder leur durée d'utilité estimée (comprise entre 1 et 4 ans).

DEVELOPPEMENTS FINANCES PAR FONDS DE PRODUCTION

Certains jeux vidéo, développés en interne ou en externe, sont financés par des fonds de production à travers d'entités externes au Groupe. Dans la mesure où la majorité des risques rattachés au jeu financé reste au niveau du Groupe, le traitement comptable des coûts de développement suit les principes décrits ci-dessus. Les montants versés par les fonds de production sont enregistrés en trésorerie au fur et à mesure des versements avec comme contrepartie la constatation d'une dette financière. Une charge financière est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût, à leur valeur d'acquisition minorée des amortissements et pertes de valeur. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des actifs concernés. Les agencements locatifs sont amortis sur leur durée d'utilité estimée ou sur la durée du bail si celle-ci est plus courte. La durée du bail tient compte des périodes de renouvellement possibles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées des immobilisations sont les suivantes :

▪ Bâtiment	25 ans
▪ Matériel informatique	1 à 3 ans
▪ Mobilier et agencements (y compris les agencements locatifs) et autres matériels	3 à 10 ans

Conformément à l'option donnée par la norme IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

2.11. LOCATION-FINANCEMENT

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (« autres matériels, mobilier et agencements »).

A la signature du contrat de location financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

La dette correspondante est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.12. TESTS DE DEPRECIATION

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : Goodwill, immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles. Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation déterminée, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle (hors Goodwill) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Pour les Goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilisation non déterminée ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année calendaire sur la base de la plus haute des valeurs suivantes et chaque fois qu'un indice de perte de valeur est observée :

- projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale,
- prix de vente net s'il existe un marché actif.

La valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.

La valeur terminale résulte de l'actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif déterminé sur la base du flux de trésorerie de la dernière année du business plan auquel a été appliqué un taux de croissance à long terme. Le taux retenu pour l'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe.

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable des immobilisations ou des goodwill à leur juste valeur.

Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill ne sont jamais reprises en résultat.

2.13. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, de participations dans des entreprises associées, de dépôts et de prêts.

Les participations que le Groupe détient dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées selon les principes comptables décrits en Note 2.2.

Les actions en propre détenues par la société-mère ou l'une de ses filiales intégrées sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'entrée au bilan consolidé. Les plus ou moins values réalisées lors de la cession de ces actions sont éliminées du compte de résultat consolidé et imputées sur les capitaux propres consolidés.

2.14. STOCKS

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. Les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks. Une provision pour dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation lorsque leur valeur de marché probable est inférieure à leur coût de revient. Cette dépréciation est enregistrée en « Coût des ventes » dans le compte de résultat consolidé.

2.15. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Selon les normes IAS 32 et 39, les programmes de mobilisation de créances commerciales ne sont pas déconsolidés et sont donc maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque les risques et avantages inhérents aux créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

2.16. DISPONIBILITES, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.17. PAIEMENT EN ACTIONS

Le Groupe effectue, en faveur de certains de ses salariés, des paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sous la forme de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions.

Les paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché). La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel courant avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées en charges de personnel.

La juste valeur des stocks options est déterminée selon le modèle Black-Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Concernant les attributions gratuites d'actions, aucune décote n'a été prise en compte lors de la valorisation concernant la période d'incessibilité des actions dans la mesure où cette décote est jugée marginale.

2.18. PLANS D'EPARGNE SALARIALE

Lorsque le Groupe réalise des opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés et dans la mesure où les conditions de l'offre sont différentes des conditions courantes de marché, le Groupe comptabilise une charge compensatoire.

Cette charge est évaluée à la date d'attribution des droits, qui correspond à la date à laquelle le Groupe et les salariés ont une compréhension commune des caractéristiques et conditions de l'accord.

2.19. INTERETS MINORITAIRES

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

2.20. PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul actualisé, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

2.21. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILES

REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Conformément aux lois et aux usages en vigueur dans chaque pays, les filiales du Groupe contractent des engagements liés aux régimes de retraite, aux régimes d'assurance vie et invalidité, à la couverture des frais médicaux des employés actifs et à d'autres régimes d'avantages sociaux. S'agissant d'engagements contractés exclusivement dans le cadre de régime à cotisations définies, le Groupe comptabilise les charges correspondantes au fur et à mesure que les cotisations sont dues.

Le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues dans les coûts opérationnels, en fonction des bénéficiaires du plan.

REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies sont calculées annuellement, conformément à IAS 19, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie, le taux d'actualisation et le taux de rotation du personnel.

Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat à partir des exercices suivant leur constatation pour la partie excédant un corridor fixé à 10 % du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires (méthode dite du « corridor »).

2.22. PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les dettes sur contrats de location-financement et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

DETTES OBLIGATAIRES ET AUTRES EMPRUNTS

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur de la contrepartie reçue qui correspond au coût, net des frais directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt.

Certains instruments financiers (tels que les obligations convertibles en actions type OCEANE et les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes) sont considérés comme des instruments financiers hybrides composés d'une composante dette et d'une composante capitaux propres. Les deux composantes doivent être évaluées à la date d'émission et présentées séparément au bilan.

La composante dette figure en dette financière pour un montant égal à la valeur des flux de remboursement contractuels futurs, actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour une dette classique à échéances identiques, auquel s'ajoute une marge égale au «spread» de crédit pertinent à la date d'émission pour des obligations similaires. A chaque clôture, ce passif financier est ensuite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence entre le montant nominal à l'émission et la composante passif financier telle que définie précédemment. Les frais sont affectés à chaque composante au prorata de leur quote-part dans le montant nominal émis.

Les renégociations des conventions d'emprunts et autres opérations similaires n'entraînent l'extinction de l'ancienne dette et la constatation d'une nouvelle dette que lorsqu'il existe des différences notables entre l'ancienne et la nouvelle convention. Si tel est le cas, les coûts engendrés par la renégociation sont inclus dans les charges financières de la période au cours de laquelle la renégociation a eu lieu.

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

2.23. RECONNAISSANCE DU REVENU – PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES

Au regard des dispositions de la norme IAS 18 - Produits des Activités Ordinaires, la reconnaissance des revenus nets prend en compte (en déduction) :

- certaines incitations commerciales telles que les frais de coopération commerciale
- certaines remises accordées pour paiements anticipés.

VENTES DE LOGICIELS DE JEUX

Les revenus correspondant aux ventes de logiciels de jeux sont constatés à la date de livraison des produits aux clients, une provision étant comptabilisée en diminution des ventes au titre des retours estimés pour le montant net de la vente. Aux termes des contrats avec ses clients, le Groupe n'est pas tenu d'accepter les retours, mais il peut autoriser l'échange des produits vendus à certains clients. En outre, le Groupe peut fournir des garanties de reprise ou accorder des remises en cas d'invendus ou d'autres avantages à certains clients. Dans ce cas, la direction du Groupe estime le montant des avoirs à venir et constitue une provision qui figure dans le poste

« Clients et comptes rattachés » au bilan consolidé. Par ailleurs, le Groupe évalue très régulièrement la solvabilité de ses clients et les provisions destinées à couvrir les pertes éventuelles sont constatées en « Frais marketing et commerciaux » et dans le poste « Clients et comptes rattachés ».

VENTES DE LICENCES

Dans le cadre de certains contrats de licence, les concessionnaires sont autorisés à faire des copies des logiciels de jeux en contrepartie d'une redevance minimum garantie. Cette redevance est comptabilisée en revenus à la date de livraison de l'exemplaire original ou du premier exemplaire du logiciel. Le revenu complémentaire, provenant des ventes qui excèdent le nombre d'exemplaires couverts par la redevance minimum garantie, est comptabilisé au fur et à mesure que les ventes sont réalisées.

SERVICES

Le revenu correspondant aux prestations de développement et d'édition effectuées pour le compte de tiers comprend les redevances ou autres rémunérations perçues, qui sont considérées comme acquises et comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure que le service est rendu.

2.24. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement comprennent d'une part les coûts générés par les studios internes et externes sur des projets pour lesquels la faisabilité technique n'a pas été atteinte et d'autre part la charge d'amortissement et de dépréciation éventuelle réalisée sur les coûts de développement des jeux vidéo. Les coûts de recherche et développement intègrent également les coûts de localisation et de tests des produits commercialisés.

2.25. FRAIS MARKETING ET COMMERCIAUX

Les frais de publicité sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus et figurent dans le poste « Frais marketing et commerciaux » du compte de résultat consolidé.

2.26. RESULTAT OPERATIONNEL COURANT ET RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel courant est formé de la marge brute diminuée des frais opérationnels courants. Les frais opérationnels courants incluent les coûts de recherche et développement, les frais marketing et commerciaux, les frais généraux et administratifs et les coûts des paiements en actions.

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte :

- des plus- et moins-values de cessions d'actifs ;
- restructurations,
- pertes de valeur des goodwill,
- litiges ou événements très inhabituels.

2.27. RESULTAT FINANCIER

COUT NET DE L'ENDETTEMENT

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les

éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents. Le coût net de l'endettement inclut notamment les éléments suivants :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres frais payés aux banques sur les opérations financières.

En application de la norme IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à l'acquisition des actifs incorporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le poste « autres produits et charge financiers » inclut les éléments suivants :

- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions ;
- le résultat de change.

2.28. IMPOTS

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si, et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.29. RESULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action correspond au résultat net du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué le cas échéant des titres auto-détenus.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les options ou bons de souscription d'actions, les actions gratuites et les obligations convertibles en actions et les obligations remboursables en actions émises par le Groupe.

NOTE 3 – GOODWILL

3.1. EVOLUTION SUR LA PERIODE

Les goodwill, reconnus dans la devise de la société acquise conformément à IAS 21 et générés lors d'un regroupement d'entreprises sont rattachés, dès l'acquisition, aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

L'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évolution des goodwill sur la période se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total
31 mars 2006	129,0
Variation de périmètre	-
Augmentation	-
Dépréciation de l'exercice	(17,3)
Cessions de l'exercice	(16,3)
Différence de conversion	(6,4)
Autres variations	-
31 mars 2007	89,0
Variation de périmètre	-
Augmentation	-
Dépréciation de l'exercice	-
Allocation aux cessions de l'exercice liées aux activités non poursuivies	-
Différence de conversion	(11,1)
Autres variations	-
31 mars 2008	77,9

3.2. REPARTITION DES GOODWILL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE (« UGT »)

Conformément au principe comptable énoncé au paragraphe 2.12, le Groupe a procédé à une allocation de ses goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie. Les UGT représentent les axes métiers du groupe et sont indépendantes des entités juridiques. La valeur nette des goodwill se répartit par UGT ainsi :

En millions d'euros	Développement / Edition	Distribution Zone US	Distribution Zone Europe	Distribution Zone Asie	TOTAL
31-mars-08	34,8	-	33,9	9,2	77,9
31-mars-07	41,6	-	37,3	10,1	89,0

D'autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont affectées à l'UGT « Edition » ; leurs valeurs comptables qui sont testées dans le cadre du test de dépréciation des goodwill s'élèvent à 7,3 millions d'euros et 16,0 millions d'euros respectivement au 31 mars 2008 et 31 mars 2007.

3.3. TEST DE DEPRECIATION

Selon IFRS 3 (regroupement d'entreprises), les goodwill ne sont pas amortis et doivent subir un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Ce test est effectué en mars de chaque exercice comptable dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe. En cas de différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel sous le libellé « Dépréciation des Goodwill ».

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du Groupe, aux actifs nets correspondants. Ces valeurs recouvrables correspondent au 31 mars 2008 à la valeur d'utilité et sont essentiellement déterminées à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation basées sur l'activité des trois prochaines années et complétées par une projection actualisée sur l'année suivante ainsi que d'une valeur terminale.

Les hypothèses clés sur lesquelles la Direction a fondé ses projections de flux de trésorerie portent sur le taux d'actualisation, les taux de croissance, les prévisions d'évolution des prix de vente et des coûts d'exploitation.

Les principaux paramètres retenus sont résumés dans le tableau suivant :

	31-mars-08		31-mars-07	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Unités génératrices de trésorerie	13,40%	3,00%	14,00%	3,00%

La Direction a déterminé le taux d'actualisation sur la base d'un coût moyen pondéré du capital reflétant l'estimation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques attachés aux différentes unités génératrices de trésorerie. Compte tenu de la répartition actuelle des activités du Groupe, de la répartition des goodwill par unité génératrice de trésorerie ainsi que de la prime de risque général attaché au Groupe, prise en compte dans le taux d'actualisation, l'utilisation d'un taux unique pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie a été estimée suffisante dans le cadre du test de dépréciation. Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt, comme requis par la norme IAS 36.

Le Groupe a préparé les projections de flux de trésorerie sur la base, d'une part, du budget 2008/2009 et, d'autre part, du business plan. Les taux de croissance retenus dans le business plan reflètent les meilleures estimations de la Direction qui repose notamment sur une hypothèse d'une reprise de la croissance de l'activité.

Au 31 mars 2008, la sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini est la suivante :

Unité génératrice de trésorerie (en millions d'euros)	Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable	Impact d'une augmentation/diminution d'un point de			
		Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
		+1 PT	-1 PT	+1 PT	-1 PT
Développement / Publishing	16,8	-9,5	11,4	8,8	-7,3
Distribution US	-	-	-	-	-
Distribution Europe	24,6	-8,7	10,7	7,2	-5,9
Distribution Asie	6,9	-1,9	2,3	1,5	-1,2

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2008 se présentent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Jeux	Marques	Licences	Logiciels	Autres	Total
Valeur brute						
01/04/2007	78,3	16,0	59,0	45,7	4,5	203,5
Variation de périmètre						-
Acquisitions / Augmentations	25,0		8,7	0,9		34,6
Cessions / Diminutions	-		(8,7)	(0,1)		(8,8)
Autres variations	(33,6)	(2,5)	(16,8)	(1,9)	(1,0)	(55,8)
31/03/2008	69,7	13,5	42,2	44,6	3,5	173,5
Amortissements et provisions						
01/04/2007	(59,4)	-	(35,3)	(42,8)	(4,1)	(141,6)
Variation de périmètre						-
Dotations de l'exercice	(17,7)	(6,8)	(14,0)	(1,6)	-	(40,1)
Reprises de l'exercice			-	0,1	-	0,1
Cessions/Diminutions	-		1,4	-		1,4
Autres variations	30,4	0,7	16,2	1,9	0,6	49,8
31/03/2008	(46,7)	(6,1)	(31,7)	(42,4)	(3,5)	(130,4)
Valeur nette						
01/04/2007	18,9	16,0	23,7	2,9	0,4	61,9
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Dotations	7,3	(6,8)	(5,3)	(0,7)	-	(5,5)
Cessions / Reprises	-	-	(7,3)	-	-	(7,3)
Autres variations	(3,2)	(1,8)	(0,6)	0,0	(0,4)	(6,0)
31/03/2008	23,0	7,4	10,5	2,2	-	43,1

L'augmentation des jeux immobilisés sur l'exercice clos le 31 mars 2008 intègre :

- la capitalisation des coûts de développement internes à compter de la fin de la phase de pré-production pour un montant de 8,0 millions d'euros ;
- la capitalisation des coûts de développement effectués avec des développeurs externes au Groupe pour un montant de 17,0 millions d'euros.

Au 31 mars 2008, les jeux immobilisés en cours de développement s'élèvent à 19,0 millions d'euros (14,8 millions d'euros pour les coûts de développement interne et 4,2 millions d'euros pour les coûts de développement externe) contre 13,0 millions d'euros l'année précédente.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2008, les cessions correspondent essentiellement à la transaction réalisée avec Hasbro Inc en juillet 2007 (voir note 1.3).

Sur les autres colonnes (i.e hors jeux), les licences augmentent de 8,7 millions d'euros dont 6,0 millions d'euros sur Atari, Inc.

Les autres variations correspondent principalement à des écarts de change, des mises au rebut ainsi qu'à des reclassements.

La dotation aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles constatée dans le compte de résultat consolidé du groupe s'est élevée à 40,1 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 contre 45,4 millions d'euros au 31 mars 2007.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2007, les immobilisations incorporelles se présentent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Jeux	Marques	Catalogues	Licences	Logiciels	Autres	Total
Valeur brute							
01/04/2006	112,5	18,0	4,5	48,9	47,6	0,1	231,6
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Augmentations	18,9	-	-	9,5	1,0	2,0	31,4
Cessions / Diminutions	(12,0)	(0,4)	-	-	(0,7)	(1,6)	(14,7)
Autres variations	(41,1)	(1,6)	(0,4)	0,6	(2,2)	(0,1)	(44,8)
31/03/2007	78,3	16,0	4,1	59,0	45,7	0,4	203,5
Amortissements et provisions							
01/04/2006	(72,3)	-	(4,5)	(20,9)	(43,2)	(0,1)	(141,0)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Dotations de l'exercice	(30,4)	-	-	(12,9)	(2,1)	-	(45,4)
Reprises de l'exercice	4,4	-	-	-	0,5	-	4,9
Autres variations	38,9	-	0,4	(1,5)	2,0	0,1	39,9
31/03/2007	(59,4)	-	(4,1)	(35,3)	(42,8)	-	(141,6)
Valeur nette							
01/04/2006	40,2	18,0	-	28,0	4,4	-	90,6
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Dotations	(11,5)	-	-	(3,4)	(1,1)	2,0	(14,0)
Cessions / Reprises	(7,6)	(0,4)	-	-	(0,2)	(1,6)	(9,8)
Autres variations	(2,2)	(1,6)	-	(0,9)	(0,2)	-	(4,9)
31/03/2007	18,9	16,0	-	23,7	2,9	0,4	61,9

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles se présentent sur l'exercice de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles				Total
	Terrains	Batiments	Matériels informatiques	Autres matériels, mobilier et agencements	
<i>Valeur brute</i>					
01/04/2007	0,4	9,6	10,4	10,3	30,7
Variation de périmètre		-			-
Acquisitions / Augmentations		-	0,4	3,1	3,5
Cessions / Diminutions		-	(4,0)	(4,4)	(8,4)
Autres variations		(4,9)	(0,5)	2,8	(2,6)
31/03/2008	0,4	4,7	6,3	11,8	23,2
<i>Amortissements</i>					
01/04/2007	-	(6,3)	(9,4)	(8,0)	(23,7)
Variation de périmètre					-
Dotations de l'exercice	(0,4)	(2,3)	(0,6)	(0,9)	(4,2)
Cessions / Diminutions		-	3,9	4,4	8,3
Autres variations		3,9	0,5	(2,5)	1,9
31/03/2008	(0,4)	(4,7)	(5,6)	(7,0)	(17,7)
<i>Valeur nette</i>					
01/04/2007	0,4	3,3	1,0	2,3	7,0
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions / Dotations	(0,4)	(2,3)	(0,2)	2,2	(0,7)
Cessions / Diminutions	-	-	(0,1)	-	(0,1)
Autres variations	-	(1,0)	-	0,3	(0,7)
31/03/2008	-	-	0,7	4,8	5,5

La dotation aux amortissements et provision pour dépréciation des immobilisations corporelles constatée dans le compte de résultat consolidé du Groupe s'est élevée à 4,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 contre 4,4 millions d'euros au 31 mars 2007.

La principale acquisition de l'exercice 2007/2008 concerne une amélioration des agencements locatifs sur Atari Inc. pour 2,3 M€.

Les autres variations de la période correspondent principalement à des reclassements de compte à compte et à des écarts de change.

Les variations des immobilisations corporelles sur l'exercice précédent se présentent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles				Total
	Terrains	Batiments	Matériels informatiques	Autres matériels, mobilier et agencements	
<i>Valeur brute</i>					
01/04/2006	0,5	11,7	16,7	12,2	41,1
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions / Augmentations	-	0,8	0,7	0,7	2,2
Cessions / Diminutions	-	(1,9)	(5,0)	(4,0)	(10,9)
Autres variations	(0,1)	(1,0)	(2,0)	1,4	(1,7)
31/03/2007	0,4	9,6	10,4	10,3	30,7
<i>Amortissements</i>					
01/04/2006	-	(6,0)	(14,9)	(8,9)	(29,8)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Dotations de l'exercice	-	(2,2)	(0,9)	(1,3)	(4,4)
Reprises de l'exercice	-	1,3	4,7	3,5	9,5
Autres variations	-	0,6	1,7	(1,3)	1,0
31/03/2007	-	(6,3)	(9,4)	(8,0)	(23,7)
<i>Valeur nette</i>					
01/04/2006	0,5	5,7	1,8	3,3	11,3
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions / Dotations	-	(1,4)	(0,2)	(0,6)	(2,2)
Cessions / Reprises	-	(0,6)	(0,3)	(0,5)	(1,4)
Autres variations	(0,1)	(0,4)	(0,3)	0,1	(0,7)
31/03/2007	0,4	3,3	1,0	2,3	7,0

NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers non courants s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Titres de participations non contrôlées	Participation dans les entreprises associées	Dépôts	Prêts	Autres	Total
Au 31 mars 2007						
Valeur brute	1,1	-	3,0	1,8	-	5,9
Dépréciation	(1,1)	-	-	(1,7)	-	(2,8)
Valeur nette au 31 mars 2007	-	-	3,0	0,1	-	3,1
Au 31 mars 2008						
Augmentation	-	-	-	1,1	0,8	1,9
Diminution	(1,0)	-	(0,7)	(1,3)	-	(3,0)
Dépréciation nette	1,0	-	-	0,2	-	1,2
Différence de conversion	-	-	(0,3)	-	-	(0,3)
Résultat dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 mars 2008	-	-	2,0	0,1	0,8	2,9
Au 31 mars 2008						
Valeur brute	-	-	2,0	1,6	0,8	4,4
Dépréciation	-	-	-	(1,5)	-	(1,5)
Valeur nette au 31 mars 2008	-	-	2,0	0,1	0,8	2,9

NOTE 7 – STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Produits finis	27,5	31,9
Matières premières et approvisionnements	-	-
Valeur brute	27,5	31,9
Provisions pour dépréciation	(3,0)	(3,9)
Valeur nette	24,5	28,0

La variation des provisions pour dépréciation s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Solde à l'ouverture	3,9	4,7
Dotations	4,6	11,5
Reprise	(5,6)	(11,6)
Autres	0,1	(0,7)
Solde à la clôture	3,0	3,9

NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Clients et comptes rattachés », après déduction des retours sur ventes et autres remises commerciales futures, s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Valeur brute	45,8	75,2
Provisions pour dépréciation	(2,8)	(14,7)
Valeur nette	43,1	60,5

Au 31 mars 2008 et au 31 mars 2007, aucun client ne représentait respectivement plus de 7,5% et 7,0% du solde des créances clients.

La variation des provisions pour dépréciation s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Solde à l'ouverture	14,7	17,1
Augmentation	0,5	0,9
Reprises	(2,1)	(2,4)
Variation liée aux effets de change	(0,7)	(0,9)
Autres (*)	(9,6)	-
Solde à la clôture	2,8	14,7

(*) cette ligne « autres » correspond au passage en perte de créances anciennes dépréciées en totalité

Selon les normes IFRS (IAS 39), les créances clients cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage sans transfert des risques inhérents au recouvrement, doivent rester dans les comptes clients en contrepartie d'une dette financière. Au 31 mars 2008, le montant des créances mobilisées dans ce cadre s'élève à 10,6 millions d'euros contre 10,7 millions d'euros l'année précédente.

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS - COURANTS

Les autres actifs se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Créances sur le personnel et sur l'Etat	6,9	5,2
Charges constatées d'avance	6,4	3,7
Autres	4,4	1,7
Autres actifs courants	17,7	10,6

NOTE 10 – TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Aux 31 mars 2008 et 2007, le montant de la trésorerie à accès restreint est nul.

NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES

11.1. CAPITAL

ACTIONS ORDINAIRES

Au 31 mars 2008, le capital se compose de 12 844 860 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 1 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration peut proposer la distribution de dividendes aux actionnaires de la Société à hauteur du bénéfice et des réserves distribuables de la société. Ces distributions se font sur décision des actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale. Le Groupe n'a effectué aucun paiement de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Les variations sur les exercices se présentent de la manière suivante :

(en unités)	31-mars-08	31-mars-07
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	12 325 994	1 897 261
Augmentation de capital	-	4 932 880
Exercice de BSA	518 865	246 866
OPE	-	5 248 987
Stocks option levés	1	
Actions auto-détenues	(2 470)	-
Nombre d'actions en circulation à la clôture	12 842 390	12 325 994

Sur l'exercice clos le 31 mars 2008, le mouvement principal résulte de l'exercice de 51 886 483 bons de souscription d'actions créant 518 865 actions nouvelles.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2007, les mouvements reflètent les éléments suivants :

- Création de 4 932 880 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 24 janvier 2007
- Création de 5 248 987 actions nouvelles dans le cadre de l'offre publique d'échange visant les OCEANE 2003-2009
- Exercice de 24 686 617 bons de souscription d'actions dans le cadre du plan de restructuration financière créant 246 866 d'actions nouvelles

11.2. ACTIONS PROPRES

La société et ses filiales détiennent 2 470 actions propres au 31 mars 2008. Aucune action propre n'était détenue au 31 mars 2007.

11.3. BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Dans sa séance du 19 décembre 2006, le Conseil d'Administration de la Société a procédé à l'émission de 47 431 539 bons de souscription d'actions nouvelles aux actionnaires (« BSA actionnaires »).

L'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006 a décidé dans sa dix-septième résolution, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 74,0 millions d'euros hors frais de l'attribution gratuite de 217 900 000 bons de souscription d'actions nouvelles réservée aux anciens principaux créanciers obligataires (« BSA investisseurs »), à savoir Boussard & Gavaudant Asset Management LP d'une part (36 300 000 bons) et GLG Partners LP et The Bluebay Value Recovery Fund d'autre part (181 600 000 bons).

Après prise en compte du regroupement d'actions réalisé en mars 2008, cent bons permettent de souscrire une action nouvelle au prix unitaire de 15 euros.

Au 31 mars 2008, il reste 188 758 439 BSA en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2009 et pouvant aboutir à la création de 1 887 584 actions.

11.4. PLAN D'OPTION DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS D'INFOGRAMES ENTERTAINMENT SA

Le Conseil d'Administration est autorisé, jusqu'au 27 novembre 2010, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la Société aux dirigeants, aux administrateurs et à certains salariés du Groupe pour un total ne pouvant excéder le montant prévu à l'article L 225-182 du Code de Commerce ; le prix d'exercice de ces options ne pouvant être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire de la Société lors des 20 séances de bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options. Ces options sont généralement acquises annuellement par quart ou par cinquième par leurs bénéficiaires sous certaines conditions et peuvent être exercées pendant une période maximale de 8 ans. Ces options ne peuvent être attribuées aux dirigeants, administrateurs ou salariés du Groupe détenant déjà plus de 10 % des actions ordinaires de la Société.

11.5. RESULTAT DE BASE PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le rapprochement entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action peut être présenté de la manière suivante :

	Profit (perte) net (million d'euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action (en euros)
2007-2008			
Résultat de base par action	-51,1	12 669 162	-4,03
Effet dilutif des ORANES	-	-	-
Effet dilutif des stocks options	-	-	-
Effet dilutif des BSA	-	-	-
Effet dilutif des attributions gratuites d'actions	-	-	-
Effet dilutif des OCEANES	-	-	-
Résultat par action dilué	-51,1	12 669 162	-4,03
2006-2007			
Résultat de base par action	-103,1	3 039 754	-33,92
Effet dilutif des stocks options	-	-	-
Effet dilutif des OCEANES	-	-	-
Résultat par action dilué	-103,1	3 039 754	-33,92

Les instruments convertibles, les ORANES, les attributions gratuites d'actions, les options de souscription et les bons de souscription d'actions sont exclus des calculs de résultat dilué par action au titre des exercices 2006/2007 et 2007/2008 car ils sont anti dilutifs.

NOTE 12 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – COURANTES / NON COURANTES

12.1. EVOLUTION DES PROVISIONS

(en millions d'euros)	Coûts de restructuration	Engagement de retraite	Autres	Total
Au 31 mars 2007				
Courant	1,4	-	2,4	3,8
Non courant	-	0,4	-	0,4
Provisions au 31 mars 2007	1,4	0,4	2,4	4,2
<i>Variation durant la période</i>				
Augmentation	2,5	0,2	1,0	3,7
Reprise	(0,7)	-	(0,2)	(0,9)
Reprise (utilisation)	(0,5)	-	(2,1)	(2,6)
Variation de périmètre	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Différence de conversion	(0,2)	-	(0,1)	(0,3)
Provisions au 31 mars 2008	2,5	0,6	1,0	4,1
Au 31 mars 2008				
Courant	2,5	0,2	0,7	3,4
Non courant	-	0,4	0,3	0,7
Provisions au 31 mars 2008	2,5	0,6	1,0	4,1

Au 31 mars 2008 et 31 mars 2007, la provision pour restructuration est composée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Frais de personnel	2,4	0,3
Loyers de locaux non utilisés	0,1	0,9
Autres	-	0,2
Total	2,5	1,4

S'agissant d'un événement post-clôture, le plan de restructuration « Atari Transformation » annoncé le 17 juin 2008 n'est pas reflété dans les comptes consolidés clos le 31 mars 2008 (cf note 27.2).

Les autres provisions pour risques et charges sont principalement constituées de diverses provisions pour litiges.

12.2. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les états financiers du Groupe suivant la répartition suivante :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Engagements de retraite	0,6	0,4
Autres avantages sociaux	-	-
Total	0,6	0,4
à plus de cinq ans	0,6	0,4

Le faible montant s'explique essentiellement par le fait que la majorité des avantages postérieurs à l'emploi sont à cotisations définies ou à des régimes de prestations définies mais de type multi-employeurs. Par ailleurs, même en situation de régime à cotisations définies, le taux de rotation des effectifs étant élevé l'engagement de la Société reste marginal.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par société et par pays selon leurs spécificités propres. Celles relatives aux entités françaises sont résumées ci-après.

	31-mars-08	31-mars-07
Hypothèses		
Taux d'actualisation	4,5%	4,1%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	3,0%	4,0%

Les taux d'actualisation font référence au taux de rémunération des obligations d'Etat sur une période de 20 ans.

NOTE 13 – ENDETTEMENT

13.1. ENDETTEMENT PAR NATURE

L'endettement financier du Groupe peut se présenter de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Océane 2011	Océane 2020	Oranes	Fonds de production	BOA	Affacturage	Blue-Bay	Emprunts et dettes financières divers	Découverts bancaires	Total
Courant	-	-	-	15,0	46,3	4,6	-	5,5	3,2	74,6
Non courant	5,3	0,6	-	2,1	-	-	-	4,5	-	12,5
Endettement au 31 mars 2007	5,3	0,6	-	17,1	46,3	4,6	-	10,0	3,2	87,1
Variation durant la période										
Augmentation	-	-	-	-	29,0	1,4	9,9	1,0	-	41,3
Remboursement	-	-	-	(15,9)	(78,9)	-	-	(10,0)	(1,1)	(105,9)
Application IAS 32/39 et augmentation des intérêts courus	-	-	2,9	1,1	3,6	-	(0,4)	6,8	-	14,0
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-	-	-	(1,0)	(0,8)	-	(1,8)
Endettement au 31 mars 2008	5,3	0,6	2,9	2,3	-	6,0	8,5	7,0	2,1	34,7
Courant	-	-	-	2,3	-	6,0	8,5	4,0	2,1	22,9
Non courant	5,3	0,6	2,9	-	-	-	-	3,0	-	11,8
Endettement au 31 mars 2008	5,3	0,6	2,9	2,3	-	6,0	8,5	7,0	2,1	34,7

La variation sur l'exercice s'explique principalement par :

- Le remboursement de la totalité de la ligne Banc Of America (variation nette de 49,9 millions d'euros) ;
- Le remboursement des fonds de production externes à hauteur de 15,9 millions d'euros ;
- L'obtention d'une nouvelle ligne de financement de 14 millions de dollars auprès de BlueBay High Yield investment (Luxembourg) ;
- Le paiement de 8,0 millions d'euros au titre des intérêts sur financement Banc Of America ;
- La comptabilisation de la composante dette relative aux ORANES pour 2,9 millions d'euros ;
- L'augmentation pour 1,4 million d'euros du recours à l'affacturage.

Les emprunts et dettes financières divers s'élèvent au 31 mars 2008 à 7,0 millions d'euros et sont composés des éléments suivants :

- dette de leaseback de 3,4 millions d'euros
- intérêts Banc Of America pour 2,1 million d'euros
- ligne de crédit sur Atari Italia de 0,7 million d'euros
- autres dettes court-terme de 0,8 million d'euros.

▪ OCEANE 2011

Le 18 mai 2000, la Société a émis 8 941 517 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2000-2005 ») d'une valeur nominale de 39,0 € dont le montant total en principal s'élève à 412,3 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale d'environ 63,6 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance au 1^{er} juillet 2005, portent intérêt à 1,5 % annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 4,75 % prime de remboursement incluse). Initialement, chacune d'elles pouvait être immédiatement convertie par son porteur en 1 action ordinaire Infogrames Entertainment ; ce ratio a été porté à 1,05 action ordinaire en janvier 2002 afin de tenir compte de l'attribution gratuite d'actions ordinaires intervenue à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Infogrames Entertainment devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 00-823 en date du 18 mai 2000.

Ces OCEANE ont fait l'objet de deux Offres Publique d'Echange Simplifiées successives :

- Du 11 novembre au 1er décembre 2003, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2000-2005 ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 1,05 action de la Société à émettre et 5 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la société (OCEANE 2003-2009) assorties chacune d'un bon de souscription d'actions de la Société à émettre. En date du 19 décembre 2003, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°203C2191, a informé que 2 191 180 OCEANE 2000-2005 avaient été apportées à l'offre.
- En date du 4 mars 2005, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2000-2005 a approuvé les modifications suivantes au contrat d'émission :
 - report de l'échéance au 1^{er} juillet 2011 ;
 - annulation de la prime de remboursement et remboursement au pair (soit 39,0 € par OCEANE) ;
 - ratio de conversion porté à 10,5 actions ordinaires Infogrames Entertainment pour 1 OCEANE.
- Du 9 au 31 mars 2005, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2000-2005 ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 11,2 € en numéraire, 10 actions de la Société à émettre et 1 obligation de la Société à émettre (Obligation 2006-2008). En date du 7 avril 2005, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°205C0605, a informé que 2 403 772 OCEANE 2000-2005 ont été apportées à l'offre, laissant ainsi en circulation au 31 mars 2005 135 031 OCEANE 2011.

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 21,524 actions pour 1 OCEANE 2011 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 24,718 actions pour 1 OCEANE 2011 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires et enfin à 0,247 actions pour 1 OCEANE 2011 afin de tenir compte du regroupement d'actions.

Au 31 mars 2007 et 2008, le nombre d'OCEANE 2011 restant en circulation s'élève à 135 031, donnant droit à la souscription, l'échange ou l'achat de 33 353 actions Infogrames Entertainment ; la Société n'auto-détient aucune Océane 2011 à la date du 31 mars 2007 et 2008.

▪ OCEANE 2003-2009 DEVENUE OCEANE 2003-2020

Le 23 décembre 2003, la Société a émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « Océanes 2020 ») d'une valeur nominale de 7 €, dont le montant total en principal s'élève à 124,30 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale de 8,89 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivent à échéance le 1er avril 2009, portent intérêt à 4% annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 5,31 % prime de remboursement incluse). Initialement, chacune d'elles pouvait être immédiatement convertie par son porteur en 1 action ordinaire Infogrames Entertainment ; ce ratio a été porté à 1,02 action ordinaire en décembre 2004 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions intervenue à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Infogrames Entertainment devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 03-971, en date du 6 novembre 2003.

Après application des normes IAS 32 et 39, le taux d'intérêt effectif ressortait à 11,94%.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée Générale des porteurs d'Océanes 2003-2009 a modifié ces Océanes de la façon suivante :

- modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- perte par les porteurs des océanes à partir du 1er avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Infogrames Entertainment nouvelles ou existantes ;
- modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;
- suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des Océanes 2020 en cas de défaut ».

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 2,091 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 2,401 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Du 12 février au 9 mars 2007, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les Océanes 2020 qui a fait l'objet d'une Note d'Information déclarée conforme par l'AMF le 2 février 2007 (avis n°207CO246 daté du 2 février 2007); dans ce cadre, il a été proposé pour chaque Océane apportée à l'offre, 32 actions de la Société à émettre. En date du 16 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°207C0515, a informé que 16 403 083 Océanes 2020 ont été apportées à l'offre, soit 99,5% des Océanes qui étaient en circulation.

Au 31 mars 2008, la parité de conversion et /ou d'échange a été portée à 0,024 actions pour 1 OCEANE 2020 afin de tenir compte du regroupement d'actions.

Au 31 mars 2007 et 2008, il reste en circulation 84 406 Océanes 2020 donnant droit à la souscription, l'échange ou l'achat de 2 026 actions Infogrames Entertainment; à cette date, la Société n'auto-détient aucune Océane 2020. Ces Océanes 2020 sont remboursables en totalité le 1er avril 2020 au prix unitaire de 7,539 euros et portent intérêt à un taux de 0,1%.

▪ LIGNE DE CREDIT BANC OF AMERICA (BOA)

Infogrames Entertainment et ses principales filiales européennes ont conclu définitivement le 13 avril 2006 (accord sur les modalités signé le 28 mars 2006) avec Banc of America un accord global de refinancement de l'ensemble de la dette à court et moyen de la Société et de ses filiales (hors Atari, Inc).

Dans le cadre de cet accord homologué par le Tribunal de Commerce de Lyon le 14 avril 2006 conformément aux dispositions de l'article 611-8 à 611-11 du Code de Commerce, la Société a obtenu le report au 31 mars 2008 du paiement d'un total de 25,5 millions d'euros au titre de concours bancaires moyen terme et court terme qui étaient arrivés à échéance entre le 15 décembre 2005 et le 15 mars 2006.

Cet accord a également abouti à la mise en place d'une facilité de crédit court terme d'un montant initial de 20,0 millions d'euros sur un an porté, depuis l'accord du 8 septembre 2006, à un montant total de 45,0 millions d'euros et dont la maturité a été reportée du 31 mars 2007 au 31 décembre 2008. En application également de cet accord, un montant de 10,0 millions d'euros a été remboursé à l'issue de l'augmentation de capital de 74,0 millions d'euros réalisée par la Société le 24 janvier 2007 ; la facilité de crédit court terme a été ainsi réduite à un montant total de 35,0 millions d'euros, sa maturité au 31 décembre 2008 restant inchangée. La facilité mise en place est disponible sous forme de numéraire, lettres de crédit ou stand-by afin de financer l'exploitation des filiales européennes. Le Groupe conserve la possibilité de mettre en place des financements locaux additionnels sur le périmètre européen ou asiatique, par mobilisation du poste clients jusqu'à 30,0 millions d'euros en période haute, ce montant pouvant être révisé à la hausse en accord avec le Prêteur.

Cette facilité de crédit court terme est consentie à Atari Europe, Atari France et Atari Deutschland et est garantie par Infogrames Entertainment et Atari Europe. La capacité d'endettement des filiales américaines Atari, Inc. et Atari Interactive, Inc. n'est pas limitée par cet accord.

La ligne de crédit est subordonnée au respect par le Groupe de ratios financiers (« covenants ») basés sur les agrégats de chiffre d'affaires, d'EBIT et de flux de trésorerie d'exploitation. Au 31 mars 2007, le Groupe a présenté la totalité de sa dette en court terme dans la mesure où il a demandé un report de ses obligations de publication des covenants.

Le 20 juin 2007, par avenant à l'accord existant la ligne bancaire disponible a été augmenté d'un montant de 33,5 millions d'euros portant le plafond à 68,5 millions d'euros. La maturité est identique à celle des lignes existantes, soit le 31 décembre 2008.

Le 17 décembre 2007 deux nouveaux avenants sont signés en corrélation avec l'opération relative à l'émission de 1 500 000 ORANES à échéance d'avril 2014. Conformément à ces avenants, la société a remboursé un montant de 40,0 millions d'euros et a payé 1,7 millions d'euros de frais. D'autre part la maturité de la ligne de crédit est reportée du 31 décembre 2008 au 28 février 2009. Enfin Banc of America a renoncé à exercer ses droits en cas de non respects des ratios financiers au 31 mars 2008. La clause prévoyant le respect de certains ratios financiers est en cours de définition pour les trimestres postérieurs au 31 mars 2008.

Le 10 janvier 2008 la société a décidé de rembourser un montant de 36,5 millions d'euros, ce qui solde la ligne bancaire tirée en numéraire.

Au 31 mars 2008, le montant de la ligne de crédit s'élève à 54,7 millions d'euros utilisables en numéraire ou en stand-by. L'ouverture de cette ligne a engendré 5,0 millions d'euros de frais. L'utilisation de cette ligne en numéraire porte intérêt au taux Euribor 3M + 850 points de base. En cas d'utilisation sous forme de stand-by, la ligne porte intérêt à 3%.

Au 31 mars 2008 et 2007, la ligne est utilisée comme suit :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Ligne de crédit court terme et moyen terme (historique)	-	26,2
Nouvelle ligne de crédit (numéraire)	-	20,1
Sous-total	-	46,3
Nouvelle ligne de crédit (Stand-by)	22,5	13,8
Total de la ligne BOA utilisée	22,5	60,1

▪ LIGNE DE CRÉDIT GUGGENHEIM

Le 3 novembre 2006, Atari, Inc. a contracté une nouvelle ligne de crédit renouvelable garanti de trois ans auprès de Guggenheim Corporate Funding, LLC, d'un montant de 15 millions de dollars garanti par ses créances et ses stocks ainsi que globalement l'ensemble des actifs de la filiale. La ligne peut être utilisée à concurrence de 10 millions de dollars pour l'émission de lettre de crédit. La Société prévoit que les fonds issus de ce crédit seront employés au financement de ses besoins en capital actuels et courants dans le cadre normal de son activité.

La ligne de crédit porte intérêt au choix de la filiale à LIBOR + 5% ou au taux le plus élevé entre le « prime rate » et celui des fonds fédéraux + 2,25%. En complément la filiale est engagée à payer une prime d'engagement de 0,75% par an relative aux sommes non tirées de la ligne de crédit ainsi qu'un montant forfaitaire de mise en place de la ligne de USD \$0,2 million. Cette ligne de crédit est sujette au respect de certains ratios financiers (maintien d'un montant minimum d'EBITDA, de trésorerie, d'endettement net et d'un montant maximum d'investissements); ces derniers ne sont pas respectés au 31 mars 2007, néanmoins la filiale Atari Inc a reçu à la date de clôture une renonciation (« waiver ») au respect de ces ratios de la part de Guggenheim.

Au 31 mars 2007, la ligne de crédit n'était pas utilisée.

Le 1^{er} octobre 2007 l'encours de la ligne de crédit a été ramené à 3 millions de dollars.

Atari, Inc. a annoncé le 25 octobre 2007 que des fonds affiliés à BlueBay Asset management Plc (« BlueBay ») avaient racheté l'encours du crédit Guggenheim Corporate Funding, LLC, représentant une valeur totale de 3 millions de dollars US. Elle a également annoncé avoir contracté une ligne de financement avec BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.A.R.L en substitution du crédit Guggenheim.

▪ LIGNE DE CRÉDIT BLUEBAY

Le 25 octobre 2007, BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.A.R.L a accordé une ligne de crédit à Atari, Inc. d'un montant de 10 millions de dollars disponible jusqu'au 31 décembre 2009 en substitution de la ligne de crédit Guggenheim.

Cette ligne de crédit porte intérêt à LIBOR + 7% et est sujette au respect de certains ratios financiers.

Le 4 décembre 2007, l'encours de cette ligne de crédit a été porté à 14 millions de dollars.

Au 31 mars 2008, la ligne de crédit est entièrement utilisée. Par ailleurs, Atari, Inc. ne respectant pas certains ratios contractuellement définis, cette ligne de crédit est présentée en dette financière courante. En liaison avec l'accord de rachat des minoritaires entre IESA et Atari, Inc. BlueBay a néanmoins renoncé au respect de certains ratios financiers. BlueBay a d'autre part donné son consentement pour l'accord de financement d'Atari, Inc. par IESA à hauteur de 20 millions de dollars.

▪ ORANES

Le 4 janvier 2008, Infogrames Entertainment a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1^{er} avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est représenté par 1 500 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursable, après prise en compte de l'opération de regroupement d'actions, en 8,91 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 150,0 millions d'euros et 144,1 millions d'euros.

Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1^{er} avril de chaque année.

En application de la norme IAS 32 « Présentation des Instruments financiers », cette ORANE est considérée comme un instrument composé dont la valeur a été reconnue en capitaux propres, à l'exception des coupons minimum à payer jusqu'à la première date d'exercice de l'option de remboursement anticipée détenue par IESA. La valeur actualisée de ces coupons s'élève à 2,9 millions d'euros au 31 mars 2008 et figure en dettes financières.

13.2. ENDETTEMENT PAR MATURITE

Les emprunts du Groupe se ventilent ainsi :

(en millions d'euros)	Montants
Exercice clos le 31 mars 2008 :	
< mars 2009	22,9
< mars 2010	1,1
< mars 2011	0,8
< mars 2012	6,1
Au-delà	3,8
Total	34,7

Le montant de 22,9 millions d'euros dont la maturité est inférieure au 31 mars 2009 est principalement constitué des éléments suivants :

- Une ligne de crédit accordé par BlueBay et des intérêts respectivement pour 8,5 et 0,1 millions d'euros ;
- Des intérêts envers BOA de 2,1 millions d'euros ;
- Facilité de crédit court-terme pour un montant de 1,1 million d'euros ;
- Une dette courante vis-à-vis des fonds de production externes pour un montant de 2,3 millions d'euros ;
- Des lignes de financement court terme de l'exploitation, adossées à des portefeuilles de créances clients, et utilisées à la date du 31 mars 2008 à hauteur de 0,7 million d'euros, ainsi que des découverts à hauteur de 2,1 millions d'euros ;
- Une dette de 6,0 millions d'euros liée à des opérations d'affacturage sur lesquelles le Groupe conserve le risque de non paiement de la part des clients.

13.3. ENDETTEMENT PAR DEVISE

La répartition par devises des emprunts du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Devises de l'Union Monétaire Européenne	22,8	82,0
Dollars américains	11,3	4,9
Autres devises	0,6	0,2
Total	34,7	87,1

13.4. GARANTIES ET COVENANTS

▪ GARANTIES

Au titre de la ligne de financement contractée auprès de BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.A.R.L. pour un montant de 14 millions de dollars US, Atari, Inc. a donné des garanties sur ses créances, ses stocks ainsi que sur l'ensemble de ses actifs corporels et incorporels.

Au titre des financements BOA mis à la disposition de la Société et de ses filiales européennes et asiatiques, le Groupe a été amené à donner à BOA diverses garanties :

- nantissements de marques et/ou droits de distribution se rapportant à certains jeux vidéo édités par Atari Europe ;
- nantissements des titres de capital des sociétés Atari Europe, Atari France, Atari United Kingdom, Eden Games, Infogrames Entertainment GmbH, Atari Italia Spa, Atari Iberica SA, Atari Nordic AB, Atari Benelux BV, Atari Interactive, Inc., Atari Asia Holdings Pty Ltd et Atari Australia Pty Ltd. ;
- nantissements de comptes courants inter compagnies ;
- garanties à première demande consenties par Atari Europe et Infogrames Entertainment.

Dans le cadre du fonds de production, le Groupe s'était engagé à ce que la société California US Holding, Inc. conserve libre de toute sûreté un nombre d'actions Atari, Inc. ayant une valeur de marché d'au moins 14 millions d'euros tant et aussi longtemps que le Groupe n'aurait pas rempli l'intégralité de ses obligations vis-à-vis du fonds de production. Cet engagement est désormais éteint.

Les lignes de crédit court terme des filiales Atari Italia et Atari Australia sont adossées à des portefeuilles clients et contre garanties par IESA.

Le tableau ci-dessous résume les clauses d'exigibilité anticipée / ratios financiers dont sont assorties les différentes dettes consolidées du Groupe au 31 mars 2008 :

Nature de la dette	Montant en millions d'euros au 31 mars 2008	Clauses d'exigibilité anticipée/Ratios financiers
Emprunts obligataires		
ORANES	2,9	Les ORANES ne sont assorties d'aucune clause d'exigibilité fondée sur des ratios financiers.
OCEANE 2011	5,3	Les OCÉANES 2011 ne sont assorties d'aucune clause d'exigibilité fondée sur des ratios financiers.
OCEANE 2020	0,6	<p>Les OCÉANES ne sont assorties d'aucune clause d'exigibilité fondée sur des ratios financiers.</p> <p>L'Assemblée générale des porteurs d'OCÉANES du 29 septembre 2006 a décidé (1ère résolution) la suppression de l'intégralité des hypothèses d'exigibilité anticipée liée à des cas de défaut (article 2.5.10 du contrat d'émission).</p> <p>Le contrat d'émission prévoit une obligation de maintien de l'emprunt à son rang interdisant à Infogrames Entertainment SA de consentir à d'autres obligations une hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'elle pourra posséder ou de consentir un nantissement sur son fonds de commerce sans en faire bénéficier les OCÉANES 2020 pari passu. Cette obligation se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté d'Infogrames Entertainment SA de conférer toute sûreté sur ses biens en toutes autres circonstances.</p> <p>Le lecteur est invité à consulter plus précisément les autres conditions du contrat d'émission des OCÉANES 2020 (modifié par l'Assemblée générale des obligataires du 29 septembre 2006, dont le procès verbal est disponible sur le site www.atari.com) contenues dans la note d'information ayant reçue le visa N°03-971 de la COB en date du 6 novembre 2003 et disponible sur le site de la société www.atari.com ou sur simple demande.</p>
Emprunts et dettes financières divers		
Fonds de production	2,3	Pas de clause d'exigibilité anticipée fondée sur des ratios d'endettement financier. Les sommes financées par les fonds de production peuvent être rendues exigibles par anticipation en cas de procédure de redressement judiciaire ou de liquidation d'Atari Europe SAS.
Ligne Banc Of America (BOA)	0,5 (hors intérêts)	<p>L'ensemble de la ligne BOA est soumis à un régime de garanties et de clauses de remboursement anticipé unique.</p> <p>Ainsi, le créancier bancaire pourra demander le remboursement anticipé de la ligne de financement notamment pour les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paiement par anticipation des OCEANES 2020 ou des OCEANES 2011 autrement que par compensation avec des valeurs mobilières. • Cession d'actifs par le Groupe ou nouveaux financements mis en place : dans ce cas, 50% des produits de cessions de tous actifs (à l'exception des actifs détenus par California U.S. Holdings et Atari, Inc. et ses filiales) ou des nouveaux financements mis en place (à l'exception de ceux mis en place par California US Holding, Inc. ou Atari, Inc.) seront affectés au remboursement des encours au-delà d'un plafond de 40 millions d'euros. • La Société doit en outre justifier tous les trimestres du respect de ratios financiers (définis en matière de chiffre d'affaires, d'EBIT et de cash-flow d'exploitation). Ces ratios financiers ont été modifiés par avenant en date du 20 juin 2007. • Par avenant en date du 17 décembre 2007, Banc of America a renoncé à exercer ses droits « waiver » en cas de non respect des ratios financiers au 31 mars 2008. <p>La clause prévoyant le respect de certains ratios financiers est en cours de définition pour les trimestres postérieurs au 31 mars 2008.</p>
Lignes de crédit court terme	0,8	Ces lignes ne sont assorties d'aucune clause d'exigibilité anticipée fondée sur des ratios financiers.

Nature de la dette	Montant en millions d'euros au 31 mars 2008	Clauses d'exigibilité anticipée/Ratios financiers
Engagements de location-financement :	3,7	Ils ne sont pas assortis de clause d'exigibilité fondée sur des ratios financiers.
Créances cédées avec recours	6,0	Aucune clause d'exigibilité anticipée fondée sur des ratios financiers.
Ligne BlueBay	8,5	<ul style="list-style-type: none"> Cette ligne de financement est garantie par les créances, les stocks ainsi que par l'ensemble des actifs corporels et incorporels d'Atari, Inc. La société n'est pas garante des obligations de sa filiale envers BlueBay. Cette ligne de crédit est soumise au respect de certains ratios financiers Au 31 mars 2008 Atari, Inc. ne respecte pas une partie des ces ratios financiers. Néanmoins Atari, Inc a obtenu une renonciation de Bluebay à l'exercice de ses droits (« waiver ») conjointement à l'accord de rachat des minoritaires d'Atari Inc par IESA et à l'accord de financement d'Atari Inc par IESA.
Autres dettes dont découverts :	4,1	Ces autres dettes ne sont assorties d'aucune clause d'exigibilité anticipée.
TOTAL	34,7	

13.5. ANALYSE DE LA DETTE PAR TAUX (FIXE – VARIABLE)

La répartition par taux des emprunts du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Taux variable	19,7	55,0
Taux fixe	15,0	32,1
Total	34,7	87,1

Au 31 mars 2008, la dette à taux fixe est principalement constituée des OCEANES 2020 et 2011, des ORANES, des dettes envers les fonds de production et du lease-back.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts, la charge complémentaire d'intérêts au 31 mars 2008 serait d'environ 0,7 million d'euros.

NOTE 14 – AUTRES PASSIFS - COURANTS / NON COURANTS

Les autres passifs se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Minimums garantis Hasbro	5,1	12,3
Autres	1,1	0,8
Autres passifs non courants	6,2	13,1
Dettes sociales et fiscales	14,8	19,5
Minimums garantis Hasbro	0,8	1,4
Divers	3,1	3,2
Autres passifs courants	18,7	24,1

Les minimums garantis sont représentatifs des engagements pris par le Groupe vis-à-vis de Hasbro Inc.

NOTE 15 – JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- En raison de leur courte maturité, la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances sur clients et comptes rattachés et des dettes vis-à-vis des fournisseurs et comptes rattachés est considérée identique à leur valeur comptable.
- La juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base de prix cotés pour les instruments négociés sur un marché.

15.1. CONTRIBUTION AU BILAN AU 31 MARS 2008

(en millions d'euros)	Au 31 mars 2008			Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments				
	Valeur comptable inscrite au bilan	Dont valeur comptable des instruments financiers	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts, créances et dettes	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	2,9	2,9	2,9	-	-	-	2,9	-
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	43,1	43,1	43,1	-	-	-	43,1	-
Autres actifs courants	17,7	4,3	4,3	-	-	-	4,3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	83,4	83,4	83,4	83,4	-	-	-	-
Actif	147,1	133,7	133,7	83,4	-	-	50,3	-
Dettes financières non courantes	11,8	11,8	7,9	-	-	-	11,8	-
Autres passifs non courants	6,2	6,0	6,0	-	-	-	6,0	-
Dettes financières courantes	22,9	22,9	22,9	-	-	-	22,9	-
Dettes fournisseurs	79,3	79,3	79,3	-	-	-	79,3	-
Autres passifs courants	18,7	3,6	3,6	-	-	-	3,6	-
Passif	138,9	123,6	119,7	-	-	-	123,6	-

15.2. CONTRIBUTION AU BILAN AU 31 MARS 2007

	Au 31 mars 2007			Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments				
	Valeur comptable inscrite au bilan	Dont valeur comptable des instruments financiers	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts, créances et dettes au coût amorti	Instruments dérivés
(en millions d'euros)								
Actifs financiers non courants	3,1	3,1	3,1	-	-	-	3,1	-
Autres actifs non courants	0,2	-	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	60,5	60,5	60,5	-	-	-	60,5	-
Autres actifs courants	10,6	1,1	1,1	-	-	-	1,1	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46,6	46,6	46,6	46,6	-	-	-	-
Actif	121,0	111,3	111,3	46,6	-	-	64,7	-
Dettes financières non courantes	12,5	12,5	9,9	-	-	-	12,5	-
Autres passifs non courants	13,1	13,1	13,1	-	-	-	13,1	-
Dettes financières courantes	74,6	74,6	74,6	-	-	-	74,6	-
Dettes fournisseurs	99,5	99,5	99,5	-	-	-	99,5	-
Autres passifs courants	24,1	3,7	3,7	-	-	-	3,7	-
Passif	223,8	203,4	200,8	-	-	-	203,4	-

15.3. CONTRIBUTION AU RESULTAT FINANCIER AU 31 MARS 2008

(en M€)	Intérêts et frais	Cessions	Provision pour dépréciation	Actualisation	Résultat de change et divers	Résultat financier à fin mars 2008
Instruments évalués à la juste valeur par le résultat	0,6	0,7	-	-	-	1,3
Actifs disponibles à la vente	-	0,0	1,0	-	-	1,1
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et dettes au coût amorti	(15,5)	-	(0,9)	(1,2)	(0,1)	(17,6)
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Total	(14,9)	0,8	0,2	(1,2)	(0,1)	(15,2)

15.4. CONTRIBUTION AU RESULTAT FINANCIER AU 31 MARS 2007

(en M€)	Intérêts et frais	Cessions	Provision pour dépréciation	Actualisation	Résultat de change et divers	Résultat financier à fin mars 2007
Instruments évalués à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et dettes au coût amorti	(24,9)	-	(0,6)	(1,4)	3,1	(23,8)
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Total	(24,9)	-	(0,6)	(1,4)	3,1	(23,8)

15.5. RISQUES LIES AUX CREANCES COMMERCIALES

Le risque se présente comme suit respectivement au 31 mars 2008 et 31 mars 2007.

(en millions d'euros)	Actifs en souffrance à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Au-delà d'un an	Total	Total	Total	
Clients et comptes rattachés au 31 mars 2008	5,9	0,7	0,1	1,2	7,9	2,8	35,1	45,8
Clients et comptes rattachés au 31 mars 2007	11,3	1,9	0,2	1,4	14,8	14,7	45,7	75,2

NOTE 16 – INFORMATION SECTORIELLE

Au vu de l'analyse effectuée par le Groupe, les facteurs de risques et de rentabilité dépendent essentiellement des pays où le Groupe exerce son activité et commercialise ses produits et sont communs à l'ensemble des produits du Groupe (processus de fabrication, stratégie marketing, mode de distribution).

En conséquence, l'information sectorielle présente une information de niveau primaire par zone géographique de chiffre d'affaires et ne distingue pas plusieurs secteurs d'activité au sens de la norme IAS 14, le Groupe Infogrames étant considéré dans son ensemble comme un unique secteur d'activité « jeux interactifs ».

	31-mars-08					Total
	Etats-Unis	Europe	Asie *	Corporate	Elimination	
Produit des activités ordinaires Groupe	4,7	20,9	0,1	8,5	(34,2)	-
Produits finis	45,0	202,6	31,2	0,2	-	279,0
Licences	7,2	4,2	0,3	-	-	11,7
Produit des activités ordinaires Externe	52,2	206,8	31,5	0,2	-	290,7
Produit des activités ordinaires	56,9	227,7	31,6	8,7	(34,2)	290,7
Résultat opérationnel courant **	(44,7)	6,5	1,7	(8,7)	-	(45,2)
Coûts de restructuration	(8,0)	(1,4)	-	(4,0)	-	(13,4)
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	-	-	-
Cession de la licence Hasbro	2,8	-	-	10,5	-	13,3
Dépréciation des goodwills	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges	-	(0,3)	-	0,1	-	-
Résultat opérationnel	(49,9)	4,8	1,7	(2,1)	-	(45,5)
Résultat financier	(8,1)	(14,6)	0,1	7,4	-	(15,2)
Impôts sur les résultats	-	(3,7)	0,5	1,9	-	(1,3)
Quote-part des MEE	-	-	-	-	-	-
Résultat net des activités poursuivies	(58,0)	(13,5)	2,3	7,2	-	(62,0)
Résultat net des activités non poursuivies	(0,5)	-	-	-	-	(0,5)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(58,5)	(13,5)	2,3	7,2	-	(62,5)
Intérêts minoritaires	11,4	-	-	-	-	11,4
Résultat net (part du groupe)	(47,1)	(13,5)	2,3	7,2	-	(51,1)
Bilan						
Goodwill (***)	-	33,9	9,2	34,8	-	77,9
Immobilisations incorporelles	29,7	6,5	-	6,9	-	43,1
Autres actifs non courants	4,2	3,1	5,2	1,4	-	13,9
Actifs courants	7,9	67,3	7,5	2,8	-	85,5
Trésorerie et équivalent trésorerie	7,4	9,9	4,8	61,3	-	83,4
Total Actif						303,8
Dettes financières	12,0	13,6	0,1	9,0	-	34,7
Autres passifs non courants	1,0	0,6	-	5,3	-	6,9
Autres passifs courants	29,5	58,8	5,8	8,2	-	102,3
Passifs non sectoriels	-	-	-	-	-	159,9
Total Passif						303,8
Autres informations						
Investissements de l'année						
• Actif incorporel	20,5	14,0	-	0,1	-	34,6
• Actif corporel	2,6	0,5	0,5	-	-	3,6
• Actif financier	-	0,8	-	1,1	-	1,9
Dotations aux amortissements et dépréciation des actifs	(32,5)	(10,2)	(0,2)	(2,3)	-	(45,2)

(*) La zone Asie intègre l'Australie

(**) Dont -3,5 millions d'euros au titres des paiements en action sur le Corporate

(***) le goodwill alloué au Corporate correspond à celui attaché à l'UGT Développement/Edition

	31-mars-07						Total
	Etats-Unis	Europe	Asie *	Corporate	Autre	Elimination	
Produit des activités ordinaires Groupe	13,8	21,2	2,0	11,8		(48,8)	-
Produits finis	81,7	186,1	24,6	-			292,4
Licences	9,5	3,2	0,2	-			12,9
Produit des activités ordinaires Externe	91,2	189,3	24,8	-	-		305,3
Produit des activités ordinaires	105,0	210,5	26,8	11,8	-	(48,8)	305,3
Résultat opérationnel courant	(46,2)	10,6	(0,1)	(3,6)	-		(39,3)
Coûts de restructuration	(3,0)	(1,1)	-	(4,6)			(8,7)
Résultat de cession d'actifs	2,5	(0,1)	-	0,3			2,7
Dépréciation des goodwill	(17,3)						(17,3)
Autres produits et charges		(0,1)		0,9			0,8
Résultat opérationnel	(64,0)	9,3	(0,1)	(7,0)	-		(61,8)
Résultat financier	(6,1)	(9,6)	(0,1)	(7,8)			(23,6)
Résultat sur OPE				(18,7)	(0,2)		(18,9)
Impôts sur les résultats	0,8	(1,1)	(0,1)	1,5	-		1,1
Quote-part des MEE					(0,5)		(0,5)
Résultat net des activités poursuivies	(69,3)	(1,4)	(0,3)	(32,0)	(0,7)	-	(103,7)
Résultat net des activités non poursuivies	(4,8)	(1,3)	(2,7)	-			(8,8)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(74,1)	(2,7)	(3,0)	(32,0)	(0,7)	-	(112,5)
Intérêts minoritaires	9,4	-	-	-	-		9,4
Résultat net (part du groupe)	(64,7)	(2,7)	(3,0)	(32,0)	(0,7)	-	(103,1)
Bilan							
Goodwill **	-	37,3	10,1	41,6	-		89,0
Immobilisations incorporelles	45,3	2,0	-	14,6			61,9
Autres actifs non courants	6,8	3,1	4,4	1,1	0,3		15,7
Actifs courants	17,5	75,4	5,4	2,1			100,4
Trésorerie et équivalent trésorerie	6,6	16,9	4,2	18,9			46,6
Total Actif							313,6
Passifs financiers	4,9	75,1	0,1	7,0			87,1
Autres passifs non courants	0,8	0,4	-	12,3			13,5
Autres passifs courants	43,0	65,8	4,4	14,6			127,8
Passifs non sectoriels							85,2
Total Passif							313,6
Autres informations							
Investissements de l'année							
• Actif incorporel	29,3	1,9	-	0,2			31,4
• Actif corporel	1,1	0,8	0,2	-			2,1
• Actif financier	1,7	0,2	-	-			1,9
Dotations aux amortissements et dépréciation des actifs	(59,2)	(5,0)	(0,7)	(2,3)			(67,2)
		-	-	-			-

(*) La zone Asie intègre l'Australie

(**) La répartition des goodwill entre les secteurs géographiques a été modifiée afin de s'aligner sur la présentation retenue au 31 mars 2008. Le goodwill alloué au Corporate correspond à celui rattaché à l'UGT Développement/Édition

Les produits des activités ordinaires consolidés présentés par zone géographique selon l'implantation des actifs sont comparables à une ventilation par implantation des clients du Groupe.

NOTE 17 – COUTS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Effectifs	5,8	4,1
Bureaux inutilisées	0,3	1,0
Actifs	2,2	2,4
Honoraires et autres	5,1	1,2
Total	13,4	8,7

S'agissant d'un événement post-clôture, le plan de restructuration « Atari Transformation » annoncé le 17 juin 2008 n'est pas reflété dans les comptes consolidés clos le 31 mars 2008 (cf. note 27.2).

NOTE 18 – FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel se ventilent comme suit :

Charges de personnel	31-mars-08	31-mars-07
Salaires et traitements	29,2	45,3
Charges sociales	8,2	5,7
Intéressements et participation	0,3	0,1
Paievements en actions	3,5	-
Total des frais de personnel	41,2	51,1

L'effectif du Groupe à la clôture s'établit comme suit :

Effectifs	31-mars-08	31-mars-07
Cadres	303	325
Non cadres	252	279
Total des effectifs	555	604

NOTE 19 – PAIEMENT EN ACTIONS

19.1. DESCRIPTION DU MODELE D'EVALUATION

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options

attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercice.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 font l'objet d'une valorisation.

19.2. CHARGES CONSTATEES RELATIVEMENT AUX PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Le groupe enregistre une charge compensatoire au titre des paiements fondés sur des actions, analysée comme suit :

(en million d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Attributions gratuites d'actions Infogrames Entertainment	1,4	-
Plans de stock options Infogrames Entertainment	1,3	0,7
Plans de stock options Atari, Inc.	(0,1)	(0,7)
Cotisation patronale sur attributions gratuites	0,9	
Charge constatée au titre des paiements fondés sur des actions	3,5	-

19.3 STOCKS-OPTIONS ATTRIBUES AUX SALARIES

Infogrames Entertainment octroie des options de souscription d'actions. Ces options sont attribuées aux cadres dirigeants et aux cadres supérieurs ainsi qu'aux autres salariés qui ont contribué aux performances du groupe. Lors de la date d'attribution de ces options, le prix d'exercice fixé est proche de celui de la valeur de marché des actions. Les options sont attribuées pour huit ans et la période d'acquisition s'établit entre zéro et quatre ans.

Par ailleurs Atari Inc, filiale détenue indirectement à 51,39% par Infogrames Entertainment, maintient son propre plan de stock-options. Ces options sont attribuées pour huit ans et la période d'acquisition est d'un an pour le premier quart. Les trois autres quarts sont acquis trimestriellement jusqu'à la quatrième année.

Les données relatives aux plans d'options sur actions en cours d'Infogrames Entertainment sont récapitulées ci après :

	2007-2008		2006-2007	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen
Nombre d'option non levées à l'ouverture	16 833	208,2	19 231	200,0
Alloués	261 465	12,8	-	-
Annulées	(1 086)	56,4	(1 536)	160,0
Exercées	-	-	-	-
Caduques	(2 972)	525,0	(862)	160,0
Nombre d'option non levées à la clôture	274 240	19,1	16 833	208,2
Dont exerçables	69 177	36,6	12 542	250,0

Faisant suite au regroupement d'actions réalisé le 4 mars 2008, la parité d'exercice des options sur actions de la Société est désormais le suivant : 100 options donnent droit à 1 action.

Les données relatives aux plans d'options sur actions en cours d'Atari Inc. sont récapitulées ci après :

	2007-2008		2006-2007	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen en \$ USD	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen en \$ USD
Nombre d'option non levées à l'ouverture	985,0	35,8	752,0	78,0
Alloués	737,0	1,5	628,0	7,3
Annulées	(338,0)	7,9	(394,0)	71,2
Exercées	-	-	(1,0)	3,4
Caduques	(457,0)	59,2	-	-
Nombre d'option non levées à la clôture	927,0	7,2	985,0	35,8
Dont exerçables	126,0	39,4	473,0	65,8

Au titre de ces plans d'options, une charge de 1,2 million d'euros a été comptabilisée au 31 mars 2008. La charge était nulle au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007.

19.4. JUSTE VALEUR DES OPTIONS ALLOUES DURANT LA PERIODE

Comme décrit en note 2.17, la juste valeur des options est calculée à la date d'octroi d'après le modèle de Black & Scholes. Les changements ultérieurs dans la juste valeur de l'instrument ne sont pas considérés.

Le groupe a déterminé la juste valeur des options octroyées par Infogrames Entertainment en 2007-2008 sur la base des hypothèses :

Principales hypothèses	2007 - 2008
Modèle de valorisation	Black & Scholes
Prix de l'action à la date de l'attribution	entre 10€ et 15€
Prix d'exercice à la date d'attribution (par action)	11,45€ ou 14,40€
Volatilité attendue	69,00%
Taux d'intérêt sans risque à la date d'attribution	entre 3,29% à 3,66%
Taux de dividende attendu	0,00%
Juste valeur de l'option à la date d'octroi	entre 0,04 et 0,07€

La volatilité mesure la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte période de temps, plus cet actif est dit volatile. Selon IFRS 2, la durée d'historique du prix du sous-jacent nécessaire à la détermination de la volatilité doit être égale à la durée de vie attendue des options. Sur la base de l'historique des distributions du Groupe, aucun dividende n'est anticipé.

Le taux sans risque retenu est le taux des OAT de même maturité que la durée de vie estimée du plan aux différentes dates d'octroi des plans.

Le groupe a déterminé la juste valeur des options octroyées par Atari Inc. en 2007 - 2008 et 2006 - 2007 sur la base des hypothèses suivantes :

Principales hypothèses	2007-2008	2006-2007
Modèle de valorisation	Black & Scholes	Black & Scholes
Prix moyen de l'action	\$1,55	\$7,28
Prix d'exercice moyen	\$1,55	\$7,28
Volatilité attendue	74,00%	81,00%
Taux d'intérêt sans risque à la date d'attribution	2,46%	4,78%
Taux de dividende attendu	0,00%	0,00%

Sur la base de ces hypothèses, la moyenne pondérée de la juste valeur des principales options attribuées par Atari Inc. sur l'exercice 2007/08 et 2006/07 s'élève respectivement à \$0,87 et à \$4,62.

19.5. ATTRIBUTIONS GRATUITES

Pour la première fois, la Société a procédé, au cours de l'exercice 2007/08 et conformément aux autorisations de l'assemblée générale du 15 novembre 2006, à l'attribution d'actions gratuites à certains mandataires sociaux et membres de la direction générale.

L'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence au sein du Groupe à la date d'acquisition et généralement à la réalisation de conditions de performances. Une fois acquis les titres doivent être conservés pendant une durée de deux ans.

Le tableau ci-après présente une synthèse des mouvements ayant affecté les actions gratuites attribuées au cours des exercices 2006/07 et 2007/08 :

	2007-2008	2006-2007
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'ouverture	-	-
Attribution	1 038 948	-
Annulation	(399 364)	-
Acquisition définitive	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées à la clôture	639 584	-

La juste valeur des actions gratuites attribuées est fondée sur le cours de l'action à la date d'attribution. Cette juste valeur pondérée des actions attribuées au cours de l'exercice 2008-09 est égale à 18,54 euros par action.

Une charge de 2,3 millions d'euros a été comptabilisée au 31 mars 2008 comprenant la charge liée aux nouvelles cotisations patronales. La comptabilisation de cette juste valeur est fondée sur l'hypothèse de la réalisation à 100% des conditions de performance.

19.6. AUTRES PAIEMENTS EN ACTIONS

La Société a alloué à deux dirigeants de la Société au cours du dernier trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2008 un bonus complémentaire dénommé « incentive » basé sur le montant de la capitalisation boursière de la Société ; la valeur maximale de ces bonus peut atteindre un montant total de 35 millions d'euros. Dans le cas où la capitalisation boursière de la Société, sur une base entièrement diluée, dépasserait en moyenne pendant trois mois d'affilée et au plus tard le 31 mars 2013 un montant de 500 millions d'euros, les deux dirigeants seraient éligibles au versement d'un bonus complémentaire ; ce dernier sera égal à respectivement 3,75% et 5,0% de la variation de la capitalisation boursière entre 500 millions d'euros et 900 millions d'euros pour chacun des deux dirigeants. Cette rémunération variable qui peut se dénouer en totale discrétion de la Société soit en numéraire soit en actions de la Société entre dans le champ de la norme IFRS 2. Compte tenu que ces bonus ont été attribués au cours du dernier trimestre de l'exercice clos le 31

mars 2008, la charge enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008 est négligeable. Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de cet avantage sont résumées ci-dessous :

Modèle d'évaluation	Montecarlo
Date de maturité	31 mars 2013
Dénouement prévu par la Direction	paiement en actions
Cours de l'action (en euro)	11,5
Taux d'intérêt sans risque	4,75%
Volatilité	69%
Taux de dividende	0%
Juste valeur du plan (en millions d'euros)	10,8

NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Intérêts sur endettement obligataire	(0,2)	(13,1)
Intérêts bancaires	(13,8)	(8,1)
Honoraires sur restructuration financière	(0,1)	(3,3)
Autres	0,1	(1,1)
Cout net de l'endettement	(14,0)	(25,6)
Résultat de change	(0,1)	2,9
Dépréciation d'actifs financiers non courants	(0,9)	(0,6)
Autres produits (charges) financières	(0,2)	(0,5)
Autres charges et produits financiers	(1,2)	1,8
Total	(15,2)	(23,8)

La diminution des intérêts sur endettement obligataire résulte principalement de la réalisation de l'offre publique d'échange sur les OCEANE 2020 en date du 9 mars 2007.

NOTE 21 – IMPOTS SUR LE RESULTAT

21.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

Par destination :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Produit (charge) d'impôt exigible	(1,6)	0,6
Sociétés Françaises	-	(0,2)
Sociétés étrangères	(1,6)	0,8
Produit (charge) d'impôts différés	0,3	0,5
Sociétés Françaises	-	-
Sociétés étrangères	0,3	0,5
(Charge) / produit d'impôt	(1,3)	1,1
Taux effectif d'impôt	2,5%	-1,1%

21.2. ANALYSE DES IMPOTS DIFFERES

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au bilan en conformité avec les principes décrits en note 2.29.

La variation des impôts différés actifs et passifs nets durant les périodes présentées s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Impôts différés actifs nets au 1er avril	5,4	5,7
Produit (charge) d'impôt différé	0,3	0,5
Ecart de conversion	0,1	0,1
Constatés directement en capitaux propres	-	-
Activités non poursuivies	(0,3)	(0,9)
Variation de périmètre	-	-
Impôts différés actifs nets au 31 mars	5,5	5,4

L'analyse par nature des impôts différés nets se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Reports déficitaires	3,4	3,4
Différences temporaires	2,1	2,0
Impôts différés actifs nets au 31 mars	5,5	5,4

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus respectivement au 31 mars 2008 et au 31 mars 2007 s'élèvent respectivement à 356,1 et 435,3 millions d'euros.

Les impôts différés actifs non reconnus sur autres différences temporaires s'élèvent respectivement au 31 mars 2008 et 31 mars 2007 à 22,1 et 9,4 millions d'euros.

Aux 31 mars 2008 et 31 mars 2007, la provision pour dépréciation constatée porte essentiellement sur les déficits reportables du Groupe aux Etats-Unis (Atari, Inc.), en Angleterre (Atari UK) et en France.

Infogrames Entertainment SA a opté depuis le 1er juillet 1995, pour le régime de l'intégration fiscale au titre du groupe qu'elle constitue avec ses filiales françaises. L'option quinquennale a été reconduite au 31 mars 2005 ; au 31 mars 2008, le montant de l'économie d'impôt réalisée grâce à ce régime s'est élevé à 2,0 millions d'euros.

Aux 31 mars 2008 et 31 mars 2007, les pertes fiscales reportables du Groupe s'élèvent respectivement à 1 077,4 millions d'euros et 994,1 millions d'euros. Ces pertes ne peuvent être compensées avec l'impôt sur les bénéfices exigibles dans d'autres pays que celui où elles sont nées.

Les créances d'impôts nées des déficits reportables se ventilent par date d'expiration ainsi :

(en millions d'euros)	Total	à plus d' 1 an		
		à moins d' 1 an	mais à moins de 5 ans	à 5 ans et plus
France	155,8	-	-	155,8
US (*)	177,8	-	-	177,8
UK	16,1	-	-	16,1
Australie	3,1	-	-	3,1
Autres	6,7	-	-	6,7
	359,5	-	-	359,5

(*) En application des règles fiscales américaines, la majorité des déficits reportables US peut être soumise à de significatives limitations ; ces dernières sont en cours d'analyse.

21.3. PREUVE D'IMPOT

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 mars 2008. En France, les impôts différés sont calculés sur la base d'un taux d'imposition de 33,33% au 31 mars 2008 et au 31 mars 2007.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat net	(51,1)	(103,1)
Charges d'impôt	1,3	(1,1)
Intérêts minoritaires	(11,4)	(9,4)
Résultat des sociétés mis en équivalence	-	0,5
Résultat avant impôts	(61,2)	(113,1)
Produits (Charges) d'impôts théorique	20,4	37,7
Dépréciation des goodwill	-	(7,0)
Autres différences permanentes	(0,2)	(0,2)
Utilisation de créances d'impôt sur déficits antérieurs	-	1,0
Créances d'impôt reconnues sur déficits antérieurs	0,9	-
Créances d'impôt non reconnues sur la période et limitation des impôts différés	(22,6)	(33,6)
Ecart de taux d'imposition entre les différents pays	0,9	3,3
Effet de variations de taux	(0,1)	-
Utilisation de créances d'impôts et de pertes reportables non préalablement reconnues	0,7	-
Paievements en actions	(0,9)	-
Autres (Crédits d'impôts, impôts forfaitaires,...)	(0,4)	(0,1)
Produits (Charges) réels d'impôt	(1,3)	1,1

NOTE 22 – ACTIVITES NON POURSUIVIES

22.1. RESULTAT SUR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES

Conformément à la norme IFRS 5 dont les principes sont repris en note 1.2, le résultat net des activités non poursuivies comprend l'ensemble du résultat des studios de développement cédés. Le détail du compte de résultat des studios de développement reclassé dans la ligne «résultat net des activités non poursuivies» aux comptes de résultats consolidés d'Infogrames Entertainment SA est le suivant :

(en millions d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Produit des activités ordinaires	-	(0,3)
Coût des ventes	-	(1,9)
Marge brute	-	(2,2)
Frais de recherche et développement	(0,2)	(5,1)
Frais marketing et commerciaux	-	(0,1)
Frais généraux et administratifs	-	(0,4)
RESULTAT OPERATIONNEL-Activités non poursuivies	(0,2)	(7,8)
Impôt sur les résultats	(0,3)	(0,9)
Résultat de cession	-	(0,1)
RESULTAT DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(0,5)	(8,8)

22.2. INFORMATION SECTORIELLE SUR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES

Produits des activités ordinaires - Activités non poursuivies	31-mars-08	31-mars-07
Etats-Unis	-	1,5
Europe	-	(1,8)
Asie	-	-
Corporate	-	-
Total	-	(0,3)

Résultat opérationnel - Activités non poursuivies	31-mars-08	31-mars-07
Etats-Unis	(0,2)	(6,3)
Europe	-	(1,3)
Asie	-	(0,2)
Corporate	-	-
Elimination	-	-
Total	(0,2)	(7,8)

22.3. ACTIFS SUR LES ACTIVITE NON POURSUIVIES

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07
Immobilisations corporelles	-	-
Stock	-	-
Autres actifs courants	-	0,9
Trésorerie	-	-
Autres actifs non courants	-	-
Actifs sur les activités non poursuivies	-	0,9

22.4. TRESORERIE NETTE DEGAGEE PAR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES

(En millions d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Exploitation	-	(7,8)
Investissement	-	20,6
Trésorerie nette dégagée par les activités non poursuivies	-	12,8

NOTE 23 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan peuvent être synthétisés de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31-mars-08	31-mars-07	Notes
Garanties données aux fournisseurs (lettre de crédit)	24,0	16,6	1
Contrats de location simple non résiliables	23,5	41,1	2
Contrats de développement et contrats de licences	21,2	11,6	3
Mobilisation / cession de créances (Dailly, ...)	-	-	
Total des engagements donnés	68,7	69,3	
Engagements reçus			
Engagements par signature (Stand-by, LC, crédit doc.)	36,3	-	
Credit revolving Guggenheim		11,3	4
Autres lignes de crédit adossées à des créances commerciales	8,5	2,8	5
Total des engagements reçus	44,8	14,1	

(1) Dans le cours normal du financement de son activité, le groupe a accordé des garanties de paiement dans le cadre de lettres de crédit bancaires à ses principaux fournisseurs. Il s'agit principalement d'achats de produits auprès des fabricants de consoles et éditeurs tiers. L'augmentation de l'encours par rapport à l'exercice précédent est liée à la renégociation de la ligne de crédit Banc of America.

(2) Le groupe est engagé dans le cadre de contrats de location non résiliables. L'échéancier des loyers futurs minimum à payer relatif à des contrats de location non résiliables se présente comme suit :

	31-mars-08	31-mars-07
N+1	4,9	5,5
N+2	5,1	5,2
N+3	2,5	5,4
N+4	1,2	3,1
N+5	1,1	2,6
Au delà	8,7	19,3
Total des loyers futurs	23,5	41,1

La variation de cet engagement par rapport à l'exercice dernier s'explique principalement par la modification du contrat de location d'Atari, Inc. pour ses locaux situés à New York. L'espace loué a été divisé environ de moitié, ce qui a entraîné une réduction des loyers futurs.

(3) Le groupe est, dans le cadre normal de ses activités, amené à verser des redevances à des tiers dans le cadre de contrats de développement conclus pour certains produits ou de contrats de licences. Au 31 mars 2008, le groupe s'est engagé, sous réserve que tous les critères de production définis par ces contrats soient remplis, à verser 21,2 millions d'euros sur le prochain exercice. Cet engagement était de 11,6 millions d'euros au 31 mars 2007.

(4) Atari Inc bénéficiait au 31 mars 2007 d'un contrat de crédit revolving d'un montant de 15,0 millions de dollars.

(5) Le groupe bénéficie d'un financement par cessions de créances professionnelles à hauteur de 14,5 millions d'euros. Ce financement n'est utilisé qu'à hauteur de 6,0 millions d'euros au 31 mars 2008.

Les nantissements octroyés en garantie de dettes sont indiqués dans la note 13.

NOTE 24 – GESTION DES RISQUES DE MARCHE

24.1. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est assurée par la société Holding selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par la direction. Les opérations de change sont effectuées, en fonction des lois locales et des possibilités d'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent contracter directement avec des banques locales sous la surveillance de la société Holding et en accord avec les procédures et la politique du Groupe.

24.2. RISQUES LIES AU CHANGE

Le Groupe réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires dans la zone euro et ne présente pas de risques de change significatifs liés à son activité commerciale. En effet, chacune des principales zones de devises (€, US\$) est globalement équilibrée entre ses encaissements et ses décaissements. Pour cette raison, le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

S'agissant des risques de change liés au financement des filiales, ils sont centralisés au niveau de la maison mère et, le cas échéant, des couvertures spécifiques sont mises en place en fonction des stratégies de financement envisagées. Le Groupe n'a pas, au 31 mars 2008, mis en place une politique de couverture de change sur l'ensemble de ces montants, s'agissant de financements à long terme des activités américaines du Groupe.

Toutefois, les états financiers du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les états financiers consolidés du Groupe. En cas d'appréciation de l'euro par rapport à toute autre devise, la valeur en euros des actifs, passifs, produits et charges du Groupe initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation de l'euro. En conséquence, les variations de change de l'euro peuvent avoir un effet sur la valeur en euros des actifs, passifs produits et charges hors de la zone euro du Groupe, même si leur valeur est restée inchangée dans leur devise d'origine. Le risque de conversion le plus critique concerne le chiffre d'affaires, le résultat des filiales qui enregistrent leurs transactions en US\$ ainsi que les actifs incorporels et écarts d'acquisition du Groupe dans ces filiales.

Une variation défavorable de la parité euro/dollar n'aurait pas de conséquence significative sur la position nette globale en devise. A titre indicatif, une variation de 1% défavorable de l'US\$ par rapport à l'euro entraînerait, sur la base des comptes clos au 31 mars 2008, une variation de -0,5 million d'euros du chiffre d'affaires consolidé, de 0,5 million d'euros du résultat consolidé du Groupe et de 1,0 million d'euros des capitaux propres consolidés.

24.3. RISQUES DE TAUX

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. Au 31 mars 2008, la position emprunteuse à taux variable s'élève à 19,7 millions d'euros.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts, la charge complémentaire d'intérêts au 31 mars 2008 n'aurait pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés. Elle aurait représenté environ 0,7 million d'euros, soit environ 5% du coût de l'endettement net consolidé au 31 mars 2008.

24.4. RISQUES DE CREDIT

La répartition mondiale de la clientèle du Groupe et les procédures de gestion des risques commerciaux ont pour conséquence l'absence d'une concentration excessive du risque de crédit.

NOTE 25 – PASSIFS EVENTUELS

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le groupe estime que les obligations qui pourraient en résulter ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et ses résultats consolidés.

25.1. LITIGE ENTRE UN ANCIEN SALARIE ET LA SOCIETE

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers. La demande avoisine les 17,0 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant.

Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état, sans qu'il y ait eu d'avancée significative sur l'exercice 2007-2008. L'audience n'a pas été fixée et cette affaire ne devrait pas être jugée avant décembre 2008.

Le Groupe considère, qu'en l'état de la procédure et des éléments mis à la disposition de la société, le litige doit être traité comptablement comme un passif éventuel selon les critères définis par IAS 37. En conséquence, la Société considère qu'il n'y a pas lieu de constituer une provision sur ce litige.

25.2. LITIGES ATARI, INC.

STANLEY CONTRE IESA, ATARI, INC. ET LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATARI, INC.

Le 18 avril 2008, Monsieur Christian M. Stanley (« le Demandeur » ou « le Requérant »), actionnaire d'Atari, Inc., (« Atari »), a engagé une action collective (Verified Class Action Complaint) devant la Delaware Court of Chancery à l'encontre d'Atari, certains de ses dirigeants actuels et passés et la Société. Le Demandeur considère qu'en acceptant que la Société acquière la portion du capital d'Atari qu'elle ne détenait pas à un prix largement sous-évalué, les dirigeants d'Atari ont manqué à leur devoir fiduciaire vis-à-vis des actionnaires minoritaires. Une plainte corrective (« Amended Complaint ») a été déposée le 20 mai 2008, modifiant les allégations de la plainte initiale afin de contester certaines conditions de l'accord de fusion définitif. Le même jour, le Demandeur a requis une procédure accélérée et la suspension de l'opération de fusion. Le Demandeur explique que le prix offert de 1,68 dollar américain par action n'apporte pas de plus-value aux actionnaires au regard de la valeur de l'action à la clôture du marché le 5 mars 2008, dernier jour de bourse avant l'annonce de la proposition de fusion. Le Requérant ajoute que du fait de la part significative (51,6%) détenue par la Société dans le capital d'Atari, les actionnaires minoritaires n'ont pas eu la possibilité de se prononcer sur le projet de fusion, et conteste certaines de ses modalités.

Le Requérant affirme que les dirigeants mentionnés ont servi leurs propres intérêts aux dépens de ceux des actionnaires minoritaires. Il réclame à la Cour, soit d'interdire la fusion, soit de l'annuler dans l'hypothèse où elle serait réalisée. Par ailleurs, le Demandeur cherche à obtenir des dommages et intérêts au titre de la prétendue violation par les dirigeants de leur devoir fiduciaire. Les parties sont convenues d'accélérer la procédure en vue de l'audience de référé (preliminary injunction) qui aura lieu à la mi-août à la demande du Requérant.

Le Groupe considère que ladite procédure est sans fondement.

BOUCHAT CONTRE CHAMPION PRODUCTS, ET AL (ACCOLADE)

Cette poursuite concernant Accolade, Inc. (devenue Atari, Inc.) a été engagée en 1999 devant la District Court du Maryland. A l'origine, le demandeur a poursuivi la National Football League (NFL) en justice, arguant de la violation des droits d'auteur attachés à un logo utilisé par les Baltimores Ravens et dont le requérant revendiquait la création. Le demandeur a également poursuivi en justice près de

500 autres défendeurs sur le même motif, tous détenteurs d'une licence de la NFL. Cette dernière a engagé White & Case pour représenter l'ensemble des défendeurs. En 2002, le demandeur a constitué une plainte corrective (amended complaint). En 2003, la Cour a rejeté la demande du requérant consistant en le versement à son profit de dommages et intérêts par les défendeurs, Accolade incluse. Le demandeur a interjeté appel de cette décision. A ce jour, le Cabinet White & Case continue à représenter Accolade et la NFL poursuit la prise en charge des frais de défense.

ERNST & YOUNG, INC CONTRE ATARI, INC

Le 21 juillet 2006, Atari, Inc. a reçu une plainte constituée par Ernst & Young, administrateur judiciaire d'HIP Interactive, Inc. L'action a été engagée devant la Cour Suprême de l'Etat de New York, dans le Conté de New York. HIP est une société canadienne qui a fait faillite et avec laquelle Atari, Inc. avait signé un contrat de distribution aux termes duquel cette dernière s'engageait à distribuer pour le compte d'HIP divers logiciels aux Etats-Unis. HIP invoque la rupture de ce contrat du fait du non-paiement par Atari, Inc. de produits à hauteur de 0,7 millions de dollars américains. A son tour, Atari, Inc. a décidé de constituer une demande reconventionnelle (counterclaims) contre HIP, HIP étant redevable vis-à-vis d'elle de sommes d'argent au titre de la distribution de produits au Canada, par l'intermédiaire de la société Hyperactive. En août 2006, Atari, Inc. a déposé ses conclusions (answer and counterclaim) et entamé une procédure d'information (discovery) à l'encontre d'Ernst & Young. Des négociations sont en cours depuis septembre 2006.

RESEARCH IN MOTION LIMITED CONTRE ATARI INC ET ATARI INTERACTIVE INC

Le 26 octobre 2006, Research in Motion Limited (RIM) a constitué une plainte contre Atari, Inc. et Atari Interactive, Inc. (ci-après réunies sous le nom d' « Atari ») devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. RIM a demandé à ce qu'il soit établi, (i) que le jeu BrickBreaker, les droits d'auteur y afférents, le droit de distribuer, de vendre et de communiquer des copies du jeu au Canada et aux Etats-Unis, ne constituaient pas une atteinte aux droits d'auteur détenus par Atari sur Breakout et Super Breakout (ci-après réunies sous le titre « Breakout ») au Canada ou aux Etats-Unis, (ii) que les représentations audios-visuelles de Breakout n'étaient pas protégées par la loi canadienne, et (iii) qu'Atari ne détenait aucun droit (notamment en termes de propriété intellectuelle) sur Breakout, au sens de la loi américaine ou canadienne. Par ailleurs, RIM a notamment réclamé le remboursement des frais de procédure. Le 19 janvier 2007, RIM a formulé de nouvelles requêtes dans le cadre de la procédure et demandé à ce qu'il soit établi, (i) que son jeu Meteor Crusher ne portait pas atteinte aux droits d'auteur détenus par Atari sur Asteroids au Canada, (ii) que les représentations audio-visuelles d'Asteroids n'étaient pas protégées par la loi canadienne, et (iii) qu'Atari ne détenait aucun droit (notamment en termes de propriété intellectuelle) sur Asteroids, au sens de la loi canadienne. En décembre 2006, Atari a demandé à la Cour de débouter RIM de sa demande au motif que la loi canadienne ne pouvait offrir aucune solution au litige. Cette requête a été rejetée par les magistrats en août 2007. A présent chaque partie est tenue de fournir une déclaration sous serment spécifiant les pièces liées au litige qu'elle détient ou est en mesure de procurer à la Cour. A la suite de cet échange de documents, le calendrier de la procédure d'information sera déterminé.

LICENCE FUNIMATION

Atari Inc possède deux accords de licences avec la société Funimation Productions, Ltd. (« Funimation ») par lesquels elle distribue les jeux Dragonball Z sur les territoires Nord-américain, canadien, australien, d'Afrique du sud et de Nouvelle-Zélande. Le 18 octobre 2007, Atari Inc a reçu de la part de Funimation une notification mettant fin à ces deux contrats de licence basée sur le non-respect de clauses contractuelles. La filiale a refusé la validité de cette notification et a continué à distribuer les jeux Dragonball Z. Atari Inc et Funimation ont résolu ce litige pour un montant de \$3,3 millions de dollars US qui comprend une charge de redevances de \$1,7 million de dollars US et USD \$1,6 million de dollars US de coûts publicitaires. Ceci a conduit la filiale Atari Inc à enregistrer une charge complémentaire de \$2,8 millions de dollars US dans ses comptes au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2007/08. L'accord s'est conclu par le versement de \$2,5 millions de dollars US en numéraire et par la réduction d'une avance sur redevances de \$0,8 million de dollars US.

NOTE 26 – PARTIES LIEES

26.1 RELATION AVEC BLUEBAY RECOVERY FUND ET SES AFFILIES

En tant qu'actionnaire principal, BlueBay est représenté par 3 administrateurs au sein du conseil d'administration d'Infogrames Entertainment.

Sur la période close le 31 mars 2008, BlueBay et des fonds affiliés ont réalisé les opérations suivantes :

- Exercice de 50 millions de BSA le 23 juillet 2007;
- Contre-garantie de l'encours complémentaire de 22,5 millions d'euros octroyé le 20 juin 2007 par la banque BOA ;
- Obtention le 25 Octobre 2007 d'une ligne de crédit pour la filiale Atari, Inc de 10,0 millions de dollars, portée à 14,0 millions de dollars le 14 décembre 2007 et intégralement utilisée au 31 mars 2008 ; une charge de 0,6 millions d'euros d'intérêts et frais financiers relative à ce financement a été constatée dans le compte de résultat consolidé;
- Engagement de souscription lors de l'émission des ORANES lancée le 19 décembre 2007. IESA s'est par ailleurs engagée à rembourser les frais d'honoraires juridiques et financiers de BlueBay dans la limite de 400 milliers d'euros (hors taxes) dans le cadre de cette opération.

26.2 ACCORD DE LICENCE AVEC GLU MOBILE

Dans le cadre de l'exploitation de ses propriétés intellectuelles, la société Atari Inc a concédé l'exploitation de certaines licences à la société Glu Mobile, dans laquelle un administrateur du conseil d'administration d'Atari Inc, Denis Guyennot, a exercé une fonction de directeur des zones Europe, Moyen Orient et Afrique. Ainsi, la société Glu Mobile était traitée comme une partie liée. Du fait de la révocation de Denis Guyennot du conseil d'administration d'Atari Inc le 5 octobre 2007, la société Glu Mobile n'est plus une partie liée. Sur les périodes closes le 30 septembre 2007 et 31 mars 2007, les revenus de licences se sont élevés respectivement à 3,1 millions de dollars et 2,3 millions de dollars.

26.3 CHARGES ENREGISTREES AU TITRE DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Au titre des exercices clos le 31 mars 2008 et 2007, les rémunérations et avantages attribués aux membres exécutifs et/ou administrateurs du Groupe se décomposent comme suit :

(En millions d'Euros)	31-mars-08	31-mars-07
Avantages à court terme		
Rémunération fixe	1,6	1,4
Rémunération variable	1,0	0,4
Primes exceptionnelles	1,0	-
Indemnités de rupture	2,6	2,5
Jetons de présence	0,2	0,1
Autres avantages		
Avantages accordés au personnel	-	0,2
Rémunérations payées en actions (hors contribution patronale)	2,6	(0,5)
Total	9,0	4,1

Deux mandataires sociaux bénéficient d'un bonus « incentive » ; ceci est décrit à la note 19.6.

Certains mandataires sociaux bénéficient en cas de rupture de leur contrat de travail et/ou de leur mandat social, sauf licenciement pour faute grave ou lourde ou démission, d'une indemnité brute de départ dont le montant global est estimé à 2,0 millions d'euros.

NOTE 27 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

27.1 ACCORDS ENTRE INFOGRAMES ENTERTAINMENT ET ATARI INC

Le 30 avril 2008 Infogrames Entertainment et Atari, Inc. ont conclu un accord de rachat des minoritaires d'Atari, Inc. par la société. Au terme de cet accord toute action en circulation, non détenue par la société et ses filiales donnera droit à recevoir US\$1,68 en numéraire, ce qui correspondant à un paiement d'environ US\$11 millions. Infogrames Entertainment est actuellement l'actionnaire majoritaire d'Atari avec une participation d'environ 51,4%. A l'issue de l'opération, Atari sera une filiale détenue indirectement à 100% par la société.

Par ailleurs un accord de financement entre Infogrames Entertainment et Atari, Inc. a été conclu le 30 avril 2008. Selon cet accord, la société s'engage à prêter jusqu'à 20 millions de dollars à Atari, Inc. à un taux annuel de LIBOR + 7 %. Cette facilité de financement arrivera à son terme avec la réalisation du rachat des minoritaires ou suite à un accord entérinant la non-réalisation de ce rachat.

27.2 REORGANISATION DU GROUPE

Le Groupe a mis en œuvre en 2007 un projet ambitieux visant à simplifier son organisation mondiale, sa forme juridique et sa structure de coûts. Le premier volet du plan a été réalisé aux Etats-Unis, avec la restructuration financière d'Atari Inc. et l'accord finalisant le rapprochement complet avec Infogrames en avril 2008, qui permettra au Groupe de se doter d'une plateforme de croissance future aux Etats-Unis. En mars 2008, Jim Wilson a été nommé Chief Executive Officer d'Atari Inc. En juin 2008 la Direction Générale a annoncé la mise en œuvre du plan de restructuration « Atari Transformation » dans l'ensemble du Groupe. L'incidence financière de ce plan sera prise en compte dans les comptes clos le 30 septembre 2008.

NOTE 28 – SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	Date de clôture d'exercice social	Pays	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
			31/03/2008	31/03/2007	31/03/2008	31/03/2007
<i>Sociétés consolidées par intégration globale</i>						
A+ Multimedia Ltda	31-mars	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Asia Holding Pty Ltd	31-mars	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Asia Pacific Pty Ltd	31-mars	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Australia Pty Ltd	31-mars	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Benelux BV	31-mars	Pays Bas	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Deutschland GmbH	31-mars	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari do Brasil Ltda	31-mars	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Entertainment GmbH	31-mars	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Europe SAS	31-mars	France	100,00	99,99	100,00	99,99
Atari France SAS	31-mars	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Hellas EPE	31-mars	Grèce	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Inc.	31-mars	Etats Unis	51,39	51,39	51,39	51,39
Atari Interactive Australia Pty Ltd	31-mars	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Interactive Inc	31-mars	Etats-unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Israël Ltd	31-mars	Israël	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Italia SPA	31-mars	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Japan KK	31-mars	Japon	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Korea Ltd	31-mars	Corée	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Melbourne House Pty	31-mars	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Nordic AB	31-mars	Suède	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Singapour Pte Ltd	31-mars	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Studio Asia Pty Ltd	31-mars	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Taiwan Ltd	31-mars	Taiwan	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari UK	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
California US Holdings Inc.	31-mars	Etats Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Curved Logic Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Dynamic System GmbH	31-déc	Autriche	100,00	100,00	100,00	100,00
Eden Games SAS	31-mars	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Game Nation Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Game Nation Inc	31-mars	Etats Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Gamecity GmbH	31-mars	Suisse	90,00	90,00	90,00	90,00
Gremlin Group Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Gremlin Holding Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Hartland Trefoil Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Humongous Inc	31-mars	Etats Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
IDRS SA	31-mars	France	100,00	100,00	100,00	100,00
I-Music SARL	31-mars	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Castlefield Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Entertainment SA	31-mars	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Entertainment Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames España Unipersonal	31-mars	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive Direct Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive GmbH	31-mars	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Learning Interactive Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Learning Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Studios Ltd.	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Maritquest Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Microprose Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Microprose Software Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Europe Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Holding Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean International Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Media Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Software Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Game Nation.net Inc	31-mars	Etats Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Reflection Ltd	31-mars	Royaume Uni	51,39	51,39	51,39	51,39
Stewart Holdings Ltd	31-mars	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
<i>Société mise en équivalence</i>						
Game One	31-déc	France	38,63	38,63	38,63	38,63

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 mars 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société INFOGRAMES ENTERTAINMENT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Continuité de l'exploitation

La note 2.1 aux états financiers décrit la situation financière du groupe et son évolution récente ainsi que les modalités d'arrêté des comptes consolidés au regard du principe de continuité de l'exploitation.

Dans le cadre de nos travaux sur la présentation d'ensemble des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons apprécié le caractère pertinent de l'information donnée dans cette note sur la situation financière du groupe et son évolution récente ainsi que sur les modalités d'arrêté des comptes consolidés au regard du principe de continuité de l'exploitation.

- Evaluation des goodwill et des immobilisations incorporelles

La société procède à des tests de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée selon les modalités décrites dans la note 2.12 aux états financiers. Les paramètres utilisés pour ces tests ainsi que leurs résultats sont exposés dans la note 3.3 aux états financiers.

Nous avons examiné ces modalités ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et paramètres utilisés et nous avons vérifié que les notes 2.12 et 3.3 aux états financiers donnaient une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 31 juillet 2008
Les Commissaires aux Comptes

PIN Associés

Deloitte & Associés

Jean-François PIN

Alain DESCOINS

INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE MERE

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

1. BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/03/2008	31/03/2007
Actif			
Immobilisations incorporelles	3	260	204
Immobilisations corporelles	3	579	730
Immobilisations financières	4	280 783	242 773
Actif immobilisé		281 622	243 707
Créances clients et comptes rattachés	5	542	2 179
Autres créances	6	2 923	2 036
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	7	61 300	18 889
Actif circulant		64 765	23 104
Comptes de régularisation	8	50 420	23 989
Total de l'actif		396 807	290 800
Passif			
Capital		12 845	12 326
Primes d'émission, fusion, apports		1 057 641	1 050 747
Réserve légale		946	946
Autres réserves		(23 369)	(23 369)
Report à nouveau		(837 655)	(748 817)
Résultat de l'exercice		(51 169)	(88 838)
Capitaux propres	9	159 239	202 995
Autres fonds propres	10	150 000	-
Provisions pour risques et charges	11	51 393	33 765
Emprunts obligataires	12	5 903	5 903
Autres dettes financières	13	19 698	36 132
Dettes d'exploitation	14	8 091	11 521
Comptes de régularisation	8	2 483	484
Total du passif		396 807	290 800

2. COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/03/2008	31/03/2007
Chiffre d'affaires		8 856	12 115
Autres produits		14 691	1 919
Produits d'exploitation	15	23 547	14 034
Autres achats et charges externes	16	(20 268)	(14 712)
Impôts et taxes		(282)	(234)
Charges de personnel	17	(8 928)	(3 358)
Dotation aux amortissements et provisions	18	(579)	(311)
Charges d'exploitation		(30 057)	(18 615)
Résultat d'exploitation		(6 510)	(4 581)
Produits financiers		12 442	13 577
Charges financières		(65 727)	(93 113)
Résultat financier	19	(53 285)	(79 536)
Résultat courant avant impôt		(59 795)	(84 117)
Produits exceptionnels		19 064	175 668
Charges exceptionnelles		(12 289)	(181 881)
Résultat exceptionnel	20	6 775	(6 213)
Impôt sur les bénéfices	21	1 872	1 505
Participation des salariés aux bénéfices		(21)	(13)
Résultat de l'exercice		(51 169)	(88 838)

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Opérations d'exploitation		
Résultat net	(51,2)	(88,8)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes de (reprises)	58,4	72,7
Moins-value résultant de l'offre publique d'échange	-	3,4
Abandon de compte courant IDRS	-	11,4
(Plus) / Moins value sur cessions d'actifs	0,2	-
Autres (produits) ou charges sans incidence sur la trésorerie	-	(4,4)
Capacité d'autofinancement	7,4	(5,7)
Variation du besoin en fond de roulement	(4,4)	(2,2)
Flux net de trésorerie d'exploitation	3,0	(7,9)
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(3,6)	(0,2)
Acquisitions de titres de participations	-	-
Cessions de titres de participations	-	-
Cessions d'immobilisations incorporelles	3,2	-
Autres variations d'immobilisations financières	(0,9)	0,1
Flux net de trésorerie d'investissement	(1,3)	(0,1)
Opérations de financement		
Augmentation de capital, nette de frais	-	70,7
Exercice de BSA	7,8	3,7
Emission d'Oranes nette des frais	144,0	-
Variation nette des découverts bancaires	-	(0,4)
Remboursement des obligations 2006/2008	-	(33,7)
Variation nette des comptes courants, prêts, emprunts intra-groupe	(111,1)	(13,5)
Flux net de trésorerie de financement	40,7	26,8
Flux net de trésorerie débitrice de l'exercice	42,4	18,8
Disponibilités et valeurs mobilières de placement à l'ouverture de l'exercice	18,9	0,1
Disponibilités et valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice	61,3	18,9
Informations complémentaires		
Cession des titres des sous-groupes anglais, allemand et australien à Atari Europe rémunérée partiellement par transfert de dettes financières et par augmentation de capital	-	40,4
Offre publique d'échange 2020	-	126,0
Extinction de la dette Océanes 2020	-	(122,6)

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2008 de la société Infogrames Entertainment (ci-après la « Société ») dont le total du bilan se monte à 396,8 millions d'euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 51,2 millions d'euros.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2008 et au 31 mars 2007 ont une durée de 12 mois.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1. Modification de la Direction Générale et du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à la refonte de son équipe de direction, avec la nomination de David Gardner, personnalité de l'industrie des jeux vidéo, au poste de Directeur Général Exécutif. Il est épaulé par Phil Harrison, Directeur Général Délégué, Fabrice Hamaide, Directeur Financier, et Mathias Hautefort, Directeur Général Adjoint en charge de la distribution mondiale.

Par ailleurs, la composition du conseil d'administration a été modifiée à plusieurs reprises au cours de l'exercice. Au 31 mars 2008, le conseil d'administration est désormais composé de :

- Michel Combes, Président non exécutif
- Dominique D'Hinnin, Vice-Président non exécutif
- David Gardner, Administrateur - Directeur Général exécutif
- Phil Harisson, Administrateur - Directeur Général Délégué
- Didier Lamouche, Administrateur indépendant
- Gina Germano, Administrateur
- BlueBay Asset Management, représenté par Mr. Jeffrey Lapin
- BlueBay High Yield Investments (Luxembourg), représenté par Mr. Eli Muraidekh
- Benoit Regnault de Maulmin, Censeur (jusqu'au 24 avril 2008)

1.2. Restructuration financière

Dans le cadre de la mise en place des financements de son plan de relance, la Société a conclu le 20 juin 2007 un accord avec ses principaux partenaires financiers. Par plusieurs avenants à l'accord bancaire existant avec Banc Of America, les lignes bancaires disponibles ont été augmentées d'un montant total de 33,5 millions d'euros, portant le plafond à 68,5 millions d'euros. Ces lignes complémentaires, portées par Atari Europe, sont à échéance au 28 février 2009.

Le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est représenté par 1 500 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursable en 8,91 actions nouvelles ou existantes. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année, à compter de 2009. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 150,0 millions d'euros et 144,1 millions d'euros.

Conjointement à l'émission des ORANes, le plafond de la ligne de crédit envers Banc Of America (« BOA ») a été ramené à €54,7 millions d'euros. Par ailleurs, le produit d'émission des ORANes a permis au Groupe de rembourser en totalité la dette en numéraire de la ligne BOA. Ainsi, cette ligne est utilisée uniquement en stand-by à hauteur de 22,5 millions d'euros au 31 mars 2008 ; l'enveloppe disponible s'élève donc à cette date à 32,2 millions d'euros.

1.3. Cession de la licence HASBRO

Conformément à la stratégie de relance du pôle édition annoncée par le Groupe le 21 juin 2007 et à la volonté de concentrer les investissements du groupe sur des franchises majeures à fort potentiel, la Société a annoncé le 18 juillet 2007 la signature d'un accord avec Hasbro portant sur :

- l'extension jusqu'en 2017 des droits d'exploitation de la propriété intellectuelle de l'univers Donjons & Dragons, en exclusivité sur tous les formats interactifs, y compris on line et wireless. Cet accord porte sur tous les produits existants et à venir tirés de cet univers, parmi lesquels figurent NeverWinter Nights, baldur's Gate...
- le rachat par Hasbro pour 19,3 millions de dollars US des droits online et wireless de 9 licences (Monopoly, Scrabble, Risk, Game of Life, Clue, Yahtzee, Battleship, Boggle, Simon). L'incidence de cette cession sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008 est négligeable.

Cette transaction a conduit à l'enregistrement d'un gain de cession de 10,9 millions d'euros.

1.4. Regroupement d'actions

Le 4 mars 2008, une opération de regroupement d'actions est intervenue. La parité de regroupement était de 100 actions anciennes de 0,01 euro de nominal pour 1 action nouvelle de 1 euro de nominal. L'ensemble des informations chiffrées incluses dans ces états financiers ont été retraités comme si cette opération de regroupement d'actions avait toujours eu lieu.

Ce regroupement d'actions permet à la Société de disposer d'un cours de bourse conforme aux standards de marché.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes retenus pour l'arrêté des comptes

Les comptes de la société Infogrames Entertainment sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au plan comptable général 99-03 du 29 avril 1999 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Appréciation du principe de continuité de l'exploitation

Au cours des exercices précédents, le Groupe a réalisé des pertes importantes. En outre, il a dû faire face à des échéances de remboursement de dettes bancaires et obligataires que ses cash-flows opérationnels ne lui permettaient pas d'assumer. Le Groupe a ainsi mis en œuvre au cours de ces périodes une série d'opérations destinées à restructurer sa situation financière et, tout particulièrement, à diminuer son endettement financier. Ces opérations ont consisté en des cessions d'actifs, la mise en place de nouvelles lignes bancaires, la réalisation d'une augmentation de capital de 74,0 millions d'euros et d'une offre publique d'échange portant sur les Océanes 2003/2009 devenues 2003/2020 générant une augmentation de capital de 126,0 millions d'euros. Au 31 mars 2007 et à l'issue de ces opérations, l'endettement net du Groupe a été ramené à 40,5 millions d'euros et les capitaux propres consolidés s'établissaient 85,2 millions d'euros.

Afin de lui permettre de financer ses opérations et ses investissements, le Groupe a notamment réalisé, au cours de l'exercice écoulé, les opérations suivantes :

- Emission des Oranes souscrite majoritairement par son principal actionnaire ; le produit d'émission net de frais de 144,1 millions d'euros a permis de rembourser en totalité, par anticipation, les prêts tirés en numéraire octroyés par Banc Of America. Au 31 mars 2008, la ligne de crédit envers Banc Of America s'élève à 54,7 millions d'euros et est utilisée en stand-by à hauteur de 22,5 millions d'euros ;
- Exercice par son principal actionnaire de 50 millions de ses bons de souscription d'actions pour un montant de 7,5 millions d'euros,
- Obtention d'une ligne de crédit de 8,5 millions d'euros (14 millions de dollars US) accordé à Atari Inc par le principal actionnaire du Groupe,
- Cession des droits online et wireless de licences à Hasbro pour un montant de 14,1 millions d'euros,
- Mise en place d'une ligne d'affacturage en France.

Grace à ces opérations et malgré une perte de 62,5 millions d'euros sur l'exercice, les capitaux propres consolidés et la trésorerie nette positive s'établissent au 31 mars 2008 respectivement à 159,9 et 48,7 millions d'euros (trésorerie et équivalents de trésorerie de 83,4 millions d'euros diminués des dettes financières de 34,7 millions d'euros).

La Direction Générale du Groupe considère que les moyens financiers existants au 31 mars 2008, à savoir notamment la ligne de crédit de Banc Of America, les lignes de financement court terme par affacturage et les lignes de crédit garantie par des créances clients, sont suffisants pour couvrir les besoins de l'exploitation et d'investissement prévisionnels pour l'exercice 2008-09. A noter que certaines de ces lignes sont soumises au respect de ratios financiers dont la définition reste à finaliser ; sur la base des éléments connus à ce jour, la Direction Générale ne prévoit pas d'indisponibilité de ces lignes avant leur échéance, ni de demande de remboursement anticipé. Par ailleurs, dans le cadre de la relance de son activité, le Groupe poursuit ses recherches pour renforcer ses ressources de financement. A ce titre, la Direction Générale est en cours de négociation avec ses partenaires financiers et d'autres établissements financiers pour :

- renouveler et/ou augmenter les lignes existantes
- mettre en place de nouvelles lignes.

Sur la base des éléments ci-dessus, le Groupe a préparé ses comptes consolidés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

2.2. Principes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- | | |
|---------------------------------|------------|
| ▪ - Logiciels | 1 à 3 ans |
| ▪ - Matériel et outillage | 1 à 4 ans |
| ▪ - Agencements et aménagements | 10 ans |
| ▪ - Mobilier | 2 à 10 ans |

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

• Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués.

Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

• Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

• Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice).

Ce poste est constitué de valeurs mobilières de placement (de type sicav monétaires) ayant un risque de variation de valeur très faible, de dépôts et placements sans risque à très court terme facilement mobilisables ou cessibles, de maturité inférieure à trois mois.

• Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

• Frais et prime d'émission et de remboursement d'emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur d'émission. Les frais, primes d'émission et de remboursement sont portés dans le poste de l'actif « Comptes de régularisation » et amortis en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, sauf si le risque de remboursement fait l'objet d'une couverture.

• Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constituée, le cas échéant, une prime d'émission.

• Attributions d'actions gratuites à émettre

Infogrames Entertainment comptabilise les actions gratuites définitivement acquises par les attributaires lors de leur émission, en contrepartie d'un prélèvement sur les réserves disponibles à concurrence du montant nominal des actions émises.

• Intégration fiscale

Infogrames Entertainment et certaines de ses filiales françaises ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Infogrames Entertainment et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Infogrames Entertainment supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ces filiales qu'elle a déjà déduits.

• Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement à vue.

L'ensemble des flux de trésorerie relatifs aux comptes courants, prêts et emprunts intra-groupe sont présentés en net dans les flux de financement sur la ligne « variation nette des comptes courants intra-groupe ».

• Recours aux estimations

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la Société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31/03/2007	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Autres mouvements	31/03/2008
Logiciel	-	142		204	346
Immobilisation en cours	204	3 409	3 409	(204)	-
Total valeur brute	204	3 551	3 409	-	346
Total amortissements et provisions	-	(86)	-	-	(86)
Total valeur nette	204				260

Les immobilisations corporelles ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31/03/2007	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Autres mouvements	31/03/2008
Installations techniques	74	-	-	-	74
Installations générales	1 573	-	-	-	1 573
Matériel de bureau et informatique	198	-	-	-	198
Total valeur brute	1 845	-	-	-	1 845
Total amortissements et provisions	(1 115)	(151)	-	-	(1 266)
Total valeur nette	730				579

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.1. EVOLUTION DU POSTE

(en milliers d'euros)	31/03/2007	Augmentations	Diminutions	Impact de change	31/03/2008
Titres de participation	725 395	-	-	-	725 395
Créances rattachées / particip.	116 924	97 541	108	(20 751)	193 606
Intérêts courus s/ créances	2 525	3 258	2 210	(81)	3 492
Prêts et autres immobilisations	1 657	1 022	90	-	2 589
Total valeur brute	846 501	101 821	2 408	(20 832)	925 082
Total provisions	(603 728)	(42 929)	2 358	-	(644 299)
Total valeur nette	242 773				280 783

Au niveau des créances rattachées à des participations, les opérations spécifiques de l'exercice comprennent principalement une augmentation de la créance vis-à-vis d'Atari Interactive Inc pour un montant de 37,4 millions d'euros et une augmentation de la créance d'Atari Europe pour un montant de 60 millions d'euros.

Au 31 mars 2008, la valeur brute des créances rattachées à des participations comprend principalement les comptes courants avec Atari Interactive Inc. (194,2 millions d'USD / 122,8 millions d'euros), Atari Europe SAS (60 millions d'euros), Game Nation Ltd (3 millions de £ / 3,8 millions d'euros), Atari Studio Asia Pty Ltd (5,4 millions d'AUD / 3,1 millions d'euros) et Atari Japan KK (304,4 millions de JPY / 1,9 millions d'euros).

Les créances rattachées à des participations ont une échéance à plus d'un an.

Au 31 mars 2008, la Société détient 2 470 actions propres. La société avait un prêt envers une banque qui portait sur 250 000 actions (avant regroupement) au 31 mars 2007.

4.2. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/03/2007	Dotations	Reprises	31/03/2008
Titres de participation	528,585	32,231	(1,586)	559,230
Créances rattachées à des participations	73,944	9,771	(772)	82,943
Prêts	1,199	927	-	2,126
Total	603,728	42,929	(2,358)	644,299

Les mouvements sur les « Provisions sur titres de participation » s'expliquent principalement :

- au niveau des augmentations, par :
 - la dotation sur les titres de la société California US Holding, Inc. à hauteur de 18,7 millions d'euros
 - la dotation sur les titres de la société Atari Europe pour un montant de 13,3 millions d'euros
- au niveau des diminutions, par la reprise de provision sur les titres de la société Infogrames Interactive Ltd pour un montant de 1,6 millions d'euros

Les mouvements sur les « Provisions sur les créances rattachées à des participations » s'expliquent essentiellement au niveau des augmentations par la dotation sur les créances rattachées aux titres de la société Atari Interactive, Inc. à hauteur de 9,6 millions d'euros.

La valeur d'utilité des titres de participation a été déterminée selon une méthode multicritères, en fonction des caractéristiques opérationnelles des sociétés concernées :

Un examen plus détaillé a été réalisé pour les trois lignes de participation suivantes, dont le poids est prépondérant dans le poste des titres participations.

- California US Holdings, Inc. société holding par l'intermédiaire de laquelle la société détient 51,4% du capital d'ATARI Inc. et dont la valeur comptable nette est de 19,4 millions d'euros ; cette participation a été évaluée par transparence sur la base principalement d'une valorisation des sociétés Atari Inc, Humongous Inc et Games .com. Une provision complémentaire de 18,7 millions d'euros a été enregistrée sur l'exercice.
- Atari Interactive, Inc. : parmi les actifs de cette société figurent notamment l'ensemble des droits sur la marque Atari, la licence Hasbro et les contrats de développement de nouveaux jeux avec des studios externes au Groupe. La mise à jour des critères retenus pour la valorisation a conduit la Société à constater une provision complémentaire sur les créances rattachées de 9,6 millions d'euros.
- Atari Europe : cette société a un rôle d'animation et de coordination du réseau de distribution européen et asiatique des produits Atari ; dans ce cadre, elle détient le capital des principales filiales de distribution européennes et asiatiques du Groupe. La mise à jour des critères retenus pour la valorisation a conduit la Société à constater une provision complémentaire sur les titres de 13,3 millions d'euros.

5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(en milliers d'euros)	31/03/2008			31/03/2007
	Brut	Dépréciation	Net	Net
<i>Créances clients et comptes rattachés :</i>				
- hors groupe	6	-	6	26
- groupe	226	-	226	1 261
- factures à établir	310	-	310	892
Total	542	-	542	2 179

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

6. AUTRES CREANCES

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Etat, impôts sur les bénéfices	908	75
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2,011	1,249
Créances d'impôt envers le Groupe liées à l'intégration fiscale	-	610
Autres créances	4	102
Total	2,923	2,036

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

7. DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Valeurs Mobilières de Placement	61,143	-
Disponibilités	157	18,889
Total	61,300	18,889

La juste valeur des valeurs mobilières de placement au 31 mars 2008 est proche de leur valeur nette comptable.

8. COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Charges constatées d'avance	762	642
Prime de remboursement des obligations	16	18
Frais d'émission d'emprunt	5,807	-
Ecart de conversion actif sur immobilisations financières	43,820	23,329
Ecart de conversion actif sur créances et dettes	15	-
Total Compte de Régularisation Actif	50,420	23,989
Ecart de conversion passif sur créances et dettes	2,483	196
Produits constatés d'avance	-	288
Total Compte de Régularisation Passif	2,483	484

Les charges constatées d'avance ont pour nature des charges d'exploitation (assurance, loyer, abonnement).

L'augmentation de l'écart de conversion actif de 43,8 millions d'euros est due principalement à l'appréciation de la parité euro/dollar.

Les frais d'émission d'emprunt concernent les Oranes (voir Note 1.4.2).

9. CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euro)	Nombre d'actions	Capital	Primes (3)	Réserve légale	Autres réserves (hors résultat)	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 mars 2007 publiés	1 232 599 421	12 326	1 050 747	946	- 772 186	- 88 838	202 995
Regroupement d'actions (1)	- 1 220 273 426						
Capitaux propres au 31 mars 2007	12 325 995	12 326	1 050 747	946	- 772 186	- 88 838	202 995
Exercices de BSA (2)	518 865	519	7 263				7 782
Affectation du résultat 2007					- 88 838	88 838	0
Résultat au 31 mars 2008						- 51 169	- 51 169
Autres			- 369				- 369
Capitaux propres au 31 mars 2008	12 844 860	12 845	1 057 641	946	- 861 024	- 51 169	159 239

- (1) Le regroupement d'action a débuté le 4 mars 2008, il a pour base l'échange de 100 actions anciennes de 0,01 euro de nominal contre 1 action nouvelle de 1 euro de valeur nominale.
- (2) Au cours de l'exercice, 51 886 486 bons ont été exercés conduisant à la création d'un nombre équivalent d'actions nouvelles et générant un produit d'émission de 7,8 millions d'euros. Il reste 188 758 439 bons exerçables au 31 mars 2008 pouvant générer un produit d'émission complémentaire de 28,3 millions d'euros.
- (3) Dont 0,6 million d'euros indisponibles destinés à financer l'émission d'actions gratuites

9.1. Actions ordinaires

Le 4 mars 2008, conformément à la décision de l'assemblée générale Mixte des actionnaires en date du 15 novembre 2006, les actions de la Société Infogrames Entertainment ont été regroupées par échange de 100 actions anciennes Infogrames Entertainment d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune contre une nouvelle action d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Les actions non regroupées seront cotées sur le marché Euronext Paris, jusqu'au 4 septembre 2008. Les actionnaires ont un délai de deux ans pour réclamer les actions regroupées. À l'expiration de ce délai de deux ans, soit le 4 mars 2010, les actions regroupées non réclamées par les ayants droit seront vendues en Bourse et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès de CACEIS Corporate Trust.

Au 31 mars 2008, le montant du capital social d'Infogrames Entertainment est de 12 844 860 euros, divisé en 12 844 860 actions de 1 euro de valeur nominale chacune (1 232 599 421 actions ordinaires d'un montant nominal de 0,01 euro au 31 mars 2007).

Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Des droits de vote double sont attachés à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

9.2. Plan d'option de souscription d'actions Infogrames Entertainment

Le Conseil d'Administration est autorisé, jusqu'au 27 novembre 2010, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la Société aux dirigeants, aux administrateurs et à certains salariés du Groupe pour un total ne pouvant excéder le montant prévu à l'article L 225-182 du Code de Commerce ; le prix d'exercice de ces options ne pouvant être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire de la Société lors des 20 séances de bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options. Ces options sont généralement acquises annuellement par quart ou par cinquième par leurs bénéficiaires sous certaines conditions et peuvent être exercées pendant une période maximale de 8 ans. Ces options ne peuvent être attribuées aux dirigeants, administrateurs ou salariés du Groupe détenant déjà plus de 10 % des actions ordinaires de la Société.

Au 31 mars 2008, le nombre d'options de souscription attribuées s'élève à 274 239 886, donnant droit à 2 742 399 actions Infogrames Entertainment.

9.3. Plan d'épargne entreprise

L'Assemblée Générale du 27 septembre 2007 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital par émission d'actions nouvelles réservées aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise, et ce pour une durée de 26 mois.

Aucun nouveau Plan d'épargne entreprise n'a été mis en œuvre au cours de l'exercice.

9.4. Bons de souscription d'actions

Dans sa séance du 19 décembre 2006, le Conseil d'Administration de la Société a procédé à l'émission de 47 431 539 bons de souscription d'actions nouvelles aux actionnaires (« BSA actionnaires ») à raison d'un bon pour quatre actions détenues au 21 décembre 2006 donnant droit à leurs titulaires de souscrire contre paiement du prix d'exercice de 0,15 € une action Infogrames Entertainment à émettre.

L'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006 a décidé dans sa dix-septième résolution, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 74,0 millions d'euros hors frais de l'attribution gratuite de 217 900 000 bons de souscription d'actions nouvelles réservée aux anciens principaux créanciers obligataires (« BSA investisseurs »), à savoir Boussard & Gavaudant Asset Management LP d'une part (36 300 000 bons) et GLG Partners LP et The Bluebay Value Recovery Fund d'autre part (181 600 000 bons). Chaque bon permet de souscrire une action nouvelle au prix unitaire de 0,15 euro. L'attribution définitive s'est réalisée le 26 janvier 2007.

Les bons exercés s'élèvent à 24 686 617 au 31 mars 2007 et à 51 886 483 au 31 mars 2008.

Au 31 mars 2008, il reste 188 758 439 BSA en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2009, qui donnent droit à 1 887 584 actions (soit 0,01 action par BSA).

9.5. Attribution d'actions gratuites

Pour la première fois, la Société a procédé, au cours de l'exercice 2007/08 et conformément aux autorisations de l'assemblée générale du 15 novembre 2006, à l'attribution d'actions gratuites à certains mandataires sociaux et membres de la direction générale.

L'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence au sein du Groupe à la date d'acquisition et généralement à la réalisation de conditions de performances. Une fois acquis les titres doivent être conservés pendant une durée de deux ans.

Le tableau ci-après présente une synthèse des mouvements ayant affecté les actions gratuites attribuées au cours des exercices 2006/07 et 2007/08 :

	2007-2008	2006-2007
Nombre d'actions gratuites attribuées à l'ouverture	-	-
Attribution	1 038 948	-
Annulation	(399 364)	-
Acquisition définitive	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées à la clôture	639 584	-

10. AUTRES FONDS PROPRES

Le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes, ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est représenté par 1 500 000 obligations d'une valeur nominale de 100 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 0,5 % l'an.

11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/03/2007	Dotations	Reprises		31/03/2008
			montants utilisés	montants non utilisés	
Provisions pour engagements futurs	895	-	417	371	107
Provisions pour risque de change	23,329	20,507	2	-	43,834
Provisions pour risques financiers envers des filiales	8,421	-	-	1,087	7,334
Provisions pour impôts	75	-	75	-	-
Autres provisions	1,045	110	1,009	28	118
Total	33,765	20,617	1,503	1,486	51,393
dont exploitation		110	9	28	
dont financier		20,507	2	1,087	
dont exceptionnel		-	1492	371	

Les provisions pour risques financiers sont destinées à couvrir les risques envers des filiales présentant une situation nette négative.

Les provisions pour engagements futurs sont destinées à faire face à des charges locatives à venir relatives à des surfaces inoccupées.

12. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 mars 2008, les emprunts obligataires se composent des Oranes, des Océanes 2000-2011 et des Océanes 2003-2020 (ex 2003-2009).

12.1. Oranes

IESA a déposé une note d'opération relative à l'émission d'Oranes qui a fait l'objet d'une note d'information déclarée conforme par l'AMF le 19 décembre 2007 (avis n°07-485 daté du 19 décembre 2007) ; l'émission porte sur 1 500 000 Oranes à € 100 euros à échéance au 1^{er} avril 2014 et portant intérêt à 0,5% .

L'émission s'est réalisée le 4 janvier 2008 générant un produit d'émission brut de 150,0 millions d'euros.

12.2. Océane 2000-2011 (ex 2000-2005)

Le 18 mai 2000, la Société a émis 8 941 517 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « Océanes 2000-2005 ») d'une valeur nominale de 39,0 € dont le montant total en principal s'élève à 412,3 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale d'environ 63,6 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance au 1^{er} juillet 2005, portent intérêt à 1,5 % annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 4,75 % prime de remboursement incluse). Initialement, chacune d'elles pouvait être immédiatement convertie par son porteur en 1 action ordinaire Infogrames Entertainment ; ce ratio a été porté à 1,05 action ordinaire en janvier 2002 afin de tenir compte de l'attribution gratuite d'actions ordinaires intervenue à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Infogrames Entertainment devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 00-823 en date du 18 mai 2000.

Du 11 novembre au 1^{er} décembre 2003, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les Océanes 2000-2005 ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque Océane apportée à l'offre, 1,05 actions de la Société à émettre et 5 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la société (Océanes 2003-2009) assorties chacune d'un bon de souscription d'actions de la Société à émettre. En date du 19 décembre 2003, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°203C2191, a informé que 2.191.180 Océanes 2000-2005 ont été apportées à l'offre.

En date du 4 mars 2005, l'assemblée générale des porteurs d'Océanes 2000-2005 a approuvé les modifications suivantes au contrat d'émission :

- report de l'échéance au 1^{er} juillet 2011 ;
- annulation de la prime de remboursement et remboursement au pair (soit 39 € par Océane) ;
- ratio de conversion porté à 10,5 actions ordinaires Infogrames Entertainment pour 1 Océane.

Du 9 au 31 mars 2005, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les Océanes 2000-2005 ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque Océane apportée à l'offre, 11,2 € en numéraire, 10 actions de la Société à émettre et 1 obligation de la Société à émettre (Obligation 2006/2008). En date du 7 avril 2005, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n° 205C0605, a indiqué que 2 403 772 Océanes 2000-2005 ont été apportées à l'offre.

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 21,524 actions pour 1 Océane 2011 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 24,718 actions pour 1 Océane 2011 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires et enfin à 0,247 action pour 1 Océane 2011 afin de tenir compte du regroupement d'actions.

Au 31 mars 2007 et 2008, le nombre d'Océanes 2000-2011 restant en circulation s'élève à 135 031, donnant droit à la souscription, l'échange ou l'achat de 33 353 actions Infogrames Entertainment ; la Société n'auto-détient aucune Océane 2000-2011 à la date du 31 mars 2007 et 2008.

12.3. Océane 2003-2020 (ex 2003-2009)

Le 23 décembre 2003, la Société a émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « Océanes 2003-2009 ») d'une valeur nominale de 7 €, dont le montant total en principal s'élève à 124,30 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale de 8,89 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivent à échéance le 1^{er} avril 2009, portent intérêt à 4% annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 5,31 % prime de remboursement incluse). Initialement, chacune d'elles pouvait être immédiatement convertie par son porteur en 1 action ordinaire Infogrames Entertainment ; ce ratio a été porté à 1,02 action ordinaire en décembre 2004 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions intervenue à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Infogrames Entertainment devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 03-971, en date du 6 novembre 2003.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée Générale des porteurs d'Océanes 2003-2009 a modifié ces Océanes de la façon suivante :

- Modification de la date d'échéance du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2020 ;
- Perte par les porteurs des océanes à partir du 1^{er} avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Infogrames Entertainment nouvelles ou existantes ;
- Modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;
- Suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des Océanes 2020 en cas de défaut ».

Ces modifications étaient soumises aux principales conditions suspensives suivantes, toutes levées avant la clôture de l'exercice 2006/07 :

- l'acceptation de la modification des termes des Océanes par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires ;
- la réalisation d'une augmentation de capital d'au-moins 33,7 millions d'euros au plus tard le 15 février 2007 ;
- le lancement d'une Offre Publique d'Echange simplifiée portant sur ces océanes 2020 au plus tard le 30 avril 2007 à laquelle sera apportée plus de 60% des Océanes 2020 en circulation.

Les Principaux Porteurs d'OCEANE 2020 s'étaient engagés à apporter les 11 185 659 Océanes 2020 qu'ils détenaient, soit 67,8% de l'encours, à l'OPE. Ils s'étaient par ailleurs engagés à ne pas les céder avant le 30 avril 2007 autrement que dans le cadre de l'OPE.

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 2,091 actions pour 1 Océane 2020 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 2,401 actions pour 1 Océane 2020 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Du 12 février au 9 mars 2007, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les Océanes 2020 qui a fait l'objet d'une Note d'Information déclarée conforme par l'AMF le 2 février 2007 (avis n°207CO246 daté du 2 février 2007); dans ce cadre, il a été proposé pour chaque Océane apportée à l'offre, 32 actions de la Société à émettre. En date du 16 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°207C0515, a informé que 16 403 083 Océanes 2020 ont été apportées à l'offre, soit 99,5% des Océanes qui étaient en circulation.

Au 31 mars 2008, la parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 0,024 action pour 1 Océane 2020 afin de tenir compte du regroupement d'actions.

Au 31 mars 2007 et 2008, il reste en circulation 84 406 Océanes 2003-2020 donnant droit à la souscription, l'échange ou l'achat de 2026 actions Infogrames Entertainment ; à cette date, la Société n'auto-détient aucune Océane 2020. Ces Océanes 2020 non apportées à l'OPE sont désormais remboursables en totalité le 1er avril 2020 au prix unitaire de 7,539 euros et portent intérêt à un taux de 0,1%.

12.4. SITUATION AU 31 MARS 2008

(en milliers d'euros)	Oranes 2008 2014	Océane 2000 2011	Océane 2003-2020
% des obligations converties/échangées	0%	98,49%	99,49%
Nombre d'obligations en circulation	1 500 000	135 031	84 406
Montant nominal	150 000	5 266	591
Prime de remboursement	-	-	46
TOTAL	150 000	5 266	637
dont échéance à moins d'un an	-	-	-
dont échéance à plus d'un an	150 000	5 266	637

13. AUTRES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Intérêts courus s/ emprunts obligataires	60	71
Intérêts courus s/ Oranes	181	-
Découverts bancaires	-	-
Intérêts courus s/ emprunts bancaires et découverts	-	671
Dettes envers des filiales du groupe	19 376	35 337
Autres	81	53
Total autres dettes financières	19 698	36 132
dont échéance à plus d'un an	-	-
dont échéance à moins d'un an	19 698	36 132

14. DETTES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Fournisseurs et comptes rattachés	5 869	7 241
Personnel	286	3 110
Organismes sociaux	1 804	1 020
Etat, impôts et taxes	130	98
Autres dettes fiscales et sociales	2	3
Autres dettes diverses	-	49
Total	8 091	11 521

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

15. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Chiffre d'affaires	8 856	12 115
Autres produits d'exploitation	14 691	1 919
Total	23 547	14 034

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de prestations de services et de refacturations aux sociétés du Groupe.

Les autres produits sont constitués à hauteur de 14,5 millions d'euros par des transferts de charges d'exploitation (dont 0,4 million de loyers, 6,7 millions de charges de personnel, 1,4 millions de frais de restructuration des US et 6,0 millions pour les frais d'émission des Oranes).

16. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les « autres achats et charges externes » se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Achats non stockés	5	9
Sous-traitance	3 265	2 399
Royautés	2 057	4 213
Loyers immobiliers (y compris charges locatives)	2 079	2 610
Location mobilières (y compris crédit bail)	151	149
Entretien, réparation, maintenance	33	38
Assurance	605	884
Honoraires	5 119	3 342
Publicité, publications, relations publiques	228	297
Déplacements, missions et réceptions	295	374
Frais postaux et de télécommunication	73	78
Services bancaires (essentiellement frais d'émission des Oranes)	6 016	43
Autres charges	342	276
Total	20 268	14 712

17. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

L'effectif moyen employé pendant les deux derniers exercices était le suivant :

	Cadres	Employés	Total
31 mars 2007	10	4	14
31 mars 2008	10	4	14

Le montant des rémunérations versées par la société aux membres des organes d'administration pour l'exercice clos au 31 mars 2008 s'élève à 8 398 milliers d'euros (dont 233 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés) contre 1 076 milliers d'euros au 31 mars 2007 (dont 178 milliers d'euros au titre des jetons de présence versés).

La loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 et L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures). Ce droit n'a pas été utilisé par les salariés au cours de l'année civile 2007. L'engagement de la société au titre du DIF au 31 mars 2008 est de 515 heures contre 534 heures l'année précédente.

18. REPRISE ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Provisions pour risques et charges	37	-
Provisions pour dépréciation des actifs circulant	106	35
Total reprises	143	35
Dotations aux amortissements :		
- immobilisations incorporelles	86	-
- immobilisations corporelles	153	166
Dotations aux amortissements sur charges à répartir	230	-
Provisions pour risques et charges	110	45
Provisions pour dépréciation des actifs circulant	-	100
Total dotations	579	311

19. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Produits financiers :		
- Différences de change	223	381
- Intérêts et produits assimilés	8 476	10 857
- Reprises s/ provisions et transfert de charges	3 447	2 218
- Autres produits financiers	28	121
- Produits de cession valeurs mobilières	267	-
Charges financières :		
- Différences de change	422	709
- Intérêts et charges assimilées	1 868	6 598
- Dotations aux amortissements et provisions	63 436	74 435
- Autres charges financières	-	11 371
Résultat Financier	(53 285)	(79 536)

Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2008 intègrent :

- les intérêts et produits assimilés de 8,5 millions d'euros dont principalement ceux facturés au titre des prêts octroyés aux sociétés du Groupe (8,1 millions d'euros).
- les reprises de provisions et transferts de charges de 3,4 millions d'euros incluant principalement les reprises de provisions sur les titres de participation d'Infogrames Interactive Ltd pour 1,6 millions d'euros et pour dépréciation des comptes courants, notamment à hauteur de 0,7 million d'euros concernant Game Nation Ltd.

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2008 incluent :

- les intérêts et charges assimilées liés principalement aux intérêts des comptes courants Groupe pour 2,3 millions d'euros.
- les dotations pour dépréciation des titres de participations et des créances rattachées à hauteur respectivement de 42,0 millions d'euros, notamment pour Atari Europe pour 13,3 millions d'euros, pour CUSH pour 18,7 millions d'euros, Atari Interactive Inc pour € 9,6 m (voir note 4.2) et une dotation pour perte de change de 20,5 millions d'euros.

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2007 incluent:

- les intérêts et charges assimilées liés d'une part à l'endettement financier externe (emprunts obligataires, concours bancaires) à hauteur de 4,4 millions d'euros et d'autre part aux intérêts des comptes courants Groupe.
- les dotations pour dépréciation des titres de participations et des créances rattachées à hauteur respectivement de 46,7 millions d'euros et 16,9 millions d'euros, l'amortissement des primes de remboursement des emprunts obligataires pour 1,6 million d'euros et une dotation pour perte de change de 9,3 millions d'euros.
- Les autres charges financières sont constituées de l'abandon de compte courant consenti à sa filiale IDRS SA.

20. RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Résultat
Au 31/03/2008			
- Sur opération de gestion	-	5 818	(5 818)
- Sur opération en capital	17 201	6 471	10 730
- Amortissement et provisions	1 863	-	1 863
- Autres	-	-	-
Total	19 064	12 289	6 775
Au 31/03/2007			
- Sur opération de gestion	2 051	3 263	(1 212)
- Sur opération en capital	62 862	172 212	(109 350)
- Amortissement et provisions	110 755	1 740	109 015
- Autres	-	4 666	(4 666)
Total	175 668	181 881	(6 213)

Les charges sur opérations de gestion de l'exercice 2007/2008 sont principalement constituées :

- de 3,7 millions d'euros au titre d'indemnités de départ.
- de 1,4 millions d'euros au titre de la restructuration d'Atari Inc.
- de 0,5 million d'euros au titre des locaux inoccupés.

Les produits sur opération en capital sont constitués principalement du prix de cession :

- de la licence Test Drive Unlimited à Atari Interactive Inc pour 3,2 millions d'euros
- d'une licence Hasbro à Hasbro Inc pour 19 millions de dollars (soit 14 millions d'euros)

Les charges sur opérations en capital sont principalement constituées :

- du prix de revient de la licence Test Drive Unlimited pour 3,4 millions d'euros
- du reversement à Atari Inc d'un montant de 4 millions de dollars (soit 3,1 millions d'euros) concernant la cession d'une licence Hasbro

Le poste « amortissements et provisions » est principalement constitué :

- de la reprise d'une provision au titre d'indemnités de départ pour 1,0 million d'euros
- de la reprise de provision au titre des locaux inoccupés pour 0,8 million d'euros

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007, le résultat exceptionnel était composé des éléments suivants :

- des produits sur opération en capital correspondant essentiellement au prix de cession des titres des sociétés Ocean International Limited, Infogrames Entertainment Gmbh et Atari Asia Holding Pty Ltd à Atari Europe pour un total de 58,2 millions d'euros et des titres de la société Atari Inc à California US Holding pour 4,7 millions d'euros.
- des charges sur opération en capital dont principalement du prix de revient des titres des sociétés Ocean International Limited, Infogrames Entertainment Gmbh et Atari Asia Holding Pty Ltd à Atari Europe pour 161,4 millions d'euros et des titres de la société Atari Inc à California US Holding pour 10,8 millions d'euros. Les pertes réalisées sur ces cessions ont été neutralisées par des reprises de provision d'un montant équivalent constatées en produits exceptionnels.
- les produits sur opération de gestion sont constitués essentiellement de remboursements sur exercices antérieurs obtenus. Les charges sur opérations de gestion de l'exercice 2006/2007 sont principalement constituées d'un montant de 3,0 millions d'euros au titre d'indemnités de départ.
- les autres charges exceptionnelles correspondent à hauteur de 3,4 millions d'euros au résultat de l'Offre Publique d'Echange portant sur les Océanes 2020 et de 1,1 millions d'euros du coût des charges locatives supportées sur la période.

21. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET PARTICIPATION AUX BENEFICES DE L'ENTREPRISE

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Impôt sociétés	1 872	1 505
Participation aux bénéfices de l'entreprise	(21)	(13)

Dans la mesure où la société dispose de pertes fiscales importantes, la répartition de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel n'est pas pertinente.

La société est tête d'un groupe fiscalement intégré (art. 223 A et suivant du CGI) comprenant les sociétés ATARI Europe, ATARI France, I Music, Eden Games et ATARI Publishing. Pour l'exercice clos le 31 mars 2008 l'intégration fiscale s'est traduite par la comptabilisation d'un produit d'impôt de 1 872 milliers d'euros contre 1 505 milliers d'euros l'année précédente.

Accroissements et allègements de la charge fiscale future au 31 mars 2008

- - Eléments entraînant une charge fiscale future : néant
- - Eléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

Nature des éléments	Bases (en milliers d'euros)
Provisions non déductibles	55
Reports déficitaires ordinaires	295 676

22. ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES FACTURES A RECEVOIR

Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Dettes fournisseurs et comptes rattachés - Factures non parvenues	1 832	4 796
Dettes fiscales et sociales :		
- Provision Bonus, CP, RTT et CET	373	843
- Autres charges sociales à payer	1 697	3 051
- Dettes fiscales	130	98
Total des charges à payer	4 032	8 788

Détail des produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Créances clients et comptes rattachés - Factures à établir	310	892
Total des produits à recevoir	310	892

23. ENGAGEMENTS HORS BILAN

23.1. ENGAGEMENTS DONNES

23.1.1. GARANTIES ACCORDEES PAR LA SOCIETE INFOGRAMES ENTERTAINMENT DANS LE CADRE DU PROTOCOLE AVEC BANC OF AMERICA

La société a accordé des suretés de différentes natures afin de sécuriser l'ensemble des sommes prêtées à Banc of America à Atari Europe SAS et certaines de ses filiales. Ces suretés consistent en :

- Une garantie à première demande ;
- Le nantissement de la totalité des titres des sociétés Atari Interactive Inc., Atari Europe et Eden Games, toutes les trois détenues à 100% par la Société ainsi que les principales filiales d'Atari Europe ;
- Le nantissement des créances inter-compagnies dont la société Infogrames Entertainment est détentrice.

23.1.2. CAUTIONS ACCORDEES DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS LOCAUX

Dans le cadre de ses activités courantes, la Société a accordé des cautions à des établissements financiers en garantie de facilités de crédit octroyées à des filiales du Groupe :

- ATARI AUSTRALIA : 8,5 millions de dollars australiens (soit 4,9 millions d'euros)
- ATARI ITALIE : 8,5 millions d'euros
- ATARI ESPAGNE : 1,3 millions d'euros

23.1.3. GARANTIES ACCORDES AUX FONDS DE PRODUCTION PARTENAIRES D'ATARI EUROPE SAS

La Société s'est porté caution d'Atari Europe SAS dans le cadre du financement par cette dernière de certains produits par le biais de fonds de production ; le montant garanti s'élève à 2,2 millions d'euros (plus les royalties éventuellement dues) au 31 mars 2008 contre 19,9 millions d'euros au 31 mars 2007.

23.1.4. ENGAGEMENT HASBRO

Par ailleurs, la Société s'est engagée, dans le cadre de ses accords avec la société Hasbro, Inc. à verser à cette dernière un montant de 13,87 millions de dollars américains (soit 8,7 millions d'euros) au titre des « minimum garanties » prévus dans les contrats de licence. Ce versement sera effectué selon l'échéancier suivant :

Période	Montants en USD	Montants en EUR
< 1 an	1,5 m	0,9 m
De 1 à 5 ans	6,0 m	3,8 m
> 5 ans	6,37 m	4,0 m
Total	13,87 m	8,7 m

23.1.5. ENGAGEMENTS CONSENTIS A DES DIRIGEANTS ET A DES MANDATAIRES SOCIAUX

ENGAGEMENT D'ALLOUER UN BONUS COMPLEMENTAIRE :

La Société a alloué à deux dirigeants de la Société au cours du dernier trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2008 un bonus complémentaire dénommé « incentive » basé sur le montant de la capitalisation boursière de la Société ; la valeur maximale de ces bonus peut atteindre un montant total de 35 millions d'euros. Dans le cas où la capitalisation boursière de la Société, sur une base entièrement diluée, dépasserait en moyenne pendant trois mois d'affilée et au plus tard le 31 mars 2013 un montant de 500 millions d'euros, les deux dirigeants seraient éligibles au versement d'un bonus complémentaire ; ce dernier sera égal à respectivement 3,75% et 5,0% de la variation de la capitalisation boursière entre 500 millions d'euros et 900 millions d'euros pour chacun des deux dirigeants. Cette rémunération variable qui peut se dénouer en totale discrétion de la Société soit en numéraire soit en actions de la Société. A ce stade, la Direction Générale de la Société a prévu de payer ce bonus complémentaire par émission d'actions nouvelles. Cette rémunération variable est traitée comptablement comme un passif éventuel.

INDEMNITE DE RUPTURE DE CONTRAT :

Certains mandataires sociaux bénéficient en cas de rupture de leur contrat de travail et/ou de leur mandat social, sauf licenciement pour faute grave ou lourde ou démission, d'une indemnité brute de départ dont le montant global est estimé à 2,0 millions d'euros.

23.2. ENGAGEMENTS DE LOCATION SIMPLE

La société a notamment conclu un contrat de bail relatif à son siège social pour une durée de 9 ans qui a débuté en juin 2001.

L'échéancier des loyers futurs minima à payer, relatifs à ce contrat de location non résiliable, se présente comme suit :

Années	31 mars 2008 (en milliers d'euros)	31 mars 2007 (en milliers d'euros)
N+1	1 934	1 403
N+2	1 934	2 143
N+3	483	2 143
N+4	-	411
N+5	-	-
Au-delà	-	-
Total des loyers futurs	4 350	6 100

23.3. Contrats de crédit bail

Les montants ci-dessous sont en milliers d'euros.

Immobilisations en crédit bail				
Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulé	
Installations et aménagements	733	81	550	183
Total	733	81	550	183

Engagements de crédit bail							
Poste du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	total	
Installations et aménagements	106	722	106	132	-	238	7
Total	106	722	106	132	-	238	7

23.4. INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

23.5. ENGAGEMENT CONSENTI A ATARI PUBLISHING

En mars 2007, la Société a consenti un abandon de compte courant à hauteur de 11 371 milliers d'euros au profit de sa filiale Atari Publishing avec clause de retour à meilleure fortune ; cette clause ne s'est appliquée sur l'exercice.

24. LITIGE

Dans le cours normal de son activité, la Société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, la Société estime que les obligations qui pourraient en résulter ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et ses résultats.

24.1. Litige entre un ancien salarié et la Société

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé opposant la Société IE SA à un ancien salarié du groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral

né de la diffusion prétendument illégitime par le groupe des jeux basés sur cet univers. La demande avoisine les 17,0 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant.

Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état du Tribunal de Grande Instance de Lyon, sans qu'il y ait eu d'avancée significative sur l'exercice 2007-2008. L'audience n'a pas été fixée et cette affaire ne devrait pas être jugée avant décembre 2008.

La société considère, qu'en l'état de la procédure et des éléments mis à sa disposition de la société, le litige doit être traité comptablement comme un passif éventuel selon les normes en vigueur. En conséquence, la société considère qu'il n'y a pas lieu de constituer une provision sur ce litige.

24.2. Litiges Stanley contre IESA, Atari, Inc. et les membres du Conseil d'administration d'Atari, Inc.

Le 18 avril 2008, Monsieur Christian M. Stanley (« le Demandeur » ou « le Requérent »), actionnaire d'Atari, Inc., (« Atari »), a engagé une action collective (Verified Class Action Complaint) devant la Delaware Court of Chancery à l'encontre d'Atari, certains de ses dirigeants actuels et passés et la Société. Le Demandeur considère qu'en acceptant que la Société acquière la portion du capital d'Atari qu'elle ne détenait pas à un prix largement sous-évalué, les dirigeants d'Atari ont manqué à leur devoir fiduciaire vis-à-vis des actionnaires minoritaires. Une plainte corrective (« Amended Complaint ») a été déposée le 20 mai 2008, modifiant les allégations de la plainte initiale afin de contester certaines conditions de l'accord de fusion définitif. Le même jour, le Demandeur a requis une procédure accélérée et la suspension de l'opération de fusion. Le Demandeur explique que le prix offert de 1,68 dollar américain par action n'apporte pas de plus-value aux actionnaires au regard de la valeur de l'action à la clôture du marché le 5 mars 2008, dernier jour de bourse avant l'annonce de la proposition de fusion. Le Requérent ajoute que du fait de la part significative (51,6%) détenue par la Société dans le capital d'Atari, les actionnaires minoritaires n'ont pas eu la possibilité de se prononcer sur le projet de fusion, et conteste certaines des modalités.

Le Requérent affirme que les dirigeants mentionnés ont servi leurs propres intérêts aux dépens de ceux des actionnaires minoritaires. Il réclame à la Cour, soit d'interdire la fusion, soit de l'annuler dans l'hypothèse où elle serait réalisée. Par ailleurs, le Demandeur cherche à obtenir des dommages et intérêts au titre de la prétendue violation par les dirigeants de leur devoir fiduciaire. Les parties sont convenues d'accélérer la procédure en vue de l'audience de référé (preliminary injunction) qui aura lieu à la mi-août à la demande du Requérent.

Le Groupe considère que ladite procédure est sans fondement.

25. IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANTES

La Société établit elle-même des comptes consolidés.

26. ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises			
	liées		avec lesquelles la Société a un lien de participation	
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
ACTIF				
Titres de participation et titres immobilisés	720 416	166 166	4 979	-
Créances rattachées à des participations	196 458	114 127	613	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Créances de l'actif circulant	523	523	-	-
PASSIF				
Autres dettes financières		18 832		-
Dettes d'exploitation		1 832		-
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et produits assimilés		8 081		76
Intérêts et charges assimilés		2 258		-
Autres charges financières nettes		39 604		76

La Société détient dans les entités liées une participation qui permet à la Société d'exercer un contrôle et une influence notable.

La Société est la société de tête, animatrice du Groupe Infogrames / Atari. Ses principaux revenus sont des facturations de services aux filiales de ce groupe. Elle entretient des relations de prêts-emprunts avec ses filiales, qui portent refacturation ou paiement d'intérêts.

Tableau des Filiales et participations (en millions d'euros)

Filiales et participations au 31 mars 2008	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Pourcentage de capital détenu au 31/03/08	Valeur comptable des titres détenus :		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et aval fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Observations
				Brut	Net					
				1. Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société						
1.1. Filiales (détention supérieure à 50%)										
Atari Europe S.A.S.	19,0	(18,1)	100%	200,3	131,2	61,2	-	62,9	(16,9)	
Infogrames Interactive GmbH	0,0	0,4	100 %	0,2	0,2	0,0	-	0,0	0,0	(1)
Infogrames Interactive Ltd	0,0	(6,2)	100%	14,1	2,1	0,0	-	0,0	0,0	(1)
Atari Do Brasil Ltda	0,8	(2,6)	100%	1,4	0,0	1,2	-	0,0	(0,0)	(2)
Atari Japan	0,2	(3,4)	100 %	0,3	0,0	2,0	-	0,2	(0,1)	(3)
California US Holdings Inc	0,0	28,2	100%	429,4	19,4	0,0	-	0,0	0,5	
Game Nation Texas Inc	0,0	0,1	100%	18,0	0,1	0,0	-	0,0	(0,2)	(1)
Atari Interactive Inc.	0,0	(83,5)	100%	43,6	0,0	124,6	-	6,0	(34,6)	(4)
Microprose Ltd	5,6	(2,5)	100%	2,8	2,8	0,0	-	0,0	0,0	(1)
Eden Games SAS	0,3	3,4	100 %	10,1	10,1	0,0	-	12,1	1,0	
Total Filiales détenues à plus de 50 %				720,2	165,9	189,0				
1.2. Participations (détention entre 10% et 50%)										
Game One SAS	0,1	(2,2)	38 %	4,9	0,0	0,6	-	4,8	(0,5)	Exercice clos le 31/12/06
2 Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société										
2.1. Filiales et Participations françaises				0,0	0,0	0,0	-			
2.2. Filiales et Participations étrangères				0,2	0,2	4,2	-			
TOTAL GENERAL				725,3	166,1	193,8				

(1) Sociétés dormantes.

- (2) Les prêts et avances consentis à la société Atari Do Brasil Ltda ont été provisionnés en totalité (soit 1,2 million d'euros) dans les comptes de la Société clos au 31 mars 2008.
- (3) La société est en cours de fermeture. Au 31 mars 2008, la totalité des titres et des créances a été provisionnée. Une provision pour risques a été également constituée à hauteur de la situation nette négative de la filiale (soit 1,1 million d'euros).
- (4) Les prêts et avances consentis à Atari Interactive Inc. sont provisionnés à hauteur de 72,2 millions d'euros dans les comptes de la Société au 31 mars 2008.

Pour les filiales et participations dont les états financiers sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus au titre :

- du capital et des capitaux propres, ont été déterminés sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent ;
- du chiffre d'affaires et du résultat, ont été déterminés sur la base du taux de change moyen de la période à laquelle ils se rapportent.

27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

27.1 Accords entre Infogrames Entertainment et Atari Inc

Le 30 avril 2008 Infogrames Entertainment et Atari, Inc. ont conclu un accord de rachat des minoritaires d'Atari, Inc. par la société. Au terme de cet accord toute action en circulation, non détenue par la société et ses filiales donnera droit à recevoir US\$1,68 en numéraire, ce qui correspondant à un paiement d'environ US\$11 millions. Infogrames Entertainment est actuellement l'actionnaire majoritaire d'Atari avec une participation d'environ 51,4%. A l'issue de l'opération, Atari sera une filiale détenue indirectement à 100% par la société.

Par ailleurs un accord de financement entre Infogrames Entertainment et Atari, Inc. a été conclu le 30 avril 2008. Selon cet accord, la société s'engage à prêter jusqu'à 20 millions de dollars à Atari, Inc. à un taux annuel de LIBOR + 7 %. Cette facilité de financement arrivera à son terme avec la réalisation du rachat des minoritaires ou suite à un accord entérinant la non-réalisation de ce rachat.

27.2 Réorganisation du Groupe

Le Groupe a mis en œuvre en 2007 un projet ambitieux visant à simplifier son organisation mondiale, sa forme juridique et sa structure de coûts. Le premier volet du plan a été réalisé aux Etats-Unis, avec la restructuration financière d'Atari Inc. et l'accord finalisant le rapprochement complet avec Infogrames en avril 2008, qui permettra au Groupe de se doter d'une plateforme de croissance future aux Etats-Unis. En mars 2008, Jim Wilson a été nommé Chief Executive Officer d'Atari Inc. En juin 2008 la Direction Générale a annoncé la mise en œuvre du plan de restructuration « Atari Transformation » dans l'ensemble du Groupe. L'incidence financière de ce plan sera prise en compte dans les comptes clos le 30 septembre 2008.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INFOGRAMES ENTERTAINMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Continuité de l'exploitation

La note 2.1 aux états financiers décrit la situation financière de la société et son évolution récente ainsi que les modalités d'arrêté des comptes annuels au regard du principe de continuité de l'exploitation.

Dans le cadre de nos travaux sur la présentation d'ensemble des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons apprécié le caractère pertinent de l'information donnée dans cette note sur la situation financière de la société et son évolution récente ainsi que sur les modalités d'arrêté des comptes annuels au regard du principe de continuité de l'exploitation.

- Evaluation des titres de participation et créances rattachées

La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes relatives à l'évaluation et à la dépréciation des titres de participation et créances rattachées.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié de ces règles et méthodes comptables ainsi que des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à vérifier les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villeurbanne, le 31 juillet 2008
Les Commissaires aux Comptes

PIN Associés

Deloitte & Associés

Jean-François PIN

Alain DESCOINS

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL (ARTICLES 3 ET 4 DES STATUTS)

INFOGRAMES ENTERTAINMENT S.A.

Siège social

1 Place Verrazzano

69252 Lyon Cedex 09, France

Téléphone : + 33 4 37 64 37 64

FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION (ARTICLE 1 DES STATUTS)

Société anonyme à Conseil d'Administration régie par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce. La Société est régie par le droit Français.

DATE DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ ET DURÉE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

15 juillet 1987. La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 15 juillet 2086, sauf cas de prorogation ou dissolution anticipée.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet, en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- la conception, la production, l'édition et la diffusion de tous produits et œuvres multimédia et audiovisuels notamment de loisirs, qu'elle qu'en soit la forme et notamment sous forme de logiciels, de traitement de données ou de contenu -interactif ou non-, sur tout support et à travers tout mode de communication actuel ou futur ;
- l'achat, la vente, la fourniture et plus généralement la diffusion de tous produits et services en liaison avec l'objet ci-dessus ;
- la création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle ou autres droits réels ou personnels, notamment par voie de cession, de concession de licences, de brevets, de marques ou autres droits d'usage;
- l'acquisition, la recherche de partenariats et la prise de participations, qu'elle qu'en soit la forme et notamment par voie de création, émission, souscription, apport, dans toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou aux produits et thèmes développés par la Société ;
- et, plus généralement, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe susceptible de faciliter le développement de la Société.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

LYON B 341 699 106, Code APE/NAF : 5829C.

LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS JURIDIQUES

Siège social de la Société.

EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 6 DES STATUTS)

L'exercice social commence le 1er avril et se termine le 31 mars de chaque année.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 14 ET 15 DES STATUTS)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par le Code de commerce en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, pour une durée de six ans.

Le Conseil d'Administration nomme un Président choisi parmi ses membres personnes physiques. Le Président représente le Conseil d'Administration et en assure la présidence. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. Des administrateurs, constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de convoquer le Conseil, en indiquant l'ordre du jour de la séance, si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. Le cas échéant, le Directeur Général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le règlement intérieur ainsi que les comités du Conseil d'Administration sont décrits dans le rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (ARTICLE 16 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale des actionnaires du 17 décembre 2001 a approuvé une modification de l'article 16 des statuts de la Société pour tenir compte des dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce prévoyant le choix entre deux modalités d'exercice de la direction Générale.

Sur décision du Conseil d'Administration statuant à la majorité des membres présents ou représentés, la Direction Générale de la Société est assurée par le Président ou par une autre personne physique nommé par le Conseil d'Administration qui porte le titre de Directeur Général. Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale et l'option retenue par le Conseil d'Administration est prise pour une durée qui ne peut être inférieure à un an.

DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 11 DES STATUTS)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité qu'elle représente.

L'Assemblée Générale du 26 octobre 1993 a décidé d'attribuer, en application de l'Article L. 225-123 du Code de commerce (anciennement article 175 de la loi du 24 juillet 1966), un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent. Ce droit est conféré, d'une part, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire et, d'autre part, à toutes les actions issues de ces mêmes titres. La période de deux ans court de la date d'inscription au nominatif de ces titres, quelle que soit la date d'acquisition.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Les statuts ne prévoient pas de conditions relatives à la nationalité de l'actionnaire pour bénéficier de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L. 225-123 du Code de commerce.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

L'égalité de traitement sera appliquée à toutes les actions qui composent ou composeront le capital social, en ce qui concerne les charges fiscales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange ou d'attribution donnant droit à titres nouveaux contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leur porteur contre la Société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES (ARTICLE 24 ET 25 DES STATUTS)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous les amortissements et toutes les provisions, constituent les bénéfices nets et les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds a atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours, si pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte ; et
- toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour être réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Le paiement des dividendes est effectué à la date et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration, dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le Conseil d'Administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur les dividendes.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions.

Tous dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 21 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale Extraordinaire est compétente pour apporter aux statuts toutes les modifications autorisées par la loi. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, si ce n'est par décision unanime des actionnaires.

ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLE 19, 20 ET 21 DES STATUTS)

CONVOCATION ET PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES

Les Assemblées Générales de la Société sont convoquées conformément à la Loi et se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées, quel que soit le nombre d'actions possédées par chacun d'eux lors de la tenue des Assemblées. Les convocations sont faites quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur deuxième convocation, par avis inséré dans un journal habilité à recevoir des annonces légales dans le département du siège social ou par lettre simple adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

Il n'existe pas de clause restreignant la participation des actionnaires aux Assemblées :

- pour l'actionnaire nominatif, sa participation est subordonnée à l'inscription de ses actions sur les registres de la Société auprès de l'établissement teneur de compte de la Société au plus tard trois jours ouvrés avant la date de l'Assemblée ;
- pour l'actionnaire au porteur, sa participation est subordonnée à l'enregistrement comptable de ses actions à son nom au plus tard trois jours ouvrés avant l'Assemblée dans son compte titres tenu par son intermédiaire bancaire ou financier. L'enregistrement comptable de ses titres doit être constaté par une attestation de participation délivrée par un intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale :

- les actionnaires nominatifs doivent demander au teneur de compte de la Société une carte d'admission cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée. Ce document leur sera envoyé directement par le teneur de compte ;
- les actionnaires au porteur doivent effectuer cette demande auprès de leur intermédiaire financier. Ce dernier transmettra cette demande au teneur de compte (accompagnée d'une attestation d'inscription en compte, confirmée au plus tard trois jours ouvrés avant la date de l'Assemblée). L'actionnaire recevra sa carte d'admission par courrier.

Les actionnaires ne peuvent se faire représenter que par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Les pouvoirs, établis conformément aux prescriptions des règlements en vigueur, doivent être adressés :

- en ce qui concerne les actionnaires nominatifs, au teneur de compte ;
- en ce qui concerne les actionnaires au porteur, à l'intermédiaire financier de l'actionnaire qui les transmettra au teneur de compte de la Société un jour au moins avant la réunion, accompagnés d'une attestation de participation.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire qui lui est adressé sans frais, à sa demande, par l'établissement chargé du service des titres de la Société, et qui doit être retourné à son intermédiaire financier, ou au teneur de compte pour les actionnaires nominatifs, 3 jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée. Une attestation de participation émise par l'intermédiaire financier doit être jointe au formulaire de vote par correspondance.

Le Conseil d'Administration aura toujours la faculté de refuser le vote par correspondance ou l'accès de l'Assemblée à tout actionnaire ou mandataire qui ne se serait pas conformé aux prescriptions statutaires et réglementaires. Les actionnaires peuvent participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par le biais de moyens de communication électroniques dans des conditions définies par décret.

REGLES DE QUORUM ET DE MAJORITE

L'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le cinquième au moins des actions ayant droit de vote. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée est réunie à six jours au moins d'intervalle de la première. Les délibérations prises dans cette seconde réunion sont valables quelle que soit la fraction du capital représentée, mais elles ne peuvent porter que sur tout ou partie de l'ordre du jour de la première réunion.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est quant à elle régulièrement constituée et délibère valablement si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur la deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote ; à défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle de sa réunion sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 10 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale des actionnaires du 17 décembre 2001 a approuvé une modification des statuts de la Société pour tenir compte des dispositions de l'article L. 228-3-3 du Code de commerce prévoyant que l'inobservation des dispositions permettant l'identification des propriétaires des titres est sanctionnée soit par la privation du droit de vote, soit par la suspension ou la privation du droit au dividende.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Conformément à la dix-septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 décembre 1999, l'article 10 des statuts de la Société prévoit que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir ou cessant de détenir, directement ou indirectement, 2% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un quelconque multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer celle-ci sous forme de notification par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et d'indiquer également le nombre de titres qu'elle détient ainsi donnant accès à terme au capital social, et le nombre de droits de vote qui sont attachés. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Le non respect de cette obligation est sanctionné, à la demande, consignée dans un procès verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à compter de ladite Assemblée et pour toute Assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification de capital social de la Société.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

MODIFICATION DU CAPITAL ET DES DROITS SOCIAUX

Toute modification du capital ou des droits attachés au titre qui le compose n'est soumise qu'aux seules prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

CAPITAL SOCIAL

Du fait de l'émission de 265.331.539 Bons de souscription d'actions (respectivement 47.431.539 le 22 décembre 2006 et 217.900.000 le 24 janvier 2007) ayant une date limite d'exercice fixée au 31 décembre 2009, le capital social de la Société sera révisé trimestriellement afin de tenir compte de l'exercice de ces BSA au fil de l'eau.

Au 31 mars 2008, le capital souscrit et entièrement libéré s'élevait à la somme de 12 844 860 euros divisé en 12 844 860 actions, d'une valeur nominale de 1 euro, entièrement souscrites et libérées.

Au 30 juin 2008, le capital souscrit et entièrement libéré s'élevait à la somme de 12 946 939 euros divisé en 12 946 939 actions, d'une valeur nominale de 1 euro, entièrement souscrites et libérées.

CAPITAL AUTORISÉ

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 de renouveler la nature des autorisations ci-dessous relatées (le montant des autorisation est en-cours de détermination).

AUTORISATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006 a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de 26 mois, à augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec ou sans Droit Préférentiel de Souscription (DPS) et à augmenter le capital social par émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en cas d'offre publique initiée par la Société sur ses propres titres ou sur les titres d'une autre société, dans la limite d'un plafond global de 750 millions d'euros de nominal (sur la durée), ramené à 7,5 millions d'euros à la suite du regroupement d'actions intervenu le 4 mars 2008. S'ajoute à cette limite un plafond de 500 millions d'euros de nominal pour les titres de créances donnant accès au capital social, ramené à 5 millions d'euros à la suite du regroupement d'actions.

La même Assemblée générale extraordinaire a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois, à augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, dans la limite d'un montant nominal maximum de 800 millions d'euros, ramené à 8 millions d'euros à la suite du regroupement d'actions du 4 mars 2008.

En outre, cette Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration, à augmenter le capital par émission d'actions nouvelles dans les cas suivants :

- autorisation d'émettre des actions, des titres ou des valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société, pour une durée de 26 mois et dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital n'excédant pas 10% du capital social (au moment de l'émission) ;
- autorisation d'émettre des actions nouvelles dans le cadre d'un programme de distribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société, pour une de 38 mois, dans la limite de 10% du capital social (montant du capital au moment de l'utilisation de la délégation).

L'Assemblée Générale mixte du 27 septembre 2007, quant à elle, a accordé au Conseil d'Administration une délégation aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, pour une durée de 26 mois et dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital d'un million d'euros, ramené à 10 000 euros à la suite du regroupement d'actions du 4 mars 2008.

L'Assemblée Générale mixte du 27 septembre 2007 a également accordé au Conseil d'Administration une délégation à l'effet de décider d'une ou plusieurs émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, pour une durée de 18 mois et dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 5 millions d'euros, ramené à 50 000 euros à la suite du regroupement d'actions du 4 mars 2008.

AUTORISATION D'EFFECTUER DES RACHATS D' ACTIONS DE LA SOCIETE/ANNULATION D' ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée générale mixte du 27 septembre 2007 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à procéder à l'annulation d'actions acquises par la Société et/ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement dans le cadre de toute autorisation donnée par l'Assemblée Générale dans le cadre de l'article L.225-209 du code de commerce, et ce dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois.

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Au cours de l'exercice 2007/2008, la Société n'a pas procédé à l'octroi d'option de souscription d'actions au profit de ses salariés.

Au 31 mars 2008, il restait 2 742 395 options non exercées ayant un effet dilutif potentiel total de 21,35% à cette date.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (1) :

Agissant dans le cadre des autorisations accordées par les Assemblées générales extraordinaires, le conseil d'Administration a octroyé à certains des salariés et mandataires sociaux du Groupe les options de souscription ou d'achat d'actions suivantes :

	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10
Date de l'Assemblée Générale	15/12/1997	16/12/1999	15/12/2000	15/12/2000	17/12/2001	17/12/2001
Date du Conseil d'Administration	01/10/1999	30/10/2000	24/10/2001	24/10/2001	15/03/2002	07/11/2002
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées (1)	5 040 687	540 546	2 255 044	341 574	303 199	4 153 513
Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration (2)	—	—	27 061	—	—	19 329
Point de départ d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	01/10/1999	30/10/2000	24/10/2001	24/10/2001	15/03/2002	07/11/2002
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	01/10/2007	30/10/2008	24/10/2009	24/10/2009	15/03/2010	7/11/2010
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)	525	811	295	525	431	99 (3)
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	20% par an	20% par an	25% par an	25% par an	25% par an	25% par an
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2007	2 971 924	54 121	1 729 511	265 535	244 189	3 467 927
Options de souscription ou d'achat d'actions levées entre 1 ^{er} avril 2007 et 31 mars 2008	—	—	—	—	—	96
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées entre 1 ^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008	2 971 924	—	—	—	—	—
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2008	—	54 121	1 729 511	265 535	244 189	3 467 831
Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration (2)	—	—	27 061	—	—	19 233

(1) Tous les chiffres ont été ajustés pour refléter les ajustements requis par la loi en conséquence des événements suivants : (i) les divisions d'actions approuvées par les Assemblées Générales du 15 décembre 1997 et du 16 décembre 1999, (ii) l'attribution gratuite

d'une action nouvelle pour 20 actions détenues au 15 janvier 2002, (iii) l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) en date du 4 janvier 2005, (iv) l'attribution le 22 décembre 2006 de Bons de Souscription d'Actions au profit des actionnaires de la société, (v) l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'attribution de bons de souscription en date du 24 janvier 2007 et (vi) le regroupement d'actions du 4 mars 2008 approuvé par l'assemblée générale du 15 novembre 2006.

(2) Dans sa composition au 31 mars 2008.

(3) 104 euros pour les bénéficiaires résidant aux Etats-Unis.

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (SUITE) (1) :

	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16
Date de l'Assemblée Générale	29/05/2002	29/05/2002	29/05/2002	19/01/2005	27/09/2007	27/09/2007
Date du Conseil d'Administration	16/09/2003	03/03/2004	27/07/2004	7/09/2005	30/01/2008	02/03/2008
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées (1)	2 779 326	386 579	1 417 456	5 432 319	142 076 000	119 389 200
Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration (2)	19 329	—	77 316	126 333	142 076 000	119 389 200
Point de départ d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	16/09/2003	03/03/2004	27/07/2004	07/09/2005	30/01/2008	02/03/2008
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	16/09/2011	03/03/2012	27/07/2012	07/09/2013	30/01/2016	02/03/2016
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)	181	137	75	55	11,45	14,40
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	25 % par an	25 % par an	25% par an	25% par an		
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2007	2 360 717	386 579	1 166 180	4 184 781	—	—
Options de souscription ou d'achat d'actions levées entre 1 ^{er} avril 2007 et 31 mars 2008	—	—	—	—	—	—
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées entre 1 ^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008	—	—	74 094	1 010 664	—	—
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2008	2 360 717	386 579	1 092 086	3 174 117	142 076 000	119 389 200
Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration (2)	19 329	—	77 316	126 333	142 076 000	119 389 200

(1) Tous les chiffres ont été ajustés pour refléter les ajustements requis par la loi en conséquence des événements suivants : (i) les divisions d'actions approuvées par les Assemblées Générales du 15 décembre 1997 et du 16 décembre 1999, (ii) l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 actions détenues au 15 janvier 2002, (iii) l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) en date du 4 janvier 2005, (iv) l'attribution le 22 décembre 2006 de Bons de Souscription d'Actions au profit des actionnaires de la société, (v) l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'attribution de bons de souscription en date du 24 janvier 2007 et (vi) le regroupement d'actions du 4 mars 2008 approuvé par l'assemblée générale du 15 novembre 2006.

(2) Dans sa composition au 31 mars 2008.

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Au 31 mars 2008, le nombre total d'actions gratuites attribuées en circulation au titre de l'ensemble des plans existants s'élève à 639 584 actions et représente 4,98% du capital à la même date.

Les principales caractéristiques de l'ensemble des plans d'actions gratuites mis en place par Infogrammes Entertainment et en cours de validité sont présentés dans la partie 7 « mandataires sociaux » des informations relatives à la gestion et aux états financiers.

OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ECHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES 2000-2011 (OCEANE 2000-2011)

Le 18 mai 2000, la Société a émis 8 941 517 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2000-2005 ») d'une valeur nominale de 39,0 € dont le montant total en principal s'élève à 412,3 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale d'environ 63,6 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance au 1^{er} juillet 2005, portent intérêt à 1,5 % annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 4,75 % prime de remboursement incluse).

Initialement, chacune d'elles pouvait être immédiatement convertie par son porteur en 1 action ordinaire Infogrames Entertainment ; ce ratio a été porté à 1,05 action ordinaire en janvier 2002 afin de tenir compte de l'attribution gratuite d'actions ordinaires intervenue à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Infogrames Entertainment devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 00-823 en date du 18 mai 2000.

Ces OCEANE ont fait l'objet de deux Offres Publique d'Echange Simplifiées successives :

Du 11 novembre au 1er décembre 2003, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2000-2005 ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 1,05 action de la Société à émettre et 5 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la société (OCEANE 2003-2009) assorties chacune d'un bon de souscription d'actions de la Société à émettre. En date du 19 décembre 2003, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°203C2191, a informé que 2 191 180 OCEANE 2000-2005 avaient été apportées à l'offre.

En date du 4 mars 2005, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2000-2005 a approuvé les modifications suivantes au contrat d'émission :

- report de l'échéance au 1^{er} juillet 2011 ;
- annulation de la prime de remboursement et remboursement au pair (soit 39,0 € par OCEANE) ;
- ratio de conversion porté à 10,5 actions ordinaires Infogrames Entertainment pour 1 OCEANE.

Du 9 au 31 mars 2005, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2000-2005 ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 11,2 € en numéraire, 10 actions de la Société à émettre et 1 obligation de la Société à émettre (Obligation 2006-2008). En date du 7 avril 2005, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n° 205C0605, a informé que 2 403 772 OCEANE 2000-2005 ont été apportées à l'offre, laissant ainsi en circulation au 31 mars 2005 135 031 OCEANE 2011.

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 21,524 actions pour 1 OCEANE 2011 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 24,718 actions pour 1 OCEANE 2011 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires et enfin à 0,247 actions pour 1 OCEANE 2011 afin de tenir compte du regroupement d'actions.

Au 31 mars 2008 ainsi qu'au 30 juin 2008, le nombre d'OCEANE 2011 restant en circulation s'élève à 135 031, donnant droit à la souscription, l'échange ou l'achat de 33 353 actions d'Infogrames Entertainment, ayant un effet dilutif théorique de 0,26% sur le capital social au 31 mars 2008 dans une hypothèse de dilution totale.

OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ECHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES 2003-2009 (OCEANE 2003-2009) DEVENUE (OCEANE 2003-2020)

Le 23 décembre 2003, la Société a émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « Océanes 2020 ») d'une valeur nominale de 7 €, dont le montant total en principal s'élève à 124,3 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale de 8,89 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivent à échéance le 1er avril 2009, portent intérêt à 4% annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 5,31 % prime de remboursement incluse). Initialement, chacune d'elles pouvait être immédiatement convertie par son porteur en 1 action ordinaire Infogrames Entertainment ; ce ratio a été porté à 1,02 action ordinaire en décembre 2004 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions intervenue à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Infogrames Entertainment devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 03-971, en date du 6 novembre 2003.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée Générale des porteurs d'Océanes 2003-2009 a modifié ces Océanes de la façon suivante :

- modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- perte par les porteurs des océanes à partir du 1er avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Infogrames Entertainment nouvelles ou existantes ;
- modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;
- suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des Océanes 2020 en cas de défaut ».

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 2,091 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 2,401 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Du 12 février au 9 mars 2007, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les Océanes 2020 qui a fait l'objet d'une Note d'Information déclarée conforme par l'AMF le 2 février 2007 (avis n°207CO246 daté du 2 février 2007); dans ce cadre, il a été proposé pour chaque Océane apportée à l'offre, 32 actions de la Société à émettre. En date du 16 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°207C0515, a informé que 16 403 083 Océanes 2020 ont été apportées à l'offre, soit 99,5% des Océanes qui étaient en circulation.

Au 31 mars 2008, la parité de conversion et /ou d'échange a été portée à 0,024 action pour 1 OCEANE 2020 afin de tenir compte du regroupement d'actions.

Au 31 mars 2008, ainsi qu'au 30 juin 2008, il reste en circulation 84 406 Océanes 2020 donnant droit à la souscription, l'échange ou l'achat de 2 026 actions Infogrames Entertainment, ayant un effet dilutif théorique de 0,02% sur le capital social au 31 mars 2008 dans une hypothèse de dilution totale. Ces Océanes 2020 sont remboursables en totalité le 1er avril 2020 au prix unitaire de 7,539 euros et portent intérêt à un taux de 0,1%.

BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EMIS DANS LE CADRE DU PLAN DE RESTRUCTURATION APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 15 NOVEMBRE 2006

Dans sa séance du 19 décembre 2006, le Conseil d'Administration de la Société a procédé à l'émission de 47 431 539 bons de souscription d'actions nouvelles aux actionnaires (« BSA actionnaires »).

L'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006 a décidé dans sa dix-septième résolution, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 74,0 millions d'euros hors frais de l'attribution gratuite de 217 900 000 bons de souscription d'actions nouvelles réservée aux anciens principaux créanciers obligataires (« BSA investisseurs »), à savoir Boussard & Gavaudant Asset Management LP d'une part (36 300 000 bons) et GLG Partners LP et The Bluebay Value Recovery Fund d'autre part (181 600 000 bons).

Après prise en compte du regroupement d'actions réalisé en mars 2008, cent bons permettent de souscrire une à action nouvelle au prix unitaire de 15 euros.

Au 31 mars 2008, il reste 188 758 439 BSA en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2009 et pouvant aboutir à la création de 1 887 584 actions, ayant un effet dilutif théorique de 14,70% sur le capital social au 31 mars 2008 dans une hypothèse de dilution totale.

Sur la période du 1^{er} avril 2008 au 30 juin 2008, 340 500 BSA ont été exercés, donnant lieu à la création de 3 405 actions nouvelles d'Infogrames Entertainment.

OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES (ORANES)

Le 4 janvier 2008, Infogrames Entertainment a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1^{er} avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est représenté par 1 500 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursable, après prise en compte de l'opération de regroupement d'actions, en 8,91 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 150,0 millions d'euros et 144,1 millions d'euros.

Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1^{er} avril de chaque année.

Au 31 mars 2008, il restait 1 500 000 ORANES en circulation pouvant aboutir à la création de 13 365 000 actions nouvelles ayant un effet dilutif théorique de 104,05% sur le capital social à cette date dans une hypothèse de dilution totale.

Sur la période du 1^{er} avril 2008 au 30 juin 2008, 11 077 ORANES ont été remboursées, donnant lieu à la création de 98 674 actions nouvelles.

Hormis les titres ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la société.

INFORMATIONS RELATIVES À LA DILUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ CONSÉCUTIVEMENT AUX OPÉRATIONS INTERVENUES SUR SON CAPITAL POTENTIEL

(En date du 31 mars 2008)

Nature des éléments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice en euros (1)	Identités des détenteurs de ces instruments	Date limite d'exercice	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments (2)	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments (% du capital social au 31 mars 2008)
Options de souscription d'actions	30/10/2000	811,0	Personnes visées à l'article L.225-177 et L.225-180 du Code de Commerce	30/10/2008	541	
	24/10/2001	295,0		24/10/2009	17 295	
	24/10/2001	525,0		24/10/2009	2 655	
	15/03/2002	431,0		15/03/2010	2 441	
	07/11/2002	99 (6)		07/11/2010	34 678	
	16/09/2003	181,0		16/09/2011	23 607	
	03/03/2004	137,0		03/03/2012	3 865	
	27/07/2004	75,0		27/07/2012	10 920	
	07/09/2005	55,0		07/09/2013	31 741	
	30/01/2008	11,45		(5)	30/01/2016	
02/03/2008	14,40	(5)	02/03/2016	1 193 892		
Total					2 742 395	Total =21,35%
OCEANE 2000/2011	18/05/2000		Public	01/07/2011	33 353	0,26%
OCEANE 2003/2020	23/12/2003		Public	01/04/2020	2 026	0,02%
ORANE	04/01/2008		Public	01/01/2014	13 365 000	104,05%
Bon de Souscription d'Actions	22/12/2006 24/01/2007	15,0	Public (4)	31/12/2009	1 887 584	14,70%
Attributions gratuites d'actions	19/06/2007 27/02/2008 02/03/2008		(3)		639 584	4,98%
Total					18 669 942	145,35%

(1) Tous les chiffres ont été ajustés pour refléter les ajustements requis par la loi en conséquence des événements suivants : (i) les divisions d'actions approuvées par les Assemblées Générales du 15 décembre 1997 et du 16 décembre 1999, (ii) l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 actions détenues au 15 janvier 2002 et (iii) l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) en date du 4 janvier 2005, (iv) l'augmentation de capital avec maintien du Droit préférentiel de souscription des actionnaires du 24 janvier 2007, (v) l'attribution, le 22 décembre 2006 de Bons de Souscription d'Actions au profit des actionnaires de la Société, (vi) le regroupement d'actions du 4 mars 2008 approuvé par l'Assemblée générale du 15 novembre 2006.

(2) Le nombre d'actions a été ajusté pour refléter le regroupement d'actions réalisé le 4 mars 2008 et approuvé par l'Assemblée générale du 15 novembre 2006.

(3) Les Conseils d'administration de la Société du 19 juin 2007, 27 février 2008 et 2 mars 2008, conformément aux autorisations de l'assemblée générale du 15 novembre 2006, ont procédé à l'attribution gratuite de 1.038.948 actions à Messieurs Patrick Leleu, Mathias Hautefort et Michel Combes, dont 399.364 actions ont été annulées.

(4) Attribués gratuitement à (i) The Blue Bay High Yield (Master) Fund (bénéficiant de 181.600.000 BSA) et à the Sark Master Fund (bénéficiant de 36.300.000 BSA) le 24 janvier 2007, ainsi qu'aux (ii) actionnaires de la Société, le 22 décembre 2006, ces BSA font l'objet d'une cotation sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (ISIN FR 0010413237).

(5) David Gardner et Phil Harrison

(6) 104 euros pour les bénéficiaires résidant aux Etats-Unis.

EVOLUTION DU CAPITAL

Date et nature de l'opération	Nombre cumulé d'actions	En numéraire ou apports		Par incorporation	Montants successifs du capital (en francs) (en €)
		Nominal	Prime d'émission (fusion)		
15/07/98 Conversion d'obligations convertibles	11 079 761	8 019 100	65 355 665		221 595 220
15/07/98 Augmentation de capital (1)	12 911 573	36 636 240	650 293 260		258 231 460
5/10/98 Conversion d'obligations convertibles	12 946 663	701 800	12 456 950		258 933 260
15/03/99 Conversion d'obligations convertibles Exercice d'options	12 997 093 13 011 182	1 008 600 281 780	8 220 090 996 958		259 941 860 260 223 640
8/06/99 Conversion d'obligations convertibles Exercice d'options	13 238 132 13 238 504	4 539 000 7 440	36 992 850 24 260		264 762 640 264 770 080
1/10/99 Conversion d'obligations convertibles Exercice de bons de souscription	13 634 069 13 634 156	7 911 300 1 740			272 681 380 272 683 120
31/12/99 Exercice d'options Conversion d'obligations convertibles Exercice de BSA Conversion d'OCEANE	13 709 780 13 954 325 13 998 871 14 149 407	1 512 480 4 890 900 890 920 3 010 720	7 030 213,40 18 294 305 19 154 780 81 910 102,94		274 195 600 279 086 500 279 977 420 282 988 140
3/01/2000 Echange de 5 actions nouvelles pour une ancienne (2)	70 747 035				282 988 140
29/02/2000 Exercice d'options Conversion d'obligations convertibles Exercice de BSA Conversion d'OCEANE	70 775 350 71 283 475 71 496 445 73 530 695	113 260 2 032 500 851 880 8 137 000	284 848 16 564 875 18 315 420 221 376 450,70		283 101 400 285 133 900 285 985 780 294 122 780
24/03/2000 Exercice d'options Conversion d'obligations convertibles Exercice de BSA Conversion d'OCEANE	73 534 625 73 539 275 73 653 015 74 107 750	15 720 18600 454 960 1 818 940	83 787,60 151 590 9 781 640 49 486 356,30		294 138 500 294 157 100 294 612 060 296 431 000
30/06/2000 Conversion d'obligations convertibles Exercice de BSA Conversion d'OCEANE Actions émises dans le cadre du PEE	74 701 400 74 746 415 77 136 590 77 176 590	2 374 600 180 060 9 560 700 160 000	19 352 990 3 871 290 260 109 847,87 5 475 982,54		298 805 600 298 985 660 308 546 360 308 706 360
01/07/2000 Expression du capital social en euros					(passage à l'euro) 47 061 981,20 €
28/07/2000 Conversion d'obligations convertibles Exercice de BSA Augmentation de capital (3)	77 483 315 77 483 570 78 140 489	187 040 155 400 587	1 524 373,55 3 343,21 17 011 708,38		47 249 020,90 € 47 249 176,39 € 47 649 763,02 €
26/01/2001 Conversion d'obligations convertibles (échéance oct. 2000) Exercice de BSA Conversion d'OCEANE Exercice d'options Augmentation de capital(4)	79 720 989 79 837 544 80 013 089 80 098 139 84 619 544	963 782,69 71 074,78 107 046,65 51 863,15 2 757 134,99	7 854 828,89 1 528 063,25 2 912 327,35 200 477,59 107 339 076,80		48 613 545,71 € 48 684 620,49 € 48 791 667,14 € 48 843 530,29 € 51 600 665,29 €
30/06/2001 Exercice de BSA	88 471 759	2 349 065,56	50 504 895,96		53 949 730,85 €

Conversion d'OCEANE	-	-	-	-
Exercice d'options	88 560 319	54 003,53	306 431,61	54 003 734,39 €
17/12/2001				
Augmentation de capital (5)	104 090 877	9 470 473,22	67 151 019,96	63 474 207,61 €
31/12/2001				
Exercice d'options	104 189 542	60 165,53	286 914,72	63 534 373,14 €
31/12/2001				
Actions émises dans le cadre du PEE	104 374 017	112 492,13	1 127 179,87	63 646 865,27 €
15/02/2002				
Attribution d'actions gratuites (6)	109 592 717		3 182 342,74	66 829 208,01 €
29/05/2002				
Augmentation de capital (7)	110 179 781	357 989,32	6 980 310,68	67 187 197,34 €
30/06/2002				
Exercice d'options	110 240 081	36 770,70	142 32 ,30	67 223 968,04 €
15/12/2002				
Exercice d'options	110.442.769	123.598,35	447.981,81	67.347.566,39 €
06/06/2003				
Actions émises dans le cadre du PEE	111.714.862	775.717,31	1.692.143,11	68.123.283,70 €
30/09/2003				
Exercice d'options	111.741.114	16.007,15	96.080,35	68.139.290,85 €
18/12/2003				
OPE sur OCEANE (8)	119.573.442	4.776.122,83	0	72.915.413,68 €
31/12/2003				
Conversion OCEANE	121.387.159	1.105.998,72	7 128 258,03	74.021.412,40 €
31/12/2003				
Exercice d'options	121.391.095	2.400,16	8 187,68	74.023.812,56 €
31/03/2004				
Exercice de BSA	121.391.155	36,59	323,41	74.023.849,15 €
30/06/2004				
Conversion OCEANE 2004	121.900.566	310.637,02	8.808.336,55	74.334.486,17€
04/01/2005				
Exercice de BSA (9)	157.139.475	21.488.548,18	17.626.640,82	95.823.034,34€
31/03/2005				
Actions émises dans le cadre du PEE	159.458.788	1.414.307,95	448.480,03	97.237.342,29€
30/04/2005				
OPE sur OCEANE (10)	183.496.508	14.658.107,01	17.723.839,05	111.895.449,25€
30/06/2005				
Exercice de BSA (11)	183.496.653	88,42	766,27	111.694.176,91€
22/08/2005				
Augmentation de capital (12)	189.726.158	3.798.727,66	5.234.055,52	115.694.265,33€
15/11/2006				
Réduction de capital	189.726.013	- 114.537.323,30	+114.537.323,30	1.156.942,00€
27/11/2006				
Augmentation de capital (13)	189.726.158	+ 740.319,58	- 740.319,58	1.897.261, 58€
24/01/2007				
Augmentation de capital	683.014.148	4.932.879,9	69.060.318,60	6.830.141,48 €
09/03/2007				
Augmentation de capital (14)	1.207.912.804	5.248.986,56	120.726.690,88	12.079.128,04 €
31/03/2007				
Exercice de BSA (15)	1.232.599.421	246.866,17	3.456.126,87	12.325.994,21 €
30/06/2007				
Exercice de BSA (15)	1.233.731.766	11.323,45	158.528,30	12.337.317,66 €
23/07/2007				
Exercice de BSA (16)	1.233.731.766	500.000	7.000.000	12.837.317,66 €
30/09/2007				
Exercice de BSA (17)	1.284.072.662	3.408,96	47.725,44	12.840.726,62 €
30/11/2007				
Exercice de BSA (18)	1.284.230.694	1.580,32	22.124,48	12.842.306,94 €
29/02/2008				
Exercice de BSA (19) et d'options de souscription d'actions	1.284.311.600	809,06	11.407,49	12.843.116,00 €
30/06/2008				
Exercice de BSA (20) et d'ORANE (21)	12.946.939	103.823,00	1.081.206,00	12.946.939,00 €

(1) Emission d'actions à bons de souscription d'actions. Cette émission a donné lieu à la publication d'un prospectus visé le 25 juin 1998 par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 98-559.

(2) L'Assemblée Générale lors de sa réunion du 16 décembre 1999 a décidé l'échange de 5 actions nouvelles pour une action ancienne.

(3) Emission de 656.919 actions nouvelles en rémunération de l'apport à la Société des titres Paradigm Entertainment Inc. (Assemblée Générale Mixte du 28 juillet 2000).

- (4) Emission de 4.521.405 actions nouvelles en rémunération de l'apport à la Société de la division interactive d'Hasbro, Inc. (Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2001).
- (5) L'Assemblée Générale du 17 décembre 2001 a approuvé la fusion-absorption d'Interactive Partners S.A. par la Société et la création de 15.530.558 actions nouvelles en rémunération de l'actif apporté.
- (6) La Société a procédé le 15 janvier 2002 à l'attribution d'une action gratuite pour vingt actions possédées entraînant ainsi la création de 5.218.700 actions nouvelles qui ont été attribuées à compter du 16 janvier 2002.
- (7) Emission de 587.064 actions nouvelles en rémunération de l'apport à la Société des titres de la société Eden Studios S.A. (Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2002).
- (8) Emission de 7.832.328 actions nouvelles dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 1999-2004 et OCEANE 2000-2005 (Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2003) ; cette offre publique a donné lieu à la publication d'un prospectus visé par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 03-971 en date du 6 novembre 2003.
- (9) Dans le cadre du plan de restructuration de sa dette et afin de remplir ses obligations relatives à l'échéance des OCEANE 2000-2005, la Société a attribué le 17 décembre 2004 un total de 121 900 566 Bons émis et attribués gratuitement aux actionnaires. 70.477.818 Bons ont été exercés au cours de la période d'exercice, soit du 17 au 24 décembre 2004 inclus, donnant lieu à la création de 35 238 909 actions nouvelles.
- (10) Emission de 24.037.720 actions nouvelles dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2000-2005 (Assemblée Générale Mixte du 19 janvier 2005) ; cette offre publique a donné lieu à la publication d'un prospectus visé par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 05-130 en date du 4 mars 2005.
- (11) Emission de 145 actions nouvelles consécutive à l'exercice de BSA Juin 2005.
- (12) Emission de 6.229.505 actions nouvelles en rémunération de l'apport de 100% des actions de la société Humongous, Inc. le 22 août 2005.
- (13) Opération destinée à procéder à un ajustement du nominal de l'action, ce dernier passant de 0,609796069 euro à 0,01 euro, conformément à la décision de l'AGE du 15 novembre 2006 (17^{ème} résolution).
- (14) Emission de 524.898.656 actions nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune en rémunération de l'apport de 16.403.083 Océanes 2003/2009 à l'Offre Publique d'Echange Simplifiée dont la période de souscription s'est ouverte le 12 février 2007 pour se clôturer le 9 mars 2007.
- (15) Exercice de BSA octroyés par la Société à ses actionnaires ainsi qu'à The BlueBay High Yield (Master) Fund et à The Sark Master Fund suite aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2007 – du fait de la durée de la période d'exercice de ces BSA, qui s'achèvera le 31 décembre 2009, un arrêté de l'exercice des BSA sera effectué à la clôture de chaque trimestre.
- (16) Exercice par BlueBay Value Recovery (Master) Fund de 50 millions de bons de souscription d'actions.
- (17) Emission de 340 896 nouvelles actions consécutive à l'exercice de bons de souscription.
- (18) Emission de 158 032 nouvelles actions consécutive à l'exercice de bons de souscription.
- (19) Exercice de BSA octroyés par la Société à ses actionnaires ainsi qu'à The BlueBay High Yield (Master) Fund et à The Sark Master Fund suite aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2007 – du fait de la durée de la période d'exercice de ces BSA, qui s'achèvera le 31 décembre 2009, un arrêté de l'exercice des BSA sera effectué à la clôture de chaque trimestre.
- (20) Exercice par BlueBay Value Recovery (Master) Fund de 50 millions de bons de souscription d'actions.
- (21) Emission de 98.674 actions par suite de la conversion de 11.077 ORANE le 14 mai 2008 ; le 19 décembre 2007, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 15 novembre 2006 (10^{ème} résolution), la Société a émis 1.500.000 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes, dont la totalité a été souscrite (prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 07-485 en date du 19 décembre 2007).

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 29 avril 2008, le nombre de droits de vote attachés aux actions de la Société était de 12 885 964 Les données ci-dessous sont établies sur la base des informations obtenues par la Société auprès de l'établissement teneur de titres.

A la connaissance de la Société, cette répartition s'établissait de la façon suivante au 29 avril 2008 :

	Nombre d'actions	en %	Nombre de droits de vote	en %
BlueBay Asset Management ⁶	4 044 891	31,49	4 044 891	31,39
GLG ⁷	644 324	5,01	644 324	5,00
Public	8 157 757	63,50	8 196 749	63,61
Total	12 846 972	100,00	12 885 964	100,00

Par ailleurs, la Société a été informée qu'à cette date :

- GLG détenait 136 134 ORANES,
- BlueBay Asset Management détenait 132 119 743 BSA et 1 327 731 ORANES.

Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

⁶ The BlueBay Value Recovery (Master) Fund et The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited

⁷ GLG Partners Funds

A la connaissance de la Société, et sous réserve de ce qui suit, il n'existe pas, au 29 avril 2008, d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE LA PÉRIODE DU 31 MARS 2008 AU 30 JUIN 2008

En application des dispositions de ses statuts prévoyant la déclaration de toute détention de plus de 2% du capital ou des droits de vote, la Société a été informée, au cours de l'exercice, des franchissements de seuils suivants :

- Par courrier du 15 avril 2008, complété par un courrier du 16 avril, GLG Partners LP a déclaré avoir franchi à la baisse, le 10 avril 2008, le seuil de détention de 5% du capital et détenir 4,99% du capital et 4,98% des droits de vote.
- Par courrier du 7 mai 2008, GLG Partners LP a déclaré avoir franchi à la hausse, le 29 avril 2008, le seuil de détention de 5% du capital et détenir 5,02% du capital et 5,02% des droits de vote.

OPÉRATIONS PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES

La Société n'a pas procédé au rachat de ses propres titres au cours de la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR TITRES ET OU INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Nom - prénom Qualité à la date de l'opération	Nature de L'opération	Date de L'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (€)	Montant de L'opération (€)
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Souscription	04/01/07	2.878	100	287 800
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	25/07/07	11.350.000	0,22 à 0,23	2.580.059,30
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	26/07/07	6.800.000	0,23	1.564.000
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	14/08/07	831.250	0,21	174.562,50
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	14/08/07	118.750	0,21	24.937,50
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	22/08/07	87.500	0,20	17.500
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	22/08/07	12.500	0,20	2.500
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	23/08/07	43.750	0,21	9.187,5
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	23/08/07	6.250	0,21	1.312,5
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	24/08/07	131.250	0,20	26.250
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	24/08/07	18.750	0,20	3.750

BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	28/08/07	12.500	0,21	2.625
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	28/08/07	87.500	0,21	18.375
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	29/08/07	4.375	0,20	875
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	29/08/07	30.625	0,20	6.125
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	31/08/07	25.000	0,2025	5.062,50
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	31/08/07	175.000	0,2025	35.437,50
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	20/12/07	2.750.000	0,1347	370 499,25
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	20/12/07	19.250.000	0,1347	2 593 494,75
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	20/12/07	327.250	0,0883	28 901,41
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	20/12/07	2.750.000	0,1347	370 499,25
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	20/12/07	46.773	0,0883	4 130,83
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	20/12/07	19.250.000	0,1347	2 593 494,75
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	20/12/07	327.250	0,0883	28 901,411
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	31/12/07	175.000	0,13	22 750
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	31/12/07	18.218	0,08	1 457,44
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	31/12/07	1.225.000	0,13	159 250
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	31/12/07	127.529	0,08	10 202,32
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Souscription	04/01/08	1.324.853	100	132 485 300
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	08/01/08	312.500	0,12	37 500
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	08/01/08	2.187.500	0,12	262 500

BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	14/01/08	5.250.000	0,115	603 750
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	14/01/08	750.000	0,115	86 250
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	31/01/08	15.550.000	0,1212	1 884 660
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	26/02/08	1.836.000	0,14	257 040
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	27/02/08	325.000	0,14	45 500
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	28/02/08	200.000	0,14	28 000
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	29/02/08	9.814.430	0,1481	1 454 164,83
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	25/03/08	68.000	11,3074	768 903,20
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	26/03/08	117.000	11,693	1 368 081
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	27/03/08	57.000	12,257	698 649
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	28/03/08	52.500	12,729	668 272,50
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	31/03/08	68.024	13,334	907 032,016
BlueBay Asset Management Plc Membre du Conseil d'Administration	Acquisition	01/04/08	2.489	13,31	33 128,59

MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA DÉTENTION DU CAPITAL

L'évolution des actions détenues en propre par la Société depuis le 31 mars 2005 est résumée dans le tableau ci-dessous :

	31 mars 2005	31 mars 2006	31 mars 2007	31 mars 2008
Régularisation de cours	0	0	0	0
Autres	0	0	0	2 470
TOTAL	0	0	0	2 470

MODIFICATIONS DE L'ACTIONNARIAT ENREGISTRÉES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La composition du capital social a évolué comme suit en pourcentage des actions et des droits de vote sur les 3 dernières années, la différence entre le nombre d'actions et les droits de vote étant due à l'existence de droits de vote double attribués à toutes les actions détenues au nominatif depuis au moins 2 années :

Actionnariat	10-avril 2008			31-mars 2007 (7)			31-mars-2006 (7)		
	Actions	% capital	% ddv	Actions	% capital	% ddv	Actions	% capital	% ddv
Principaux Fondateurs (1)	(5)	(5)	(5)	(4)	(4)	(4)	4 244 036	2,23%	4,01%
Hasbro, Inc.	29 778	0,23%	0,46%	2 977 945	0,24%	0,48	2 977 945	1,57%	2,42%
The BlueBay Value Recovery (Master) Fund	4 044 891	31,49%	31,40%	238 627 392	19,34	19,29	-	-	-
GLG (2)	641 484	4,99%	4,98%	119 313 696	9,68	9,64	-	-	-
Morgan Stanley & Co. International Plc. (6)	-	-	-	48 053 650	3,92	3,89	-	-	-
Auto-détention	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autocontrôle	2 470	0,02%	-	-	-	-	-	-	-
Public (3)	8 121 092	63,22%		871 680 388	70,74		182 504 176	96,20%	93,57%
Total	12 844 860	100%	100%	1 232 599 421	100,0%	100,0%	189 726 158	100,00%	100,00%

(1) Bruno Bonnell, Christophe Sapet et Thomas Schmider directement et indirectement

(2) GLG Partners LP au titre du 10 avril 2008 et GLG Market Neutral Fund, GLG Global Convertible UCITS Fund, GLG Global Convertible Fund PLC au titre du 31 mars 2007

(3) y compris les salariés

(4) au 31 mars 2007, les principaux fondateurs (Messieurs Bruno BONNELL, Christophe SAPET et Thomas SCHMIDER) détiennent ensemble, directement et indirectement, moins de 1% du capital et moins de 1 % des droits de vote

(5) au 31 mars 2008, les principaux fondateurs détiennent au nominatif 5 145 titres et 9 892 droits de vote

(6) au nominatif Morgan Stanley & Co. International Plc. ne détient pas de titres

(7) hors prise en compte du regroupement d'action du 4 mars 2008

PACTE D'ACTIONNAIRES

BlueBay dans un premier temps, puis GLG, ont annoncé, par lettre du 26 avril 2007, la fin de leur action de concert, tout en précisant que leurs participations respectives n'étaient pas affectées par la fin de ce concert.

Les modalités du concert avaient été publiées sur le site de l'AMF.

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Ces opérations avec des apparentés sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 mars 2008 et dans le rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225 -40 du Code de Commerce et figurant ci-après.

NANTISSEMENTS GARANTIES ET SÛRETÉS

AU NIVEAU DES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES

NANTISSEMENTS CONFÉRÉS POUR LE FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION

Dans le cadre de la renégociation de sa dette bancaire, Infogrames Entertainment et Atari Europe SAS ont conclu le 21 avril 2006, un nouvel accord bancaire avec un établissement bancaire de premier plan, Banc of America Securities Limited (« BoA »), prévoyant la mise en place d'une ligne de crédit destinée à financer l'exploitation pour un montant de 20 millions d'euros, et la possibilité de mettre

en place des financements locaux sur le périmètre européen par mobilisation du poste clients jusqu'à 30 millions d'euros. Ce nouvel accord rend caducs les accords précédents avec les autres banques du Groupe (8).

A la suite de plusieurs amendements, la ligne de financement a été portée à 54,7 millions d'euros, et la maturité de cette ligne a été étendue au 28 février 2009.

Dans le cadre de ces accords, la Société et Atari Europe SAS ont consenti des nantissements portant sur i) la totalité des actions des filiales suivantes : Eden Games SAS, Atari Interactive, Inc., Atari Europe SAS et la majorité des filiales européennes et australiennes (Atari France SAS, Atari United Kingdom Ltd., Infogrames Entertainment GmbH, Atari Asia Holding Pty. Ltd) sur ii) certaines marques et sur les éléments composant certains jeux vidéo édités par Atari Europe SAS et enfin iii) sur des créances inter-compagnies de certaines filiales du Groupe.

Par ailleurs, Infogrames Entertainment et Atari Europe ont également chacune concédé une garantie autonome au profit de BoA.

Ces sûretés garantissent les engagements bancaires d'Atari Europe et de ses filiales emprunteuses au titre des financements à court et moyen terme, et sont assorties d'une garantie d'Infogrames Entertainment sous forme d'un cautionnement réel et d'une garantie donnée par Atari Europe SAS pour les engagements de ses filiales.

Par ailleurs, en Europe, les lignes de crédit court terme sont adossées aux comptes clients, le montant variant régulièrement en fonction des tirages.

Le tableau ci-dessous résume la valeur comptable des immobilisations nanties par le Groupe (hors Atari, Inc.) au 31 mars 2008 (en millions d'euros « M€ ») :

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total poste du bilan (b)	% (a) / (b)
Sur immobilisations incorporelles (1)	16 avril 2003 (renouvelé au 13 avril 2006)	28 février 2009	-	43,1 M€	0,0%
Sur immobilisations financières (2)	16 avril 2003 (renouvelé au 13 avril 2006)	28 février 2009	255,1 M€	280,8 M€	90,8%

(1) La valeur nette comptable consolidée de la plupart des jeux nantis par Atari Europe n'est pas significative dans la mesure où ils sont amortis pour la plus grande part ; le montant de 43,1 millions d'euros est issu des comptes consolidés.

(2) La valeur comptable de ces participations et des comptes courants rattachés est celle ressortant des comptes sociaux au 31 mars 2008, seule valeur pertinente dans la mesure où ces participations sont consolidées. Le total du poste de bilan pris en compte est celui figurant dans les comptes sociaux.

AU NIVEAU D'ATARI, INC. AUX ETATS-UNIS :

Atari, Inc. avait conclu en 2006 avec Guggenheim Corporate Funding, LLC et un syndicat de prêteurs un accord de financement pour un montant maximum de 15 millions de dollars US (10,3 millions d'euros). Le 1^{er} octobre 2007, un avenant a ramené l'encours à 3 millions de dollars US (2,05 millions d'euros).

Le 18 octobre 2007, BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.A.R.L, affiliés à BlueBay a racheté cet encours du crédit Guggenheim Corporate Funding, LLC.

Atari, Inc. a depuis contracté une ligne de financement avec BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.A.R.L. portant sur un montant de 10 millions de dollars US (6,8 millions d'euros) disponible jusqu'au 31 décembre 2009, en substitution du crédit Guggenheim.

Cette ligne est garantie par les créances, les stocks ainsi que par l'ensemble des actifs corporels et incorporels d'Atari, Inc.

Le 4 décembre 2007, cette ligne a été portée à 14 millions de dollars US (8,5 millions d'euros).

La Société n'est pas garante des obligations de sa filiale envers BlueBay.

8 Les nantissements consentis au bénéfice des banques du Groupe ont été transférés à BoA le 13 avril 2006 et complétés de garanties supplémentaires au titre du financement court terme et moyen terme du groupe.

ENGAGEMENTS DE NANTIR OU DE MAINTENIR CERTAINS ACTIFS LIBRES DE TOUTE SURETE

Dans le cadre du refinancement bancaire précité, Infogrames Entertainment et ses principales filiales (à l'exception d'Atari Interactive, Inc., d'Atari, Inc. et de California U.S. Holdings, Inc. et de leurs filiales respectives) se sont engagées, sauf accord de BoA, à ne pas conférer de sûretés sur leurs actifs présents ou futurs (y compris par voie de contre garantie d'une garantie accordée par un membre quelconque du Groupe) sans faire bénéficier au prêteur de la même sûreté au même rang ou à lui conférer une sûreté équivalente.

Au 31 mars 2008, les actions CUSH détenues par le Groupe ne sont pas nanties.

GARANTIES DONNEES PAR LA SOCIETE ET ATARI EUROPE SAS

Dans le cadre du financement de l'exploitation, la Société a accordé sa garantie de société-mère à des filiales du Groupe pour un montant total de 32.3 millions d'euros se répartissant entre, d'une part, 9,8 millions d'euros au titre des crédits par caisse consentis à Atari Italia (8,5 millions d'euros) et Atari España (1,3 million d'euros) et, d'autre part, 22.5 millions d'euros au titre d'engagements par signature donnés par les établissements bancaires aux plus importants fournisseurs d'Atari Europe dans le cadre de la commande de produits. La Société est également garante des engagements financiers de sa filiale Atari Australia à hauteur de 8,5 millions de dollars australiens (4,9 millions d'euros).

La Société et Atari Europe ont été amenées de façon solidaire à renouveler ou étendre leur garantie au bénéfice de leurs filiales dans le cadre notamment du refinancement bancaire mis en place le 13 avril 2006 avec Banc of America pour les montants suivants :

Nature de l'engagement garanti	Montant principal garanti (plus intérêts et frais) (m€)	Echéance
Facilité de crédit court terme*	54,7	28/02/09
Autres lignes de financement locales auprès d'autres établissements bancaires (Italie, Espagne, Australie)	14,9	–

*y compris les engagements par signature mentionnées ci-dessus.

AUTRES GARANTIES DE PAIEMENT

La Société est garante des engagements d'Atari Europe SAS au titre des fonds de production ; le montant total garanti au 31 mars 2008 est de 2,2 millions d'euros (plus les royalties éventuellement dues).

MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

Service des titres : CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle, 92130 ISSY LES MOULINEAUX, Tel : +33 1 57 78 00 00

ACTION - CODE ISIN : FR-0000052573

Place de cotation : Eurolist d'Euronext Paris S.A - Premier Marché – Compartiment B

L'action n'est pas éligible au système de règlement différé (SRD)

Appartenance aux indices : NEXT ECONOMY; CAC All shares

Code ISIN : FR-0000052573

Code Reuters : IFOE.PA

Code Bloomberg : IFGEF

	Cours Extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'euros)
	+ haut (euros)	+ bas (euros)		
2007				
Janvier	0,42	0,28	348 154 457	121,38
Février	0,31	0,21	180 255 454	47,10
Mars	0,27	0,20	268 007 869	65,23
Avril	0,28	0,20	279 920 834	70,40
Mai	0,26	0,24	70 986 269	17,64
Juin	0,25	0,22	89 599 551	21,48
Juillet	0,24	0,21	77 087 089	17,31
Août	0,23	0,19	78 096 167	16,21
Septembre	0,21	0,17	48 129 192	8,91
Octobre	0,20	0,18	38 217 032	7,31
Novembre	0,20	0,12	89 090 660	13,25
Décembre	0,17	0,11	162 506 548	21,36
2008				
Janvier	0,14	0,09	198 554 999	22,95
Février	0,17	0,12	212 101 903	30,88
Mars	0,15	0,12	2 519 679	0,34
Avril	0,14	0,12	731 855	0,10
Mai	0,14	0,12	547 962	0,07
Juin	0,13	0,12	195 058	0,02

(Source : Euronext)

ACTION - CODE ISIN : FR-0010478248

Place de cotation : Eurolist d'Euronext Paris S.A - Premier Marché – Compartiment B

L'action n'est pas éligible au système de règlement différé (SRD)

Appartenance aux indices : NEXT ECONOMY; CAC All shares

Code Reuters : IFOE.PA

Code Bloomberg : IFGEF

	Cours Extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'euros)
	+ haut (euros)	+ bas (euros)		
2008				
Mars	15,85	10,60	5 416 577	11,25
Avril	13,49	11,25	337 566	4,18
Mai	13,40	11,20	402 079	4,94
Juin	12,48	10,10	375 166	4,23

OCEANE 2003-2020 (PRÉCÉDEMMENT 2003-2009) - CODE ISIN : FR-0010032839

	Cours Extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'euros)
	+ haut (euros)	+ bas (euros)		
2007				
Janvier	8,60	7,11	180 754	1,443
Février	8,48	6,73	497 358	3,781
Mars	7,75	6,87	52 913	0,389
Avril	3,82	2,00	1 910	0,006
Mai	1,61	1,45	10 500	0,016
Juin	1,31	0,98	5 948	0,006
Juillet	-	-	-	-
Août	1,17	1,00	734	0,001
Septembre	-	-	-	0,000
Octobre	1,16	1,16	2 526	0,003
Novembre	1,70	1,38	1 815	0,003
Décembre	1,51	1,51	465	0,001
2008				
Janvier	1,50	1,50	1 000	0,002
Février	-	-	-	-
Mars	-	-	-	-
Avril	-	-	-	-
Mai	1,22	1,22	400	0,000
Juin	1,10	1,10	12	0,000

(Source : Euronext)

Il est rappelé que par décision de l'Assemblée générale des porteurs en date du 29 septembre 2006, la maturité des OCEANE 2003-2009 non apportées à l'offre publique d'échange initiée par la Société du 12 février au 9 mars 2007 a été portée au 1^{er} avril 2020.

OCEANE 2000-2011 (PRÉCÉDEMMENT 2000/2005) - CODE ISIN : FR-0000181042

	Cours Extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'euros)
	+ haut (euros)	+ bas (euros)		
2007				
Janvier	22,85	9,77	950	0,014
Février	25,00	22,05	5 730	0,133
Mars	22,00	19,85	390	0,008
Avril	25,85	21,50	265	0,007
Mai	24,20	22,00	966	0,022
Juin	21,50	18,15	110	0,002
Juillet	20,00	20,00	100	0,002
Août	16,50	16,50	65	0,001
Septembre	15,05	15,05	86	0,001
Octobre	15,01	15,01	1	0
Novembre	15,05	15,01	185	0,003
Décembre	15,05	15,05	100	0,002
2008				
Janvier	15,35	15,35	300	0,005
Février	13,84	13,82	113	0,002
Mars	13,82	13,82	317	0,004
Avril	-	-	-	-
Mai	-	-	-	-
Juin	-	-	-	-

(Source : Euronext)

Il est rappelé que par décision de l'Assemblée générale des porteurs en date du 4 mars 2005, la maturité des OCEANE 2000-2005 non apportées à l'offre publique d'échange initiée par la Société du 9 au 31 mars 2005 a été portée au 1^{er} juillet 2011.

BONS DE SOUSCRIPTION - CODE ISIN FR0010413237

	Cours Extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'euros)
	+ haut (euros)	+ bas (euros)		
2007				
Janvier	0,26	0,15	10 065 242	2,02
Février	0,19	0,12	9 923 585	1,58
Mars	0,17	0,12	8 268 989	1,19
Avril	0,16	0,10	16 748 179	2,24
Mai	0,16	0,13	5 066 053	0,74
Juin	0,15	0,13	4 677 962	0,63
Juillet	0,14	0,12	4 301 242	0,56
Août	0,14	0,11	3 244 273	0,41
Septembre	0,14	0,12	2 472 600	0,32
Octobre	0,13	0,11	1 979 558	0,23
Novembre	0,12	0,06	4 608 911	0,41
Décembre	0,10	0,05	4 853 262	0,37
2008				
Janvier	0,09	0,04	8 178 801	0,48
Février	0,09	0,06	8 289 141	0,60
Mars	0,08	0,05	2 914 490	0,18
Avril	0,07	0,05	1 626 644	0,10
Mai	0,07	0,05	1 754 027	0,11
Juin	0,07	0,05	1 954 318	0,12

(Source : Euronext)

ORANE (OBLIGATIONS REMBOURSABLE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES) - CODE ISIN FR0010560615

	Cours Extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'euros)
	+ haut (euros)	+ bas (euros)		
2008				
Janvier	110,00	91,50	2 209	0,22
Février	118,00	102,00	4 534	0,494
Mars	116,00	95,00	1 968	0,215
Avril	120,00	105,00	4 220	0,451
Mai	114,42	101,00	1 328	0,14
Juin	105,30	88,00	510	0,05

(Source : Euronext)

DIVIDENDES

La Société n'a pas, au cours des cinq derniers exercices, distribué de dividende et le Conseil d'administration n'envisage pas d'en proposer le versement au titre de l'exercice 2007/2008.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE

Le Conseil d'Administration était au 30 juin 2008 formé de 9 administrateurs et trois représentants du Comité d'entreprise.

- Monsieur Michel Combes, Administrateur, Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Dominique D'Hinnin, Administrateur indépendant, Vice-président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur David Gardner, Administrateur, Directeur Général ;
- Monsieur Philip Harrison, Administrateur, Directeur général Délégué ;
- Madame Gina Germano, Administrateur ;
- Monsieur Didier Lamouche, Administrateur indépendant ;
- Monsieur Pascal Cagni, Administrateur indépendant ;
- BlueBay Asset Management, représentée par Monsieur Jeffrey Lapin ;
- BlueBay High Yield Investments (Luxembourg), représentée par Monsieur Eli Muraidekh.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de six ans.

Le censeur, conformément à l'article 15 des statuts, a pour mission de veiller à l'application des statuts et de faire des recommandations au Conseil. Il assiste aux réunions du Conseils d'Administration avec voix consultative.

Les délégués du Comité d'entreprise auprès du Conseil sont désignés par le Comité d'entreprise, pour une durée de 4 ans ; Conformément à la loi, ils ne prennent pas part aux votes.

Le Conseil a créé deux Comités permanents en charge de l'assister dans l'exécution de sa mission ; il s'agit du Comité d'audit, et du Comité des nominations et rémunérations.

Le bilan d'activité du Conseil est présenté dans le rapport du Président prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce (Voir « Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne » page 200.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les personnes physiques ou morales qui ont été membres du Conseil d'Administration au cours de la période allant du 1^{er} avril 2007 au 30 juillet 2008 sont les suivantes :

▪ MICHEL COMBES (DEPUIS LE 27 SEPTEMBRE 2007)

Administrateur indépendant coopté à la place de Monsieur Bruno Bonnell depuis le 27 septembre 2007. Monsieur Michel Combes a été nommé Président du Conseil d'Administration le 30 janvier 2008.

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008. Il est prévu de proposer à l'Assemblée Générale Mixte de 2008 de renouveler son mandat.

Depuis mai 2006, Monsieur Michel Combes est Président Directeur Général de TéléDiffusion de France. Il a débuté sa carrière en 1986 chez France Telecom, dans le département Réseaux Externes puis à la Direction Affaires Industrielles et Internationales. En 1991, il est nommé Conseiller Technique auprès du Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, puis du Ministre du Développement, des Transports et du Tourisme. En juin 1995, il rejoint TéléDiffusion de France en qualité de Vice-Président Exécutif. De juin 1996 à fin 1999, il était aussi Président Directeur Général de GlobeCast. Il a ensuite rejoint Nouvelles Frontières comme Vice-Président Exécutif, jusqu'à fin 2001, où il a été nommé Directeur Général de Assystem, une société d'ingénierie industrielle. En janvier 2003, Monsieur Michel Combes retourne chez France Telecom, d'abord comme Directeur Exécutif chargé de la fonction Groupe

Finance, puis à partir de janvier 2006 comme Directeur Exécutif en charge des Équilibres Financiers et Création de Valeurs NEXT. Monsieur Michel Combes est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors de la société : Membre du Conseil de Surveillance des sociétés Europacorp et Assystem SA et Président Directeur Général de TDF. Administrateur de la société Weather (Italie).

Liste des mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Président du Conseil d'Administration des sociétés Pages Jaunes et Carlson Wagon-lit France. Administrateur des sociétés Eurotunnel, Protravel, Fortuneo, Procapital et Sonaecom. Membre du Conseil de Surveillance de la banque Neufilize OBC et des sociétés Altamir et Equant (Pays-Bas).

▪ DOMINIQUE D'HINNIN (DEPUIS LE 22 NOVEMBRE 2005)

Administrateur indépendant depuis le 22 novembre 2005, Vice-président exécutif et Président du Comité d'audit. Il est précisé que Monsieur Dominique d'Hinnin siège au Conseil d'Administration à titre personnel et non en qualité de représentant du groupe Lagardère.

Expiration du mandat : Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Diplômé de l'École Normale Supérieure et Inspecteur des Finances, il a rejoint le Groupe Lagardère en 1990 comme Chargé de mission auprès de Monsieur Philippe Camus. Il a été ensuite successivement Directeur de l'Audit Interne du Groupe Lagardère, Directeur Financier d'Hachette Livre, puis en 1994 Executive Vice President de Grolier Inc.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors de la Société : Directeur Financier du groupe Lagardère depuis 1998 et Président Directeur Général de Ecrinvest 4 SA, Administrateur des sociétés Hachette SA, Lagardère Service SA, Hachette SA, Lagardère ressources SAS, SOGEADE Gérance SAS. Représentant permanent de la société Hachette SAS au Conseil d'Administration de Lagardère Active Broadcast, Président de la société Eole SAS, Président et membre du Conseil de Surveillance de Newsweb SA. Membre du Conseil de Surveillance des sociétés Lagardère Active SAS, Financière de Pichat SAS, Financière de Pichat & Cie SCA et Matra Manufacturing & Services SAS. Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit de la société LE MONDE (SA) et de la société CANAL+ France (SA). Administrateur de la société Le Monde Interactif (SA) et de Lagardère North America, INC (Etats-Unis), membre du Conseil d'Administration de European Aeronautic Defence and Space Company – EADS NV (Pays-Bas) et de EADS Participations B.V. (Pays-Bas). Il est représentant permanent de la société Lagardère Active Broadcast.

Liste des mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années : Représentant permanent de la société Lagardère Active Broadcast au Conseil d'Administration des sociétés Multithématiques et Lagardère SCA au Conseil d'Administration de Hachette Filipacchi Médias. Président-Directeur Général de la société Lagardère Télévision Holdings (SA). Administrateur de la société Legion Group (SA) et de la société Lagardère Management, INC (Etats-Unis). Membre du Conseil de Surveillance de la société Hachette Holding (SAS).

▪ DAVID GARDNER (DEPUIS LE 30 JANVIER 2008)

Administrateur coopté à la place de Monsieur Patrick Leleu depuis le 30 janvier 2008. Sa cooptation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte 2008. Monsieur David Gardner a été nommé Directeur Général de la Société le 30 janvier 2008.

Expiration du mandat : Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Monsieur David Gardner a débuté sa carrière en programmant le PDP-11s et en vendant des ordinateurs Apple II en 1980. Il a ensuite rejoint les douze premiers collaborateurs d'Electronic Arts en 1983. Après un début de carrière au sein des départements vente et marketing, il devient en 1986 responsable du lancement d'Electronic Arts en Grande-Bretagne. En 1992, Monsieur David Gardner devient Managing Director pour l'Europe. En 2004, il est promu International Publishing Vice President. Peu de temps après, il est nommé Executive Vice-President en charge des studios au niveau mondial. Monsieur David Gardner a quitté Electronic Arts en août 2007.

Monsieur David Gardner n'exerce pas d'autres fonctions ou mandats en dehors de la société.

Liste des mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Monsieur David Gardner fut administrateur des sociétés EA General Partner Limited et EA International (Studio and Publishing) Ltd. et Directeur de la société Electronic Arts Inc.

▪ **PHILIP HARRISON (DEPUIS LE 2 MARS 2008)**

Administrateur coopté en remplacement de Monsieur Christophe Sapet depuis le 2 mars 2008. Sa cooptation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte 2008. Monsieur Philip Harrison a été nommé Directeur Général Délégué.

Expiration du mandat : Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 Il est prévu de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler son mandat.

Monsieur Philip Harrison a rejoint la Société après avoir quitté Sony Computer Entertainment, où il occupait le poste de Président de Worldwide Studios et dirigeait le département de développement de jeux vidéo PlayStation. Phil Harrison a débuté sa carrière en 1989 en tant que directeur du développement chez Mindscape International et, précédemment, en tant que concepteur de jeux et graphiste consultant en Grande-Bretagne. Depuis son entrée chez Sony en 1992, Phil a occupé des postes de Direction Générale en Europe et en Amérique du Nord – il fut notamment Vice-Président en charge des relations avec les éditeurs tiers et de la Recherche et Développement pour Sony Computer Entertainment de 1996 à 2000.

Monsieur Philip Harrison n'exerce pas d'autres fonctions ou mandats en dehors de la Société.

Liste des mandats et fonctions au cours des cinq dernières années : Philip Harrison a exercé différentes fonctions au sein des sociétés Sony Computer Entertainment, Inc, il fut Executive Vice President de Sony Computer Entertainment Europe Ltd et fut administrateur de Polyphony Digital, Inc.

▪ **GINA GERMANO (DEPUIS LE 6 NOVEMBRE 2006)**

Administrateur de la Société depuis le 6 novembre 2006.

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Madame Gina Germano a rejoint BlueBay en avril 2002 après son départ de Lazard Asset Management à New York où elle était gérante de portefeuille en charge des produits européens à haut rendement depuis 1998. De 1996 à 1998, Madame Gina Germano a été analyste financière (marché actions) chez Morgan Stanley à New York. Elle est diplômée de l'Université de Boston et de la Northwestern University et titulaire d'un Master (maîtrise) de l'université suédoise de Lund.

Liste des mandats et fonctions au cours des cinq dernières années : Administrateur des sociétés Concordia Bus AB; Cherry Luxembourg SA (Nybron) Teak Luxembourg SA (Nybron) et The Polestar Company Limited.

▪ **DIDIER LAMOUCHE (DEPUIS LE 26 NOVEMBRE 2007)**

Administrateur indépendant coopté à la place de Monsieur Thomas Schmider depuis le 26 novembre 2007. Sa cooptation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte 2008.

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008. Il est prévu de proposer à l'Assemblée Générale Mixte 2008 de renouveler son mandat.

Monsieur Didier Lamouche est depuis décembre 2004 Président Directeur Général du Groupe Bull. Il a commencé sa carrière en 1984 dans le domaine de la recherche chez Philips. Il a ensuite rejoint IBM MicroElectronics où il a assumé différentes fonctions tant en

France qu'aux Etats-Unis. En 1995, il se voit confier la Direction des Opérations de l'usine de composants avancés de Motorola à Toulouse. En 1998, Didier Lamouche est appelé par IBM pour redresser le site de semi-conducteurs de Corbeil en France. Après la restructuration de ce site et son redéploiement, il crée et dirige Altis Semiconductor, filiale commune d'IBM et d'Infineon. De 2003 à décembre 2004, Didier Lamouche est rappelé par IBM aux Etats-Unis en tant que Vice Président en charge des opérations industrielles semi-conducteurs au niveau mondial. Didier Lamouche est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'un Doctorat en technologies des semi-conducteurs.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors de la société :

- Depuis le 2 décembre 2004 : Administrateur du Conseil d'Administration de la Société Bull ;
- Depuis Février 2005 : Président Directeur Général de la Société Bull ;
- Depuis le 1er juillet 2005 : Administrateur de SOITEC ;
- Depuis le 27 avril 2006 : Administrateur de STMicroelectronics ;

Liste des mandats et fonction au cours des cinq dernières années : de 2005 à 2006 : Administrateur de CAMECA.

▪ **PASCAL CAGNI (DEPUIS LE 13 JUIN 2008)**

Administrateur indépendant coopté à la place de Monsieur Evence-Charles Coppée depuis le 13 juin 2008. Sa cooptation est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte 2008.

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Monsieur Pascal Cagni débute sa carrière chez Booz, Allen & Hamilton en tant que consultant puis crée à Paris, la filiale française de Software Publishing Corp (SPC), l'un des leaders mondiaux de l'édition logicielle, dont il devient peu après le Directeur Europe Marketing et Business Development. En 1995, il rejoint Packard Bell où il est promu au poste de Vice President, Directeur Général Europe. En 2000, Pascal Cagni rejoint Apple au poste de Vice President et Directeur Général EMEA, à la tête d'une région regroupant 121 pays. Monsieur Pascal Cagni est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, section Service Public et titulaire d'un MBA HEC (ISA) groupe HEC, Paris. Il est en outre diplômé du Stanford Executive Program (EPGC), Université de Stanford (USA).

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors de la société : Administrateur Indépendant de la Banque Transatlantique (Credit Mutuel / CIC).

Liste des mandats et fonction au cours des cinq dernières années : Administrateur Indépendant de Egg Plc en 2006.

▪ **BLUEBAY ASSET MANAGEMENT (DEPUIS LE 15 NOVEMBRE 2006)**

BlueBay Asset Management a été nommé administrateur personne morale de la Société à l'issue de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 novembre 2006.

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

- du 15 novembre 2006 au 16 janvier 2007, BlueBay Asset Management a été représentée par Monsieur Eli Muraidekh.
- du 16 janvier 2007 au 4 avril 2007, BlueBay Asset Management a été représentée par Monsieur Patrick Leleu.
- du 4 avril 2007 au 3 décembre 2007, BlueBay Asset Management a été représentée par Monsieur Eli Muraidekh.

BlueBay Asset Management a remplacé son représentant Monsieur Eli Muraidekh par Monsieur Jeffrey Lapin en date du 3 décembre 2007.

Monsieur Jeffrey Lapin est depuis avril 2007 Directeur Général de Razorgator Interactive Group, société américaine spécialisée dans la billetterie sur Internet. Monsieur Jeffrey Lapin est diplômé de UCLA et a obtenu un diplôme en droit de l'Université de Loyola. Il a débuté sa carrière comme avocat chez Mitchell Silber & Knupp (Los Angeles) avant de rejoindre, en 1986, le prédécesseur de la chaîne hôtelière Starwood Hotels & Resort, dont il occupe le poste de Président Directeur Général de 1991 à 1996. Il rejoint ensuite le secteur

du jeu vidéo, tout d'abord en tant que Executive Vice Président puis Président de House of Blues (1996-1998), puis en tant que Vice Président & Chief Operating Officer au sein de THQ, éditeur américain de jeux vidéo. En 2002, il rejoint Take Two Interactive Software, en tant que Directeur Général.

Au cours des 5 dernières années, Jeff Lapin a exercé les fonctions d'administrateur et Directeur Général de Take Two Interactive Software (USA), d'administrateur de 411 Web Interactive (USA) ainsi que de In-Fusio (USA).

▪ **BLUEBAY HIGH YIELD INVESTMENT (LUXEMBOURG)**

BlueBay High Yield Investment a été coopté administrateur personne morale le 16 janvier 2008 à la place de Monsieur Jean-Michel Perbet. Sa cooptation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte 2008.

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Cette société est représentée par Monsieur Eli Muraidekh qui est également administrateur au sein de BlueBay Asset Management. Avant son arrivée chez BlueBay, il était associé d'Elwin Capital Partners, un fonds de placement privé, qu'il créa en 2000. Entre 1994 et 2000, Monsieur Eli Muraidekh a été spécialiste senior de l'investissement chez Goldman Sachs, à New York et à Londres où, pour le compte des fonds de placement privés, il sélectionnait, évaluait et effectuait des placements dans une vaste gamme de secteurs et de marchés. Avant Goldman Sachs, Monsieur Eli Muraidekh a travaillé chez McKinsey à Londres et Morgan Stanley à New York. Il est titulaire d'un MBA de la Harvard Business School et d'une licence (BA) en économie de l'université de Yale.

Liste des mandats et fonctions exercées par Monsieur Eli Muraidekh en dehors de la Société : membre du Conseil d'Administration de Kiekert AG, une société allemande de pièces automobiles.

▪ **PATRICK LELEU (DEMISSIONNAIRE AU 30 JANVIER 2008)**

Monsieur Patrick Leleu était Président-Directeur Général de la Société du 4 avril 2007 au 30 janvier 2008.

Il a été, au cours de sa carrière, Directeur Général de Bouygues Telecom depuis son lancement jusqu'en 2001, puis Président Directeur Général de NOOS (opérateur de réseaux câblés) entre 2001 et 2005. Monsieur Patrick Leleu est diplômé de l'Ecole Polytechnique et titulaire d'un MBA de HEC (Institut Supérieur des Affaires).

Liste des mandats et fonctions exercées en dehors de la Société : Administrateur des sociétés InfoVista et Netsize.

Liste des mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

- 2001- 2005 : Président Directeur Général de NOOS ;
- 2004 -2005 : Président Directeur Général de UPC France ;
- 2005-2006 : Président Directeur Général de Erenis SA ;
- 2006- 2007 : Directeur Général de FILAO
- 2005- 2007 : Administrateur de la société FILAO

▪ **BRUNO BONNELL (DEMISSIONNAIRE AU 4 AVRIL 2007)**

Monsieur Bruno Bonnell a fondé la Société avec Messieurs Thomas Schmider et Christophe Sapet en 1983 et fut Président Directeur Général de la Société du 24 mai 1987 au 4 avril 2007. Monsieur Bruno Bonnell a démissionné de son mandat d'administrateur le 4 avril 2007.

Autres mandats exercés au sein du Groupe jusqu'au 4 avril 2007 : Chairman of the Board of Directors, Chief Executive Officer d'Atari, Inc., Chief Financial Officer (par interim) d'Atari, Inc., Chief Creative Officer d'Atari, Inc.

Diplômé de l'Université de Paris Dauphine, Monsieur Bruno Bonnell est diplômé en Ingénierie chimique et en Économie.

Liste des mandats et fonctions exercées en dehors de la Société : Président de Robopolis SAS, Sorobot SAS, administrateur des sociétés DANONE S.A., EURAZEO S.A., LZ Publications ; membre du Conseil de Surveillance de PATHE S.A.

Liste des mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Président d'I-Volution SAS et administrateur des sociétés IXO S.A. (Société liquidée conformément aux dispositions de l'Article L.640-1 du Code de commerce) et Interactive Partners.

▪ **THOMAS SCHMIDER (DEMISSIONNAIRE AU 26 NOVEMBRE 2007)**

Diplômé de l'ESC Lyon, Monsieur Thomas Schmider a fondé la Société avec Messieurs Bruno Bonnell et Christophe Sapet en 1983.

Administrateur du 20 janvier 1990 au 26 novembre 2007, Monsieur Thomas Schmider a été Directeur Général Délégué de la Société, jusqu'au 4 avril 2007 et Directeur Général Adjoint Stratégie et Développement du 26 avril 2007 au 21 mars 2008.

Liste des mandats et fonctions exercées en dehors de la Société : Président de la société SUP SAS.

Liste des mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Monsieur Thomas Schmider a également occupé les postes de Président du Conseil d'Administration de la S.A.O.S A.S.S.E, d'administrateur des sociétés Flamatis, Infosources, Interactive Partners, EXODIA S.A. et IXO S.A. (société liquidée conformément aux dispositions de l'Article L.640-1 du Code de commerce).

▪ **CHRISTOPHE SAPET (DEMISSIONNAIRE AU 5 DECEMBRE 2007)**

Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie et de Physique (ENSCP) et du Groupe CESMA (Groupe ESC Lyon), Monsieur Christophe Sapet est l'un des co-fondateurs de la Société.

Administrateur du 24 mai 1987 au 5 décembre 2007, Monsieur Christophe Sapet a également été Directeur Général Délégué de la Société jusqu'en décembre 2005. Monsieur Christophe Sapet a démissionné de son mandat d'administrateur le 5 décembre 2007

Liste des mandats et fonctions exercées en dehors de la Société : Gérant de la société XK Interactive (Société civile). Représentant de la société XK Interactive en qualité de Président de I-Partners S.A.S.

Liste des mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Monsieur Christophe Sapet a occupé les postes de Président – Directeur Général des sociétés IXO S.A. et Himalaya S.A. (Société liquidée conformément aux dispositions de l'Article L.640-1 du Code de commerce), Top Achats.com S.A., Wattmusic S.A., de Président de la société Francité France S.A.S., de Directeur Général de la société Interactive Partners, d'Administrateur des sociétés Flamatis S.A., IXO Publishing S.A. (société liquidée conformément aux dispositions de l'Article L.640-1 du Code de commerce), Zonejeux.com S.A., Capbooster, Membre du Conseil de Surveillance de Top Achat Com S.A., Francité International, Inc. et représentant permanent de la société IXO S.A. au Conseil d'Administration de la société Capitol S.A.

▪ **JEAN-MICHEL PERBET (DEMISSIONNAIRE AU 26 NOVEMBRE 2007)**

Administrateur du 18 décembre 2003 au 26 novembre 2007, Monsieur Jean-Michel Perbet a été Président d'Atari Europe et Directeur Général Adjoint jusqu'au 18 avril 2008.

Expiration du mandat : Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009. Précédent mandats : Directeur Général Délégué de la Société (jusqu'au 4 avril 2007).

Après avoir occupé le poste de Directeur Général de Sony Europe et Président de Sony France (Activités Electroniques), Monsieur Jean-Michel Perbet avait été nommé Président d'Atari Europe et Directeur Général Adjoint Marketing et Distribution.

Diplômé de l'Ecole de Commerce IPAG, il a débuté sa carrière en commercialisant le premier ordinateur familial en France, le TI99/4 de Texas Instruments (Société liquidée conformément aux dispositions de l'Article L. 640 du Code de commerce) puis en créant le premier

réseau de ventes de logiciels familiaux VIFI Nathan. Il a également créé pour l'Europe l'activité micro-informatique de Sony et lancé la gamme de micro-ordinateurs Vaio.

Jean-Michel Perbet n'exerçait pas d'autres fonctions ou mandats en dehors de la Société.

▪ **EVENCE-CHARLES COPPEE (DEMISSIONNAIRE AU 4 MARS 2008)**

Administrateur du 20 octobre 2005 au 4 mars 2008, Monsieur Evence-Charles Coppée avait rejoint le Groupe en septembre 2005 en tant que Directeur Général Délégué Administration et Finance (jusqu'au 4 avril 2007) après avoir été Directeur Général et cogérant du journal Libération.

Monsieur Evence-Charles Coppée a démissionné de son mandat d'administrateur le 4 mars 2008.

Avant de rejoindre le journal Libération, il a occupé des fonctions opérationnelles clés pendant près de 10 ans au sein du Groupe Chargeurs/Pathé, et notamment dans le textile, le transport, la communication et le cinéma. Monsieur Evence-Charles Coppée, de nationalité belge, a démarré sa carrière au Boston Consulting Group où il est resté 7 ans.

Liste des mandats et fonctions exercées en dehors de la Société : Administrateur de Lafarge Ciments S.A.

▪ **BENOIT REGNAULT DE MAULMIN (CENSEUR DU 18 AVRIL 2002 AU 24 AVRIL 2008)**

Liste des mandats et fonctions exercées en dehors de la Société : administrateur délégué de Interactive Finance S.A, administrateur d'Anuman Interactive S.A., membre du Conseil de Surveillance Metaboli S.A.

Liste des mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années : Monsieur Regnault de Maulmin a également occupé les postes de Président du Conseil d'Administration de la société Inskor Entertainment Ltd., d'administrateur des sociétés Infogrames Entertainment et Interactive Partners et d'administrateur délégué des sociétés Interactive Finance S.A. et Game production Fund S.A.

REPRESENTANTS DU COMITE D'ENTREPRISE (ELUS LORS DE LA REUNION DU COMITE D'ENTREPRISE DE L'UES INFOGRAMES ENTERTAINMENT DU 12 JANVIER 2007)

Nadège De BERGEVIN (Collège Cadres) Producteur Senior

Jean-Yves LAPASSET (Collège Technicien) Consultant (Game Analyst)

Wilfrid TRAWINSKI (Collège Employés) Assistant de Département

Le Conseil d'Administration ne comprend pas d'administrateurs élus par les salariés.

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

▪ **AU 31 MARS 2008**

David GARDNER	Directeur Général
Phil HARRISON	Directeur Général Délégué
Jean-Michel PERBET	Directeur Général Adjoint Marketing et Distribution
Mathias HAUTEFORT	Directeur Général Adjoint Edition et Production

■ AU 30 JUIN 2008

DAVID GARDNER	Directeur Général
Phil HARRISON	Directeur Général Délégué
Mathias HAUTEFORT	Directeur Général Adjoint Distribution mondiale
Fabrice HAMAIDE	Directeur Financier Groupe

COMITÉ EXÉCUTIF GROUPE :

Depuis le 4 avril 2007, les dirigeants du Groupe sont regroupés au sein d'un Comité Exécutif.

Au 30 juin 2008, ce Comité Exécutif est composé de Messieurs David Gardner (Directeur Général de la Société), Phil Harrison (Directeur Général Délégué), Mathias Hautefort (Président d'Atari Europe, Directeur Général Adjoint), Madame Bernadette Abbott (Directrice Ressources humaines), ainsi que Fabrice Hamaide (Directeur Financier Groupe).

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITES DU CONSEIL

ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

L'article 14 des statuts prévoit que Le Conseil d'Administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation résultant des dispositions légales. Le Conseil d'Administration dispose d'un règlement intérieur régulièrement mis à jour. Conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Monsieur Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise, ce règlement intérieur fixe des règles d'admissibilité (notamment de compétence professionnelle) et de renouvellement et un code de conduite des administrateurs au Conseil (y compris s'agissant des obligations d'abstention en présence d'informations non publiques).

Le règlement intérieur précise également que les titres de la Société ainsi que ceux de sa filiale Atari, Inc. étant admis aux négociations sur des marchés réglementés, la Société et ses administrateurs sont dès lors soumis aux réglementations édictées par les autorités boursières française et américaine ainsi qu'aux dispositions législatives françaises et américaines applicables en matière boursière. Les administrateurs doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société, d'Atari, Inc., ou sur toute autre valeur mobilière s'y rattachant (i) en présence d'une information privilégiée ou (ii) intervenant à l'intérieur d'une fenêtre négative (période d'abstention). Par période d'abstention, on entend (i) la période de 15 jours précédant le jour de la publication, chaque trimestre de l'exercice, du chiffre d'affaires de la Société, (ii) la période de 30 jours précédant le jour de la publication du résultat trimestriel consolidé de la Société, et (iii) la période de 45 jours précédant le jour de la publication du projet de comptes consolidés de la Société. D'une manière générale, l'administrateur recueille l'avis du secrétaire du Conseil avant d'effectuer ou de faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres des sociétés du Groupe ou sur toute valeur mobilière s'y rattachant, ainsi que des opérations de même type relatives à des sociétés sur lesquelles il détient des informations du fait de sa qualité d'administrateur de la Société. Le secrétaire du Conseil l'informe sur les conditions que doivent respecter lesdites opérations.

Pour être admissible, un administrateur doit, en outre, détenir 1.000 actions de la Société. Le règlement intérieur prévoit également des modalités d'information indépendante et critique des membres du Conseil ainsi qu'une évaluation annuelle des administrateurs et des travaux du Conseil. Toutefois, il est prévu de demander à l'Assemblée Générale de réduire cette obligation à 10 actions.

Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration doit inscrire à son ordre du jour un débat sur son fonctionnement. Tous les trois ans au moins, le Conseil d'Administration pourra mandater un consultant extérieur en vue de la réalisation d'une évaluation formelle de sa performance et de son fonctionnement, sous la direction d'un administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni 27 fois au cours de la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 avec un taux de présence moyen des administrateurs supérieur à 72%. Les séances du Conseil ont toutes été présidées par le Président. Y ont assisté,

les représentants du comité d'entreprise (à l'exception des séances des 24 janvier 2008, 11 février 2008 et 3 mars 2008), le secrétaire du Conseil (à l'exception des séances du 9 juillet 2007, du 2 et 3 mars 2008), et, selon les sujets traités, les commissaires aux comptes, des dirigeants du Groupe ou des tiers experts. Outre l'arrêté des comptes annuels et semestriels et les décisions de nature financière ou juridique dans le cours normal des affaires, les sujets traités par le Conseil ont principalement concerné : (i) le financement de l'exploitation, la négociation de nouveaux accords bancaires avec Banc of America, (ii) la restructuration financière du Groupe et notamment la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale relatives au regroupement d'actions ainsi qu'à l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes, (iii) la définition d'un plan stratégique de relance du Groupe et l'arrêté du budget, (iv) l'optimisation de ses structures et tout particulièrement l'évolution de la situation de sa filiale américaine cotée au Nasdaq (Pink Sheets), Atari, Inc.

ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS :

Monsieur Dominique d'Hinnin (Président du Comité d'audit)

Monsieur Didier Lamouche

Monsieur Pascal Cagni.

La Société souhaite parvenir progressivement à la proportion de la moitié de membres indépendants, préconisée par le Rapport Bouton. S'agissant du fonctionnement du Conseil et de l'indépendance de ses membres, une évaluation annuelle des administrateurs et des travaux du conseil sera confiée aux administrateurs indépendants. Dans sa séance du 26 avril 2007, le Conseil a chargé le Comité des nominations de sélectionner des administrateurs indépendants de façon à tendre vers cet objectif.

Les critères retenus pour qualifier un administrateur indépendant sont détaillés dans le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce (Voir « Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne » page 200.

CONDAMNATIONS ET LIENS DE PARENTE :

A la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, et sauf ce qui est indiqué ci-après, aucun des membres des organes d'administration :

- n'a subi de condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a subi d'incrimination, ni de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, y compris des organismes professionnels,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

1) Dans le cadre de ses activités salariées anciennes au sein du Groupe Bouygues, Division Construction, Monsieur Patrick Leleu a été condamné pour fraudes dans des affaires du BTP pour des faits commis dans la période 1990/1995.

2) Dans le cadre de son mandat de Président de la société IXO SA, Monsieur Christophe Sapet a subi une sanction pécuniaire de la part de l'AMF relative à un retard de suspension de la cotation des actions IXO après la déclaration de cessation des paiements de sa filiale IXO Publishing.

A la date du présent document, les administrateurs ne sont liés entre eux par aucun lien de parenté.

COMITES DU CONSEIL

Au 31 mars 2008, le Conseil d'administration comprenait :

- **Un Comité d'Audit** composé de Monsieur Dominique d'Hinnin (Président) et de BlueBay High Yield Investment représentée par Monsieur Eli Muraidekh.
- **Un Comité des rémunérations/nominations** composé de Monsieur Didier Lamouche, Monsieur Dominique D'Hinnin et de Blue Bay High Yield Investment représentée par Monsieur Eli Muraidekh.

Ces deux Comités disposent d'un règlement intérieur spécifique précisant leurs attributions et leurs modalités de fonctionnement (Voir « Rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne » page 200.

Les deux comités ad hoc du Conseil sont :

- Un Comité chargé des relations du Groupe avec Atari, Inc.

Au 19 juin 2007, étaient membres de ce Comité Monsieur Patrick Leleu et Monsieur Eli Muraidekh (représentant permanent de BlueBay Asset Management).

Depuis le 11 février 2008, les membres de ce Comité sont Monsieur David Gardner, Madame Gina Germano, Monsieur Michel Combes et BlueBay Asset Management représentée par Monsieur Jeffrey Lapin.

- Un Comité Fusions et Acquisitions, créée le 11 février 2008, il est composé de Monsieur David Gardner, Madame Gina Germano et Monsieur Michel Combes.

Enfin, le Conseil a créé plusieurs sous-comités ayant vocation à travailler sur des dossiers ponctuels :

- Un sous-comité d'analyse stratégique, créée le 20 mars 2007, auquel a été confiée l'étude d'options stratégiques alternatives dans le cadre de la préparation du business plan.

Ce comité était composé de Madame Gina Germano, de Monsieur Dominique d'Hinnin et de BlueBay Asset Management représentée par Monsieur Eli Muraidekh.

A l'heure du présent document, ce sous-comité n'existe plus.

- Un sous-comité spécial mis en place pour analyser le montant de la recapitalisation et évaluer les hypothèses et résultats du projet de business plan, créée le 3 décembre 2007.

Ce sous-comité spécial était composé de Messieurs Michel Combes, Dominique d'Hinnin et Evence-Charles Coppee.

A l'heure du présent document, ce sous-comité n'existe plus.

- **Un sous-comité chargé des relations avec Bandai**, composé Monsieur David Gardner, Madame Gina Germano et Monsieur Michel Combes qui s'est réuni pour la première fois le 6 mai 2008.

PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'Administration ou des organes de direction.

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ORGANES DE DIRECTION

Ces informations sont présentées au paragraphe 7 de la section « Informations relatives à la gestion aux états financiers ».

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros		31-mars-08				31-mars-07			
		PIN Associés		Deloitte & Associés (*)		PIN Associés		Deloitte & Associés	
		Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%
Audit									
	- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	139,5	77%	482,2	99%	136,6	67%	2 451,5	98%
	- Missions accessoires	40,8	23%	-	-	68,5	33%	31,5	1%
Sous total Audit (1)		180,3	100%	482,2	99%	208,1	100%	2 483,0	99%
Autres prestations, le cas échéant									
	- Juridique, fiscal, social			2,5	1%			19,4	1%
	- Technologies de l'information								
	- Audit interne								
	- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous total Autres prestations (2)		0,0	0%	2,5	1%	0,0	0%	19,4	1%
TOTAL (1)+(2)		180,3	100%	484,7	100%	208,1	100%	2 502,3	100%

(*)Honoraires qui ne prennent pas en compte les honoraires d'audit Atari Inc perçus par le cabinet JH Cohn pour un montant de 388 milliers d'euros

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

ACCORD DE PARTICIPATION

Un accord de participation des salariés aux résultats a été conclu le 15 décembre 1999. Il concerne les sociétés françaises du Groupe. Les sommes attribuées aux salariés sont calculées conformément à la formule de calcul légale de la participation et sont réparties entre les salariés des sociétés françaises du Groupe. Cet accord de participation prévoit la possibilité pour les salariés de verser les sommes attribuées au Plan d'Epargne Entreprise du Groupe (voir ci-dessous).

Il n'existe pas de contrat d'intéressement.

PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

Un plan d'Epargne Entreprise a également été mis en place dans les sociétés françaises du Groupe le 15 décembre 1999. Il peut recevoir les sommes versées aux salariés dans le cadre de l'accord de participation du Groupe ainsi que des versements volontaires des salariés dans les limites prévues par la loi.

Lors des ouvertures du capital réservées aux salariés réalisées en décembre 2001, juin 2003 et mars 2005 les augmentations de capital se sont élevées respectivement à 1.3 millions, 2.5 millions et 1.4 millions d'euros

Il n'y a pas eu d'ouverture du capital aux salariés depuis l'exercice clos le 31 mars 2006.. Au 30 juin 2008, les salariés français détenaient moins de 0,04% du capital par l'intermédiaire du Plan d'Epargne Entreprise.

Les sommes versées au Plan d'Épargne Entreprise sont investies, au choix du salarié, (1) dans un fonds commun de placement (« FCPE ») Infogrames constitué d'actions Infogrames Entertainment et pour moins de 5% de SICAV monétaires, (2) dans un FCPE exclusivement constitué de produits monétaires, ou (3) dans des fonds commun de placement diversifiés (Actions Monde/Obligations).

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le détail des conventions règlementées figure dans le rapport spécial ci-après.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 mars 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS AVEC ATARI INC

1.1. INDEMNISATION D'ATARI, INC. DANS LE CADRE DES CONTRATS LIANT INFOGRAMES ENTERTAINMENT ET HASBRO, INC

Dans le cadre d'un accord signé entre Infogrames Entertainment et Hasbro, Inc. le 18 juillet 2007, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention aux termes de laquelle la société Atari, Inc. renonce à exploiter les propriétés intellectuelles (qu'elle exploitait en vertu de contrats de sous-licence avec Infogrames Entertainment) en contrepartie du paiement par Infogrames Entertainment d'une somme de USD 4 millions.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008, une charge de USD 4 millions, soit 2.902.968 euros a été comptabilisée.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 9 juillet 2007

Personnes intéressées : Messieurs Thomas SCHMIDER, Charles-Evence COPPEE, Jean-Michel PERBET

1.2. ACQUISITION AUPRES D'ATARI INC D'UNE LICENCE EXCLUSIVE

Votre Conseil d'administration a autorisé la Direction à conclure avec Atari, Inc. les termes et conditions d'une acquisition de la licence Test Drive/Test Drive Unlimited (TDU) pour une durée de 7 ans moyennant une avance sur redevances d'USD 5 millions, soit 3 409 246 euros.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008, Infogrames Entertainment a payé en totalité le montant dû au titre de cette avance.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 23 octobre 2007

Personnes intéressées : Messieurs Thomas SCHMIDER, Charles-Evence COPPEE, Jean-Michel PERBET

1.3. MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE D'ECHANGE D'INFORMATIONS RECIPROQUES AVEC ATARI, INC.

A la suite de la demande du Nasdaq, consécutive à un retard d'Atari, Inc. dans la publication de ses comptes trimestriels clos le 30 juin 2007, cette convention prévoit la mise en place d'une procédure d'échange d'informations réciproque entre Infogrames Entertainment et Atari, Inc. concernant des engagements pris par les parties avec des tiers.

Cette procédure, intitulée "Disclosure Procedures and Controls Relating to Atari Inc", prend fin à l'expiration d'une période de 2 ans, ainsi que dans le cas où Infogrames Entertainment détiendrait moins de 50% du capital ou des droits de vote d'Atari, Inc.

Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 7 novembre 2007

Personnes intéressées : Messieurs Thomas SCHMIDER, Charles-Evence COPPEE, Jean-Michel PERBET

1.4. ACCORDS « COPYRIGHT AGREEMENT » ET « TRADEMARK SECURITY AGREEMENT »

Dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de licences TDU signé le 8 novembre 2007, ATARI Inc a consenti le 21 novembre 2007 des nantissements de second rang sur certains de ses actifs relatifs à TDU au profit de votre Société pour lui garantir ses créances.

Cette convention n'a pas eu d'application au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 19 novembre 2007

Personnes intéressées : Messieurs Thomas SCHMIDER, Charles-Evence COPPEE, Jean-Michel PERBET, et indirectement Eli MURAIKHE en tant que représentant de BLUEBAY ASSET MANAGEMENT et Gina GERMANO

1.5. ACCORDS « DISTRIBUTION AGREEMENT », « INTERIM SERVICES AGREEMENT », « TERMINATION AND TRANSFER OF ASSETS AGREEMENT » ET « QA SERVICES AGREEMENT »

Dans le contexte de la restructuration de la filiale Atari, Inc, différents accords entre Infogrames Entertainment et Atari, Inc ont été conclus dans un « Memorandum of Understanding ».

Le « Memorandum of Understanding » est un accord-cadre détaillant le contexte et définissant les éléments de l'ensemble contractuel à conclure entre Infogrames Entertainment et Atari, Inc. dans le cadre de la restructuration de cette dernière.

Le « Short Form Distribution Agreement » est un accord de distribution entre Infogrames Entertainment et Atari, Inc. ; il accorde à Atari, Inc. une licence de distribution exclusive des produits d' Infogrames Entertainment sous format « Packaged Media » et « Digital Download Media » pour le territoire canadien, USA et Mexique, et ce pour une durée de trois ans ramenée à deux ans si les conditions énoncées dans l'accord ne sont pas réunies.

Aux termes de l' « Interim Services Agreement », Atari, Inc. d'une part et Infogrames Entertainment et ses filiales américaines Atari Interactive, Inc. et Humongous Entertainment, Inc. d'autre part, ont décidé de mettre fin à tout échange de services « back office », avec une période de transition pour le transfert de certains services de l'une à l'autre et/ou l'acquisition d'autonomie par chacune des deux sociétés à l'égard de ces prestations mutuelles.

Le « Termination and Transfer of Assets Agreement » résilie au 1^{er} décembre 2007 le contrat « Production Services Agreement » du 31 mars 2006 par lequel Atari, Inc. fournissait des services de production à Infogrames Entertainment. Une période de transition pour le transfert d'une partie du personnel et de biens d'équipement est prévue.

Le « Quality Assurance Agreement » ou « QA Agreement » est un accord mettant en place des services d'assurance-qualité fournis par Atari, Inc. pour Infogrames Entertainment et ses filiales américaines Atari Interactive, Inc. et Humongous Entertainment, Inc.

Ces conventions n'ont pas d'incidence sur les comptes annuels d'Infogrames Entertainment, à l'exception de celle portant sur les prestations de service, telle qu'exposée dans la convention intitulée « CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ATARI, INC » figurant en fin de ce rapport.

Date d'autorisation : Conseils d'Administration du 26 novembre 2007 et 3 décembre 2007

Personnes intéressées : Messieurs Thomas SCHMIDER, Charles-Evence COPPEE, Jean-Michel PERBET

2. CONVENTIONS AVEC BLUEBAY ASSET MANAGEMENT

2.1 ACCORD « INTERCREDITOR AGREEMENT »

Cette convention de subordination s'inscrit dans la suite des accords de licence TDU signés le 8 novembre 2007. Cet accord définit Bluebay Asset Management en tant que créancier de 1^o rang sur l'ensemble des actifs d'ATARI Inc, tandis qu'Infogrames Entertainment est créancier de second rang sur certains actifs d'ATARI Inc. Par ailleurs, l'accord prévoit notamment que Bluebay Asset Management pourra augmenter ses financements au bénéfice d'ATARI Inc, sans autorisation préalable d'Infogrames Entertainment; de tels financements complémentaires étant seniors par rapport à la créance Infogrames Entertainment.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 19 novembre 2007

Personnes intéressées : Messieurs Thomas SCHMIDER, Charles-Evence COPPEE, Jean-Michel PERBET et la Société BLUEBAY ASSET MANAGEMENT représentée par Monsieur Eli MURAIKHEK et indirectement Gina GERMANO

2.2 MODIFICATION DES ACCORDS « CREDIT FACILITY AGREEMENT » ET « RESTATED CREDIT FACILITY AGREEMENT »

Votre Conseil d'administration a autorisé la signature de l'avenant n°5 à l'accord « Credit Facility Agreement » signé le 21 avril 2006 avec BANC OF AMERICA, afin d'anticiper au 11 octobre 2007 le tirage d'une ligne de crédit de 11 millions d'euros, prévue initialement au 15 novembre 2007.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 5 octobre 2007

Personnes intéressées : La Société BLUEBAY ASSET MANAGEMENT représentée par Monsieur Eli MURAIKHEK, et indirectement Madame Gina GERMANO

Par ailleurs, votre Conseil d'administration a autorisé la signature :

- de l'avenant n°3 à l'accord « Restated Credit Facility Agreement » signé le 12 juin 2006 avec BANC OF AMERICA,
- de l'avenant n°6 à l'accord « Credit Facility Agreement » signé le 21 avril 2006 avec BANC OF AMERICA,

Ces avenants ont pour objet d'autoriser l'émission des ORANE, le remboursement anticipé partiel ou total des encours des lignes de crédit et le report de leur date d'échéance au 28 février 2009. Les frais de renégociation s'élèvent à 1,5% du montant total des lignes de crédit.

Les lignes de crédit tirées en numéraires ont été intégralement remboursées au 31 mars 2008. Toutes les incidences financières ont été enregistrées chez Atari EUROPE qui est l'emprunteur final, notamment une charge de 1.420.000 euros au titre de la commission « re-negotiation fees ».

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 16 décembre 2007

Personnes intéressées :La Société BLUEBAY ASSET MANAGEMENT représentée par Monsieur Eli MURAIDEKH, et indirectement Madame Gina GERMANO

2.3 Approbation des termes de l'engagement de souscription irrévocable pris par BlueBay dans le cadre de l'émission des ORANE

Aux termes de l'engagement de souscription irrévocable, votre Société a autorisé les Fonds représentés par Bluebay Asset Management à bénéficier d'une allocation prioritaire de 40% du nombre d'ORANE non souscrites par les actionnaires dans le cadre de l'exercice de leurs droits au cours du délai de priorité.

Au terme de l'opération, ces Fonds ont exercé l'intégralité de l'allocation prioritaire qui leur avait été accordée.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 16 décembre 2007

Personnes intéressées :La Société BLUEBAY ASSET MANAGEMENT représentée par Monsieur Jeffrey LAPIN, et indirectement Madame Gina GERMANO

2.4 Prise en charge d'honoraires encourus par BLUEBAY ASSET MANAGEMENT dans le cadre de l'émission des ORANE

Votre Société s'est engagée à rembourser les frais d'honoraires juridiques et financiers de Bluebay Asset Management dans la limite de 400.000 euros (hors taxes) dans le cadre de l'opération d'émission d'ORANE.

Une charge de 400.000 euros a été enregistrée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 16 décembre 2007

Personnes intéressées :La Société BLUEBAY ASSET MANAGEMENT représentée par Monsieur Jeffrey LAPIN, et indirectement Madame Gina GERMANO

2.5 Autorisation en vue de mettre en place une option d'achat de la créance de BLUEBAY ASSET MANAGEMENT sur ATARI INC

Dans le cadre des financements apportés à votre filiale ATARI Inc par des fonds affiliés à Bluebay Asset Management, votre Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'une option d'achat des créances Bluebay Asset Management envers ATARI Inc qui s'élevaient depuis le 4 décembre 2007 à 14 millions d'USD.

Cette convention n'a pas eu d'application sur l'exercice clos le 31 mars 2008.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 16 décembre 2007

Personnes intéressées :La Société BLUEBAY ASSET MANAGEMENT représentée par Monsieur Jeffrey LAPIN, et indirectement Madame Gina GERMANO

3. CESSATION DES FONCTIONS DE MONSIEUR PATRICK LELEU EN QUALITE DE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Votre Conseil d'administration du 30 janvier 2008 a procédé à la révocation de Monsieur Patrick LELEU en qualité de Président-Directeur Général. Le Conseil a autorisé la signature d'un accord qui prévoit :

- un montant d'indemnisation de 400.000 euros, correspondant à la rémunération de l'engagement de non concurrence et au paiement des indemnités prévues au contrat conclu avec Monsieur Patrick Leleu ;
- un montant complémentaire d'indemnisation de 200.000 euros, qui prend en considération les conditions particulières de la cessation de ses fonctions de Président Directeur Général d' Infogrames Entertainment, et le rôle déterminant qu'il a joué dans la première phase du redressement de la Société et de la mise en place du financement du Groupe ;
- une mission de conseil auprès du futur Directeur Général, rémunérée au temps passé, à concurrence de 3.000 euros d'honoraires journalier hors taxes, avec un plafond à 100.000 euros.

Cette nouvelle convention annule et remplace la convention autorisée lors du Conseil d'administration du 4 avril 2007, et approuvée à l'occasion de l'Assemblée générale du 27 septembre 2007.

Une charge de 600.000 euros, hors cotisations sociales, a été enregistrée dans les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008. La mission de conseil n'a pas eu d'application au cours de l'exercice.

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 30 janvier 2008

Personne intéressée : Monsieur Patrick LELEU

4. DETERMINATION DES MODALITES DE CESSATION DES FONCTIONS DE MONSIEUR DAVID GARDNER

Votre Conseil d'administration a fixé les termes et conditions de la nomination de Monsieur David GARDNER en qualité de Directeur Général, et notamment les engagements qui lui seraient consentis du fait de la cessation de ses fonctions.

Dans l'hypothèse où Monsieur GARDNER serait révoqué de ses fonctions de Directeur Général en tant que « Bon Partant », la Société s'engage à lui payer une indemnité qui pourrait lui être versée à l'occasion de la cessation de son mandat au sein de la Société, sous réserve de la réalisation de critères de performance. Le montant de l'indemnité sera déterminé en fonction de la réalisation, totale ou partielle, des critères de performance applicables à sa rémunération variable du ou des exercices précédant la fin de son mandat et du pourcentage de rémunération variable ainsi perçu. Ce pourcentage s'appliquera à la somme de (i) sa dernière rémunération annuelle fixe et de (ii) 50% de sa rémunération variable annuelle maximum pour l'exercice de son départ.

Ainsi, en cas de cessation de ses fonctions au sein de la Société, Monsieur David GARDNER pourra recevoir le pourcentage de son indemnité de départ égal :

- au pourcentage de la rémunération variable auquel il aurait eu droit s'il était resté en fonction pour l'ensemble de l'exercice 2008-2009, en cas de départ avant le 1er avril 2009 ; et
- à la moyenne des pourcentages des rémunérations variables annuelles qui lui auraient été versées au cours des exercices précédents son départ en cas de départ après le 1er avril 2009.

Le montant des indemnités de départ éventuellement versées à Monsieur David GARDNER sera en tout état de cause au moins égal à 50% de sa dernière rémunération annuelle (fixe et variable) à la condition de performance expresse que le résultat opérationnel courant de la Société avant paiement en actions de la Société au 31 mars 2009 soit égal ou supérieur à celui au 31 mars 2008, étant précisé que cette condition de performance sera applicable en cas de départ avant le 1er avril 2009 et sera revue en cas de départ pour les années futures. Dans le cas où les critères de performance tels que visés ci-dessus ne seraient pas atteints, aucune indemnité de départ ne sera due.

L'expression « Bon Partant » couvre les situations suivantes :

- Si le mandataire est atteint d'une invalidité visée par l'article L341-4 2° et 3° du Code de la Sécurité Sociale (soit les personnes qui se trouvent dans l'incapacité absolue d'exercer une profession quelconque et celles qui, étant absolument incapables d'exercer une profession, sont, en outre, dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie), pendant 3 mois cumulés sur une période de 12 mois calendaires ;
- Si le mandataire part en retraite après avoir atteint l'âge requis ou admis par la loi ou le règlement intérieur de la Société pour faire valoir ses droits à la retraite ;
- Si le mandataire est révoqué ou s'il convient avec le Conseil d'administration de mettre fin à son mandat, à l'exclusion des situations dans lesquelles le mandataire sera considéré comme « Mauvais Partant ». L'expression « Mauvais Partant » couvre les situations suivantes :
 - Si le mandataire démissionne de son mandat social, ou refuse le renouvellement de son mandat social à l'arrivée de son terme, sauf s'il démissionne pour exercer d'autres fonctions au sein de la Société ;
 - Si le mandataire est révoqué pour avoir commis une faute grave ou lourde, une faute de gestion ou plus généralement tout acte contraire à l'intérêt social ;
 - Si le mandataire part en retraite avant d'avoir atteint l'âge requis ou admis par la loi ou le règlement intérieur de la Société pour faire valoir ses droits à la retraite.

Cette convention n'a pas eu d'application au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Date d'autorisation : Conseils d'Administration du 30 janvier 2008 et 29 juillet 2008

Personne intéressée : Monsieur David GARDNER

5. DETERMINATION DES MODALITES DE CESSATION DES FONCTIONS DE MONSIEUR MICHEL COMBES DANS L'HYPOTHESE OU CETTE CESSION RESULTERAIT D'UNE OPERATION SIGNIFICATIVE DE FUSION-ACQUISITION

Votre Conseil d'administration a fixé les termes et conditions de la nomination de Monsieur Michel Combes en qualité de Président du Conseil d'administration, et notamment les engagements pris en sa faveur en cas de cessation de ses fonctions.

Dans l'hypothèse où les fonctions de Monsieur Combes prendraient fin avec la réalisation d'une opération significative de fusion-acquisition, la Société s'engage à lui payer les sommes ci-après :

- la totalité de sa rémunération annuelle brute, soit EUR 50.000, si la cessation de ses fonctions intervient au cours de l'année suivant sa nomination en qualité de Président ;
- la totalité de sa rémunération annuelle brute et de son bonus annuel brut perçus au titre de l'année précédant l'opération, si la cessation de ses fonctions intervient postérieurement à sa première année d'exercice.

Cette convention n'a pas eu d'application au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Date d'autorisation : Conseils d'Administration du 27 février 2008 et 29 juillet 2008

Personne intéressée : Monsieur Michel Combes

6. DETERMINATION DES MODALITES DE CESSATION DES FONCTIONS DE MONSIEUR PHILIP HARRISON

Votre Conseil d'administration a fixé les termes et conditions de la nomination de Monsieur Philip HARRISON en qualité de Directeur Général Délégué, et notamment les engagements qui lui seraient consentis du fait de la cessation de ses fonctions.

Dans l'hypothèse où Monsieur HARRISON serait révoqué de ses fonctions de Directeur Général Délégué en tant que « Bon Partant », la Société s'engage à lui payer une indemnité qui pourrait lui être versée à l'occasion de la cessation de son mandat au sein de la

Société, sous réserve de la réalisation de critères de performance. Le montant de l'indemnité sera déterminé en fonction de la réalisation, totale ou partielle, des critères de performance applicables à sa rémunération variable du ou des exercices précédant la fin de son mandat et du pourcentage de rémunération variable ainsi perçu. Ce pourcentage s'appliquera à la somme de (i) sa dernière rémunération annuelle fixe et de (ii) 50% de sa rémunération variable annuelle maximum pour l'exercice de son départ.

Ainsi, en cas de cessation de ses fonctions au sein de la Société, Monsieur Philip HARRISON pourra recevoir le pourcentage de son indemnité de départ égal :

- au pourcentage de la rémunération variable auquel il aurait eu droit s'il était resté en fonction pour l'ensemble de l'exercice 2008-2009, en cas de départ avant le 1er avril 2009 ; et
- à la moyenne des pourcentages des rémunérations variables annuelles qui lui auraient été versées au cours des exercices précédents son départ en cas de départ après le 1er avril 2009.

Le montant des indemnités de départ éventuellement versées à Monsieur Philip HARRISON sera en tout état de cause au moins égal à 50% de sa dernière rémunération annuelle (fixe et variable) à la condition de performance expresse que le résultat opérationnel courant de la Société avant paiement en actions de la Société au 31 mars 2009 soit égal ou supérieur à celui au 31 mars 2008, étant précisé que cette condition de performance sera applicable en cas de départ avant le 1er avril 2009 et sera revue en cas de départ pour les années futures. Dans le cas où les critères de performance tels que visés ci-dessus ne seraient pas atteints, aucune indemnité de départ ne sera due.

Cette convention n'a pas eu d'application au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Date d'autorisation : Conseils d'Administration du 2 mars 2008 et 29 juillet 2008

Personne intéressée : Monsieur Philip Harrison

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 Prêt à la société BB26 LLC

Votre Société s'est engagée à investir 1 000 000 euros dans le développement de communautés de jeux en ligne, sous forme d'un prêt à la société BB26 LLC, une société du Delaware (Etats-Unis), contrôlée par Monsieur Bruno BONNELL. Ce prêt, qui a été consenti en date du 7 juin 2007 et porte intérêt au taux de 8% l'an (intérêts non capitalisés), est remboursable le 30 avril 2009. Le nantissement des actions de la société BB26 LLC a été obtenu en garantie du remboursement.

Conformément à l'accord signé, si Infogrames Entertainment considère que cet investissement est souhaitable, le groupe INFOGRAMES disposera d'un droit de première option afin de procéder à un investissement en capital de la société BB26 LLC pouvant aller jusqu'à 5 000 000 d'euros, sur la base d'une valeur d'entreprise déterminée par un expert indépendant.

La Société Infogrames Entertainment dispose également de la possibilité de convertir la créance née dudit prêt en capital de la société BB26 LLC.

Produits financiers comptabilisés sur l'exercice : 66 444 euros

2 Contrat de Prestations de Services avec ATARI INC

Atari, Inc. et Infogrames Entertainment ont conclu le 31 mars 2006 un contrat de prestations de services pour une durée de 5 ans permettant de mieux appréhender les relations entre les deux sociétés. Ce contrat porte sur des prestations de management de société holding facturées par Infogrames Entertainment à Atari, Inc. pour un montant annuel d'USD de 3 millions.

L'« Interim Services Agreement » mentionné plus haut, en date du 4 décembre 2007, a mis un terme à cette convention, avec effet immédiat.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2008, Infogrames Entertainment a enregistré un produit d'USD 2.029.891, soit 1.465.217 euros correspondant à la facturation des prestations de management portant sur la période allant du 1^{er} avril au 4 décembre 2007.

3 Abandon de créance au profit d'ATARI PUBLISHING

Le 31 mars 2007, votre Conseil d'administration a consenti un abandon de créance en compte courant au profit d'Atari Publishing (anciennement I-DRS SA), filiale à 100%, soit 11.371.000. euros. Les modalités de la clause de retour à meilleure fortune dont avait été assorti l'abandon de créance, ont été déterminées aux termes d'une lettre d'INFOGRAMES ENTERTAINMENT en date du 31 mars 2008.

Cette clause n'a pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice.

Fait à VILLEURBANNE et LYON,
Le 31 juillet 2008

DELOITTE & ASSOCIES

PIN ASSOCIES

Alain DESCOINS

Jean-François PIN

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PREVU A L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Dans le cadre de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport comprend pour l'année 2007 les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et aux éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Les informations contenues dans ce rapport se décomposent de la façon suivante :

- 1. Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- 2. Limitation des pouvoirs du Directeur général ;
- 3. Le contrôle interne ;
- 4. Principes et règles arrêtés pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux ;
- 5. Publications des informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de commerce ;
- 6. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

1. COMPOSITION ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 PRINCIPES

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Lors de sa séance du 30 janvier 2008, le Conseil d'Administration a décidé que la structure alors en vigueur des organes de direction, comportant un cumul entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, n'était pas adaptée à l'administration future de la Société. Le Conseil d'Administration a donc décidé à l'unanimité d'adopter la séparation des pouvoirs de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général, et a décidé que cette forme de gouvernance sera maintenue pour une période d'au moins un an.

La Société adhère aux recommandations de place sur le gouvernement d'entreprise et notamment celles du Rapport Viénot et du Groupe de travail AFEP-MEDEF présidé par Monsieur Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées (« Rapport Bouton »). Ces codes de gouvernement peuvent être consultés sur demande au siège de la société. Sa filiale Atari, Inc., cotée aux Etats-Unis, se conforme également aux règles de gouvernement d'entreprise édictées par le NASDAQ et le Sarbanes-Oxley Act.

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur du Conseil déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil et incluant la plupart des recommandations du Rapport Bouton. Le règlement intérieur du Conseil détermine notamment les domaines pour lesquels une autorisation préalable du Conseil est nécessaire (notamment les opérations d'acquisition ou de cession significatives, les opérations ne figurant pas dans la stratégie de la Société ou qui ne sont pas prévues au budget). Le règlement fixe également des règles d'admissibilité (notamment de compétence professionnelle) et de renouvellement des administrateurs ainsi qu'un code de conduite.

1.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration de la Société est détaillée dans la partie du présent document de référence traitant du Gouvernement d'entreprise (voir « Composition du Conseil d'Administration »).

Les membres du Conseil d'Administration ont été choisis en raison de leurs compétences reconnues dans les domaines du management, de la finance, de la comptabilité, d'une part, de l'industrie du loisir interactif, d'autre part.

La Société tend à parvenir progressivement au taux de la moitié de membres indépendants préconisé par le Rapport Bouton. Ainsi, depuis le 13 juin 2008, un tiers des membres du Conseil d'Administration sont des administrateurs indépendants.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration précise qu'un administrateur « indépendant » est un administrateur n'entretenant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Les critères pour déterminer l'indépendance d'un administrateur sont notamment (i) ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes, (ii) ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur, (iii) ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier d'exploitation, si, dans chaque cas, cette relation d'affaires est significative pour la Société ou son Groupe, ou si le volume d'affaires apporté par la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité réalisée par l'entité avec laquelle la Société est en affaires, (iv) ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social, (v) ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes, ou (vi) ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans.

Le conseil n'a pas étudié à ce jour les conditions d'une évaluation des administrateurs et des travaux du conseil. Cette étude sera effectuée postérieurement à l'actuelle réorganisation du Groupe.

1.3 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration valide les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale.

Conformément à la loi et au règlement intérieur du Conseil, les administrateurs disposent des moyens nécessaires pour obtenir toute information nécessaire pour procéder à une analyse indépendante et critique de l'activité du Groupe, de sa situation financière, de ses résultats et de ses perspectives.

Le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni 27 fois au cours de la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 avec un taux de présence moyen des administrateurs supérieur à 72 %. Les séances du Conseil ont toutes été présidées par son Président.

Y ont assisté, les représentants du comité d'entreprise (à l'exception des séances des 24 janvier 2008, 11 février 2008 et 3 mars 2008), le secrétaire du Conseil (à l'exception des séances du 9 juillet 2007, du 2 et 3 mars 2008) et, selon les sujets traités, les commissaires aux comptes, des dirigeants du Groupe ou des tiers experts, et notamment la banque conseil de la Société sur la restructuration financière.

Outre l'arrêté des comptes annuels et semestriels et les décisions de nature financière ou juridique dans le cours normal des affaires, les sujets traités par le Conseil ont principalement concerné : (i) le financement de l'exploitation, la négociation de nouveaux accords bancaires avec Banc of America, (ii) la restructuration financière du Groupe et notamment la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale relatives au regroupement d'actions ainsi qu'à l'augmentation de capital de la Société par l'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes, (iii) la définition d'un plan stratégique de relance du Groupe et l'arrêté du budget, (iv) l'optimisation de ses structures et tout particulièrement l'évolution de la situation de sa filiale américaine cotée au NASDAQ, Atari, Inc.

Le Conseil d'Administration est assisté de comités (Comité d'audit, Comité des rémunérations et Comité des nominations, ces deux derniers comités ayant été regroupés au cours de l'exercice).

Chaque comité dispose d'un règlement intérieur spécifique précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement :

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'Administration et, ainsi, préparer les travaux du Conseil d'Administration, notamment en matière de contrôle des comptes et de vérification de la fiabilité et de la clarté des informations qui seront fournies aux actionnaires et au marché. Le Comité d'audit est composé de trois membres issus du Conseil d'Administration et nommés par celui-ci pour la durée de leur mandat. Le Comité d'audit doit, à tout moment, comprendre deux tiers au moins de membres indépendants. Les

critères d'indépendance sont déterminés par le Conseil d'Administration conformément aux principes relatifs au gouvernement d'entreprise.

Le Comité des rémunérations assiste le Conseil d'Administration dans son devoir de surveillance de la politique de rémunération des employés de la Société, y compris des cadres dirigeants. Le Conseil peut attribuer d'autres responsabilités ponctuelles au Comité des rémunérations. Les membres de ce comité sont nommés par le Conseil d'Administration. Le Comité des rémunérations est constitué dans la mesure du possible d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des nominations assiste le Conseil d'Administration en identifiant les personnes qui ont les titres d'éligibilité nécessaires pour devenir administrateur et en recommandant que le Conseil choisisse ces personnes comme candidates lors de la prochaine Assemblée Générale, ainsi qu'en développant et en recommandant au Conseil des principes de régie d'entreprise pour la Société. Les membres de ce comité sont nommés par le Conseil d'Administration. Le Comité des nominations a la responsabilité d'organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants, de vérifier l'expérience professionnelle de chaque candidat au Conseil d'Administration et déterminer son indépendance envers la Société. Le Comité des nominations est constitué d'au moins trois administrateurs, dont le Président du Conseil d'Administration et, dans la mesure du possible, d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le Président du Conseil d'Administration participe aux discussions et aux délibérations du Comité des nominations sans droit de vote.

Lors de sa réunion du 11 février 2008, le Conseil d'Administration a décidé, afin d'en améliorer l'efficacité, de regrouper au sein d'un même comité, le Comité des rémunérations et le Comité des nominations.

La composition des trois comités est précisée dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du présent document de référence relative aux organes de direction et de contrôle.

Enfin, le Conseil a créé des comités ad hoc ainsi que plusieurs sous-comités ayant vocation à travailler sur des dossiers ponctuels.

Les deux comités ad hoc du Conseil d'administration sont :

- Un Comité chargé des relations du Groupe avec Atari, Inc.

Au 19 juin 2007, étaient membres de ce comité Messieurs Patrick LELEU et Eli MURAIDEKH (représentant permanent de BlueBay Asset Management). Au 11 février 2008, ce Comité a été recomposé et les membres actuels sont Monsieur David GARDNER, Madame Gina GERMANO, Monsieur Michel COMBES et BlueBay Asset Management représentée par Monsieur Jeffrey LAPIN.

- Un comité Fusions et Acquisitions, créée le 11 février 2008, il est composé de Monsieur David GARDNER, Madame Gina GERMANO, Monsieur Jeff LAPIN et Monsieur Michel COMBES.

Les sous-comités sont :

- Un sous-comité d'analyse stratégique, créée le 20 mars 2007, auquel a été confiée l'étude d'options stratégiques alternatives dans le cadre de la préparation du business plan. Ce comité est actuellement composé de Madame Gina GERMANO, de Monsieur Dominique d'HINNIN et de BlueBay Asset Management représentée par Monsieur Eli MURAIDEKH. A l'heure du présent document, ce sous-comité n'existe plus.
- Un sous-comité spécial mis en place pour analyser le montant de la recapitalisation, évaluer les hypothèses et résultats du projet de business plan, créée le 3 décembre 2007. Ce sous-comité spécial était composé de Messieurs Michel COMBES, Dominique D'HINNIN et Evence-Charles COPPEE. A l'heure du présent document, ce sous-comité n'existe plus.
- Un sous-comité chargé des relations avec Bandai, composé Monsieur David GARDNER, Madame Gina GERMANO et Monsieur Michel COMBES, s'est réuni pour la première fois le 6 mai 2008.

En vue de l'arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2008 par le Conseil d'Administration, les membres du Comité d'audit, la direction financière et les commissaires aux comptes ont tenu plusieurs réunions préparatoires à l'issue desquelles le Président du comité, la direction financière et les commissaires aux comptes, respectivement, ont présenté leurs conclusions au Conseil d'Administration du 13 juin 2008.

2. LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires et dans la limite de l'objet social.

Néanmoins, le règlement intérieur du Conseil d'Administration précise que le Conseil d'Administration est l'organe compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation de toute acquisition, disposition ou rachat d'une quantité substantielle (en nombre de valeurs mobilières) ;
- approbation de toute opération substantielle ne faisant pas partie de la stratégie annoncée par la Société ; et
- approbation de toute restructuration interne substantielle.

3. LE CONTROLE INTERNE

Le Groupe ne s'est pas appuyé sur le cadre de référence complété du guide d'application publié par l'AMF adapté aux Valeurs Moyennes et Petites. L'application de ce référentiel sera étudiée à partir de l'exercice 2008/09 en relation avec les autres travaux prévus sur le contrôle interne.

Le présent rapport sur le contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

1. Objectifs du Groupe en matière de procédures de contrôle interne
2. Démarche d'analyse des risques mise en œuvre dans le Groupe
3. Acteurs du contrôle interne dans le groupe
4. Documentation du contrôle interne
5. Evaluation du contrôle interne des processus ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière
6. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe
7. Principes et règles arrêtées pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

(1) OBJECTIFS DU GROUPE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Directeur Général, les dirigeants et les collaborateurs, sous le contrôle du Conseil d'Administration destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société
- La réalisation et l'optimisation des opérations
- La fiabilité des opérations financières
- La conformité aux lois et réglementations en vigueur

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

(2) DEMARCHE D'ANALYSE DES RISQUES MISE EN ŒUVRE DANS LE GROUPE

Le processus de contrôle interne s'appuie sur une démarche d'analyse des risques menée par les directions des entités opérationnelles et du Groupe, dans le cadre notamment des revues annuelles et des processus budgétaires. Un chantier d'analyse des risques devait être initié sur la période écoulée. Cependant, des opérations telles que le renforcement des moyens financiers, le déploiement du nouvel outil de reporting et l'étude sur la réorganisation du Groupe ont fortement mobilisées les équipes et ont entravées nos objectifs initiaux. Par ailleurs, la réorganisation du Groupe est actuellement en-cours. Une fois celle-ci achevée, le chantier de cartographie des risques sera relancé afin d'identifier et de prioriser les actions à mener en vue d'une amélioration de la maîtrise des risques.

Au cours des exercices 2004 et 2005, une analyse critique des filiales européennes, australiennes et asiatiques avait été menée afin de recenser les principaux contrôles mis en œuvre par les directions financières locales. Il n'était pas apparu de risques importants dont le niveau de maîtrise n'était pas satisfaisant. Ces contrôles mis en place au cours des exercices passés ont continué à s'appliquer. Par ailleurs, la réorganisation en-cours du Groupe a participé, grâce aux analyses et études qui ont abouti au plan, à l'identification et à la couverture des risques éventuels.

Quant à Atari Inc. la filiale du groupe cotée aux Etats-Unis, elle a poursuivi l'évaluation de ses procédures de contrôle interne en application de la section 4 de la loi Sarbanes-Oxley, prévoyant notamment que les dirigeants des sociétés concernées doivent procéder à une évaluation formalisée du contrôle interne des processus ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière. Elle a en outre corrigé les déficiences de contrôle interne mises en évidence lors de la clôture de l'exercice précédent.

Les facteurs de risques sont décrits dans la section 8 du rapport de gestion du Conseil d'Administration intégré dans le présent document de référence (Voir « Risques liés à l'activité » section 8).

(3) ACTEURS DU CONTROLE INTERNE DANS LE GROUPE

Outre le Conseil d'Administration et conformément à la politique de contrôle interne du groupe, le contrôle interne relève de la responsabilité directe des directions des unités opérationnelles. L'application du processus est, quant à elle, confiée localement aux directeurs financiers.

Le contrôle interne des processus ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière du groupe, qu'il s'agisse des processus financiers (consolidation, comptabilité, ...) ou des processus opérationnels amont (achat, ventes), est plus particulièrement placé sous la responsabilité :

- des responsables financiers en place au niveau du groupe et des branches en ce qui concerne la définition et l'élaboration des procédures de contrôle interne ;
- des directions des entités opérationnelles, des zones géographiques, des entités et du groupe, en ce qui concerne la supervision de la mise en œuvre effective des contrôles internes.
-
- Dans le cadre de la réorganisation opérationnelle et juridique du Groupe, ces acteurs vont prochainement évoluer. A l'occasion de cette évolution, les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne seront redéfinis.

(4) DOCUMENTATION DU CONTROLE INTERNE

Les procédures et référentiels du groupe sont mis à la disposition des entités. Ils comportent principalement les recommandations sur l'établissement des différents reporting et les règles comptables édictées par la Direction Générale du Groupe.

A ce jour, certaines recommandations doivent être actualisées du fait notamment du changement d'outil de reporting financier et de consolidation. Par ailleurs, le manuel des principes comptables du Groupe conforme au référentiel IFRS est en-cours de réalisation. Ces deux chantiers feront partie des priorités à partir de l'exercice 2008/09.

La documentation détaillée des contrôles clés des processus ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière sera d'autre part poursuivie dans les principales zones géographiques suite à la réorganisation des entités opérationnelles.

En ce qui concerne spécifiquement les processus d'élaboration des informations financières publiées, des outils et des procédures spécifiques sont mises en œuvre, incluant notamment :

- La mise en place sur la période écoulée d'un nouveau système informatisé de reporting financier et de consolidation, conforme aux normes IFRS, permettant d'établir les états financiers du groupe. Ce nouvel outil apporte simplicité, fiabilité et homogénéité dans le traitement de l'information financière.
- Un processus de remontée et d'analyse des autres informations publiées dans le document de référence du groupe.

Ce dispositif est sous la responsabilité et vérification directe des responsables financiers des entités juridiques et du directeur financier du groupe.

(5) EVALUATION DU CONTROLE INTERNE DES PROCESSUS AYANT UN IMPACT SUR LA FIABILITE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Chaque zone géographique dispose d'une structure de contrôle de gestion, responsable du suivi de la performance opérationnelle (produits / charges / investissements) et des flux de trésorerie. L'animation du processus global est réalisée par une structure de contrôle de gestion basée au siège du Groupe.

Le processus de planification financière du Groupe comprend :

- Une phase stratégique permettant la réalisation du business plan
- Une phase budgétaire précédée d'un cadrage précisant les objectifs clés annuels,
- Une phase de re-budget permettant de faire un point d'étape sur le réalisé au premier semestre et la nouvelle prévision annuelle afin de vérifier que les objectifs budgétaires sont toujours poursuivis
- Des ré-estimations à intervalles réguliers du chiffre d'affaires à l'occasion de réunions mensuelles de suivi des performances comprenant les équipes financières de zone et les directeurs généraux des entités

La direction financière du Groupe procède à des revues sur site pour chacune des entités opérationnelles. Les revues portent notamment sur le suivi des performances et des risques métiers, des procédures, des plans d'actions déterminés à l'occasion du processus de planification financière ainsi qu'à l'audit de sujets ponctuels.

Par ailleurs, les auditeurs externes informent la Direction Générale du Groupe de toute insuffisance de contrôle qu'ils auraient pu identifier dans le cadre de leur mission de contrôle lors de leurs interventions sur les comptes semestriels et annuels.

Les activités de contrôle sont menées à divers niveaux hiérarchiques et fonctionnels et comprennent des actions aussi variées qu'approuver et autoriser, vérifier et rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, s'assurer de la protection des actifs ou de la séparation des fonctions.

Les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe sont destinées à maîtriser l'information comptable et financière des filiales et visent à fournir des informations comptables et financières consolidées exhaustives, fiables et sincères.

Dans le cadre du rapport annuel 10-K déposé au titre de l'exercice fiscal 2006/2007 par notre filiale américaine Atari, Inc. et conformément aux dispositions introduites par l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley, le Directeur général et le Directeur financier de la filiale Atari Inc. avaient identifiés des faiblesses de contrôle interne. Celles-ci portaient sur les points suivants :

- l'évaluation de la charge d'impôt et des notes relatives à la fiscalité dans les états financiers
- la procédure d'établissement et de revue des états financiers
- les informations relatives aux parties liées

Ces faiblesses ont conduit à l'époque le management américain à conclure que les procédures de contrôle interne n'étaient pas efficaces au regard du référentiel COSO. Des plans d'actions permettant de remédier à ces faiblesses significatives ont été mis en œuvre sur l'exercice fiscal 2007/08.

A la date d'émission de ce présent rapport, la direction d'Atari Inc. a conclu dans le 10-K (rapport annuel) déposé le 1^{er} juillet 2008 que le Groupe a remédié aux trois faiblesses de contrôle interne identifiées lors de la clôture de l'exercice fiscal 2006/2007.

(6) INFORMATIONS SYNTHETIQUES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE

Dans le cadre de la politique de délégation de pouvoir définie par le conseil d'administration, la mise en place et le suivi des procédures de contrôle interne fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels et financiers de chaque filiale. Les dispositifs de contrôle interne doivent s'inscrire systématiquement dans le cadre des référentiels du Groupe. En particulier, les procédures de contrôle interne suivantes ont été définies :

DISPOSITIF D'AUTO-EVALUATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Au cours de l'année écoulée, les directions financières ont été mobilisées sur des chantiers prioritaires tels que le renforcement des moyens financiers du Groupe dont l'aboutissement est l'émission des ORANES à hauteur de 150 millions d'euros. Dans ce contexte, le Groupe n'a pas été en mesure de se mobiliser à la réalisation d'un programme structuré et formalisé de contrôle de ses procédures.

Le Groupe souligne cependant que des procédures ont été testées sur une période significative par notre filiale américaine Atari, Inc. Ces tests ont notamment permis de conclure que les procédures de contrôle interne sont efficaces et que les faiblesses de contrôle interne identifiées lors de la clôture de l'exercice fiscal 2006/2007 ont été corrigées.

PROCEDURE DE REPORTING

La Direction Financière du Groupe est en charge du suivi de la procédure de reporting telle que définie par le manuel de procédures du Groupe (A-Book) disponible sur son site intranet. Cette procédure prévoit notamment la transmission par les filiales d'un rapport d'activité mensuel qui comprend l'analyse des données d'activités déterminantes, ainsi que l'analyse de la formation des résultats, selon le modèle et les normes de gestion retenu par le Groupe. Dans le cadre de la réorganisation du Groupe, ce rapport d'activité mensuel sera prochainement complété par la mise en place d'une présentation trimestrielle effectuée par les directions des différentes zones sur l'analyse de l'activité, l'évolution de la trésorerie ainsi que sur la performance financière.

Au cours de l'exercice, les équipes ainsi que les directeurs financiers ont été mobilisés par la mise en place du nouvel outil de reporting financier et de consolidation conforme aux normes IFRS. Cet outil est maintenant opérationnel. Les équipes vont dès lors reprendre le processus de rédaction du manuel comptable Groupe conforme aux normes IFRS.

PROCESSUS DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés sont élaborés par la Direction Financière sur la base des informations transmises par les Directions Générales et Financières des filiales. La présentation de ces informations doit être conforme aux formats diffusés par le Groupe. Ces informations sont préparées sous la responsabilité des filiales.

Pour fiabiliser le contrôle de l'information financière provenant des filiales consolidées, la Direction financière du Groupe s'appuie sur les notes internes réalisées par les directions financières de zone. Ces notes internes prévoient notamment une revue analytique des évolutions des principaux agrégats financiers en se comparant par rapport au budget et une revue spécifique des risques inhérents à leur activité. Le format, le contenu et la périodicité de ces notes seront prochainement modifiés en relation avec la réorganisation du Groupe. Elles seront en outre utilisées comme support lors des présentations trimestrielles effectuées par les directions de zones.

Dans le cadre de leur mission de certification des comptes consolidés, les commissaires aux comptes procèdent à une revue des liasses de consolidation transmises par les filiales incluses dans le périmètre retenu pour leurs travaux. Les Directions financières de

zone sont également amenées, dans le cadre de leurs interventions et déplacements, à valider de manière ponctuelle la correcte mise en œuvre par les filiales des référentiels Groupe relatifs à la préparation des états financiers consolidés et portent à la connaissance de la Direction Générale les éventuels points d'attention relevés.

En dernier lieu, les comptes consolidés sont soumis à la revue du directeur financier du Groupe et du comité d'audit préalablement à leur arrêté par le conseil d'administration.

5. PRINCIPES ET REGLES ARRETEES POUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Au sein du Conseil d'Administration, le Comité des rémunérations, constitué de trois administrateurs dont deux indépendants, a pour mission d'émettre des propositions au Conseil d'administration en matière de rémunération du Groupe (dont principalement des dirigeants) et d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'actions gratuites.

La rémunération des administrateurs est répartie aux prorata de leur participation au Conseil d'administration et aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil.

La rémunération brute du Président et des directeurs généraux d'Infogrames Entertainment est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable déterminée chaque année par le Conseil d'administration sur la base des propositions du Comité des rémunérations. La partie variable est conditionnée à la réalisation d'objectifs de performances appréciés annuellement. Par ailleurs, certains mandataires sociaux et directeurs généraux ont bénéficié d'attributions gratuites d'actions ou d'option de souscription. Enfin, un bonus complémentaire dénommé « incentive bonus », basé sur la capitalisation boursière de la société, a été attribué au directeur général et au directeur général délégué.

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont décrites dans la section 7 du rapport de gestion du Conseil d'Administration intégré dans le présent document de référence.

6. PUBLICATION DES INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, intégré au présent document de référence (Voir « Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe »), contient les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

7. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont énoncées à l'article 19 des statuts de la Société, lesquels statuts sont mis en ligne à la disposition du public sur le site internet de la Société.

Michel Combes
Président du conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ INFOGRAMMES ENTERTAINMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société INFOGRAMMES ENTERTAINMENT SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 31 juillet 2008

Les Commissaires aux Comptes

PIN Associés

Deloitte & Associés

Jean-François PIN

Alain DESCOINS

EVOLUTION RECENTE

1. COMMUNIQUE DU 31 JUILLET 2008

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{er} TRIMESTRE 2008-2009

(Chiffres non audités)

L'augmentation significative du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre témoigne du succès des mesures de relance mises en œuvre

Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 91,4 %, à 95,9 millions € à taux de change constant et de 79,8 %, à 90,1 millions € à taux de change courant

Alone in the Dark et Dragon Ball Z : deux produits phares lancés au premier trimestre

Les Etats-Unis renouent avec un rythme de forte croissance et la fusion avec Atari, Inc. est en ordre de marche

Lyon, France, 31 juillet 2008 – Infogrames Entertainment a enregistré une hausse significative de son chiffre d'affaires au premier trimestre, qui témoigne de la dynamique positive engendrée par les mesures de relance mises en œuvre par le Groupe. Au premier trimestre (avril, mai, juin), le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 91,4 %, à 95,9 millions d'euros (chiffres non audités) à taux de change constant, et de 79,8 %, à 90,1 millions d'euros à taux de change courant.

David Gardner, Directeur Général Exécutif d'Infogrames, a déclaré : « Je suis satisfait du niveau des revenus enregistrés au premier trimestre, soutenus par le lancement de deux produits phares, Alone in the Dark et Dragon Ball Z. Ils augurent de perspectives favorables sur le reste de l'année et nous donnent le temps de lancer la restructuration de nos activités d'édition, qui constitue la prochaine étape clé du plan de redynamisation de notre marque et de l'ensemble du groupe. Je suis particulièrement heureux de la progression de notre activité aux Etats-Unis. Jim Wilson a réuni une équipe exceptionnelle pour nous aider à renouer avec un rythme de forte croissance et rétablir notre présence sur ce marché crucial. »

1. ACTIVITÉ DU 1^{ER} TRIMESTRE 2008/2009 (CHIFFRES NON AUDITES)

Toutes les régions enregistrent une croissance solide et l'on observe en particulier un redressement marqué du marché américain. La répartition par région témoigne de la diversification du chiffre d'affaires d'Infogrames et du bon équilibre de sa présence géographique.

L'activité du 1^{er} trimestre a notamment été marquée par les éléments suivants :

- **En Europe**, le chiffre d'affaires s'élève à 51,3 millions d'euros et représente 56,9 % du chiffre d'affaires total sur la période, contre 68,7 % sur l'exercice précédent, soit une hausse de 49 %.
- **Aux Etats-Unis**, le chiffre d'affaires a plus que triplé par rapport à la même période de l'exercice précédent, à 25,0 millions d'euros. Cette progression encourageante montre que le groupe a restauré sa position sur le plus grand marché des jeux interactifs, qui est passée ainsi de 16,1 % du chiffre d'affaires total au 1^{er} trimestre 2007 à 27,7 % sur ce trimestre.
- **L'Asie** contribue au chiffre d'affaires du groupe à hauteur de 15,3 %, à 13,8 millions d'euros, soit une hausse de 81,6 % par rapport à l'exercice précédent.
- Ces chiffres sont exprimés nets des provisions adéquates relatives à la politique du groupe sur la protection des prix et des retours.

- A taux de change courant, la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique s'établit ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	T1 2008/2009	T1 2007/2008	Progression
Europe	51,3 56,9%	34,4 68,7%	49,1%
Etats-Unis*	25,0 27,7%	8,1 16,1%	208,6%
Asie	13,8 15,3%	7,6 15,2%	81,6%
Total	90,1 100%	50,1 100%	79,8%

Soumis à la finalisation et à l'enregistrement des comptes d'Atari Inc.'s du 1er trimestre, clos au 30 juin 2008.

Le chiffre d'affaires par format de plate forme se répartit de la façon suivante :

Xbox 360 et Playstation 3	62%
Nintendo DS et Wii	14%
Playstation 2 et PSP	12%
PC	12%
Total	100%

La ventilation du chiffre d'affaires par format de plate forme illustre la très forte demande pour le jeu Alone in the Dark sur ces plates formes.

Pour le premier jour de commercialisation, 1,2 million d'unités d'Alone in the Dark (sur Xbox 360, Wii, PS2 et PC) et près de 930 000 d'unités de Dragon Ball Z Burst Limit (sur PS3 et Xbox 360) ont été commandées par nos clients et mises en rayon.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DU TRIMESTRE

2.1 Infogrames Entertainment et Atari Inc. ont annoncé la conclusion d'un accord de fusion

Conformément aux termes du contrat de fusion, Infogrames a acquis le reste des actions en circulation d'Atari (autres que les actions ordinaires détenues par Infogrames ou ses filiales, qui ont été annulées).

Depuis la fusion, Atari est une filiale à 100% d'Infogrames.

Cet accord constitue une avancée essentielle et positive pour Infogrames et ses actionnaires. Il place Atari entièrement sous le contrôle d'Infogrames, créant ainsi une plateforme de croissance future aux Etats-Unis. Cette étape fait suite à une série de mesures de restructuration importantes entreprises dans le but de repositionner Atari, de rationaliser sa structure organisationnelle et de réduire ses coûts récurrents, en ce compris les coûts liés au fait d'être une société cotée aux Etats-Unis.

Le Conseil d'administration d'Infogrames considère que la détention de l'intégralité du capital d'Atari restructuré est une étape importante pour le Groupe, conduisant à une structure simplifiée qui permettra une plus grande efficacité, et offrant au Groupe l'opportunité de développer ses capacités de distribution aux Etats-Unis et de renforcer ses initiatives de développement dans le domaine des jeux en ligne.

2.2. Nominations

Nomination de Fabrice Hamaide au poste de Directeur Financier

Le 6 mai 2008, Infogrames a annoncé la nomination de Fabrice Hamaide au poste de Directeur financier. Fabrice Hamaide sera chargé des Finances, des Relations Investisseurs, de la Communication financière, des Services juridiques et des Technologies de l'information.

Agé de 42 ans et de nationalité française, Fabrice Hamaide travaillait auparavant chez Parrot, où il était Directeur financier depuis 2005. Il a commencé sa carrière chez Ernst & Young, avant d'entrer chez Eli Lilly et Kraft Suchard Jacobs. En 1996, il rejoint la société de périphériques PC Logitech (Fremont, Californie) comme Directeur chargé du planning stratégique et financier au niveau mondial. Deux ans plus tard, il entre chez Talkway Communications, basé entre Paris et Mountain View, en Californie, pour occuper la fonction de Vice-président en charge des Finances et des Opérations, avant d'être nommé Président Directeur général de la société.

Nomination de Pascal Cagni au poste d'administrateur indépendant

Le 17 juin dernier, Infogrames Entertainment a annoncé la nomination de Pascal Cagni, Directeur général et vice-président pour la région Europe, Moyen-Orient et Afrique d'Apple, qui siègera au Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant.

Pascal Cagni a commencé sa carrière comme consultant chez Booz, Allen and Hamilton. Il crée ensuite la filiale française de SPC à Paris, l'un des leaders mondiaux de l'édition logicielle dont il devient peu après le Directeur Europe Marketing et Business Development. Il rejoint Packard Bell en 1995 en tant que Vice-président, Directeur général Europe. En 2000, il devient Vice-président et Directeur général EMEA d'Apple Europe, à la tête d'une région regroupant 121 pays.

3. PERSPECTIVES

Nous maintenons nos prévisions d'une croissance de notre chiffre d'affaires de 12 à 18% sur l'exercice et d'un retour à la rentabilité opérationnelle courante à un horizon de 18 mois, en base annuelle. Ces améliorations résultent de la mise en oeuvre du plan stratégique destiné à restructurer et optimiser les canaux de distribution, privilégier de nouvelles initiatives d'édition, redynamiser la marque Atari et renforcer la présence du groupe sur les jeux en ligne.

2. OBJECTIFS FINANCIERS

- Le 17 juin 2008, la Société a annoncé qu'elle était confiante sur une progression de son chiffre d'affaires de l'ordre de 12 % à 18 % sur l'exercice 2008-2009 et sur un retour à la rentabilité opérationnelle courante à un horizon de 18 mois (en année pleine).
- Le 31 juillet 2008, la Société a maintenu ses prévisions (cf communiqué du 31 juillet 2008 inclus ci-dessus).

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATIONS

PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE

PERSONNE RESPONSABLE

Monsieur David GARDNER-Directeur Général

ATTESTATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes annuels et consolidés d'INFOGRAMES ENTERTAINMENT (ci-après la « Société ») pour l'exercice 2007/08 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 21 à 68 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et Pin Associés, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques, présentées ou incorporées par référence dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports par les contrôleurs légaux, figurant en pages 130, 155, 192 et 208 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008, et incorporés par référence au présent document pour les exercices clos les 31 mars 2007 et 31 mars 2006. Ces rapports ont été émis sans réserve et contiennent des observations au titre des exercices clos les 31 mars 2007 et 2006.

Fait à Lyon, le 31 juillet 2008

Le Directeur Général

David GARDNER

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Cabinet Pin Associés

Représenté par Monsieur Jean-François PIN

170, boulevard Stalingrad 69006 Lyon

Désigné en juin 1993. Renouvelé lors des Assemblées Générales du 15 décembre 1998 et du 19 janvier 2005, pour une durée de six exercices.

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Deloitte & Associés

Représentés par Monsieur Alain Descoins

185, avenue Charles de Gaulle 92203 Neuilly sur Seine

Désigné en octobre 1993. Renouvelé lors des Assemblées Générales du 16 décembre 1999 et du 20 octobre 2005, pour une durée de six exercices.

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Hervé Gay

170, boulevard Stalingrad 69006 Lyon

Désigné en janvier 2005.

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

B.E.A.S. SARL

7/9 Villa Houssaye 92200 Neuilly sur Seine

Désigné en décembre 1999. Renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2005, pour une durée de six exercices.

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

POLITIQUE D'INFORMATION

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Monsieur David GARDNER Tél : + 33 (0) 4 37 64 30 00

Monsieur Fabrice HAMAIDE Tél : + 33 (0) 4 37 64 30 00

RELATIONS INVESTISSEURS

Monsieur Fabrice HAMAIDE Tél : + 33 (0) 4 37 64 30 00

L'ensemble de l'information relative à l'activité et à la situation financière de la Société est disponible sur le site

[http\\ www.infogrames.com](http://www.infogrames.com)

CALENDRIER PREVISIONNEL (INDICATIF)

Assemblée générale des actionnaires :	25 septembre 2008 (1ère convocation)
Annnonce du chiffre d'affaires 2ème trimestre 08/09 :	14 novembre 2008
Résultats semestriels :	27 novembre 2008

Les dates mentionnées ci-dessus sont des dates indicatives, susceptibles de modification ; pour obtenir les dates définitives, le lecteur est invité à prendre contact directement avec la Société.

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

COMMUNICATION FINANCIÈRE (http://www.infogrames.com et siège de la société)	Date de parution
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2008/2009	31/07/2008
Clarification de la position d'Infogrames Entertainment envers ISCI Entertainment Group plc (« SCI »)	2/07/2008
Infogrames Entertainment présente les résultats de l'exercice 2007-2008, année de transition	17/06/2008
Pascal Cagni, nouvel administrateur indépendant d'Infogrames	17/06/2008
(Relai communication Atari Inc.) Atari Inc. présente ses résultats annuels pour l'exercice 2008	13/06/2008
(Relai communication Atari Inc.) Atari Inc. nomme Tim Flynn SVP of sales	10/06/2008
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre de l'exercice 2007/2008	14/05/2008
Fabrice Hamaide est nommé Directeur Financier	06/05/2008
Conclusion d'un accord entre Infogrames et Atari Inc	01/05/2008
Réponse aux rumeurs de presse	29/04/2008
(Relai communication Atari Inc.) Communication Atari Inc. du 22 avril 2008	23/04/2008
(Relais de communication Atari Inc.) Atari, Inc. nomme Jim Wilson "Chief Executive Officer and President"	31/03/2008
(Relais de communication Atari Inc.) Atari, Inc. a reçu une notification du Nasdaq dans le cadre de la procédure de delisting en cours	23/03/2008
Délai de réponse supplémentaire demandé par Atari Inc. à la lettre d'intention d'Infogrames	12/03/2008
Envoi d'une lettre d'intention à Atari Inc.	07/03/2008
Modification du Conseil d'Administration	06/03/2008
Mathias Hautefort nommé Directeur Général Adjoint en charge de la distribution mondiale	03/03/2008
Phil Harrison nommé Directeur Général Délégué et Administrateur d'Infogrames	03/03/2008
Regroupement d'actions : fixation du nombre définitif d'actions composant le capital social soumises au regroupement	03/03/2008
Regroupement d'actions : modalités d'ajustement des titres cotes donnant accès au capital de la société	25/02/2008
Lancement du regroupement d'actions	18/02/2008
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre de l'exercice 2007/2008	13/02/2008
Infogrames Entertainment nomme Michel Combes Président non exécutif du Conseil d'Administration, Dominique d'Hinnin Vice Président non exécutif du Conseil d'Administration	31/01/2008
David Gardner est nommé Administrateur-Directeur Général Exécutif d'Infogrames	31/01/2008
Modification du Conseil d'Administration d'Infogrames Entertainment	22/01/2008
Règlement/livraison des ORANE	04/01/2008
Souscription en totalité de l'émission d'ORANE pour 150 M€	31/12/2007
(Relai communication Atari Inc.) Communiqué Atari Inc. du 27 décembre 2007	27/12/2007
Nouvelles ressources financières pour Infogrames	19/12/2007
(Relai communication Atari Inc.) 3 étapes majeures dans le processus de restructuration d'Atari Inc.	11/12/2007
Renforcement de l'indépendance du Conseil d'Administration d'Infogrames Entertainment	30/11/2007

COMMUNICATION FINANCIÈRE (http://www.infogrames.com et siège de la société)	Date de parution
Résultats semestriels exercice 2007/2008	30/11/2007
(Relai communication Atari Inc.) Publication des résultats au titre du 2 ^{ème} trimestre clos le 30/09/07	20/11/2007
(Relai communication Atari Inc.) Atari Inc. publiera ses résultats au titre du 2 ^{ème} trimestre clos le 30/09/07 de l'exercice en cours d'ici le 19/11/07	15/11/2007
«Atari Inc. se recentre sur l'édition et la distribution en Amérique du nord» - précisions d'Infogrames Entertainment	15/11/2007
(Relai communication Atari Inc.) Atari Inc. annonce le départ de son Chief Executive Officer	13/11/2007
(Relai communication Atari Inc.) Atari Inc. se recentre sur l'édition et la distribution en Amérique du nord	13/11/2007
Chiffre d'affaires semestriel exercice 2007/2008	08/11/2007
(Relai communication Atari Inc.) Atari Inc.: Publication des résultats 1 ^{er} trimestre exercice en cours	06/11/2007
(Relai communication Atari Inc.) Atari Inc. obtient une ligne de crédit de 10 millions d'USD	25/10/2007
(Relai communication Atari Inc.) Atari Inc.: Nomination de 4 administrateurs indépendants et un Chief Restructuring Officer	15/10/2007
Compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 9 octobre 2007	09/10/2007
Communiqué concernant Atari Inc. du 5 octobre 2007	05/10/2007
Michel Combes nomme administrateur indépendant	01/10/2007
Compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 27 septembre 2007	27/09/2007
(Relai communication Atari Inc.) L'assemblée générale annuelle d'Atari Inc. se tiendra le 6 novembre 2007	25/09/2007
(Relai communication Atari Inc.) Atari Inc. dépose son rapport annuel (formulaire 10-k) pour l'exercice clos le 31 mars 2007	19/09/2007
(Relai communication Atari Inc.) Communication Atari Inc. du 12/09/07	13/09/2007
(Relai communication Atari Inc.) Communication Atari Inc. du 07/09/07	07/09/2007
(Relai communication Atari Inc.) Notification additionnelle du Nasdaq à Atari Inc.	20/08/2007
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre exercice 2007-2008	13/08/2007
(Relai communication Atari Inc.) Communication Atari Inc. du 30 juillet 2007	30/07/2007

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(<http://www.infogrames.com> et siège de la société)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 9 OCTOBRE 2007 :

Avis de convocation, Document d'information des actionnaires, Modalités pratiques pour voter, Formulaire de vote, Modèle d'attestation de participation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 27 SEPTEMBRE 2007 :

Lettre aux actionnaires, Avis de convocation, Document d'information des actionnaires (art 133 du décret N° 67-236 du 23 mars 1967), Modalités pratiques pour voter, Formulaire de vote, Modèle d'attestation de participation, Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur le projet de dixième résolution relatif à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions, Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur le projet de onzième résolution relatif à la délégation au Conseil d'Administration aux fins d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur le projet de douzième résolution relatif à la Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5.000.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur le projet de treizième résolution relatif à la Délégation au Conseil d'Administration aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale établi conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et R.225-116 du Code de Commerce sur l'utilisation de la neuvième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006 relative à la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale établi conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et R.225-116 du Code de Commerce sur la mise en œuvre de la douzième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2006 relative à l'augmentation du capital de la société devant permettre la conversion des OCEANE 2003-2009 restant en circulation, Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital, résolution n° 10, Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel, résolution n° 11, Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, résolution n°12, Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés, résolution n°13, Rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, Rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

RAPPORTS FINANCIERS**(<http://www.atari.com> / Infogrames Ent.IR et siège de la société)**

Rapport annuel / Document de référence 2007-2008
Rapport semestriel exercice 2007-2008
Actualisation N°1 du Document de référence exercice 2006-2007
Rapport annuel/Document de référence exercice 2006-2007

PUBLICATIONS AU BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES (BALO) (www.balo.journal-officiel.gouv.fr)	N° d'affaire	Date de parution
PUBLICATIONS PERIODIQUES Sociétés commerciales et industrielles - (Chiffres d'affaires et situations trimestrielles)	0806360	16/05/2008
AUTRES OPERATIONS Regroupement d'actions	0802131	03/03/2008
AVIS DIVERS	0801887	25/02/2008
AUTRES OPERATIONS Regroupement d'actions	0801563	18/02/2008
PUBLICATIONS PERIODIQUES Sociétés commerciales et industrielles - (Chiffres d'affaires et situations trimestrielles)	0801406	15/02/2008
PUBLICATIONS PERIODIQUES Sociétés commerciales et industrielles - (Comptes intermédiaires)	0800759	04/02/2008
PUBLICATIONS PERIODIQUES Sociétés commerciales et industrielles - (Chiffres d'affaires et situations trimestrielles)	0800504	25/01/2008
EMISSIONS ET COTATIONS Bons, Obligations et autres titres	0718661	21/12/2007
PUBLICATIONS PERIODIQUES Sociétés commerciales et industrielles - (Comptes annuels)	0717651	21/11/2007
AVIS DIVERS	0715920	24/10/2007
CONVOCATIONS Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts	0715000	03/10/2007
CONVOCATIONS Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts	0714118	07/09/2007
CONVOCATIONS Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts	0713334	15/08/2007
PUBLICATIONS PERIODIQUES Sociétés commerciales et industrielles - (Chiffres d'affaires et situations trimestrielles)	0713332	17/08/2007
PUBLICATIONS PERIODIQUES Sociétés commerciales et industrielles - (Comptes annuels)	0712443	08/08/2007
PUBLICATIONS PERIODIQUES Sociétés commerciales et industrielles - (Comptes annuels)	0711790	30/07/2007

TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE N° 809/2004

N°	INFORMATIONS	PAGES
1	Personnes Responsables	
1.1	Responsables du document de référence	212
1.2	Attestation des responsables du document de référence	212
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Identification des contrôleurs légaux	213
2.2	Informations relatives à la démission, au renvoi ou la non re-désignation des contrôleurs légaux	N/A
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Présentation des informations financières historiques	69
3.2	Périodes intermédiaires	N/A
4	Facteurs de risque	53-68
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	7
5.2	Investissements	16
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	11
6.2	Principaux marchés	9-11
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les informations des Points 6.1 et 6.2	21-24
6.4	Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	13-14-17
6.5	Position concurrentielle de la Société	9-21
7	Organigramme	20
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiée	19
8.2	Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	61
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière et résultat du Groupe	25
9.2	Situation financière et résultat de la Société	33
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux de la Société	30
10.2	Informations relatives aux flux de trésorerie de la Société	33
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société	101
10.4	Restriction à l'usage des capitaux pouvant ou ayant influé sur les opérations de la Société	107
10.5	Sources de financement attendues et nécessaires pour honorer des investissements futurs et certains ou des immobilisations corporelles importantes	16-17
11	R&D, brevets et licences	13-16
12	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité de la Société au cours de l'exercice 2007-2008 et jusqu'à la clôture du présent document de référence	6-9
12.2	Tendances et événements divers susceptibles d'affecter l'activité de la Société au cours de l'exercice 2007-2008	6-9-17

13	Prévisions ou estimations de bénéfices	17
14	Organes d'administration, de direction et de surveillances et Direction générale	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration de direction de la Société	181
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	54
15	Rémunération et avantages	41
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	187
17	Salariés	
17.1	Informations relatives aux effectifs de la Société, à leur répartition géographiques	19
17.2	Participations et <i>Stock Options</i>	46-191
18	Principaux actionnaires	
18.1	Identification des actionnaires non membres des organes d'administration et/ou de direction et détenant 2% au moins du capital ou des droits de vote	175
18.2	Principaux actionnaires disposant de droit de vote spéciaux	175
18.3	Informations relatives au contrôle de l'émetteur	175
18.4	Accords/pactes d'actionnaires connus de la Société et pouvant entraîner un changement de contrôle de cette dernière	175
19	Opération avec des apparentés	175
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	
20.1	Informations financières historiques	1
20.2	Informations financières pro-forma	1
20.3	Etats financiers	69
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	1
20.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	130
20.4.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	155
20.5	Dates des dernières informations financières	214
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7	Politiques et distribution de dividendes	41
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrages	19-58
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	60
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	161
21.2	Actes constitutifs et statuts	157
22	Contrats importants	14
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24	Documents accessibles au public	214-215-216
25	Informations sur les participations	37-129-153



**1 Place Verrazzano
69252 Lyon Cedex 09
www.infogrames.com**